

DOCUMENT DE
RÉFÉRENCE
&
RAPPORT FINANCIER
ANNUEL
2012



Sommaire

I. PRÉSENTATION DU GROUPE

1. Message du Président	3
2. Chiffres clés	5
3. Historique du Groupe	9
4. Présentation des activités du Groupe	10

II. RAPPORT DE GESTION SUR L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2012

1. Analyse des résultats du Groupe	23
2. Activités et résultats de la S.A. Compagnie des Alpes	29
3. Faits marquants postérieurs à la date de clôture	31
4. Stratégie et perspectives d'avenir pour l'exercice 2012/2013	31
5. RSE : aspects sociaux, environnementaux et sociétaux liés aux activités du Groupe	33
6. Facteurs de risques	53

III. COMPTES CONSOLIDÉS

1. Bilan consolidé, compte de résultat, tableau des flux de trésorerie au 30 septembre 2012	61
2. Annexe aux comptes consolidés	65
3. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	105

IV. COMPTES SOCIAUX

1. Bilan social, compte de résultat, tableau des flux de trésorerie au 30 septembre 2012	107
2. Annexe aux comptes sociaux de la Société Compagnie des Alpes au 30 septembre 2012	111
3. Résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices	127
4. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	128
5. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	130

V. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

1. Composition des organes d'administration et de direction	135
2. Rémunérations et avantages	144
3. Intérêts des dirigeants et des salariés dans le capital de la Compagnie des Alpes	149
4. Rapport du Président du Conseil d'administration au titre de l'article L. 225-37 du Code de commerce	152
5. Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration	170

VI. RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL

1. Renseignements concernant la Compagnie des Alpes	173
2. Conventions entre actionnaires	174
3. Evolution du capital de la Société au cours des cinq dernières années	175
4. Opérations avec les parties liées	180
5. Marché des titres de la Compagnie des Alpes	182
6. Politique d'information	183
7. Responsable du document de référence et du rapport financier annuel	185
8. Responsables du contrôle des comptes	186
9. Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux	186
10. Tableau de concordance du document de référence	187
11. Tableau de concordance du rapport financier annuel	192
12. Tableau de concordance RSE	193



Compagnie des Alpes

2012

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET RAPPORT FINANCIER ANNUEL



Le présent Document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 31 janvier 2013, conformément à l'article 212-13 de son règlement général.

Il ne pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Incorporation par référence

En application de l'article 28 du règlement européen n°809/2004 du 29 avril 2004, le présent Document de référence incorpore par référence les informations suivantes auxquelles le lecteur est invité à se reporter :

- le rapport de gestion, les comptes consolidés, les comptes sociaux, les rapports des Commissaires aux comptes y afférents, figurant aux pages 22 à 57, 58 à 105, 106 à 133 du Document de référence relatif à l'exercice 2010/2011 déposé le 31 janvier 2012 auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro D.12-0047.
- le rapport de gestion, les comptes consolidés, les comptes sociaux, les rapports des Commissaires aux comptes y afférents, figurant aux pages 21 à 55, 56 à 107, 108 à 127 du Document de référence relatif à l'exercice 2009/2010 déposé le 31 janvier 2011 auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro D.11-0043.

Chapitre I

Présentation du Groupe

1. Message du Président	3
2. Chiffres clés	5
3. Historique du Groupe	9
4. Présentation des activités du Groupe	10
4.1. Domaines skiables	10
4.2. Parcs de loisirs	15
4.3. Principales immobilisations corporelles du Groupe	19

1. Message du Président

L'exercice 2011/2012, restera celui de la concrétisation, dans tous ses volets, de l'inflexion stratégique dont l'objectif est d'accélérer l'intégration du Groupe et d'optimiser l'usage de ses expertises et de son patrimoine afin d'en faire une référence reconnue dans le domaine des loisirs en Europe. Ce succès a été soutenu notamment par la poursuite d'une politique d'investissements ciblée, ambitieuse et sélective dont les effets positifs se sont aussitôt traduits dans les performances des sites concernés. L'inflexion s'est en outre accompagnée d'une mutation du Groupe vers plus de synergies, génératrices d'innovations, tant sur le plan social que commercial et plus d'intégration, notamment en matière industrielle; elle a favorisé la créativité autour de la production, cruciale pour notre secteur, de contenus de qualité et adaptés à la demande de notre clientèle. Enfin, elle a ouvert la voie de l'internationalisation pour notre Groupe. Outre la valorisation de ses marques fortes, le Groupe est monté en puissance dans la valorisation de ses expertises au travers de la vente de savoir-faire, notamment à Sochi en vue de la préparation des JO de 2014, et de sa filiale INGELLO, bureau d'études qui s'est étoffé des compétences de constructeur en réponse aux besoins internes du Groupe et susceptible à plus long terme de rayonner à l'externe. Enfin, la Société a continué sur la voie de la clarification et de la consolidation de son portefeuille d'actifs. En novembre 2011, le Groupe a signé un avenant à la concession de la STVI (Société des Téléphériques de Val d'Isère), qui proroge la durée de la concession de 10 années supplémentaires. En outre, en octobre dernier, il a mis un terme à l'exploitation du Bioscope, suite à la résiliation à l'amiable de la délégation de service public afférente au parc.

Dans un contexte difficile, le Groupe a affiché une bonne résistance de ses résultats illustrant ainsi la solidité des fondamentaux de la Compagnie des Alpes (CDA).

La croissance du chiffre d'affaires, + 5,6% à périmètre réel et de + 3,7% à périmètre comparable témoigne de la justesse du positionnement stratégique et de la politique d'investissement ambitieuse mais ciblée du Groupe. Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe CDA pour l'exercice 2011/2012 s'est élevé à 677,7 M€.

L'activité des Domaines skiables (56% du chiffre d'affaires total) a connu un très bon niveau d'activité tout au long de la saison 2011/2012, en particulier sur le cœur de sai-

son, avec une croissance du chiffre d'affaires de + 5,1% à 379,4 M€. Les ventes foncières ont compté pour 4 M€ contre 0,7 M€ l'an passé. L'activité des remontées mécaniques seules a progressé de + 4,3%, portée par un retour à la croissance du nombre de journées-skieurs (+ 2%) conjugué à un effet prix positif + 2,3% (+ 3,3% TTC).

L'activité des Parcs de loisirs (44% du chiffre d'affaires total) a très bien résisté avec un chiffre d'affaires de 296,2 M€, en hausse de près de + 2% à périmètre comparable (+ 6,1% à périmètre réel sous l'effet notamment de l'intégration du parc du Futuroscope).

Après un 1^{er} semestre de bonne facture (+ 9,9%), marqué notamment par d'excellentes performances sur la période de Toussaint-Halloween, les Parcs de loisirs ont connu un ralentissement au cours du 3^{ème} trimestre (environ 30% de l'activité annuelle), en raison d'une météo exceptionnellement maussade et d'un effet de base défavorable (l'activité des Parcs de loisirs au 3^{ème} trimestre 2010/2011 était en progression de près de + 9% par rapport à l'année précédente). A l'inverse, le 4^{ème} trimestre (environ 50% de l'activité annuelle), a été très satisfaisant, en croissance de + 6,3%, bénéficiant à la fois d'une croissance significative de la fréquentation et de la dépense par visiteur.

Sur l'ensemble de l'exercice, la fréquentation a été quasiment stable (- 0,5%), et la dépense moyenne par visiteur a affiché, quant à elle, une progression de + 2,4% (+ 3,1% TTC).

Les sites les plus performants (Parc Astérix, Grévin, les parcs Walibi) ont été ceux dans lesquels le Groupe, en cohérence avec sa politique « Grands parcs, Grandes marques », a le plus investi en contenu. Ces parcs ont su mettre à disposition et médiatiser des contenus riches et emblématiques - nouvel espace Egyptien et son attraction phare Ozlris du Parc Astérix, enrichissement et déploiement du rebranding Walibi, programme d'inaugurations soutenu dans le cadre des 130 ans du musée Grévin - fruits de programmes d'investissements pluriannuels ciblés et ambitieux.

Les résultats opérationnels ont été solides avec un EBO en progression de + 3,4% à périmètre comparable et retraité de l'élément exceptionnel 2010/2011 lié aux indemnités reçues au titre du sinistre du Vanoise Express. Le résultat opérationnel s'est, quant à lui stabilisé, à périmètre comparable retraité. Ainsi, les taux de marges opérationnel-

les ont été quasiment préservés. La diminution du coût de l'endettement net de plus de 2 M€ (baisse du taux moyen de la dette) combinée à la baisse du taux effectif d'imposition ont permis de compenser une dépréciation d'écarts d'acquisition à hauteur de + 1,7 M€ et de dégager un résultat net part du Groupe de près de 28 M€, en progression de + 4,5% à périmètre comparable et hors éléments exceptionnel lié au Vanoise Express (- 9,8% à périmètre réel). La capacité d'autofinancement est ressortie à 137 M€, soit 20% du chiffre d'affaires, en progression de plus de 5%. Le flux de trésorerie disponible est positif à près de 18 M€, en amélioration de + 3 M€, alors même que le Groupe a poursuivi une politique d'investissement dynamique. Le Groupe a accru ses investissements dans les Parcs de loisirs - à 53 M€, soit 2 M€ de plus que l'exercice précédent, ils représentent 18% du chiffre d'affaires des parcs - en cohérence avec sa stratégie de positionnement sur les sites à potentiel, les plus créateurs de valeur, et de retour sur investissement. Le niveau d'investissement dans les Domaines skiables progresse quant à lui aussi de + 2 M€ à 66 M€, soit 17% du chiffre d'affaires (stable vs. l'exercice précédent). La structure financière de la Compagnie des Alpes demeure solide. Le ratio dette nette rapporté aux capitaux propres s'est établi à 47% contre 46% l'exercice précédent.

Le Conseil d'administration a décidé de proposer à l'Assemblée générale devant se tenir le 14 mars 2013 un dividende de 0,70 € par action, soit un montant de près de 17 M€, payable exclusivement en numéraire, et de limiter la distribution du dividende au niveau du FCF dégagé au cours de l'exercice.

Nous sommes plus que jamais déterminés, en dépit des aléas conjoncturels de court terme, à poursuivre l'optimisation et à faire évoluer notre modèle économique pour qu'il soit porteur de croissance rentable sur le moyen terme. Dans un secteur des loisirs, aux perspectives prometteuses, et de ce fait de plus en plus exigeant et concurrentiel, nous sommes convaincus que la Compagnie des Alpes est bien placée pour promouvoir une vision différente des loisirs et tirer parti de la croissance à venir de ce marché. Notre entreprise entre ainsi dans un nouveau cycle de son développement capitalisant sur son modèle spécifique, qui se distingue des

loisirs standardisés, et s'adapte à la diversité des générations, des vies et des cultures. Pour ce faire, nous avons décidé de mettre en œuvre trois engagements prioritaires : 1/ stimuler la croissance rentable de nos métiers historiques, c'est-à-dire accélérer la mobilisation de l'entreprise pour créer la préférence pour nos sites et être en mesure d'inventer de nouveaux services et offres afin d'augmenter la dépense des visiteurs, d'optimiser leur fréquentation tout au long de la saison et augmenter la part des primo-visiteurs. Ceci passera notamment par la poursuite d'une approche sélective et ambitieuse de nos investissements tant dans notre patrimoine matériel qu'immatériel, au cœur duquel le capital humain, 2/ développer de nouveaux métiers associés, complémentaires à nos cœurs de métiers pour consolider leur croissance (projets autour de l'hébergement dans les deux activités), ou encore en activant de nouveaux relais de croissance en dehors des sites CDA (élargissement du positionnement du Groupe sur la chaîne de valeur, comme par exemple dans la licence de marques), 3/ étendre nos activités à l'international. A ce titre, l'exercice 2012/2013 connaîtra, à compter d'avril 2013, la première déclinaison à l'international du Musée Grévin Paris, avec l'ouverture de Grévin Montréal. En 2014, le Groupe CDA verra la concrétisation d'un deuxième Grévin à l'international, à Prague. Et d'autres ouvertures sont prévues avec le souhait d'ouvrir un musée Grévin par an.

Notre ambition, exprimée dans le cadre d'un Projet d'Entreprise mobilisateur, est de devenir producteur de loisirs créateurs d'expériences uniques. La Compagnie des Alpes, est plus que jamais en ordre de marche pour relever les défis de ses marchés. Forte de ses savoir-faire et de son excellence opérationnelle, d'un portefeuille de marques de dimension internationale, de sa connaissance et de son ancrage dans les territoires, d'une capacité financière et d'une structure actionnariale solides, la CDA dispose d'atouts pour affirmer dans les années à venir sa spécificité dans son secteur et répondre ainsi aux nouvelles attentes de ses visiteurs.

Dominique MARCEL,
Président - Directeur général

2. Chiffres clés

Chiffres clés (en millions d'euros)

2007/2008 2007/2008* 2008/2009 2009/2010 2010/2011 2011/2012

EXPLOITATION

Chiffre d'affaires consolidé (Chapitre III - note 6.1)	579,3	561,3	576,0	596,6	641,5	677,7
Excédent brut opérationnel ⁽¹⁾ (Chapitre III - note 6.2)	173,1	165,9	166,6	167,9	159,5	160,1
Résultat opérationnel ⁽²⁾ (Chapitre III - note 6.2)	85,1	83,3	83,0	76,3	66,0	60,1
Résultat net total ⁽³⁾	39,7	39,7	43,1	47,1	37,6	33,0
Résultat net part du Groupe ⁽⁴⁾	36,2	36,2	40,2	42,0	30,7	27,7

INVESTISSEMENTS ET AUTOFINANCEMENT

Capacité d'autofinancement ⁽⁵⁾ (Chapitre III - note 7.1)	128,1	121,4	131,1	133,7	129,5	136,9
Investissements industriels nets ⁽⁶⁾	103,2	100,8	74,0	95,3	114,7	119,0
Flux de trésorerie disponible ⁽⁷⁾	24,9	20,6	57,1	38,5	14,8	17,9

BILAN

	30/09/08	30/09/08	30/09/09	30/09/10	30/09/11	30/09/12
Total des capitaux propres	564,3	564,3	591,9	741,0	773,4	778,2
Endettement net ⁽⁸⁾	563,3	563,3	461,9	332,6	357,6	365,2
Total du bilan	1 391,1	1 391,1	1 349,7	1 425,0	1 432,2	1 443,5
ROE ⁽⁹⁾	7,4%	7,4%	7,8%	6,4%	4,6%	4,1%
ROCE ⁽¹⁰⁾	5,3%	5,5%	5,7%	5,1%	4,2%	3,8%

* Conformément à la norme IFRS 5, le résultat publié de 2008 a été retraité pour permettre une comparabilité avec les comptes 2009. Les activités cédées des domaines skiables suisses (Saas Fee Bergbahnen et Téléverbier) ont été reclassées en 2009 et 2008 sur une ligne distincte « activités abandonnées ».

⁽¹⁾ L'Excédent Brut Opérationnel comprend les revenus et charges d'exploitation avant prise en compte des coûts de détention des actifs (amortissements et dépréciations), des autres produits et charges opérationnels, du résultat financier et des impôts sur le résultat.

⁽²⁾ Le Résultat Opérationnel est calculé sur la base du référentiel IFRS.

⁽³⁾ Le Résultat net total comprend l'ensemble des produits et charges du Groupe avant prise en compte des intérêts minoritaires.

⁽⁴⁾ Le Résultat net part du Groupe comprend l'ensemble des produits et charges du Groupe après prise en compte des intérêts minoritaires.

⁽⁵⁾ La capacité d'autofinancement est présentée après coût de l'endettement financier net et des impôts, calculée sur la base du référentiel IFRS.

⁽⁶⁾ Les investissements industriels nets correspondent aux dépenses réalisées pour les nouvelles immobilisations corporelles et incorporelles nettes des cessions d'actifs du même type.

⁽⁷⁾ Le flux de trésorerie disponible correspond à la capacité d'autofinancement nette moins les investissements industriels nets.

⁽⁸⁾ L'Endettement net (ou dette nette) correspond à l'ensemble des dettes financières moins la trésorerie disponible.

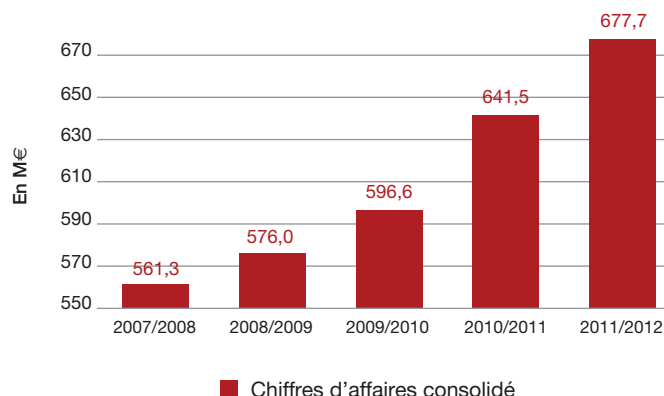
⁽⁹⁾ ROE = Résultat net part du Groupe / (Capitaux propres part du Groupe - Résultat net part du Groupe).

⁽¹⁰⁾ ROCE = Résultat opérationnel après IS normatif / Actif immobilisé net (y compris écarts d'acquisition) + BFR + Impôts différés actif - Impôts différés passif - Provisions courantes et non courantes.

I. Présentation du Groupe

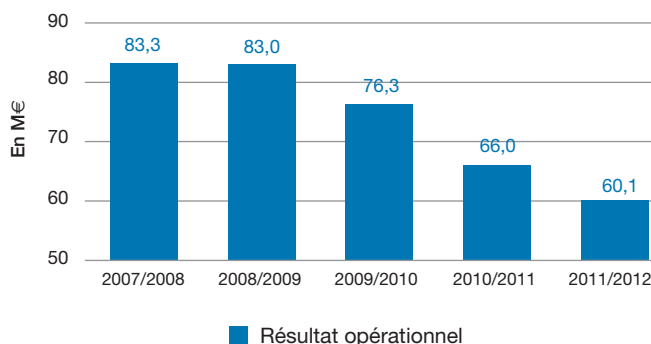
Chiffres clés

Evolution du chiffre d'affaires consolidé



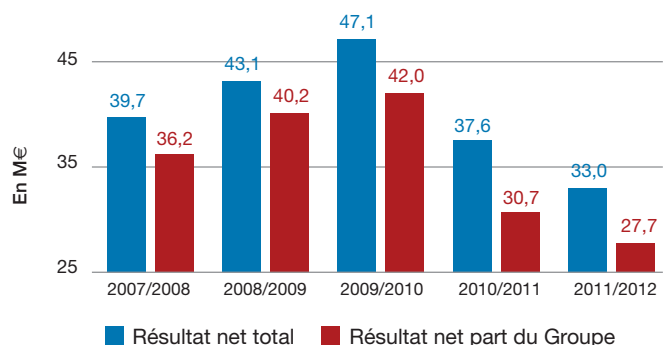
Sur les cinq dernières années, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe a progressé de + 6,1% par an en moyenne¹, dont + 0,6% par croissance organique et + 4,3% par la croissance externe. Avec près de 678 M€ de chiffre d'affaires, dont 379 M€ réalisés par les Domaines skiables et 296 M€ par les Parcs de loisirs, la Compagnie des Alpes est un acteur majeur du secteur des loisirs en Europe.

Résultat opérationnel



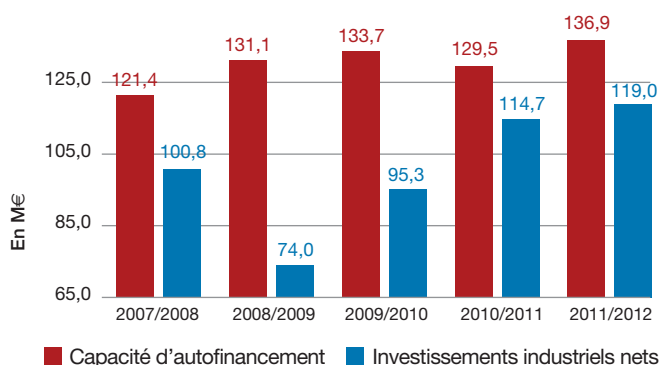
Avec une moyenne de 12,2% du chiffre d'affaires sur cinq ans, le Groupe offre une rentabilité opérationnelle, telle que mesurée par le ratio RO/CA, d'un niveau élevé, dans des métiers à forte intensité capitalistique.

Evolution du résultat net



Sur les cinq derniers exercices la progression moyenne du résultat net part du Groupe est de + 1,5%, avec un taux moyen de variation annuelle de près de - 19% sur les 2 derniers exercices. En 2011/2012, il connaît une variation de - 9,9% par rapport à l'exercice précédent.

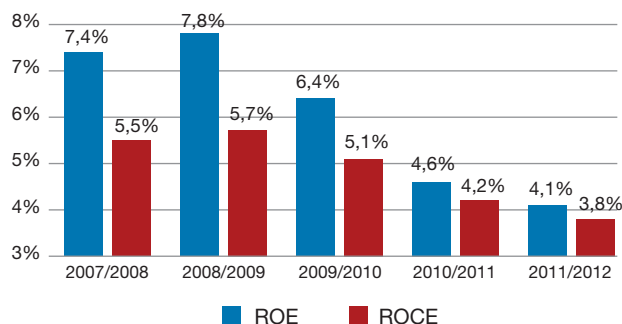
Investissements industriels nets et autofinancement



Les investissements industriels sont constitués par les nouvelles remontées mécaniques, les travaux de pistes, les engins de damage, l'enneigement de culture pour les Domaines skiables, et les nouvelles attractions et aménagements pour les Parcs de loisirs, auxquels il faut ajouter divers matériels et logiciels. Sur les cinq derniers exercices, les investissements industriels ont représenté environ 16,4% du chiffre d'affaires consolidé, soit 504 M€. Dans le même temps, la Compagnie des Alpes a dégagé 653 M€ d'autofinancement, permettant de générer un cash-flow libre de 149 M€.

¹ Les moyennes sur 5 ans sont calculées à partir d'une moyenne de variations annuelles constatées sur les 5 derniers exercices.

Rentabilité du Groupe CDA



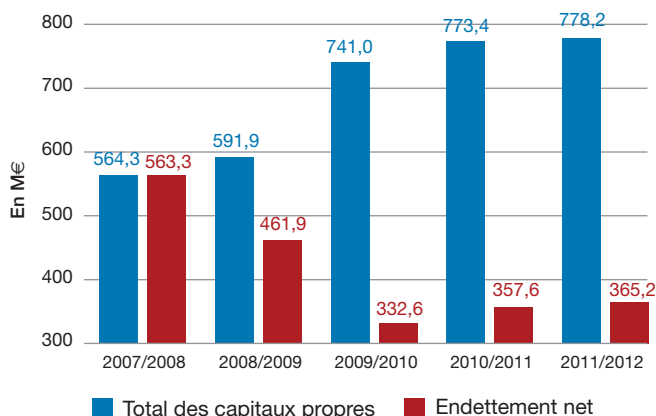
ROE = Résultat net part du Groupe / (Capitaux propres part du Groupe - Résultat net part du Groupe)

ROCE = Résultat opérationnel après IS normatif / Actif immobilisé net (y compris écarts d'acquisition) + BFR + Impôts différés actif - Impôts différés passif - Provisions courantes et non courantes

Affectée à court terme par la forte croissance externe réalisée en 2006 et 2007, la rentabilité du Groupe CDA est repartie à la hausse sur les exercices 2007/2008 et 2008/2009. En 2010, la variation du ROE (rentabilité des capitaux propres part du Groupe) résulte de l'augmentation de capital réalisée par le Groupe (100 M€). Sur les deux derniers exercices, les ratios de rentabilité sont pénalisés par la baisse conjoncturelle des résultats.

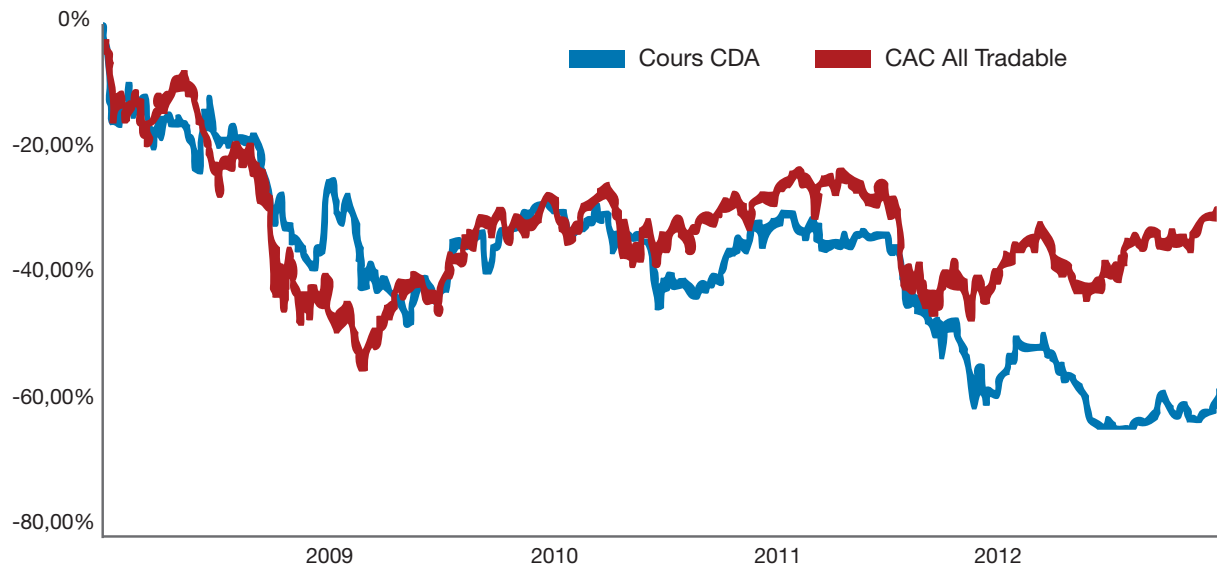
En moyenne sur 5 ans, la rentabilité des capitaux propres part du Groupe (ROE) est de 6%. Le retour sur capitaux employés (ROCE) est en moyenne de 5% compte tenu de l'intensité capitalistique de nos métiers. Hors écarts d'acquisition (goodwills), le retour sur capitaux employés (ROCE) atteint près de 6%.

Structure financière



Les cessions d'actifs non stratégiques initiées dans le cadre de l'inflexion stratégique combinées à la génération de free cash-flow, et la réalisation d'une augmentation de capital de 100 M€ en juillet 2010 ont permis de réduire l'endettement net de près de 30% en 2010. Ainsi le ratio dette nette / fonds propres est passé de 78% en 2008/2009 à 45% en 2009/2010. Depuis, le gearing s'est stabilisé. Au 30 septembre 2012, l'endettement net représente 47% des fonds propres (parmi les niveaux les plus bas atteints sur les 15 dernières années).

Evolution du cours de Bourse sur 5 ans (variation relative : CDA vs. CAC All Tradable)



Performances sur 5 ans (04/01/2008 au 02/01/2013):
CAC 40 : - 31,5%, CAC All-Tradable (Ex SBF250) : - 27%,
CDA : - 56%.

Bonne performance du titre jusqu'en 2010, où la crise financière internationale s'aggrave. La défiance des investisseurs vis-à-vis des actions s'amplifie et le sec-

teur des midcaps pâtit davantage de cette désaffection des investisseurs sur les marchés boursiers. Le titre CDA, malgré une bonne résistance de ses performances business dans un contexte de crise économique persistante et une structure financière renforcée en 2010, subit les effets négatifs de ce contexte peu porteur.

3. Historique du Groupe

1989/1990

Création par C3D (Caisse Des Dépôts Développement) de la Compagnie des Alpes (CDA).

Acquisition de la STGM (Société des Téléphériques de la Grande Motte) / Tignes. Création de la STAG (Société des Téléphériques de l'Aiguille Grive) / Peisey-Vallandry.

1991/1994

La SAP (Société d'Aménagement de la Plagne) / La Plagne, la STAR (Société des Téléphériques de l'Aiguille Rouge) / Les Arcs, et la SATAL (Société d'Aménagement du Téléphérique Argentières-Lognan) / Chamonix-Les Grands Montets, rejoignent le Groupe. Les 100 M€ de CA consolidés sont franchis en 1994.

1994/1995

Acquisition de la majorité du capital de la SEVABEL (Société d'Exploitation de la Vallée des Bellevilles) / Les Menuires.

Introduction de CDA au Second Marché de la Bourse de Paris, le 18 novembre 1994.

Méribel Alpina intègre le Groupe à 36% et rejoint la CDA au Second Marché de la Bourse de Paris un mois plus tard, en décembre 1994.

1995/1998

Acquisition de la SMA (Société Les Montagnes de l'Arc), société aménageur des Arcs, qui devient concessionnaire du domaine skiable des Arcs par intégration de la STAR.

Première exploitation à l'étranger avec le domaine skiable de CMBF (Courmayeur Mont-Blanc Funivie) en Italie (Val d'Aoste), en décembre 1996.

Méribel Alpina et la CDA acquièrent les domaines skiabiles de Flaine, Samoëns, Morillon et Sixt, en décembre 1997.

2000/2002

Prise de contrôle de Méribel Alpina par OPA/OPE suivi d'une OPR/RO.

Premières prises de participation en Suisse: Téléverbier en 2000 et SFB (Saas Fee Bergbahnen) en 2001.

2002/2005

Diversification majeure dans le secteur des parcs de loisirs via une OPA sur le capital de Grévin & Cie (groupe de 10 Parcs), suivie d'une OPR/RO, en juin 2002.

Poursuite de la croissance externe dans les parcs: Aquaparc du Bouveret en Suisse (2003), Panorama Park en Allemagne

et Pleasurewood Hills en Angleterre (2004), Planète Sauvage (Loire Atlantique) et Mer de Sable (Oise) (2005).

Privatisation de la Compagnie des Alpes, le 8 mai 2004. La Caisse des dépôts et consignations (CDC) détient 40% du capital de la CDA (vs. 53%). Une participation de 13% de la CDC est vendue à trois groupes bancaires ayant un intérêt stratégique dans la région des Alpes.

Entrée dans Serre Chevalier (Hautes Alpes) via l'obtention de la concession d'exploitation pour 30 ans du domaine skiable de Saint-Chaffrey (Serre Chevalier 1350) et prise de participation dans Serre Chevalier Ski Développement. Troisième participation (20%) dans une station suisse (Aletsch Riederalp).

2005/2006

Prise de contrôle de Serre Chevalier Ski Développement.

Acquisition de cinq nouveaux parcs de loisirs, dont quatre exploités sous la marque Walibi. La Compagnie des Alpes atteint son objectif d'équilibre entre ses deux métiers et devient un acteur incontournable des parcs de loisirs en Europe.

Ouverture d'un nouveau parc: Le Bioscope (1^{er} juin 2006).

2007/2008

La Compagnie des Alpes acquiert 60% du capital de la STVI (Société des Téléphériques de Val d'Isère) ainsi que trois participations de 20% dans les sociétés exploitant les Domaines skiabiles d'Avoriaz, Valmorel et La Rosière. Cette acquisition est en partie financée par une augmentation de capital réservée au vendeur SOFIVAL. A cette occasion, SOFIVAL, devient le troisième actionnaire avec 8,7% du capital.

Cession du parc allemand Panorama Park en janvier 2008 et de la participation dans Aletsch Riederalp en avril 2008.

2009/2010

Cession des participations dans SMVP (Bioscope), Téléverbier et Saas Fee Bergbahnen (SFB) en octobre 2009 et acquisition d'une participation majoritaire dans DAL (Deux Alpes Loisirs) / Les 2 Alpes, en décembre 2009.

Poursuite des cessions avec le désengagement de Compagnie des Alpes dans Courmayeur Mont-Blanc Funivie (CMBF), en mai 2010.

2010/2011

Montée à 100% au capital de la STVI (vs. 60%), en novembre 2010.

Adossement du Futuroscope à la Compagnie des Alpes, en janvier 2011.

Cession du contrôle d'un ensemble de sept parcs de loisirs en janvier 2011 : le parc de Bagatelle, l'Aquarium de Saint Malo, le parc des Mini Châteaux et l'Aquarium du Val de Loire, l'Aquaparc du Bouveret en Suisse, Avonturenpark Hellendoorn aux Pays-Bas et Pleasurewood Hills au Royaume Uni.

Démarrage des activités de prestations de services portées par CDA Management : Signatures de deux contrats : Sotchi en Russie et Sindibad au Maroc.

2011/2012

Dans les Domaines skiabiles, le Groupe a signé, en novembre 2011, un avenant à la concession dont bénéficie la STVI (Société des Téléphériques de Val d'Isère), qui proroge la durée de la concession de Val d'Isère de 10 années supplémentaires. La nouvelle échéance est désormais arrêtée à 2030.

Dans les Parcs de loisirs, le Groupe a annoncé l'arrêt de l'exploitation du Bioscope et l'ouverture d'un musée Grévin à Prague pour début 2014. Par ailleurs l'exercice 2011/2012 a été consacrée à la préparation de l'ouverture du premier Grévin à l'international en avril 2013 à Montréal.

4. Présentation des activités du Groupe

Avec plus de 23 millions de visiteurs accueillis en 2011/2012 dans ses 26 sites¹, la Compagnie des Alpes est un acteur majeur du secteur des loisirs en Europe. Leader mondial de l'exploitation de domaines skiabiles², elle gère 11 des domaines les plus importants de France. Elle est également un acteur majeur européen des parcs de loisirs avec 15 sites dont 9 en France, 3 en Belgique, 2 aux Pays-Bas, 1 en Allemagne.

4.1. Domaines skiabiles (56% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe en 2011/2012)

Les sociétés du Groupe équipent, entretiennent et exploitent des domaines skiabiles. Leurs recettes proviennent des ventes de titres de transport de remontées mécaniques. Leurs charges sont constituées des dépenses liées au financement des installations, au personnel, aux taxes et redevances locales et aux dépenses d'exploitation courantes (entretien, énergie, assurances, etc.). En France, cette activité est exercée dans le cadre de contrats de concessions, dont les caractéristiques et les durées sont exposées dans le Chapitre III - Note 1.9. de l'Annexe aux comptes consolidés. Au 30 septembre 2012, la durée moyenne restant à courir des principaux contrats est de 13 ans.

A titre accessoire, pour des montants n'ayant jamais excédé 5% du chiffre d'affaires global des Domaines skiabiles, et limité à deux Domaines skiabiles – Les Arcs et Flaine – le Groupe exerce une activité de ventes de terrains constructibles à des promoteurs. Cette activité s'exerce dans le cadre de concessions d'aménagement décrites dans le Chapitre III - Note 1.9. de l'Annexe des comptes consolidés. Le chiffre d'affaires et les résultats de cette activité sont intégrés dans les données des Domaines skiabiles et font l'objet d'une mention de leur contribution dans le rapport de gestion annuel. S'agissant de terrains destinés à la vente, leur valeur nette comptable figure en stock au bilan (Chapitre III - Note 5.7. de l'Annexe des comptes consolidés).

¹ Périmètre d'intégration globale. La CDA détient en outre des participations minoritaires dans 4 domaines skiabiles français, et 7 parcs de loisirs situés en France, Suisse, Pays-Bas et Angleterre. Au total, la CDA est présente sur 37 sites, 15 domaines skiabiles et 22 parcs de loisirs.

² En nombre de journées-skieurs, il n'existe pas de société ou groupe exploitant de remontées mécaniques, comparable à CDA, ayant un nombre de journées-skieurs supérieur à celui de la Compagnie des Alpes.

4.1.1. Marché et concurrence en Europe

Le marché pertinent pour les activités de la Compagnie des Alpes dans le ski est l'Europe. En effet, les clients qui traversent les océans pour faire du ski sont très peu nombreux : quelques dizaines de milliers contre plus de 45 millions de pratiquants du ski en Europe. Le marché

européen, estimé par la CDA à environ 220 millions de journées¹ ou 5,5 milliards d'euros (sur la base d'un prix moyen journée de 25 €), est dominé à environ 80% par quatre pays principaux.

Les quatre grands pays du ski en Europe

Pays	Superficie du domaine skiable (km ²)	Nombre de remontées mécaniques	Nombre de stations	Nombre de très grandes stations (*)
France	1 180	3 685	325	14
Autriche	1 050	3 028	254	12
Suisse	950	1 774	240	7
Italie	1 350	2 127	349	4

Sources : www.vanat.ch, « 2012 International report on mountain tourism », mai 2012. www.anmsm.fr

(*) Stations accueillant plus de 1 millions de journées-skieurs.

Fréquentation totale des quatre grands pays du ski en Europe (en millions de journées)

Pays	2007/2008	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012
France	54,6	58,6	56,1	53,2	55,0
Autriche	56,8	56,9	53,4	51,2	50,7
Suisse	28,7	31,7	27,3	26,0	25,1
Italie	26,8	29,0	31,5	30,0	24,0

Sources : Domaines Skiabiles de France, « Indicateurs et Analyses 2012 », octobre 2012.

Avec 55 millions (+ 3,4% vs. 2011) de journées-skieurs vendues, la France est la première destination mondiale du ski, devant les Etats-Unis (51 millions, - 16%) et l'Autriche (50 millions, - 2%). Le record de fréquentation en France reste celui établi en 2008/2009 avec 58,6 millions de journées-skieurs.

La position de leader de la France (selon les années, ex-aequo avec l'Autriche) vient largement de la puissance de son marché intérieur, qui représente entre 70% et 80% de sa fréquentation tandis que la grande majorité de la fréquentation des stations suisses (50%) et autrichiennes (> 60%) est étrangère (essentiellement allemande dans le cas des stations autrichiennes)².

En Europe, le modèle économique largement dominant sur ce marché est constitué de sociétés n'opérant que sur un seul site. La Compagnie des Alpes est un exemple presque unique de groupe présent sur plusieurs sites à l'exception du groupe suédois Skistar, coté à la Bourse de Stockholm et qui n'est présent que sur le marché scandinave.

Dès lors, le Groupe occupe une place de numéro un incontestée avec près de 7% du chiffre d'affaires et plus

de 6% des journées-skieurs réalisés en Europe. Si l'on ajoute à ces données les fréquentations et les chiffres d'affaires réalisés par les sociétés non consolidées globalement (Chamonix, Avoriaz, Valmorel et La Rosière), la Compagnie des Alpes représente 9% du marché européen du ski en valeur et près de 8% en volume.

Le marché français du ski³

La France compte parmi les trois premiers pays de ski dans le monde, avec les Etats-Unis et l'Autriche. Ce n'est pas seulement le premier domaine skiable du monde par sa fréquentation, c'est aussi un maillage de nombreux domaines skiabiles de renommée internationale, 250 répartis sur 6 massifs, très variés en taille et en offre : Alpes, Massif Central, Pyrénées, Vosges, Jura et Corse.

¹ Sources : Domaines Skiabiles de France, « Indicateurs et Analyses 2012 », octobre 2012. Données internes CDA, Laurent Vanat, « 2012 International report on mountain tourism », mai 2012.

² Source : Laurent Vanat, « 2012 International report on mountain tourism », mai 2012

³ Sources : www.domaines-skiabiles.fr, Montagne Leaders > N°233 > septembre / octobre 2012.

I. Présentation du Groupe

Présentation des activités du Groupe

On recense en France 325 stations possédant au moins une remontée mécanique et 220 opérateurs de domaines skiables adhérents à Domaines Skiables de France, chambre professionnelle des opérateurs de domaines skiables. 52% des opérateurs français sont des entreprises privées ou des sociétés d'économie mixte (SEM - capital public majoritaire), pour 15%.

Les 15 premières stations ont réalisé près de 55% du chiffre d'affaires total en 2011/2012. Les huit groupes français présents sur au moins deux stations (représentant 31 stations) totalisent plus de 50% du chiffre d'affaires réalisé en France (54%).

En France, au 30 septembre 2012, la Compagnie des Alpes occupe, dans son périmètre de consolidation globale, une part de marché de près de 32% en valeur et d'un peu plus de 25% en volume. Les sociétés SOFIVAL (Avoriaz, Valmorel et La Rosière) et S3V, exploitant les domaines de Courchevel, La Tania et Mottaret, sont au coude à coude avec des parts de marché en valeur autour de 4,6%.

La fréquentation d'une station de sports d'hiver est liée à plusieurs facteurs :

- Les qualités intrinsèques du domaine skiable (altitude, variété des pistes, équipement en neige de culture, liaisons avec d'autres domaines, forte renommée) et le potentiel touristique de la station, exprimé en termes d'hébergement professionnel. L'altitude d'un domaine skiable peut permettre un enneigement de meilleure qualité et une durée de saison supérieure. Un pourcentage important de lits professionnels permet de commercialiser activement la station, notamment auprès des clientèles étrangères.
- Les conditions d'enneigement et de températures au cours de l'hiver : un enneigement abondant et des températures froides favorisent la pratique du ski dans toutes les stations, y compris en moyenne et basse altitude. En cas de températures plus clémentes, les stations situées en altitude élevée peuvent bénéficier de reports de clientèles.

- L'environnement économique général : les vacances aux sports d'hiver sont des dépenses de loisirs. Elles peuvent donc faire l'objet d'arbitrages en cas de baisse du revenu disponible des ménages. Cependant, compte tenu du profil de clientèle CSP+ la sensibilité au contexte conjoncturel et l'élasticité prix peuvent s'avérer somme toute relatives.
- La qualité de l'offre combinée aux efforts de commercialisation et de promotions réalisés par les entreprises de domaines skiables en collaboration avec l'ensemble des acteurs des stations pour séduire et fidéliser les clientèles françaises (75%) et étrangères.
- Les clientèles des marchés européens en croissance (Royaume Uni, Benelux, Pays de l'Est) privilégient l'altitude, la taille des domaines skiables et leur facilité d'accès. Sur ces trois critères, la France est bien placée : elle compte un nombre important de stations de haute altitude et de grande dimension, capables d'accueillir plus de 1 million de journées-skieurs par an, et la plupart d'entre elles sont accessibles par autoroute ou par chemin de fer depuis les grands marchés émetteurs de skieurs.

Les avantages concurrentiels de la Compagnie des Alpes tiennent pour l'essentiel au positionnement des stations du Groupe : elle a choisi d'opérer exclusivement dans des stations bénéficiant d'un domaine skiable de grande dimension et de haute altitude, de notoriété européenne et disposant de capacités d'hébergement professionnel très importantes. Les sites du Groupe sont fréquentés très majoritairement par des vacanciers (i.e. résidant dans la station pour plusieurs nuits). Ils sont donc moins dépendants des variations météorologiques à court terme et leur fréquentation est mieux répartie au cours de la semaine et au cours de la saison.

Le segment de clientèle constitué des skieurs étrangers recèle une marge de progression. La clientèle étrangère représente 43% de la fréquentation des stations du Groupe dont 20% vient du Royaume Uni, pays dans lequel la France détient la première place largement devant l'Autriche. Les autres clients étrangers viennent majoritairement d'Europe, des Pays-Bas, de Belgique, d'Allemagne, d'Italie, de Suisse et plus récemment de Russie.

4.1.2. Fréquentation

Journées-skieurs des sites du groupe CDA (milliers)	2009/2010	2010/2011	2011/2012
Paradiski (La Plagne - Les Arcs - Peisey Vallandry)	4 683	4 501	4 687
Espace Killy (Tignes - Val d'Isère)	2 765	2 742	2 746
Les Trois Vallées (Les Menuires - Méribel)	2 491	2 364	2 456
Grand Massif (Flaine, Giffre)	1 276	1 285	1 316
Serre Chevalier	1 379	1 331	1 306
Deux Alpes	1 268	1 214	1 224
Sous-total Compagnie des Alpes - Domaines skiables	13 862	13 437	13 736
Domaines skiables mis en équivalence *	3 486	3 268	3 480
Italie (Courmayeur)	0	0	0
Total Fréquentation des Domaines skiables	17 348	16 705	17 216

(*) Chamonix, Avoriaz, Valmorel et La Rosière

La saison 2011/2012 a été marquée par un très bon niveau d'enneigement naturel assorti de journées d'ensoleillement favorables à la pratique du ski. En revanche, l'agencement des calendriers scolaires, français particulièrement, a été cette saison encore défavorable (Noël et jour de l'an des dimanches, et des vacances de printemps tardives). Les résultats de l'activité globale des Domaines skiables sont satisfaisants et confirment la solidité de l'économie des stations de montagne. La fréquentation nationale enregistre une progression de + 3% à 55 millions de journées-skieurs contre 53,2 millions de journées-skieurs 2010/2011 et redevient ainsi la première destination mondiale du ski. Dans un contexte de crise économique qui pèse, en particulier sur les secteurs du tourisme et des loisirs, la fréquentation globale des domaines skiables français résiste et parvient à se stabiliser à un niveau élevé par rapport à la moyenne des quatre hivers précédents, dont un niveau record historique a été atteint en 2008/2009 avec 58,6 millions de journées-

skieurs. Les Domaines skiables de la Compagnie des Alpes ont connu un très bon niveau d'activité tout au long de la saison 2011/2012, portés spécifiquement, à l'instar de la fréquentation nationale, par un retour à la croissance des volumes (+ 2%). Source: DSF, « Indicateurs et Analyses 2012 », Octobre 2012.

L'évolution constatée au cours des trois dernières saisons de ski illustre parfaitement la bonne résistance de l'activité Domaines skiables aux variations externes: les caractéristiques des sites du Groupe (haute altitude, renommée internationale, grande dimension, capacité d'hébergements) permettent en effet d'amortir les variations dues aux facteurs exogènes et d'offrir ainsi une plus grande régularité des performances dans le temps.

Le Groupe CDA compte dans son périmètre 15 Domaines skiables, dont 11 consolidés globalement totalisant 13,8 millions de journées-skieurs, et 4 participations mises en équivalence accueillant près de 3,5 millions de journées-skieurs.

4.1.3. Chiffre d'affaires

Chiffre d'affaires des sites du groupe CDA (M€)	2009/2010	2010/2011	2011/2012
Paradiski (La Plagne - Les Arcs - Peisey Vallandry)	120,0	116,2	124,2
Espace Killy (Tignes - Val d'Isère)	78,9	79,2	79,5
Les Trois Vallées (Les Menuires - Méribel)	64,3	60,4	65,2
Grand Massif (Flaine, Giffre)	31,5	33,2	37,3
Serre Chevalier	31,5	31,5	32,2
Deux Alpes	38,6	40,4	41,0
Sous-total Compagnie des Alpes - Domaines skiables	364,8	360,9	379,4
Domaines skiables mis en équivalence *	109,5	111,7	119,7
Italie (Courmayeur)	0,0	0,0	0,0
Total CA des Domaines skiables	474,3	472,6	499,1
Dont chiffre d'affaires foncier	2,6	0,7	4,1

(*) Chamonix, Avoriaz, Valmorel et La Rosière

Le chiffre d'affaires annuel 2011/2012 s'élève à 379,4 M€, en progression de + 5,1% par rapport à l'exercice précédent et représente 56% du chiffre d'affaires consolidé de la Compagnie des Alpes. Hors ventes foncières (4 M€ en 2012 contre 0,7 M€ en 2011), le chiffre d'affaires des remontées mécaniques affiche une progression de + 4,3%.

La recette moyenne par journée-skieur a progressé de + 2,3% hors taxes (+ 3,3% TTC) sur l'ensemble de la saison.

4.1.4. Activité des principales sociétés exploitant des Domaines skiables

Domaine skiable de Paradiski : SAP (La Plagne) – ADS (Les Arcs, Peisey – Vailandry)

Ces trois domaines sont reliés depuis la saison 2003/2004 par le téléphérique Vanoise Express pour former le domaine skiable Paradiski. Avec plus de 98 600 lits touristiques dont 60% activement commercialisés par des professionnels de l'hébergement, Paradiski est un des plus grands domaines skiables du monde. Il représente à lui seul un tiers du chiffre d'affaires des domaines skiables du Groupe. En 2011/2012, le chiffre d'affaires affiche une progression significative de + 6% alimentée par une croissance marquée des journées-skieurs de la Plagne, supérieure à celle du Groupe et à la moyenne nationale. Celle des Arcs se situe légèrement au-dessus de la moyenne Groupe. Le prix moyen journée (HT) de l'ensemble du domaine est, quant à lui, en ligne avec l'inflation et la moyenne Groupe.

Domaine skiable de l'Espace Killy : STGM (Tignes) et STVI (Val d'Isère)

La STGM et la STVI exploitent à elles deux l'ensemble du domaine skiable de l'Espace Killy. Ces deux sites totalisent à eux deux près de 58.000 lits touristiques, dont 50% de lits commerciaux. Le chiffre d'affaires et la fréquentation 2011/2012 sont stables à respectivement 79,5 M€ et 2,7 millions de journées-skieurs hiver.

Les stations des Trois Vallées : SEVABEL (Les Menuires) et Méribel Alpina (Méribel)

Partageant avec les sociétés S3V (Courchevel, La Tania, Mottaret) et SETAM (Val Thorens) l'exploitation du plus grand domaine skiable du monde, les Trois Vallées, la SEVABEL et Méribel Alpina, qui totalisent près de 52 000 lits touristiques dont 51% de lits commerciaux, ont battu leur record de fréquentation au cours de l'exercice 2007/2008 pour atteindre 2,6 millions de journées-skieurs. Alors qu'elles ont largement réussi à maintenir cette performance en 2008/2009, elles ont connu ensuite deux années de repli de la fréquentation (- 5,1% en 2010/2011 et - 4,2% en 2009/2010) affectée par l'altitude plus basse, notamment de Méribel, en comparaison de celle de Val Thorens. En 2011/2012, les deux stations renouent avec

la croissance du nombre de journées-skieurs de manière sensible et supérieure aux moyennes Groupe et nationale. Le prix moyen journée a par ailleurs connu une amélioration significative portée par une optimisation du rendement tarifaire. Ainsi, le chiffre d'affaires 2011/2012 ressort en hausse de + 8% à 65 M€.

Le Grand Massif : DSF – DSG (Flaine, Samoëns, Morillon, Sixt)

DSF et sa filiale DSG exploitent quatre des cinq stations formant le Grand Massif en Haute Savoie. Hormis Flaine, ces sites sont situés à une altitude en moyenne plus basse que celle des autres stations du Groupe. La proportion de lits commerciaux est de 41% sur un total de près de 43 000 lits touristiques. Le chiffre d'affaires des remontées mécaniques (hors ventes foncières de 3,1 M€) affiche une nouvelle progression de plus de + 5% issue de la croissance à parité de la fréquentation et de la dépense par visiteur. Cette performance s'inscrit dans une tendance positive de plusieurs années de progression de l'activité. Pour rappel : ~+ 5% en 2010/2011, + 3,4% en 2009/2010, et 3% en 2008/2009. Le domaine a bénéficié, cet exercice encore, d'une évolution significative du prix moyen journée (hors ventes foncières) de près de + 3%(HT), après + 4% en 2010/2011.

Serre Chevalier (SCV Domaine Skiable)

Issue de la fusion des sociétés SC 1350 et SCSD réalisée en décembre 2008, SCV Domaine Skiable exploite la totalité du Domaine skiable de Serre Chevalier. Au cours de l'exercice 2011/2012, le chiffre d'affaires progresse de + 2% à 32,2 M€ tiré par la croissance significative du prix moyen journée (+ 4% HT, après + 3,5% en 2010/2011). La société poursuit le comblement de son retard sur les grandes stations françaises en matière de politique tarifaire. Ce rattrapage est associé à un important programme d'investissement, engagé depuis l'été 2005 et étalé sur 7 ans, destiné à repositionner Serre Chevalier dans le peloton de tête des stations françaises. Les plus de 52 000 lits touristiques de Serre Chevalier n'étant commercialisés par des opérateurs professionnels qu'à hauteur d'à peine 30% contre une moyenne de 50% pour l'ensemble des stations du Groupe, Serre Chevalier est ainsi le site du Groupe CDA le plus dépendant de la clientèle de proximité.

Les Deux Alpes (DAL)

Dernière acquisition en date du Groupe CDA dans les Domaines skiables (décembre 2009), le domaine des Deux Alpes a fortement contribué à l'activité des Domaines skiables en 2009/2010 en apportant un chiffre d'affaires de 38,6 M€ (40 M€ en 2008/2009). Représentant plus de 10% du chiffre d'affaires Domaines skiables Groupe, les Deux Alpes, à elle seule, est le 4^{ème} plus important contributeur à l'activité derrière les 3 domaines reliés Paradiski, Espace Killy et les Trois Vallées. La station accueille plus

d'1,2 million de journées-skieurs et dispose d'une capacité d'hébergements de près de 30 000 lits dont plus de 50% sont commercialisés par des hébergeurs professionnels. Le chiffre d'affaires 2011/2012 progresse de + 1,5% à 41 M€. Hors activité été, la progression ressort à près de + 4% alimentée par une progression du prix moyen journée de près de + 3% (vs. + 3% en 2010/2011) et dans une moindre mesure de la fréquentation (près de + 1%). C'est essentiellement sur la période des vacances d'avril que la fréquentation a été plus limitée. Cela s'explique par un effet de base défavorable : plus enneigée que les autres sites en 2010/2011, la station, à l'instar de Tignes et Val d'Isère, avait bénéficié d'un report de clientèle, phénomène non réitéré en 2011/2012.

4.2. Parcs de loisirs (44% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe en 2011/2012)

Le Groupe Compagnie des Alpes exploite des parcs de loisirs depuis l'acquisition, en juin 2002, du groupe Grévin & Cie, dont les principaux actifs étaient le Parc Astérix et le Musée Grévin. En mai 2006, il a procédé à une nouvelle acquisition stratégique de 5 parcs de loisirs dont quatre exploités sous la marque Walibi.

Au 30 septembre 2012, il exploite 15 parcs représentant plus de 9 millions de visites annuelles, dont plus de la moitié en France. Le Groupe exploite également des sites en Belgique (3), aux Pays-Bas (2) et en Allemagne (1). Il garde une participation minoritaire de 30% dans 7 autres Parcs de loisirs dont 5 sont dans les pays précités en plus de la Suisse (1) et de l'Angleterre (1). Les recettes d'un parc de loisirs sont constituées des ventes de titres d'accès (environ 60% du CA) ainsi que des dépenses effectuées par les visiteurs à l'intérieur des parcs : restauration et boutiques essentiellement. Les charges sont constituées des dépenses liées au personnel, au financement des installations, aux achats, au marketing et aux dépenses d'exploitation courantes (entretien, énergie, assurances, etc.).

Les parcs du Groupe, à l'exception du Futuroscope, visent une clientèle à la journée, résidant dans un périmètre d'une heure et demie environ en voiture. La fréquentation est dépendante de l'attractivité des parcs,

elle-même fonction de la qualité des prestations et du renouvellement périodique des attractions.

4.2.1. Marché et concurrence en Europe

Le marché total européen des parcs de loisirs, réparti entre parcs d'attractions, attractions touristiques ludiques, et parcs nature et animaux est estimé à 200 millions de visites¹.

Ce marché, encore très fragmenté en 2002, a entamé une consolidation rapide en 2004/2005, sous l'impulsion de fonds d'investissements privés (« private equity ») américains et anglais. Ces dernières années ont été marquées par la poursuite de cette concentration, notamment sur une base extra-européenne. En 2007, les numéros 2 et 3 du secteur (Tussaud et Merlin) ont fusionné pour constituer le deuxième groupe mondial de parcs de loisirs et le premier en Europe par le nombre de visites, Merlin Entertainments, contrôlé par le groupe Blackstone. En 2008, le Groupe espagnol Parques Reunidos, filiale du fonds d'investissement Candover, a pris le contrôle d'un important opérateur américain de parcs de loisirs, lui donnant ainsi une dimension mondiale. La même année, Aspro Ocio, a acquis un ensemble de 4 aquariums et un parc de loisirs en Angleterre. En octobre 2009, le fonds Blackstone, qui détient Merlin Entertainments, a annoncé l'acquisition d'un groupe exploitant 10 parcs aux Etats-Unis, SeaWorld Parks & Entertainment (anciennement Bush Entertainment Corporation). En novembre 2010, Parques Reunidos a fait l'acquisition de Dutch Wonderland family Amusement Park, un parc situé à Lancaster Country dans l'Etat de Pennsylvanie aux Etats-Unis. Au même moment, le groupe Plopsa, qui représente la division des parcs d'attractions de Studio 100, a annoncé l'acquisition de Holiday Park, 7^{ème} plus grand parc allemand. Merlin Entertainments a également annoncé en décembre 2011 le rachat de la branche Attractions Touristiques du groupe australien Village Roadshow pour un montant de 115 millions de dollars australiens, soit environ 85 M€. Merlin Entertainments deviendra ainsi propriétaire des principales attractions touristiques de Sydney regroupées au sein de Sydney Attractions Group, à savoir le Sydney Aquarium, le parc animalier Sydney Wildlife World ainsi que la Sydney Tower.

Transactions recensées en 2012

Date	Aquéreur	Cible	Prix
04/11/2012	Investindustrial (private equity)	PortAventura (50%) (Espagne)	120 M€
28/06/2012	Aqualandia	Terra Mitica (70%) (Espagne)	65 M€
29/05/2012	HIG Capital (private equity)	Cobac Parc (France)	nc
05/03/2012	Parques Reunidos	Noah's Ark (USA)	nc
15/03/2012	Parques Reunidos	Slagharen (Pays-Bas)	nc

¹ Sources : TEA/AECOM, Atout France.

En septembre 2009, le rapport TEA/AECOM (rapport qui effectue un classement mondial des parcs à thème et aquatiques mettant en exergue leur performance d'une année sur l'autre) faisait mention d'une fréquentation de 145,5 millions de visiteurs en Europe en 2008 pour 308 parcs à thème et attractions.

I. Présentation du Groupe

Présentation des activités du Groupe

Dans ce contexte, la Compagnie des Alpes, qui exploite uniquement des parcs en Europe, doit être comparée aux composantes européennes de ces groupes mondiaux, dont les données ne sont pas toujours publiques.

Le Groupe Compagnie des Alpes est positionné principalement sur les segments des parcs d'attractions avec près de 60% du chiffre d'affaires consolidé réalisé en 2011/2012. Les parcs animaliers ont représenté près de 7% du chiffre d'affaires consolidé, et les sites ludo-éducatifs ou « Edutainment », 35% du CA consolidé 2011/2012.

TOP 10 des acteurs mondiaux (chiffres 2011) :

	Fréquentation (millions de visites)
Walt Disney Attractions	121,4
Merlin Entertainments Group	46,4
Universal Studios Recreation Group	30,8
Parques Reunidos	26,2
Six Flags Inc.	24,3
SeaWorld Parks & Entertainment	23,6
Cedar Fair Entertainment Company	23,4
OCT Parks China	21,7
Herschend Entertainment	9,5
Compagnie des Alpes (2012)	9,3

Source: TEA/AECOM 2011 Global Attractions Attendance Report

Principaux groupes présents en Europe

N°	Groupes	Nombre de parcs	Fréquentation (millions de visites)	Chiffre d'affaires annuel (M€)
1	Merlin Entertainments Group - Exercice 2011 ⁽¹⁾	87	46,4	928 (M£)
2	Parques Reunidos - Exercice 2011 ⁽¹⁾	72	26,2	543
3	Euro Disney - Parcs à thèmes - Exercice 2012	2	16,0	751
4	Compagnie des Alpes - Exercice 2012	15	9,3	296

⁽¹⁾ Données mondiales (les données Europe ne sont pas publiques). Toutefois le chiffre d'affaires de Merlin Entertainments réalisé en Europe en 2011 atteint 728 M£. Le Groupe compte 25 sites en Europe.

Sources : Sites web Euro Disney, Merlin Entertainments, Parques Reunidos

Notons que l'Europe compte également de nombreux parcs familiaux ou indépendants dont la fréquentation est supérieure à 1 million de visiteurs par an.

Parcs	Fréquentation 2011 (en millions de visites)	Pays
Europa Park	4,5	Allemagne
De Efteling	4,1	Pays-Bas
Tivoli Gardens	4,0	Danemark
Port Aventura	3,5	Espagne
Liseberg	2,9	Suède
Gardaland	2,9	Italie
Phantasialand	1,8	Allemagne

Source: TEA/AECOM 2011 Global Attractions Attendance Report

En France, selon une étude réalisée par Atout France sur la fréquentation des sites touristiques (actualisation des données à 2010), le secteur regroupe plus de 3 000 sites touristiques accueillant au total près de 260 millions de visites. Parmi ceux-ci, environ 1 800, accueillant plus de 155 millions de visites, ont une vocation culturelle (châteaux, musées, édifices religieux, sites historiques et de mémoire). Plus de 1 200 sites, pour plus de 100 millions de visites, ont une vocation majoritairement ludique et environ 200 accueillent plus de 100 000 visites par an. Les segments sur lesquels est présente la Compagnie des Alpes (parcs à thèmes, parcs animaliers, aquatiques et attractions touristiques) comptent environ 530 établissements en France pour 60 millions de visites, la concentration y est assez forte puisque les cinq premiers opérateurs totalisent plus de 40% du nombre de visites.

4.2.2. Principaux avantages concurrentiels des Parcs de loisirs du Groupe

La fréquentation d'un parc de loisirs est liée à plusieurs facteurs :

- La qualité des prestations offertes au visiteur, tant en termes d'attractions que d'animation, d'ambiance générale (thématisation), et de services annexes (restauration et boutiques),
- La possibilité d'ouvertures en dehors des périodes estivales (Toussaint, Noël) limite une certaine dépendance saisonnière,
- L'environnement économique général : comme pour les sports d'hiver, une visite dans un parc de loisirs est une dépense qui entre aisément en concurrence avec d'autres dépenses de loisirs et qui peut faire l'objet d'arbitrages à très court terme. Inversement les parcs de loisirs constituent des destinations de loisirs de proximité et, à ce titre, peuvent tirer parti de situations économiques difficiles,

- Pour les parcs de dimension régionale, la proximité et l'ancrage local sont des atouts importants.

Vis à vis de ses principaux concurrents, le Groupe bénéficie de la combinaison d'atouts stratégiques distinctifs :

- Une position de leader de marché sur une zone s'étendant de l'Ile-de-France au nord de la Hollande avec 9 parcs recevant plus de 6 millions de visiteurs,
- Des marques puissantes (Walibi, Astérix, Grévin, Futuroscope) à notoriété paneuropéenne,
- La connaissance approfondie des sous-segments (parcs d'attractions, sites ludo-éducatifs, parcs animaliers et aquatiques) qui ouvre de multiples opportunités de développements futurs,
- Enfin, le Groupe est producteur d'un grand nombre de ses propres attractions et spectacles. Pour chacun des projets, des équipes pluridisciplinaires et internationales d'artistes sont constituées afin de créer des produits contemporains et innovants.

4.2.3. Fréquentation

Fréquentation des parcs du groupe CDA (milliers de visites)	2009/2010	2010/2011	2011/2012
Parc Astérix	1 663	1 595	1 722
Futuroscope ⁽¹⁾		1 429	1 698
Musée Grévin	816	744	754
Autres parcs français ⁽²⁾	2 397	1 681	1 616
Total France ⁽²⁾	4 876	5 449	5 789
Total Pays-Bas ⁽²⁾	1 836	1 519	1 405
Total Belgique	1 575	1 899	1 853
Total autres pays ⁽²⁾	732	345	280
Total Fréquentation des Parcs de loisirs ⁽²⁾	9 020	9 213	9 316
Part des parcs étrangers dans la fréquentation	46%	41%	38%

⁽¹⁾ En 2010/2011, fréquentation réalisée par le Futuroscope, dont le Groupe a pris le contrôle en janvier 2011, pour la période allant du 1^{er} janvier au 30 septembre 2011.

⁽²⁾ Fréquentation réalisée par les sociétés contrôlées par la holding Looping, que le Groupe a cédées le 31 janvier 2011, uniquement pour la période allant du 1^{er} octobre 2010 au 31 janvier 2011.

La Compagnie des Alpes réalise près de 40% de sa fréquentation en dehors de France, essentiellement en Belgique et aux Pays-Bas – où elle est numéro deux du secteur. Les Parcs de loisirs du Groupe CDA, ont enregistré une quasi stabilisation de leur fréquentation sur cet exercice (- 0,5% à plus de 9,3 millions de visites à périmètre comparable). L'exercice précédent a été marqué par l'intégration dans le périmètre de consolidation du parc du Futuroscope dont le Groupe a pris le contrôle en janvier 2011. En outre, le périmètre de consolidation 2010/2011 exclut la fréquentation des 7 parcs dont le contrôle a été cédé le 31 janvier 2011.

Après un 1^{er} semestre de bonne facture (+ 9,9%), marqué notamment par d'excellentes performances sur la période de Toussaint-Halloween, les Parcs de loisirs ont connu un sérieux ralentissement au cours du 3^{ème} trimestre (environ 30% de l'activité annuelle), en raison d'une météo exceptionnellement maussade et d'un effet de base défavorable (l'activité des Parcs de loisirs au 3^{ème} trimestre 2010/2011 était en progression de près de + 9% par rapport à l'année précédente).

Le 4^{ème} trimestre (environ 50% de l'activité annuelle), a été très satisfaisant, bénéficiant à la fois d'une croissance

I. Présentation du Groupe

Présentation des activités du Groupe

significative de la fréquentation (+ 3%) et de la dépense par visiteur.

Les sites les plus performants, (Parc Astérix, Grévin, les parcs Walibi) ont été ceux dans lesquels le Groupe a le plus investi en contenu. Ces parcs ont su mettre à disposition et médiatiser des contenus riches et emblématiques

- nouvel espace Egyptien et son attraction phare Ozlris du Parc Astérix, enrichissement et déploiement du «rebranding» Walibi, programme d'inaugurations soutenu dans le cadre des 130 ans du musée Grévin – fruits de programmes d'investissements pluriannuels ciblés et ambitieux.

4.2.4. Chiffre d'affaires

Chiffres d'affaires des parcs du groupe CDA (M€)	2009/2010	2010/2011	2011/2012
Parc Astérix	69,9	66,2	72,8
Futuroscope ⁽¹⁾		72,0	84,5
Musée Grévin	12,5	11,9	12,4
Autres parcs français ⁽²⁾	45,2	35,1	35,6
Total France⁽²⁾	127,6	185,2	205,3
Total Pays-Bas⁽²⁾	47,6	42,3	40,7
Total Belgique	40,6	44,2	44,9
Total autres pays⁽²⁾	15,6	7,4	5,2
Total CA des Parcs de loisirs⁽²⁾	231,4	279,0	296,2
Part des parcs étrangers dans la fréquentation	45%	34%	31%

⁽¹⁾ En 2010/2011, chiffre d'affaires réalisé par le Futuroscope, dont le Groupe a pris le contrôle en janvier 2011, pour la période allant du 1^{er} janvier au 30 septembre 2011.

⁽²⁾ Chiffre d'affaires réalisé par les sociétés contrôlées par la holding Looping, que le Groupe a cédées le 31 janvier 2011, uniquement pour la période allant du 1^{er} octobre 2010 au 31 janvier 2011.

Le chiffre d'affaires annuel 2011/2012 s'établit à 296,2 M€, en hausse de plus de 6% à périmètre réel, sous l'effet notamment de l'intégration du parc du Futuroscope. A périmètre comparable, le chiffre d'affaires est en progression de près de 2%.

La dépense moyenne par visiteur affiche, quant à elle, une progression de + 2,4% (+ 3,1% TTC).

Malgré les pressions concurrentielles vives en cette période de crise économique, le Groupe a maintenu sa politique exigeante en matière de rendement tarifaire, en cohérence avec sa stratégie de juste valorisation de son offre. Le succès de cette orientation a été soutenu par une politique adaptée et sélective d'enrichissement de l'offre, qui a permis d'attirer une clientèle estivale à la recherche de loisirs se distinguant par la qualité des expériences offertes.

4.2.5. Activité des principales sociétés (regroupées en pôles géographiques)

Parc Astérix

Avec plus de 1,7 million de visites en 2011/2012, le Parc Astérix, deuxième parc de loisirs français cette année derrière Euro Disney, est l'un des contributeurs au chif-

fre d'affaires des parcs du Groupe le plus important. Il représente près du quart du chiffre d'affaires Parcs de loisirs et, près de 11% du chiffre d'affaires consolidé de la CDA. Le franc succès de la nouvelle attraction phare Ozlris, située dans un nouvel espace Egyptien, conjuguée à des actions de communication et marketing ciblées ont engendré une augmentation sensible des volumes (+ 8%), tout en assurant une hausse du panier moyen (+ 2%).

Futuroscope

Le Futuroscope a enregistré un chiffre d'affaires de près de 85 M€ en 2011/2012. Sa contribution au chiffre d'affaires consolidé est en hausse de 17,5% en raison d'un effet de périmètre. Après plusieurs années record, le chiffre d'affaires à périmètre comparable connaît une évolution limitée de - 3% dont - 2,5% de fréquentation à 1,7 million de visiteurs. La météo peu clémente des vacances de février a pénalisé les réservations de séjours (55% de la fréquentation). En outre, le changement du calendrier d'ouverture (le parc a fermé 8 journées entre le 1^{er} octobre et le 6 novembre) et la baisse marquée du tourisme estival sur la côte Atlantique a impacté négativement la fréquentation. La dépense par visiteur est en léger retrait (- 0,5%) avec un panier moyen qui se stabilise autour de 50 €. Le grand froid de février qui a réduit l'offre a infléchi le prix moyen

des entrées tout comme la fermeture d'une boutique.

Le Futuroscope, avec le Parc Astérix, représente plus de la moitié du chiffre d'affaires des Parcs de loisirs Groupe, et plus de 23% du chiffre d'affaires Groupe. Au titre de l'exercice 2011/2012, le nombre de jours d'ouverture a été de 280 jours. La période de fermeture principale correspond au mois de janvier.

Musée Grévin

En 2011/2012, le chiffre d'affaires de Musée Grévin renoue avec son niveau record de 2009/2010 (+ 9,1% à 12,5 M€). En progression de + 4,2% il atteint 12,4 M€. La fréquentation de Musée Grévin s'établit à 754 000 visiteurs (+ 10 000 vs. 2010/2011).

La progression de l'activité sur l'année a également été portée par l'augmentation sensible de la dépense par visiteur « admission » en lien avec son année anniversaire.

A l'occasion de ses 130 ans, Musée Grévin a en effet bénéficié d'un programme d'inaugurations soutenu avec l'entrée de nombreux nouveaux personnages : le pilote automobile Sebastien Loeb, le personnage du Petit Prince, le comédien Lambert Wilson, Nicolas Cage, Scrat l'écureuil de l'Age de Glace et l'actrice espagnole, Pénélope Cruz.

Les autres sites français

(Mer de Sable, France Miniature, Planète Sauvage, Walibi Rhône Alpes, Walibi Sud-Ouest, Bioscope)

Ces parcs sont pour la plupart des parcs de taille moyenne à vocation régionale. Ils ont réalisé un chiffre d'affaires de 35,6 M€ en 2011/2012 + 1,4% à périmètre réel, et + 11,6% à périmètre comparable, pour une fréquentation de 1,6 million de visiteurs, stable vs. 2010/2011 à périmètre comparable. A compter du 31/01/2011, le Groupe CDA a procédé à la cession du contrôle d'un ensemble de 7 Parcs de loisirs dont Bagatelle, Grand Aquarium de Saint-Malo, Aquarium et Mini-Châteaux du Val de Loire. Cet effet périmètre explique les évolutions de chiffre d'affaires et de fréquentation entre 2009/2010 et 2011/2012 à périmètre réel. Les résultats de ce pôle sont hétérogènes et montrent les très bonnes performances des deux parcs français Walibi dont les progressions respectives de chiffre d'affaires et notamment de fréquentation sont à deux chiffres porté par la poursuite du « rebranding » et de nouvelles attractions. Walibi Sud-Ouest réalise ainsi sa meilleure saison depuis l'ouverture du parc en 1992 avec une affluence supérieure à 300 000 visiteurs.

Les parcs néerlandais

(Dolfinarium Harderwijk, Walibi World)

A la suite de la cession du contrôle d'un ensemble de 7 parcs de loisirs fin janvier 2011, dont Hellendoorn pour la Hollande, les parcs néerlandais ont perdu leur statut de

deuxième pôle géographique d'activité du Groupe passant derrière la Belgique. En 2011/2012, la fréquentation cumulée des deux sites restants a représenté 1,4 million de visiteurs pour un chiffre d'affaires de près de 41 M€.

Walibi Holland enregistre une progression de son chiffre d'affaires de + 6% alimentée essentiellement par la hausse du nombre de visiteurs (+ 4,5%).

Le Dolfinarium, quant à lui, enregistre une baisse de son chiffre d'affaires (- 2,4 M€ à près de 14 M€) liée exclusivement au repli du nombre de visiteurs. L'absence de l'orque Morgan cette année et la fermeture pour la première fois du parc à Noël ont pesé sur la fréquentation du site.

Le Groupe a conforté sa place de numéro 2 dans ce pays en 2011/2012, derrière De Efteling.

Les parcs belges

(Walibi Belgium & Aqualibi, Bellewaerde)

Berceau de la marque Walibi, la Belgique est un pays d'implantation important pour le Groupe, dans lequel il occupe la place de N°1 du secteur. En 2011/2012, ce pôle voit son chiffre d'affaires progresser de + 2% à près de 45 M€, faisant suite à la très bonne performance d'activité réalisée en 2010/2011 (+ 9% dont près de + 21% pour la fréquentation à 1,9 million de visiteurs). Le mix 2011/2012 se décompose de la manière suivante : une progression de la dépense par visiteur de l'ordre de + 4% et une baisse de la fréquentation de l'ordre de - 2%.

L'évolution de la dépense par visiteur s'est faite en lien avec le choix du Groupe de mener une politique exigeante et volontariste en matière de rendement tarifaire, qui a eu notamment pour objet la juste valorisation des produits pour la clientèle individuelle sur le cœur de saison et la préservation des prix sur les ailes de saison.

La Belgique est le deuxième pôle, derrière la France, le plus important comptant pour 15% de l'activité Parcs de loisirs.

Le parc allemand (Fort Fun)

Le chiffre d'affaires 2011/2012 ressort à 5,2 M€ contre 5,7 M€ en 2010/2011. Cette baisse d'activité s'explique par un repli équivalent de la fréquentation et de la dépense par visiteur.

4.3. Principales immobilisations corporelles du Groupe

Les actifs nécessaires à l'exercice des deux activités du Groupe - Domaines skiables et Parcs de loisirs - ont les principales caractéristiques suivantes :

- Les métiers ont une forte intensité capitalistique.
- Les actifs ont une durée de vie et d'amortissement longues, dépassant souvent 20 ans.

I. Présentation du Groupe

Présentation des activités du Groupe

- Le taux d'investissement nécessaire pour maintenir les équipements et renouveler leur attractivité est important. Sur les cinq derniers exercices, il s'est élevé à environ 16% du chiffre d'affaires (y compris les investissements de croissance) dont 17,7% pour les Domaines skiables et 14,4% pour les Parcs de loisirs.

Les immobilisations corporelles du Groupe Compagnie des Alpes comptabilisées dans le bilan consolidé sont principalement constituées de remontées mécaniques, d'aménagements de pistes, d'installations d'enneigement de culture et d'engins de damage pour l'activité Domaines skiables, ainsi que d'attractions, bassins animaliers et de baignade et de parcs et jardins pour les

Parcs de loisirs. Dans les deux secteurs, le Groupe est propriétaire ou locataire de locaux d'activité, d'accueil du public et de bureaux pour une surface totale d'environ 400 000 m².

La valeur brute totale des actifs immobilisés corporels au 30 septembre 2012 s'élève à 1 888 M€ et leur valeur nette à 839 M€, soit 58% du total du bilan consolidé (Chapitre III - Note 5.3. de l'Annexe des comptes consolidés). Elles sont réparties à hauteur de 61% pour l'activité Domaines skiables et 39% pour l'activité Parcs de loisirs.

Les questions environnementales sont exposées à la section 5 du rapport de gestion.

Caractéristiques des Domaines skiables	Km de pistes	Nb de remontées	Nb d'enneigeurs	Nb de dameuses
Paradiski (La Plagne - Les Arcs - Peisey Vallandry)	425	178	771	54
Espace Killy (Tignes - Val d'Isère)	300	96	918	30
Les Trois Vallées (Les Menuires - Méribel)	310	63	853	24
Grand Massif (Flaine - Giffre)	265	52	256	26
Serre Chevalier	250	64	569	22
Deux Alpes	223	57	217	18
Total Domaines skiables consolidés	1 773	510	3 584	174

Caractéristiques des Parcs de loisirs	Nb d'attractions (mécaniques)	Superficie (ha)
France	95	539
Pays-Bas	36	164
Belgique	61	116
Autres pays	21	0
Total Parcs de loisirs consolidés	213	819

Chapitre II

Rapport de gestion

sur l'exercice clos le 30 septembre 2012

1. Analyse des résultats du Groupe	23
1.1. Variations de périmètre	23
1.2. Retraitement des éléments exceptionnels de l'exercice 2010/2011	24
1.3. Activité et résultats de la période	25
1.4. Chiffre d'affaires	25
1.5. Excédent Brut Opérationnel	26
1.6. Résultat Opérationnel	27
1.7. Résultat Net	27
1.8. Trésorerie et flux financiers	28
1.9. Evénements post-clôture	28
2. Activités et résultats de la S.A. Compagnie des Alpes	29
2.1. Rôle de la S.A. Compagnie des Alpes au sein du Groupe	29
2.2. Activité et résultats	29
2.3. Opérations relatives aux participations et financements réalisées au cours de l'exercice	29
2.4. Politique de dividendes	30
2.5. Chiffres clés de la Société	30
2.6. Informations sur les délais de paiement	30
2.7. Informations concernant les rémunérations et avantages de toute nature reçus par chaque mandataire social durant l'exercice	31
2.8. Identité de la société consolidante	31
2.9. Autres informations	31
3. Faits marquants postérieurs à la date de clôture	31
4. Stratégie et perspectives d'avenir pour l'exercice 2012/2013	31
4.1. Stratégie de la Compagnie des Alpes	31
4.2. Perspectives pour l'exercice 2012/2013	32
5. RSE : aspects sociaux, environnementaux et sociétaux liés aux activités du Groupe	33
5.1. Périmètre et méthode	33
5.2. Informations sur les aspects sociaux de l'activité du Groupe	34
5.3. Informations sur les aspects environnementaux de l'activité du Groupe	45
5.4. Informations sur les aspects sociétaux	51
6. Facteurs de risques	53
6.1. Risques financiers	54
6.2. Risques juridiques	55
6.3. Risques opérationnels	56

1. Analyse des résultats du Groupe

L'exercice 2011/2012, dans un contexte conjoncturel difficile, a confirmé la solidité du modèle économique du Groupe Compagnie des Alpes et la pertinence de l'inflexion stratégique initiée en 2009 et poursuivie avec détermination au cours de l'année écoulée.

Le chiffre d'affaires a progressé de + 5,6% (+ 3,7% à périmètre comparable) et ressort à 677,7 M€.

Les Domaines skiables ont connu un très bon niveau d'activité. Le chiffre d'affaires atteint 379,4 M€, soit une progression de + 5,1%, portée notamment par un retour à la croissance du nombre de journées-skieurs.

L'activité des Parcs de loisirs représente un chiffre d'affaires de 296,2 M€, en progression de + 6,1% à périmètre réel (+ 1,8% à périmètre comparable) en dépit d'un contexte météorologique particulièrement défavorable au 3^{ème} trimestre. La qualité des performances obtenues par les sites au cœur des parcs industriels du Groupe (Astérix, Walibi) est le témoignage des premiers succès de la politique menée en termes de priorisation des investissements et de valorisation des marques.

L'Excédent Brut Opérationnel est stable par rapport à l'exercice précédent à 160,1 M€. Retraité des éléments non récurrents liés à l'indemnité du sinistre Vanoise Express, comptabilisés en 2010/2011, il est en progression de + 3,4% à périmètre comparable.

Le Résultat Opérationnel ressort à 60,1 M€. Il évolue en cohérence avec l'EBO et supporte, en outre, l'augmentation des charges d'amortissements imputables aux investissements réalisés ces dernières années.

Le Résultat Net Part du Groupe ressort à 27,7 M€ contre 30,7 M€ l'exercice précédent. Le Résultat Net Part du Groupe serait en progression de + 4,5% à éléments comparables et retraité d'éléments exceptionnels 2011 (Vanoise Express).

La résistance des résultats s'accompagne du maintien du niveau d'autofinancement disponible, qui est même en légère hausse par rapport à 2010/2011 (17,9 M€ contre

14,8 M€). Malgré un environnement difficile, la CDA a continué à dégager un niveau significatif de cash, tout en promouvant une politique ambitieuse et sélective d'investissements, nécessaire à l'accroissement de son potentiel de valeur à moyen terme.

Par ailleurs, le Groupe a poursuivi sa stratégie de valorisation active de ses marques et de ses expertises, ainsi que l'illustrent, par exemple, la création d'une filiale à Montréal pour accueillir un Musée Grévin (qui ouvrira ses portes au 1^{er} trimestre 2013) et la mise en place d'une structure d'ingénierie industrielle (INGELO).

La résiliation amiable de la Délégation de Service Public afférente au parc du Bioscope entre le Symbio et la société SMVP (filiale à 100% de la CDC), a entraîné corrélativement la résiliation du contrat d'exploitation entre cette dernière et Eco Bio Gestion (filiale à 100% de la CDA) permettant ainsi le désengagement du Groupe de l'exploitation d'un site à faible potentiel et déficitaire depuis 2006.

1.1. Variations de périmètre

Deux opérations majeures réalisées en 2011 expliquent les variations de périmètre constatées entre l'exercice 2010/2011 et l'exercice 2011/2012 :

- **Futuroscope** : acquisition de 45,55% de la société du Parc du Futuroscope, la Société devenant l'actionnaire de référence et de contrôle de cette société, dès lors consolidé par intégration globale. Le Futuroscope n'a été intégré dans les comptes consolidés qu'à partir du second trimestre de l'exercice 2010/2011. Sur l'exercice 2011/2012, l'ensemble de l'activité est prise en compte.
- **Looping** : fin janvier 2011, CDA a cédé le contrôle de 7 parcs de loisirs. Ces sociétés ont été intégrées dans les comptes du Groupe jusqu'à la cession puis mises en équivalence. En 2012, seule la quote-part de résultat de la participation résiduelle du Groupe (27 %) est prise en compte au niveau du résultat des sociétés mises en équivalence.

Les résultats de l'exercice 2010/2011 ont été retraités de ces variations de périmètre pour permettre une meilleure comparabilité d'un exercice à l'autre.

La création de nouvelles structures (INGELO, Grévin Montréal) n'a pas encore, à ce stade, d'incidence significative sur les résultats du Groupe.

Les réajustements de périmètre se présentent ainsi comme suit :

(en millions d'euros)	Annuel 2010/2011 Résultat publié	Futuroscope (période du 1/10 au 31/12/2010)	Looping (période du 1/10 au 31/1/2011)	Annuel 2010/2011 Résultat comparable
PROFORMA				
Chiffre d'affaires	641,5	15,2	-3,3	653,4
Excédent Brut Opérationnel	159,5	-1,2	2,1	160,4
Résultat Opérationnel	66,0	-2,3	4,0	67,7
Coût de l'endettement et divers	-17,1	0,2	-0,3	-17,2
Charge d'impôt	-15,0	0,7	-2,2	-16,5
Mises en équivalence	3,7		-0,5	3,2
Résultat net	37,6	-1,4	1,0	37,2
Minoritaires	-6,9	0,8		-6,1
Résultat Net Part du Groupe	30,7	-0,6	1,0	31,1

1.2. Retraitement des éléments exceptionnels de l'exercice 2010/2011

Les indemnités reçues par le Groupe dans le cadre du dénouement du litige antérieur sur le Vanoise Express, élément exceptionnel qui a impacté très significativement les résultats 2010/2011 (+ 7,1 M€ de Résultat Opérationnel), pénalisent fortement la lisibilité de l'évolution des résultats sur un an.

Pour permettre une meilleure comparabilité avec l'activité 2010/2011, ces éléments ont été retraités.

(en millions d'euros)	Annuel 2010/2011 après ajustement variations de périmètre	Indemnités Vanoise Express reçues en 2011	Annuel 2010/2011 Résultat retraité
Chiffre d'affaires	653,4		653,4
Excédent Brut Opérationnel	160,4	-5,5	154,9
Résultat Opérationnel	67,7	-7,1	60,6
Coût de l'endettement et divers	-17,2		-17,2
Charge d'impôt	-16,5	2,4	-14,1
Mises en équivalence	3,2		3,2
Résultat net	37,2	-4,7	32,5
Minoritaires	-6,1	0,1	-6,0
Résultat Net Part du Groupe	31,1	-4,6	26,5

L'ensemble des commentaires sur l'activité du Groupe seront effectués, afin de faciliter les analyses, à partir du résultat retraité.

1.3. Activité et résultats de la période

Données comparatives d'un exercice à l'autre :

(en millions d'euros)	30/09/2012 Réel (1)	30/09/2011 Réel (2)	30/09/2011 Retraité (3)	% Variation (1) / (2)	% Variation (1) / (3)
Chiffre d'affaires	677,7	641,5	653,4	5,6%	3,7%
Excédent Brut Opérationnel	160,1	159,5	154,9	0,4%	3,4%
<i>EBO/CA</i>	23,6%	24,9%	23,7%		
Résultat Opérationnel	60,1	66,0	60,6	-8,9%	-0,8%
Coût de l'endettement et divers	-14,8	-17,1	-17,2	13,4%	13,9%
Perte de valeur sur écarts d'acquisition	-1,6	- - -	- - -	NA	NA
Charge d'impôt	-12,9	-15,0	-14,1	-14,0%	8,5%
Mises en équivalence	2,2	3,7	3,2	-40,5%	-31,2%
Résultat net	33,0	37,6	32,5	-12,2%	1,5%
Résultat Net Part du Groupe	27,7	30,7	26,5	-9,8%	4,5%

1.4. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2011/2012 s'élève à 677,7 M€, en progression de + 5,6% à périmètre réel et de + 3,7% à périmètre comparable.

(en millions d'euros)	30/09/2012	30/09/2011		% Variation	
	Réel (1)	Réel (2)	Retraité (3)	Réel (1) / (2)	Retraité (1) / (3)
Domaines skiables	379,4	361,0	361,0	+ 5,1%	+ 5,1%
Parcs de loisirs	296,2	279,0	290,9	+ 6,1%	+ 1,8%
Autres	2,1	1,5	1,5	N/A	N/A
Chiffre d'affaires	677,7	641,5	653,4	+ 5,6 %	+ 3,7 %

1.4.1. Domaines skiables

Le chiffre d'affaires des Domaines skiables s'élève à 379,4 M€ (soit 56% de l'activité du Groupe). Il est en progression de + 5,1% par rapport à l'exercice précédent.

Après un 1^{er} trimestre difficile lié aux conditions climatiques (neige tardive puis importantes intempéries), le 2^{ème} trimestre a été marqué par une nette progression de l'activité notamment pendant l'intersaison de janvier/février et les vacances d'hiver. Au total, le chiffre d'affaires des remontées mécaniques progresse de + 4,3%.

La hausse du chiffre d'affaires est alimentée par un double effet positif : un effet volume et un effet prix. Ainsi, le nombre de journées-skieurs, en augmentation de + 2% (13,7 millions de journées-skieurs) renoue avec la croissance cette année. La recette moyenne par journée progresse quant à elle de + 2,3% hors taxes (+ 3,3% TTC).

Les ventes foncières contribuent dans une moindre mesure à la progression de l'activité. Elles se sont élevées à 4 M€ en 2011/2012 contre 0,7 M€ en 2010/2011).

1.4.2. Parcs de loisirs

Le chiffre d'affaires des Parcs de loisirs s'élève à 296,2 M€ (soit 44% de l'activité du Groupe), en hausse de + 6,1% par rapport à l'exercice 2010/2011 (+ 1,8% à périmètre comparable).

Après un 1^{er} semestre dynamique (+ 9,9%) marqué notamment par d'excellentes performances sur la période Toussaint-Halloween, les Parcs de loisirs ont connu un sérieux ralentissement au cours du 3^{ème} trimestre, en raison d'une météo exceptionnellement maussade et d'un effet de base défavorable (l'activité des Parcs de loisirs au 3^{ème} trimestre 2010/2011 était en progression de + 9%). Le 4^{ème} trimestre, en croissance de + 6,3%, a été très satisfaisant, bénéficiant à la fois d'une croissance significative de la fréquentation et de la dépense par visiteur. Malgré les pressions concurrentielles, vives en cette période de crise économique, le Groupe a maintenu sa politique exigeante en matière de rendement tarifaire, en cohérence avec sa stratégie de juste valorisation de son offre. Le succès de cette orientation soutenue par une politique adaptée et

sélective d'enrichissement de l'offre a permis d'attirer une clientèle estivale à la recherche de loisirs se distinguant par la qualité des expériences offertes.

Ainsi, les sites les plus performants (Parc Astérix, Grévin, les parcs Walibi) ont été ceux dans lesquels le Groupe a le plus investi en contenu. Ces parcs ont su mettre à disposition et médiatiser des contenus riches et emblématiques – nouvel espace Egyptien et son attraction phare Oziris du Parc Astérix, enrichissement et déploiement du rebranding Walibi, programme d'inaugurations soutenu dans le

cadre des 130 ans du Musée Grévin, fruits de programmes d'investissements pluriannuels ciblés et ambitieux.

Au global, la fréquentation est quasiment stable (- 0,5%) sur l'ensemble de l'exercice (9,3 millions de visiteurs). La dépense moyenne par visiteur a porté la croissance avec une progression de + 2,4% sur un an.

L'évolution du chiffre d'affaires «Autres» résulte de la montée en charge de l'activité conseil et assistance sur des projets internationaux.

1.5. Excédent Brut Opérationnel

L'Excédent Brut Opérationnel (EBO) s'élève à 160,1 M€. Il progresse légèrement par rapport à l'exercice précédent qui bénéficiait pourtant de produits non récurrents importants (indemnités liées au sinistre Vanoise Express). Retraité de ces éléments, l'EBO progresse de + 3,4% à périmètre comparable.

Analysé par métier, l'EBO se répartit comme suit :

	30/09/2012		30/09/2011				% Variation	
	Montant (1)	% du CA	Réel		Retraité		Réel (1)/(2)	Retraité (1)/(3)
			Montant (2)	% du CA	Montant (3)	% du CA		
Domaines skiables	124,9	32,9%	124,8	34,6%	119,3	33,0%	0,1%	4,7%
Parcs de loisirs	42,0	14,2%	40,5	14,5%	41,4	14,2%	3,7%	1,4%
Autres	-6,8	NS	-5,8	NS	-5,8	NS	NS	NS
Excédent Brut Opérationnel	160,1	23,6%	159,5	24,9%	154,9	23,7%	0,4%	3,4%

Domaines skiables

L'EBO des Domaines skiables est stable par rapport à l'exercice précédent. Retraité de l'élément exceptionnel Vanoise Express (pour 5,5 M€), il progresse de + 4,7%. Les ventes foncières contribuent à hauteur de 1 M€ à la marge brute d'exploitation de l'exercice.

Parcs de loisirs

L'EBO des Parcs de loisirs s'élève à 42,0 M€, en progression de + 3,7% par rapport à l'exercice précédent (+ 1,4% à périmètre comparable).

Les efforts du Groupe en matière de maîtrise des charges ont permis de maintenir les marges brutes d'exploitation à des niveaux proches de ceux de l'exercice précédent.

Autres

La rubrique «Autres» comprend principalement la société CDA qui centralise les missions de siège, dont les coûts ont été maîtrisés malgré les nouveaux projets initiés au cours de l'exercice. Elle intègre également la quote-part d'indemnités d'assurances versées aux sites du Groupe par sa filiale de réassurance LOISIRS RE (- 2 M€), compte tenu des sinistres constatés au cours de l'exercice. Cette quote-part est partiellement compensée par les primes reversées par les assureurs à cette filiale de réassurance du Groupe.

LOISIRS RE permet une optimisation des garanties offertes aux sites (élargies depuis sa création aux pertes d'exploitation) et, en outre, amortit le risque de relèvement de primes en cas d'augmentation ponctuelle de sinistralité.

1.6. Résultat Opérationnel

Le Résultat Opérationnel s'élève à 60,1 M€, en baisse de – 8,9% par rapport à l'exercice précédent qui intégrait les produits exceptionnels liés à l'indemnisation du Vanoise Express pour un montant de 7,1 M€. Retraité de ces éléments, la baisse du Résultat Opérationnel est limitée à - 0,8%.

(en millions d'euros)	30/09/2012		30/09/2011		Variation en %
	Montant	% CA	Montant	% CA	
Excédent Brut Opérationnel	160,1	23,6%	159,5	24,9%	+0,4%
Dotations aux amortissements et provisions	-98,0	14,5%	-94,2	14,7%	+ 4,0%
Autres résultats opérationnels	-2,0	0,3%	0,7	0,1%	NA
Résultat Opérationnel	60,1	8,8%	66,0	10,3%	-8,9%

Analysé par métier, il se répartit comme suit :

(en millions d'euros)	30/09/2012		30/09/2011		Variation en %	
	Réel (1)	Réel (2)	Retraité (3)	Réel (1)/(2)	Retraité (1)/(3)	
Domaines skiables	64,0	65,9	58,8	-2,9%	8,8%	
Parcs de loisirs	4,3	7,7	8,6	-44,1%	-50,0%	
Autres	-8,2	-7,6	-6,8	-7,9%	-20,5%	
Résultat Opérationnel	60,1	66,0	60,6	-8,8%	-0,8%	

Le Résultat Opérationnel des Domaines skiables représente 64 M€.

Le bon niveau d'activité de la saison a permis au métier de maintenir ses résultats à des niveaux proches de ceux de l'année précédente, qui bénéficiait pourtant de produits exceptionnels significatifs. Retraité de ces éléments, le Résultat Opérationnel progresse de près de 9%.

Le Résultat Opérationnel des Parcs de loisirs est en baisse à 4,3 M€ contre 7,7 M€ sur l'exercice précédent. La politique d'investissement menée par le Groupe vise à asseoir l'attractivité des sites à moyen terme et à générer un nouveau potentiel de croissance, mais pèse à court terme sur le Résultat Opérationnel du métier en raison notamment de l'augmentation des dotations aux amortissements. Le Résultat Opérationnel des Parcs de loisirs est, en outre, négativement impacté par les coûts liés à la fermeture du Bioscope (plan social).

Le résultat « Autres » prend en compte notamment une provision de 0,5 M€ au titre de la fermeture du Bioscope (engagement du Groupe de participer aux études de reconversion et aux coûts de fonctionnement).

1.7. Résultat Net

Le coût de l'endettement s'améliore grâce à une diminution du taux moyen de la dette (3,77% contre 4,83% l'exercice

précédent) d'une part et, à des arbitrages optimisés sur les leviers de financement disponibles, d'autre part.

Les tests de dépréciation réalisés par le Groupe sur la valeur de ses actifs ont conforté la valorisation retenue dans les comptes à l'exception de deux parcs de loisirs pour lesquels une dépréciation a été comptabilisée sur l'exercice pour un montant global de 1,7 M€.

La charge d'impôt évolue en cohérence avec les résultats. Le taux effectif d'imposition représente 29,5% contre 30,7% pour l'exercice précédent, sous l'effet notamment d'une opération spécifique de restructuration juridique de filiales aux Pays-Bas, permettant une optimisation des déficits reportables (cette restructuration a été effectuée après accord des autorités fiscales locales).

Le résultat des sociétés mises en équivalence diminue légèrement en raison d'une moins-value de cession réalisée par l'une des participations et du fléchissement des résultats du groupe Looping (pénalisé lui aussi par le contexte difficile des parcs de loisirs).

Le Résultat Net Part du Groupe de l'exercice 2011/2012 s'élève au final à 27,7 M€, en progression de + 4,5% par rapport aux données retraitées du 30 septembre 2011 (- 9,8% à périmètre réel).

1.8. Trésorerie et flux financiers

(en millions d'euros)	30/09/2012	30/09/2011
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôts	136,9	129,5
Investissements industriels (nets de cession)	-119,0	-114,7
Autofinancement disponible	17,9	14,8
Investissements financiers nets	3,2	6,4
Variation des dettes financières	7,5	-90,0
Dividendes	-26,5	-29,4
Variation du fonds de roulement et divers	-2,9	-0,6
Variation de la trésorerie	-0,8	-98,8

1.8.1. Flux

La capacité d'autofinancement s'établit à 137 M€ (soit 20% du chiffre d'affaires), en progression de 5,7% par rapport au 30 septembre 2011.

Les investissements industriels nets progressent légèrement (+ 4 M€) pour atteindre 119 M€ sur l'exercice 2011/2012.

Dans les Domaines skiables, les investissements (nets de cessions) représentent 66 M€ (soit 17% du chiffre d'affaires du métier, comme lors de l'exercice précédent). Ces investissements se composent essentiellement de remontées mécaniques, d'appareils d'enneigement de culture, d'engins de damage et de travaux de pistes (voir annexe § 5.2 et 5.3). Le Groupe concentre ses investissements sur les remontées mécaniques structurantes et la qualité du produit offert aux clients, de manière sélective et dans une perspective de maintien de la valeur à moyen terme.

Dans les Parcs de loisirs, ils s'élèvent à 53 M€ (soit près de 18% du chiffre d'affaires du métier, stable par rapport à l'exercice précédent). La stratégie du Groupe est de mener des programmes d'investissements pluriannuels très ciblés et ambitieux sur les sites et marques à fort potentiel (rebranding Walibi, nouvel espace Egyptien au Parc Astérix, développement de Grévin à l'international...).

L'autofinancement du Groupe s'élève à 17,9 M€ contre 14,8 M€ lors de l'exercice précédent. Le Groupe a confirmé sa capacité à dégager un niveau de cash significatif malgré une conjoncture difficile, et sans pénaliser sa politique d'investissement.

Les investissements financiers nets comprennent les opérations d'acquisition et de cession proprement dites ainsi que les variations des prêts et créances.

L'exercice enregistre notamment la cession partielle du Palais des Congrès (filiale du Futuroscope), sans impact pour le Groupe.

La forte variation des dettes financières de l'exercice précédent (90 M€) résulte de la finalisation de la réorganisation des modes de financement du Groupe (prêt à terme remplacé par une émission obligataire à taux fixe). Dans le même temps, le Groupe a arbitré une partie de ses lignes de financement au profit de découverts bancaires offrant des conditions plus favorables.

Le Groupe a versé 26,5 M€ de dividendes en 2012, dont 6 M€ aux actionnaires minoritaires de participations du Groupe.

1.8.2. Ratios de structure financière

Le ratio dette nette/capitaux propres s'élève à 0,47, stable par rapport à l'exercice précédent.

Le ratio dette nette/EBO s'élève à 2,28 contre 2,24 sur l'exercice précédent.

Le ratio EBO/frais financiers s'élève à 10,8 contre 8,9 au 30 septembre 2011.

L'ensemble des covenants bancaires est très largement respecté.

La structure financière du Groupe est particulièrement solide.

1.9. Événements post-clôture

En décembre 2012, le Groupe CDA a renforcé sa participation dans la Compagnie du Mont-Blanc (CMB) qui passe ainsi de 33,5% à 37,5% du capital.

2. Activités et résultats de la S.A. Compagnie des Alpes

2.1. Rôle de la S.A. Compagnie des Alpes au sein du Groupe

La SA Compagnie des Alpes a pour vocation la détention des participations, le pilotage, l'animation, la mise en œuvre des développements du Groupe, la gestion des principaux cadres dirigeants, la mise à disposition de moyens et de services pour les sociétés filiales, concernant notamment l'amélioration de la gestion, l'optimisation des ressources financières, ainsi que la conduite de projets particuliers ayant pour objet le développement de l'activité et des synergies entre les métiers.

Dans ce cadre, la CDA prend en charge certaines missions pour l'ensemble du Groupe telles que la réalisation des comptes consolidés, la communication financière et institutionnelle de l'ensemble des activités du Groupe dans le cadre de sa cotation notamment, l'assistance à la gestion des fournisseurs d'énergie et de contrats cadre, la politique d'assurance et le financement du Groupe.

CDA SA porte aussi les actions de développement du Groupe notamment à l'international.

Enfin, elle assure, à travers son organisation matricielle, l'animation des fonctions essentielles au pilotage du Groupe (juridiques, informatiques, techniques, gestion de ressources humaines, marketing stratégique et opérationnel).

L'effectif moyen du personnel permanent s'est accru de 102 à 106 personnes en Equivalent Temps Plein (ETP), en grande partie par transferts internes au Groupe.

2.2. Activité et résultats

Le résultat d'exploitation est de - 4,7 M€, comparable à celui de l'exercice précédent.

Il est caractérisé par la progression des revenus de l'entité de + 1,9 M€ (contrats externes mais aussi refacturations internes consécutives à la montée en puissance des prestations de la Société vis-à-vis de ses filiales).

Cette hausse des revenus permet en parallèle d'absorber une progression des charges consécutives, d'une part, à une progression des honoraires et sous-traitances (1,2 M€) pour une large part imputable aux projets de développement du Groupe, et, d'autre part, à l'alourdissement de la fiscalité sociale, effective au cours de l'exercice 2011/2012.

Le résultat financier représente un charge nette de 8 M€ (contre 8,8 M€ l'exercice précédent). Les principales variations peuvent être synthétisées comme suit :

- encaissement de dividendes des filiales (25 M€ versus 26,8 M€ en 2011 ; cette baisse est en corrélation avec les résultats du Groupe en N-1) ;
- gain de change de + 2 M€ réalisé dans le cadre de la restructuration financière de SwissAlp ;
- baisse des revenus de créances financières (- 4 M€) due au remboursement d'un placement temporaire auprès de CDA-Fi (pour 120 M€) ;
- prise en compte de provisions pour dépréciation des participations à hauteur de 7,4 M€.

Le résultat exceptionnel est essentiellement composé d'une provision de 0,5 M€ consécutive à la résiliation à l'amiable de la Délégation de Service Public sur l'exploitation du parc du Bioscope, et d'une moins-value de 0,4 M€ enregistrée dans le cadre du programme de rachat d'actions en auto-détention.

L'intégration fiscale dégage un produit d'impôt sur les sociétés de 7,2 M€.

Le bénéfice comptable net de l'exercice s'élève à 9,6 M€.

2.3. Opérations relatives aux participations et financements réalisés au cours de l'exercice

En sa qualité d'associé unique, la Compagnie des Alpes a procédé à la recapitalisation de certaines de ses filiales pour assurer leur refinancement ou leur développement. Il s'agit de :

- Eco Bio Gestion..... 3,0 M€
- Grevin Deutschland..... 5,1 M€
- LOISIRS RE 0,8 M€
- Musée Grévin Montréal 2,7 M€

Depuis la cession de ses participations dans les domaines skiables suisses, sa filiale SwissAlp, qui n'a désormais plus d'activité opérationnelle, a procédé à un remboursement partiel de son capital en faveur de CDA pour 6,1 M€.

Un nouveau plan d'attribution d'actions de performance a été mis en œuvre le 15 mars 2012. Ce Plan n° 15 porte sur 58 593 actions de performance attribuées à 142 bénéficiaires, sous conditions de réalisation d'objectifs (cf. Chapitre V §-4).

Le programme de rachat par CDA de ses propres actions, autorisé par l'Assemblée générale ordinaire du 18 mars 2011, a pris fin le 15 mars 2012 après Bourse. Un nouveau programme de rachat d'actions approuvé par l'Assemblée générale mixte du 15 mars 2012 lui a succédé. Ce programme d'une durée de 18 mois est entré en vigueur le 16 mars 2012.

L'encours de trésorerie consacré à l'animation de marché du titre CDA par le biais du contrat de liquidité conclu avec SG Securities est resté fixé à 1 500 K€. A effet du 1^{er} décembre, la Compagnie des Alpes a résilié ce contrat et signé un nouveau contrat de liquidités avec Kepler Capital Markets. Les moyens transférés au nouveau gestionnaire portaient sur 50 430 titres et 90 K€ de numéraire.

2.4. Politique de dividendes

Le dividende est fixé chaque année par le Conseil d'administration dans sa séance de décembre.

En mars 2012, au titre des résultats de l'exercice 2010/2011, CDA a distribué un dividende total de 20,5 M€ représentant 66,8% du résultat consolidé du Groupe. L'intégralité de ce dividende a été versée en numéraire.

Les dividendes mis en distribution par la Compagnie des Alpes au titre des trois derniers exercices (dividendes éligibles pour les personnes physiques à l'abattement compensant pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France la suppression de l'avoir fiscal) ont été les suivants :

Exercice	Dividende net par action	Dividende distribué éligible	Modalités de versement	
			Mode	Date
2008/2009	1,00 €	1,00 €	en numéraire ou sur option en actions	26/04/2010
2009/2010	1,00 €	1,00 €	en numéraire	24/03/2011
2010/2011	0,85 €	0,85 €	en numéraire	22/03/2012

Au titre de l'exercice 2011/2012, le Conseil d'administration a décidé de proposer à l'Assemblée générale de fixer le dividende à verser aux actionnaires à 0,70 € par action, représentant 61% du Résultat Net Part du Groupe.

2.5. Chiffres clés de la Société

Les chiffres clés de la Société sont les suivants :

En M€	30/09/2008	30/09/2009	30/09/2010	30/09/2011	30/09/2012
Immobilisations financières nettes,	713,7	708	702,7	839,5	827
Fonds propres	463,3	480,3	587,3	573,9	563
Endettement net ⁽¹⁾	252,9	218,2	105,7	268,4	257,3
Résultat net	14,3	20,9	13,5	10,6	9,6
Dividende net	16,2	17,6	24,1	20,5	16,9

⁽¹⁾ dettes financières moins trésorerie à l'actif du bilan

2.6. Informations sur les délais de paiement

En application des dispositions de l'article L 441-6-1 alinéa 1 et D 441-4 du Code de commerce, nous vous communiquons les informations relatives au délai de règlement des dettes à l'égard des fournisseurs. Au 30 septembre 2012 et au 30 septembre 2011, le solde des dettes fournisseurs (relatives aux factures reçues) se décompose par échéances comme indiqué dans le tableau ci-après :

Solde des dettes fournisseurs Montants TTC en milliers d'euros	Total à la date de clôture	Sous-total par dates d'échéances contractuelles			
		< 30 jours	de 30 à 60 jours	> 60 jours	Non déterminé
Fournisseurs au 30/09/2012	1 433	1 433	-	-	-
Fournisseurs au 30/09/2011	506	506	-	-	-

Le délai convenu entre les parties pour régler les sommes dues ne dépasse pas quarante-cinq jours fin de mois ou soixante jours à compter de la date d'émission de la facture.

2.7. Informations concernant les rémunérations et avantages de toute nature reçus par chaque mandataire social durant l'exercice

L'information prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce en matière de rémunération des mandataires sociaux est présentée au chapitre V.2 consacré au Gouvernement d'Entreprise.

2.8. Identité de la société consolidante

Les comptes du Groupe CDA sont consolidés en intégration globale par la Caisse des dépôts.

2.9. Autres informations

Le montant des charges non déductibles visées à l'article 39.4 du C.G.I. s'est élevé à 83 719 € durant cet exercice.

3. Faits marquants postérieurs à la date de clôture

En décembre 2012, la Société a renforcé sa participation dans la Compagnie du Mont-Blanc qui passe de 33,5% à 37,5%.

Aucun autre fait marquant, susceptible d'avoir une incidence significative sur les comptes au 30 septembre 2012, n'est intervenu depuis la clôture des comptes de l'exercice 2011/2012.

4. Stratégie et perspectives d'avenir pour l'exercice 2012/2013

4.1. Stratégie de la Compagnie des Alpes

La Compagnie des Alpes est devenue, au cours des 20 dernières années, la première société d'exploitation de domaines skiables au monde et le quatrième acteur euro-

péen dans les parcs de loisirs. Ainsi, en 10 ans, la CDA a doublé son chiffre d'affaires, tout en dégagant des niveaux importants de taux de marge opérationnelle.

L'activité Domaines skiables est fortement concentrée dans l'espace (Alpes du Nord). Elle s'exerce sur une période d'exploitation courte (95% du chiffre d'affaires est réalisé en cinq mois), et dépend d'un aléa climatique réduit par le positionnement en haute altitude des Domaines skiables et les investissements effectués (neige de culture, travaux de pistes), mais qui ne peut être totalement effacé.

La diversification dans le secteur des Parcs de loisirs, initiée en 2002 avec l'acquisition par OPA de Grévin & Cie, s'est poursuivie avec l'achat, en 2006, de quatre parcs Walibi, notamment le berceau de la marque en Belgique (Walibi Belgium) puis la prise de participation de 45,55% dans le Futuroscope en 2011. L'activité du Groupe CDA est désormais répartie sur 10 mois par an; le risque climatique est dé-corrélé entre hiver et été et le risque de fréquentation est atténué en raison de la répartition géographique des Parcs dans toute la France et en Europe du Nord.

La CDA a fait de la croissance dans son métier Parcs de loisirs un axe important de sa stratégie depuis 2002: tant par sa croissance externe qu'organique, le chiffre d'affaires des Parcs a augmenté de 11% par an en moyenne (contre 6,5% pour les Domaines skiables). Les Parcs de loisirs, qui représentent désormais 44% de l'activité du Groupe, ont joué leur rôle de relais de croissance du métier historique de la CDA, conformément aux ambitions affichées lors de la diversification.

La CDA dispose d'un capital stratégique remarquable dans ses deux métiers, caractérisés tous deux par de fortes barrières à l'entrée.

Sa position de leader sur le marché du ski, la qualité de ses sites associés à la prévisibilité qu'apporte le régime de concessions de service public de longue durée qui régit l'activité de gestion des domaines skiables en France, sont pour le Groupe un gage de récurrence de ses revenus et des cash flows.

Dans les Parcs de loisirs, la taille désormais atteinte par le Groupe et sa position d'acteur majeur dans trois pays (France, Belgique, Pays-Bas) permettent de se recentrer sur la conduite d'une stratégie industrielle de dynamisation des revenus et des marges, à travers le développement des grandes marques et des sites à potentiel de la CDA.

L'inflexion stratégique initiée en 2009 a permis au Groupe d'accélérer son intégration et d'optimiser l'usage de ses expertises et de son capital stratégique pour devenir une référence reconnue dans le domaine du loisir en Europe, dans le cadre d'une croissance ambitieuse, sélective et créatrice de valeur.

Les synergies de coûts et de compétences sont approfondies de manière déterminée, en particulier en matière industrielle : développement d'achats groupés, mise en place d'une filiale d'ingénierie et de montage d'équipements... L'objectif en la matière est de continuer à viser l'excellence industrielle et l'optimisation, afin de contribuer à l'adaptation du modèle économique à l'évolution du marché.

Un accent particulier est porté sur la création de contenus innovants et différenciants, tant dans les Domaines skiabiles (animation et scénarisation, nouveaux services aux clients...) que dans les Parcs de loisirs (événementiel, nouveautés...).

A l'appui de cette stratégie, le Groupe a élaboré au cours de l'année passée son Projet d'Entreprise destiné à mobiliser l'ensemble des collaborateurs autour d'une ambition : « devenir producteur de loisirs, créateurs d'expériences uniques ». L'accélération de l'exploitation de la richesse et des atouts de l'entreprise CDA, forte de ses 25 sites (11 stations de sport d'hiver et 14 parcs de loisirs [déduction faite du Bioscope]) est une priorité stratégique essentielle à la poursuite du développement rentable et durable de la CDA.

Trois engagements majeurs portent la vision de l'entreprise en parfaite cohérence avec les métiers historiques du Groupe :

- 1. Stimuler la croissance des métiers historiques de l'entreprise : l'enjeu est ici d'accélérer la mobilisation de l'entreprise pour créer la préférence pour nos sites, inventer de nouveaux modèles, services et offres afin d'augmenter la dépense des visiteurs, d'optimiser leur fréquentation tout au long de la saison et d'augmenter la part des primo-visiteurs. Ainsi, la politique d'investissement, à la fois ambitieuse mais ciblée et sélective, continuera d'être réorientée dans les deux métiers sur les projets ciblés les plus créateurs de valeur, et les plus en mesure d'augmenter l'attractivité des sites actuellement exploités par le Groupe.
- 2. Développer de nouveaux métiers associés à nos activités pour consolider notre Chiffre d'Affaires et activer de nouveaux leviers de croissance : élargissement du positionnement du Groupe sur la chaîne de valeur tant dans les Domaines skiabiles avec une implication nouvelle dans la gestion locative et la distribution, que dans les Parcs de loisirs avec le développement des compétences dans la gestion des marques.
- 3. Étendre les activités à l'international, notamment en développant une activité de conseil et d'assistance à la mise en place et à la gestion de Domaines skiabiles ou de Parcs de loisirs, pas ou peu consommatrice de capital (asset light). Des discussions sont en cours sur des projets importants de contrats de management et d'assistance à maîtrise d'ouvrage en Asie et en Europe. L'expansion à l'international passera également par la valorisation des marques fortes du Groupe, à l'instar

des derniers développements en cours sur la marque Grévin (déploiement de nouveaux Musées Grévin à l'international).

Le Groupe CDA entend en outre poursuivre une politique dynamique de gestion de son portefeuille d'actifs, en le rationalisant par la cession d'actifs non stratégiques et en saisissant les opportunités de croissance externe qui s'inscrivent dans sa stratégie industrielle et sont de nature à en démultiplier les effets. Les capacités financières dont s'est doté le Groupe depuis 2010 lui donnent à cet égard les moyens de mener une politique dynamique et ambitieuse.

4.2. Perspectives pour l'exercice 2012/2013

Dans les Domaines skiabiles, l'arrivée précoce et intense de la neige a favorisé l'activité pour les vacances de Noël qui a connu un niveau historiquement élevé de fréquentation dans nos stations. L'enneigement très important observé devrait permettre, hors épisode climatique exceptionnel, d'offrir des Domaines skiabiles de qualité durant le reste de la saison. L'arrivée tardive des vacances de printemps présage néanmoins un ralentissement d'activité en fin de saison.

Dans les Parcs de loisirs, le développement de l'attractivité de nos sites sera mis en œuvre grâce aux investissements et aux chantiers réalisés autour de thématiques clés :

- La poursuite de la redynamisation de la marque Walibi qui s'axera, cette année, sur la densification des contenus des grands sites porteurs de la marque, avec en particulier la réouverture de la Turbine, attraction majeure très attendue à Walibi Belgium,
- une réflexion sur le développement d'un hébergement dûment calibré autour de certains parcs, comme Walibi Holland, le Parc Astérix ou Walibi Sud-Ouest, un chantier qui pourra largement s'opérer en mettant en œuvre des partenariats. A titre d'exemple, Walibi Holland bénéficiera de la première étape de renouvellement de son hébergement en bungalows, un investissement de 14 millions d'euros sur les 3 prochaines années qui viendra avantageusement compléter l'offre de ce parc,
- au chapitre des nouveautés attendues sur la saison d'été 2013, le Dolfinarium d'Harderwijk (Hollande) rouvrira ses portes en avril 2013 avec un dôme totalement restauré permettant une présentation des dauphins de très grande qualité,
- enfin, autre temps fort crucial de l'année, le Groupe concrétise l'extension de sa marque Grévin dans la ligne de sa nouvelle stratégie de développement à l'international : à cet égard, l'ouverture opérationnelle de Musée Grévin Montréal est prévue en avril 2013.

Au titre du premier trimestre de l'exercice fiscal, le succès des parcs ouverts au cours des vacances de la Toussaint ne s'est pas démenti, mais le niveau d'activité est influencé par un nombre de jours d'exploitation inférieur à l'année précédente.

5. RSE : aspects sociaux, environnementaux et sociétaux liés aux activités du Groupe

Le Groupe Compagnie des Alpes s'attache à agir en entreprise responsable.

Avec plus de 5 000 collaborateurs, le Groupe veille en premier lieu à être un employeur responsable, en favorisant les initiatives innovantes dans les domaines sociaux et sociétaux et en maintenant un dialogue social de qualité.

Les activités du Groupe étant majoritairement des activités de plein air, il partage avec ses salariés, partenaires et clients les mêmes valeurs de respect et de protection de l'environnement et poursuit constamment ses efforts pour diminuer l'impact de ses activités notamment en matière d'énergie, de gestion de la ressource en eau, de biodiversité ou de nuisances visuelles et sonores.

Les sites du Groupe étant par ailleurs implantés au cœur des territoires, ils entretiennent des relations étroites avec les structures locales et sont particulièrement attentifs aux impacts de leurs activités sur les aspects économiques et sociétaux.

Le reporting RSE ci-après rend compte d'indicateurs et d'informations détaillées sur ces aspects sociaux, environnementaux et sociétaux.

5.1. Périmètre et méthode

5.1.1. Périmètre et indicateurs

Le présent reporting a été réalisé sur le même périmètre que l'exercice précédent, correspondant au périmètre des comptes consolidés du Groupe. En cas de variations de périmètre liés aux acquisitions, cessions et restructurations intervenues sur la période de reporting, celles-ci sont précisées.

Les indicateurs utilisés et autres informations de nature qualitative figurant dans le présent rapport ont été sélectionnées de manière à pouvoir renseigner l'ensemble des rubriques requises au titre de la réglementation Grenelle II, telle que résultant du Décret n°2012-557 du 24 avril

2012 relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale, sous réserve que ces rubriques soient significatives et adaptées aux activités et spécificités du Groupe.

Ces indicateurs, le plus souvent communs aux divers sites et entités du Groupe notamment en matière sociale, peuvent parfois varier d'une activité à une autre (en matière environnementale par exemple).

Les sites et entités inclus dans le périmètre de reporting sont regroupés autour de trois activités, de manière à identifier plus précisément les impacts propres à chacune d'entre elles :

- l'activité « Domaines skiables »,
- l'activité « Parcs de loisirs »,
- l'activité « Autres », qui regroupe les structures de type holding rattachées au siège (dont CDA SA) ainsi que les entités non spécifiquement rattachées à l'une des deux activités susvisées telles que des entités prestataires de service internes au Groupe : CDA Productions, CADEVI, CDA Management, CDA Brands, INGELLO.

5.1.2. Méthodologie

Le processus de collecte et les référentiels utilisés sont formalisés.

Les données du reporting sont collectées auprès des services opérationnels des sites et/ou entités, auprès d'interlocuteurs et de responsables en charge du reporting RSE clairement identifiés (Directions des ressources humaines, responsables QSE (qualité sécurité environnement)...).

La méthodologie ainsi que le référentiel des indicateurs sont élaborés au niveau Groupe et sont communiqués aux services et personnes visées au paragraphe précédent. Des formations préalables à la collecte sont délivrées, notamment en cas d'évolution (méthode, outils de collecte, indicateurs...).

Les données sont remontées auprès de la Direction des Ressources Humaines Groupe et de la Direction Qualité Sécurité Environnement et Développement Durable du Groupe, qui les analysent et en contrôlent la cohérence, en procédant le cas échéant avec les sites et/ou entités aux vérifications et correctifs nécessaires.

Ces mêmes Directions procèdent ensuite à la consolidation des données dont elles dressent le bilan.

5.1.3. Limite de collecte et fiabilité

L'exactitude des données remontées dans le cadre de la collecte peut rencontrer certaines limites. Ainsi, certaines données environnementales peuvent faire l'objet d'estimations notamment lorsque qu'un chiffrage détaillé ou une imputation directe se révèle impossible.

Par ailleurs, la définition de certains indicateurs sociaux peut varier légèrement d'un pays à l'autre. Néanmoins, si ces données ne font pas encore l'objet de vérification par un tiers indépendant, la mise en place

des référentiels, la formalisation des processus de collecte, la traçabilité des données ainsi que les contrôles de cohérence effectués sont à même de garantir un niveau globalement satisfaisant de fiabilité des informations.

5.2. Informations sur les aspects sociaux de l'activité du Groupe

5.2.1. Principaux indicateurs

Effectifs de l'exercice 2011/2012 (Permanents et Non-permanents)

	Groupe 2012	dont France	UE hors France	dont Pays-Bas	dont Belgique	dont Allemagne	Groupe 2011	Groupe 2010
Domaines skiables (y compris CDA-DS)	2 053	2 053	0	0	0	0	2 004	2 017
Parcs de loisirs	2 809	1 830	979	460	435	84	2 729	2 351
Autres (CDA, CDA Productions, CADEVI, CDA Management, INGELO)	157	157	0	0	0	0	122	109
TOTAL EFFECTIF MOYEN (en ETP*)	5 019	4 040	979	460	435	84	4 855	4 477
Indicateurs RH par zone géographique au 30 septembre								
EFFECTIF AU 30/09	5 415	3 111	2 304	1 543	643	118	4 852	4 804
dont % de femmes	46%	44%	48%	52%	38%	49%	44%	43%
dont % d'hommes	54%	56%	52%	48%	62%	51%	56%	57%
ENCADREMENT								
% d'encadrants	10%	15%	2%	1%	5%	5%	11%	8%
dont % de femmes encadrants	42%	44%	33%	40%	29%	33%	44%	41%
dont % d'hommes encadrants	58%	56%	67%	60%	71%	67%	56%	59%
EFFECTIF MOYEN	5 019	4 040	979	460	435	84	4 855	4 477
dont % permanents	40%	42%	30%	27%	35%	20%	40%	39%
dont % non-permanents (saisonniers et CDD)	60%	58%	70%	73%	65%	80%	60%	61%
FORMATION								
nombre de jours de formation	9 971	7 992	1 978	43	1 153	782	9 535	8 414
nombre de salariés ayant suivi au moins une formation	4 093	3 302	791	36	666	89	3 901	4 419
ACCIDENTS DE TRAVAIL								
Taux de fréquence des accidents de travail	52,3	60,4	19,4	8,6	26,9	41,7	53,6	54,4
nombre d'accidents de travail ayant entraîné le décès du collaborateur	0	0	0	0	0	0	0	0
nombre d'accidents de trajet ayant entraîné le décès du collaborateur	0	0	0	0	0	0	0	0

* ETP = Equivalent Temps Plein

La variation des effectifs en ETP entre 2010/2011 et 2011/2012 (+164 ETP) s'explique principalement par la consolidation des effectifs du Futuroscope sur 12 mois (contre 9 en 2010/2011) compte-tenu de l'acquisition de ce site en janvier 2011 (+152 ETP).

L'effectif au 30 septembre 2012 est en hausse par rapport à 2010/2011 de 563 salariés car la majorité des Parcs de loisirs était ouvert le 30 septembre 2012 (dimanche) ce qui n'était pas le cas le 30 septembre 2011 (vendredi).

5.2.2. Effectifs

Les activités du Groupe CDA (exploitation de Parcs de loisirs et de Domaines skiables) sont marquées par une forte saisonnalité. L'effectif mensuel moyen connaît donc d'importantes variations. Ainsi, l'effectif des Parcs de loisirs est multiplié par plus de trois entre janvier et août. Celui des Domaines skiables connaît le même accroissement entre décembre et avril.

Les entrées de personnel concernent principalement les non-permanents (saisonniers pour les deux métiers).

Compte tenu des spécificités propres à chaque métier, le Groupe Compagnie des Alpes a choisi d'adopter une gestion décentralisée en matière d'embauche de son personnel.

Un accord collectif de sécurisation des parcours professionnels des saisonniers a été signé en 2011 et a commencé à porter ses fruits tant par la mise en place de passerelles entre les deux métiers que par la sécurisation des emplois en local.

Les spécificités des deux métiers principaux du Groupe sont décrites ci-après.

Domaines skiables

Conventionnellement, les saisonniers des Domaines skiables bénéficient d'une priorité de réembauche et ont donc des anciennetés significatives.

Les contrats des anciens saisonniers sont reconduits en priorité d'une saison à l'autre, par l'application de l'article 16 de la Convention collective nationale des Remontées Mécaniques et Domaines skiables. Ainsi, près de 90% du personnel revient d'une saison à l'autre.

Parcs de loisirs

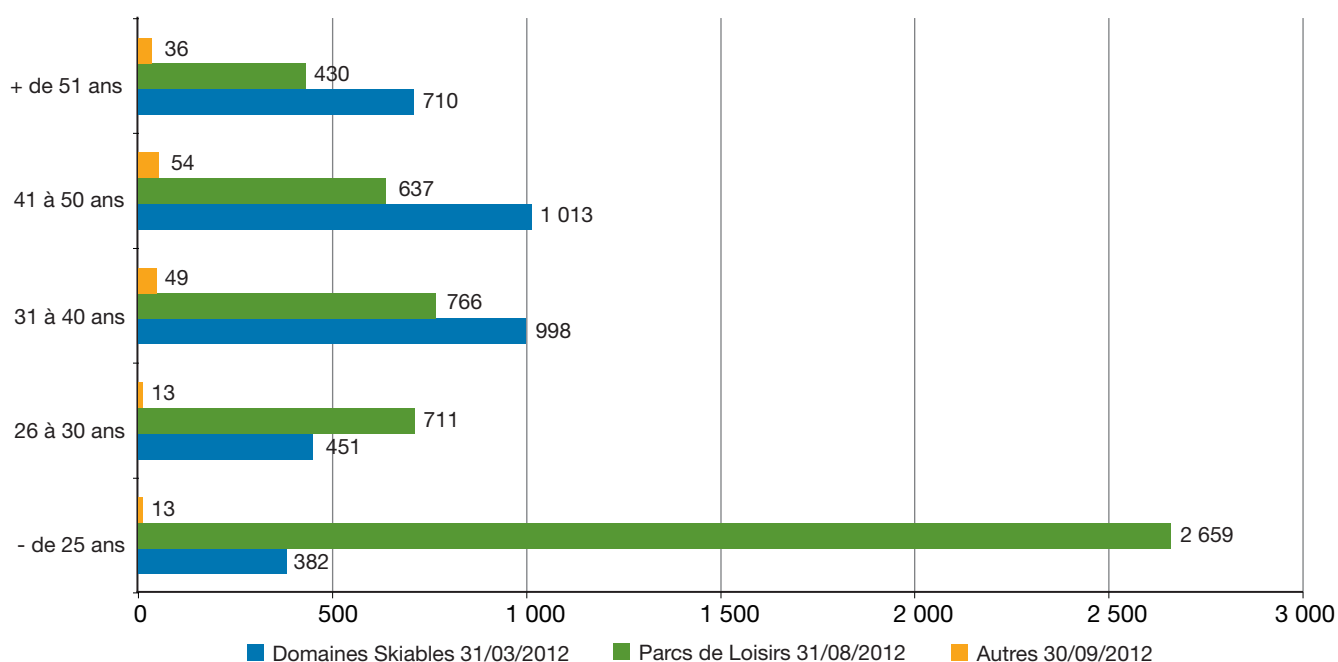
En ce qui concerne les Parcs de loisirs, la structure d'emploi des saisonniers est plus volatile même si une tendance à plus de stabilisation se dessine ces dernières années.

Le taux de retour des saisonniers dans les Parcs de loisirs du Groupe en Europe est d'environ 45%.

Les saisonniers dans les Parcs de loisirs sont souvent des premiers emplois et des étudiants travaillant lors des week-ends ou des vacances scolaires. Ils ne sont donc généralement pas amenés à revenir plus de 3 ou 4 saisons.

Les pyramides des âges et des anciennetés sont ainsi structurées différemment entre les deux métiers :

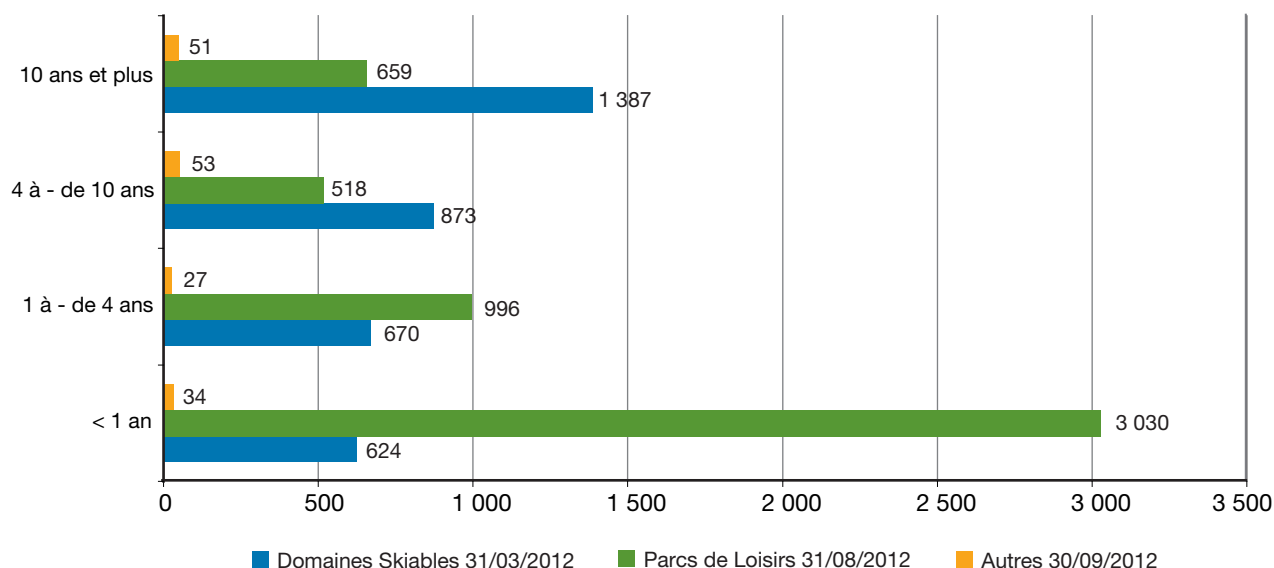
Pyramide des âges du Groupe CDA par métier. Effectifs pleine saison



II. Rapport de gestion

RSE : aspects sociaux, environnementaux et sociétaux liés aux activités du Groupe

Pyramide des anciennetés du Groupe CDA par métier. Effectifs pleine saison



La répartition hommes / femmes varie également selon les activités : les Parcs de loisirs sont plus féminisés que les Domaines skiables.

% de femmes	Parcs de loisirs	Domaines skiables
Total des effectifs au 30/09/2012	51 %	23 %
Cadres au 30/09/2012	44 %	28 %
Permanents au 30/09/2012	44 %	23 %
Non-permanents en pleine saison	55 %	36 %

5.2.3. Politique salariale

Les salaires mensuels moyens des permanents dans les sites français montrent une convergence entre les rémunérations des hommes et des femmes dans les Parcs de loisirs.

Dans les Domaines skiables, on note encore des écarts de salaires entre les cadres hommes et femmes. Ils s'expliquent par le fait que la présence des femmes dans l'encadrement est un fait récent et que par conséquent la majorité des postes de cadres de direction est encore occupée par des hommes, qui ont une plus forte ancienneté.

Salaires brut mensuels moyens chez les permanents	Cadres		Agents de maîtrise		Ouvriers Employés	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Parcs de loisirs France	4 011 €	3 583 €	2 374 €	2 262 €	1 881 €	1 745 €
Domaines skiables	5 332 €	4 468 €	3 084 €	3 050 €	2 512 €	2 278 €

En France, les minima salariaux sont renégociés chaque année par les partenaires sociaux des branches dont relève chaque site (Convention collective nationale des Remontées mécaniques et Domaines skiables pour les Domaines skiables, Convention collective nationale des Espaces de loisirs, d'attraction et culturels pour les Parcs de loisirs et Convention collective nationale des parcs et jardins zoologiques privés ouverts au public pour les parcs animaliers).

Des négociations décentralisées sur les salaires ont lieu chaque année dans tous les sites entre la direction et les représentants syndicaux (négociations annuelles obligatoires).

En complément du salaire de base, les salariés des Domaines skiables perçoivent des primes déterminées par la convention collective nationale dont ils relèvent.

En outre, les Domaines skiables versent des primes et indemnités complémentaires, non conventionnelles, permettant ainsi la constitution de niveaux de rémunération parmi les plus élevés de la profession.

L'ensemble des collaborateurs français dispose d'un accord d'intéressement et d'un accord de participation négociés dans chaque site. Pour l'exercice 2011/2012, des primes ont été versées dans certains sites au titre de ces différents accords.

Tous les collaborateurs bénéficient d'un Plan d'Epargne Groupe (PEG), à l'exception de ceux du Futuroscope, en cours d'intégration et de l'abondement afférent dont le montant est fixé chaque année par la Direction du Groupe. Dans ce dispositif, chaque filiale peut également décider de la mise en place d'abondements complémentaires.

Au cours de l'exercice 2011/2012 des négociations ont été ouvertes de façon à doter de PERCO l'ensemble des sites français qui n'en bénéficiaient pas auparavant.

Parmi les cinq supports d'investissement que comprend le PEG, l'un d'eux est investi en actions Compagnie des Alpes.

Les collaborateurs de l'ensemble des sites ont accès aux œuvres sociales et culturelles proposées par leur comité d'entreprise.

En Belgique, les conventions collectives prévoient la modulation du temps de travail ce qui permet une grande flexibilité au cours de la saison (10 heures par jour et/ou 50 heures par semaine sans sursalaire). De plus, il existe un barème salarial et une évolution du salaire basée sur l'ancienneté, qui s'applique également au personnel saisonnier travaillant au minimum 100 jours sur la saison.

Pour les Pays-Bas, un accord conventionnel prévoit notamment une revalorisation annuelle des salaires en fonction de la progression de l'indice des prix à la consommation.

5.2.4. Représentation du personnel

5.2.4.1. Les Instances Représentatives du Personnel en 2011/2012

Pour le périmètre France, la représentation du personnel est assurée au total par 299 représentants du personnel et par 28 délégués syndicaux.

Pour les sites étrangers contrôlés (périmètre d'intégration globale), 32 représentants du personnel et 3 délégués syndicaux représentent les salariés.

5.2.4.2. Renouvellement des Instances Représentatives du Personnel

En France, cinq Domaines skiables ont renouvelé leurs instances au cours de l'hiver 2011/2012. Les autres Domaines skiables les renouvelleront au cours de la saison 2012/2013, ce qui entraînera une modification de la composition du Comité de Groupe.

Huit parcs de loisirs français ont renouvelé fin 2011 et début 2012 leurs instances représentatives du personnel (Comité d'Entreprise, Délégués du personnel, Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail) ; le parc du Futuroscope ayant renouvelé ses propres instances du personnel en 2010.

En Belgique, les représentants du personnel des Parcs de loisirs ont été renouvelés en mai 2012 pour une durée de 4 ans.

Au Pays-Bas, le renouvellement des mandats a eu lieu sur l'exercice 2011/2012, pour une durée de 2 ans.

5.2.4.3. Comité de Groupe

Le Comité de Groupe National de la CDA s'est réuni trois fois au cours de l'exercice 2011/2012.

L'accord portant création de ce Comité est arrivé à échéance le 29 juin 2012. Les négociations ont abouti à la signature d'un nouvel accord le 9 juillet dernier.

Des négociations sont en cours pour la mise en place d'un Comité d'Entreprise Européen. A cet effet, le Groupe Spécial de Négociation (GSN) s'est réuni une fois durant l'exercice écoulé.

5.2.5. Accords collectifs

5.2.5.1. Accords applicables sur l'exercice

Au cours de l'exercice 2011/2012, 75 accords ont été conclus au sein du Groupe (contre 40 en 2010/2011).

Ces accords portent principalement sur les négociations annuelles obligatoires (20), l'intéressement (16) et la santé et la sécurité au travail (10). Les autres accords concernent notamment l'égalité professionnelle et la pénibilité au travail. De plus, 18 décisions unilatérales ont été adoptées (dont 3 sur les rémunérations et 9 sur l'organisation du temps de travail).

Les salariés français du Groupe sont couverts à titre obligatoire (salariés permanents) ou à titre facultatif (salariés non-permanents) par une couverture frais soins de santé complémentaire. Un régime de prévoyance obligatoire complète ce dispositif pour l'ensemble des salariés français. Le Groupe CDA a mis en œuvre la portabilité de ces droits dans l'ensemble des filiales françaises.

En Belgique, le Groupe offre à ses collaborateurs en sus des dispositions légales de protection sociale une assurance hospitalisation ainsi qu'au personnel cadres et employés une assurance pension. De plus, une cotisation de 0,10% de la masse salariale a été mise en place. Elle est versée par l'employeur dans un fonds de formation pour le secteur d'activité. Ce fonds permettra à terme de développer des formations spécifiques pour les métiers des Parcs de loisirs et de les mutualiser au sein des entreprises du secteur.

Aux Pays-Bas, l'encadrement bénéficie d'une assurance complémentaire retraite et de produits d'épargne salariale.

5.2.5.2. Accords signés au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice 2011/2012, le Groupe a poursuivi et accéléré le déploiement de sa politique de promotion de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, ce qui s'est traduit par la mise en place d'un observatoire statistique, par une attention renforcée portant sur le recrutement et la promotion des femmes, par la mise en place d'un groupe de travail dédié, et par la signature d'accords d'entreprise.

Ainsi, neuf nouveaux accords sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ont été signés au cours de l'exercice écoulé : un pour CDA SA, (accord applicable par décision unilatérale aux autres sociétés de type holding – CDA-DS, CDA Productions, CADEVI, CDA Management, INGEL), sept pour les Parcs de loisirs, et un pour les Domaines skiables où le choix a été fait d'attendre la signature de l'accord cadre de branche en préparation pour le transposer dans les sites du Groupe.

Par ailleurs, deux accords sur la prévention de la pénibilité au travail et sur l'adaptation de l'organisation du temps de travail ont été signés dans les Parcs de loisirs.

Un premier accord a été signé au niveau du Groupe avec les représentants syndicaux de trois organisations

le 25 novembre 2011 avec pour objectif de structurer et systématiser les démarches permettant de favoriser l'emploi hors saison des collaborateurs saisonniers dans les deux activités du Groupe.

Les actions développées sont de trois types :

- **1.** Organiser des passerelles entre les deux activités du Groupe qui ont des saisonnalités complémentaires,
- **2.** Conclure et systématiser des partenariats avec des entreprises recrutant sur nos bassins d'emploi avec une saisonnalité complémentaire à la nôtre,
- **3.** Aider à la recherche d'emploi : aide à la rédaction de curriculum vitae, préparation aux entretiens d'embauche, préparation d'actions visant à la professionnalisation par la mise en place de formations.

Dix mois après la signature de l'accord et la mobilisation de tous les partenaires internes du projet, les premiers résultats obtenus sont encourageants :

- Accroissement des demandes de mobilités inter métiers et des mobilités effectives,
- Montée en puissance d'initiatives visant à accompagner la montée en compétence des collaborateurs saisonniers avec notamment 12 contrats de professionnalisation à Walibi Sud-Ouest, 6 Validations des Acquis de l'Expérience à Parc Astérix et le développement d'une opération de formation multi activités à Serre Chevalier,
- Nombreux contacts pris pour développer les partenariats locaux avec notamment côté Domaines skiables de nombreux saisonniers trouvant des emplois dans les entreprises locales, en particulier chez certains sous-traitants des sociétés du Groupe (montage, travaux publics...),
- Ré-internalisation de certaines opérations de maintenance,
- aide apportée par les services Ressources humaines à la constitution de dossiers de DIF et CIF et à la rédaction de CV/Préparation d'entretien.

Fort de ces premiers résultats, le Groupe a l'ambition de continuer à faire vivre cet accord par la mise en place de nouveaux projets comme par exemple pour les Parcs de loisirs la création de cursus de professionnalisation des collaborateurs saisonniers sur plusieurs années, pour lequel CDA espère convaincre les interlocuteurs publics locaux et la branche professionnelle.

5.2.5.3. Négociations d'accords en cours

Plusieurs Parcs de loisirs sont actuellement en cours de négociation d'un accord sur la pénibilité au travail. Cette thématique est également étudiée au niveau de la branche Domaines skiables.

Des négociations avec les partenaires sociaux menées tout au long de l'exercice 2011/2012 ont abouti à la signature, le 19 novembre 2012, d'un accord relatif à la valorisation de l'ancienneté des collaborateurs permanents et saisonniers dans les Domaines skiables.

5.2.6. Hygiène et sécurité

Conformément à la loi du 31/12/1991 et au décret du 05/11/2001, des documents d'évaluation des risques professionnels (santé et sécurité du personnel) sont établis et actualisés régulièrement dans les sites français. Ils comportent l'identification des risques par métier et par poste ainsi que des plans d'actions. Chaque société est en charge de l'élaboration et de l'actualisation de son document unique. Celui-ci s'applique à tous les secteurs, à tous les niveaux hiérarchiques et à tous les salariés quel que soit leur statut.

Des échanges réguliers sont aussi réalisés entre toutes les sociétés du Groupe sur des retours d'expériences.

Pour les Domaines skiables, les principaux accidents du travail identifiés sont les chutes au cours de déplacements à skis. Pour les Parcs de loisirs, les accidents liés au travail en hauteur, aux déplacements à l'intérieur des sites et au travail de la restauration collective constituent les principaux risques.

Aux Pays-Bas, les Parcs de loisirs sont homologués formateurs en sécurité et forment à ce titre des stagiaires.

Le Groupe, fort d'une expérience réussie en prévention des risques psychosociaux à Serre Chevalier, a lancé plusieurs initiatives dans ce domaine au cours de l'exercice écoulé.

En 2012, ADS (les Arcs) a ainsi poursuivi et élargi le déploiement de son plan de prévention des risques psychosociaux.

Une démarche d'étude et d'amélioration de la qualité de vie au travail au sein de Parc Astérix a conduit à la constitution d'un groupe de travail comprenant des collaborateurs des différents niveaux et métiers, dont des représentants du personnel. Cette consultation a abouti en octobre 2012 à l'élaboration d'un plan d'action. Une démarche de prévention des risques psychosociaux a également été initiée en septembre 2012 au Musée Grévin.

5.2.7. Formation et gestion des carrières

La Compagnie des Alpes poursuit ses efforts de formation : à l'échelle du Groupe, le nombre de jours de formation augmente ainsi de 5% alors que les effectifs augmentent de 3%.

Chaque site définit un plan de formation qui référence l'ensemble des formations à organiser sur l'année pour toutes les catégories de personnel.

La politique de formation dépend des objectifs définis par les Directions, des souhaits individuels et des obligations réglementaires. Les formations recouvrent le domaine technique et de plus en plus les domaines du commercial et du management.

Les saisonniers font toujours l'objet de formations spécifiques avant le début de la saison.

Certains Parcs de loisirs dispensent à l'ensemble des non-permanents une formation spécifique au parc qui les emploie. Ainsi, par exemple, l'Université Astérix forme les nouveaux salariés, permanents et non-permanents, aux spécificités du Parc Astérix. Cette formation vise à transmettre les valeurs du site, les bonnes pratiques à adopter pour le bien-être et la sécurité des visiteurs.

De plus, les Parcs de loisirs et les Domaines skiables français disposent d'un accord de branche sur le Droit Individuel à la Formation (DIF).

Aux Pays-Bas, un partenariat avec une école a été mis en place en vue d'employer et former des étudiants sur les sites du Dolfinarium et de Walibi Holland.

Au cours de l'exercice écoulé, le Groupe a continué d'élargir son offre de formation par la déclinaison du cycle Dirigeants CDA Campus à l'encadrement intermédiaire. Ce cycle, créé en 2010, est un cursus d'environ 15 jours réparti sur 18 mois destiné aux cadres dirigeants du Groupe avec pour objectif la mise en mouvement autour de l'inflexion stratégique et de la nouvelle organisation initiées par le Groupe. A ce jour, 128 cadres dirigeants ont suivi ce programme, répartis en 5 promotions. Sa déclinaison pour les cadres intermédiaires a donné naissance aux « Rencontres de l'Encadrement » CDA Campus.

Enfin un catalogue de formations Groupe centrées sur les thématiques managériales a été élaboré pendant l'exercice 2011/2012. Ce catalogue est le fruit d'un travail en commun réalisé par un groupe constitué de responsables ressources humaines et opérationnels, qui a déterminé le cahier des charges, le choix des formations, et celui des intervenants. Ce catalogue sera progressivement enrichi.

5.2.8. Fermeture du Parc Bioscope

Par une convention de délégation de service public (DSP) en date du 13 mars 2001, le Symbio (Syndicat Mixte du Bioscope, regroupant notamment le département du Haut Rhin et la région Alsace) a confié à la Société de Mise en Valeur du Patrimoine (SMVP), filiale à 100% de la Caisse des Dépôts et Consignations depuis 2009, pour une durée de trente ans, la conception, la construction et l'exploitation d'un parc de loisirs, dénommé Bioscope, dédié à la vie, aux interactions entre l'homme et son environnement ainsi qu'à leurs conséquences sur la santé humaine et la nature.

II. Rapport de gestion

RSE : aspects sociaux, environnementaux et sociétaux liés aux activités du Groupe

L'exploitation du site a été confiée en 2006 à la société Eco Bio Gestion, filiale à 100% de la Compagnie des Alpes (CDA). La société Eco Bio Gestion assure par ailleurs certaines activités limitées sur un second parc situé à proximité, dénommé l'Ecomusée d'Alsace.

La SMVP et le Symbio, reconnaissant d'une part que malgré les efforts du délégataire et de l'exploitant, l'exploitation du Bioscope n'est pas parvenue à atteindre l'équilibre économique et financier escompté et engendre des pertes structurelles importantes et d'autre part que le Bioscope n'offre pas de perspective visible lui permettant d'atteindre l'équilibre économique et financier, les partenaires ont convenu d'une fermeture définitive du parc du Bioscope à l'issue de la saison 2012 et de mettre un terme anticipé à la DSP.

La résiliation amiable de la DSP a entraîné la résiliation de la convention d'exploitation consentie à la société Eco Bio Gestion par la SMVP.

Dans ce contexte, il a été décidé une cessation totale et définitive d'activité de la société Eco Bio Gestion et corrélativement le licenciement pour motif économique de 18 salariés en contrat à durée indéterminée ainsi que le transfert de 7 salariés en contrat à durée indéterminée dans le cadre de l'article L.1224-1 du code du travail.

Ce projet de cessation d'activité, accompagné d'un plan de sauvegarde de l'emploi, a fait l'objet d'une information

et d'une consultation des instances représentatives du personnel, qui ont rendu un avis favorable au début du mois de juillet 2012.

Les licenciements interviendront de manière échelonnée jusqu'au début de l'année 2013 pour permettre la fermeture de la plateforme d'exploitation et pour assurer la bonne fin de dossiers administratifs et comptables.

Plusieurs mesures d'accompagnement ont été prévues dans le plan de sauvegarde de l'emploi pour permettre aux salariés licenciés de retrouver un emploi tant dans le Groupe CDA, le groupe Caisse des Dépôts que dans d'autres structures externes (aides à la mobilité, à la formation, à la reprise rapide d'un emploi, à la création d'entreprise...).

Les salariés ont ainsi été pris en charge depuis le début de la consultation par un espace d'information et de conseil et par une cellule de reclassement assurée par une société de la région disposant d'un très bon réseau et d'une bonne connaissance des possibilités d'offres d'emploi dans la région.

A ce jour, la quasi-totalité (16 sur 18) des salariés ne faisant pas partie des 7 salariés dont le contrat est transféré par application de l'article L.1224-1 du code du travail a reçu plusieurs offres de postes de reclassement dans le Groupe Compagnie des Alpes et dans le groupe Caisse des Dépôts.

5.2.9. Bilan social consolidé France

PERIMETRE France	30/09/2012	30/09/2011
Effectif		
Effectif total France ⁽¹⁾	3 111	2 824
Pourcentage de femmes	44%	43%
Pourcentage d'hommes	56%	57%
Effectif par âge		
Moins de 25 ans	689	632
25 à 30 ans	413	342
30 à 40 ans	698	670
40 à 50 ans	744	705
Plus de 50 ans	567	475
Effectif par ancienneté		
Moins de 1 an	730	743
1 à 4 ans	613	474
4 à 10 ans	542	435
10 ans et plus	1 226	1 172
Effectif moyen ⁽²⁾	4 040	3 833
Nombre de collaborateurs Permanents (tous CDI)	1 704	1 585
Nombre de collaborateurs Non-permanents (tous CDD)	2 336	2 248
Entrées		
Nombre d'embauches par contrat à durée indéterminée	106	122
Nombre d'embauches par contrat à durée déterminée	8 397	8 568
Sorties		
Nombre de licenciements	120	111
Nombre de démissions	290	308
Nombre de fins de contrat	8 067	7 911
Nombre de sorties pour autres motifs	50	105
Heures travaillées et supplémentaires		
Durée hebdomadaire légale du temps de travail (temps plein)	35h	35h
Nombre d'heures travaillées (en milliers d'heures)	6 906	6 820
Nombre d'heures supplémentaires (en milliers d'heures)	116	115
Absentéisme		
Nombre de jours d'absence ouvrés	49 153	51 911
dont maladie	23 132	24 066
dont accidents de travail, de trajet ou maladie professionnelle	10 178	10 177
dont autres motifs	15 843	17 668

⁽¹⁾ Tout collaborateur présent au 30 septembre quelle que soit la nature de son contrat de travail.

⁽²⁾ Somme des effectifs mensuels divisée par 12 mois. NB : effectif mensuel moyen : Nb heures travaillées mensuelles / 151,67

II. Rapport de gestion

RSE : aspects sociaux, environnementaux et sociétaux liés aux activités du Groupe

PERIMETRE France	30/09/2012	30/09/2011
Rémunération		
Masse salariale brute (en millions d'euros)	125,6	118,1
Charges sociales patronales (en millions d'euros)	57,6	52,2
Intéressement 2011 versé en 2012		
Montant brut (en millions d'euros)	5,2	5,3
Montant moyen par salarié (en euros)	1 284	1 371
Participation 2011 versée en 2012		
Montant brut (en millions d'euros)	3,6	3,8
Montant moyen par salarié (en euros)	894	986
Relations professionnelles		
Nombre de représentants du personnel	299	274
Nombre de délégués syndicaux	28	27
Accords collectifs signés durant l'exercice	75	34
Conditions d'hygiène et de sécurité		
Nombre d'accidents du travail avec arrêt de plus de 24h	417	416
Taux de gravité ⁽³⁾	1,71	1,61
Taux de fréquence ⁽⁴⁾	60,4	61,0
Formation		
Nombre de personnes ayant bénéficié d'une formation	3 302	3 110
Nombre de jours de formation	7 992	7 702
Nombre de jours de formation par salarié ⁽⁵⁾	2,0	2,0
Emploi des travailleurs handicapés		
Nombre de travailleurs handicapés salariés sur l'exercice	100	100
Nombre de travailleurs handicapés embauchés au cours de l'exercice	66	53
Œuvres sociales		
Budget œuvres sociales des Comités d'entreprise (en millions d'euros)	0,9	0,8
Sous-traitance		
Montant versé au titre de la sous-traitance (en millions d'euros)	62	59

⁽³⁾ Nombre de jours d'arrêts calendaires suite à un accident de travail * 1 000 / nombre d'heures travaillées.

⁽⁴⁾ Nombre d'accidents avec arrêts * 1000 000 / nombre d'heures travaillées.

⁽⁵⁾ Nombre total de jours de formation rapporté à l'effectif moyen.

5.2.10. Bilan social consolidé Groupe

PERIMETRE Groupe	30/09/2012	30/09/2011
Effectif		
Effectif total ⁽¹⁾	5 415	4 852
Pourcentage de femmes	46%	44%
Pourcentage d'hommes	54%	56%
Effectif par âge		
Moins de 25 ans	2 004	1 679
25 à 30 ans	718	599
30 à 40 ans	959	920
40 à 50 ans	973	962
Plus de 50 ans	761	692
Effectif par ancienneté		
Moins de 1 an	2 442	2 176
1 à 4 ans	899	786
4 à 10 ans	702	561
10 ans et plus	1 372	1 329
Effectif moyen ⁽²⁾	5 019	4 855
Nombre de collaborateurs Permanents (tous CDI)	1 997	1 922
Nombre de collaborateurs Non-permanents (tous CDD)	3 023	2 933
Entrées		
Nombre d'embauches par contrat à durée indéterminée	132	136
Nombre d'embauches par contrat à durée déterminée	11 717	10 687
Sorties		
Nombre de licenciements	170	145
Nombre de démissions	464	530
Nombre de fins de contrat	11 141	10 838
Nombre de sorties pour autres motifs	118	95
Heures travaillées et supplémentaires		
Nombre d'heures travaillées (en milliers d'heures)	8 606	8 621
Nombre d'heures supplémentaires (en milliers d'heures)	124	131
Absentéisme		
Nombre de jours d'absence ouvrés	59 541	60 822
dont maladie	27 871	29 203
dont accidents de travail, de trajet ou maladie professionnelle	10 759	10 930
dont autres motifs	20 911	20 689

⁽¹⁾ Tout collaborateur présent au 30 septembre quelle que soit la nature de son contrat de travail.

⁽²⁾ Somme des effectifs mensuels divisée par 12 mois. NB : effectif mensuel moyen : Nb heures travaillées mensuelles / 151,67.

II. Rapport de gestion

RSE : aspects sociaux, environnementaux et sociétaux liés aux activités du Groupe

PERIMETRE Groupe	30/09/2012	30/09/2011
Rémunération		
Masse salariale brute (en millions d'euros)	151,1	142,2
Charges sociales patronales (en millions d'euros)	64,9	59,3
Intéressement 2011 versé en 2012		
Montant brut (en millions d'euros)	5,3	5,3
Montant moyen par salarié (en euros)	1 055	1 082
Participation 2011 versée en 2012		
Montant brut (en millions d'euros)	3,9	3,8
Montant moyen par salarié (en euros)	772	779
Relations professionnelles		
Nombre de représentants du personnel	331	304
Nombre de délégués syndicaux	31	31
Accords collectifs signés durant l'exercice	77	40
Conditions d'hygiène et de sécurité		
Nombre d'accidents du travail avec arrêt de plus de 24h	450	462
Taux de gravité ⁽³⁾	1,49	1,42
Taux de fréquence ⁽⁴⁾	52,3	53,6
Formation		
Nombre de personnes ayant bénéficié d'une formation	4 093	3 901
Nombre de jours de formation	9 971	9 535
Nombre de jours de formation par salarié ⁽⁵⁾	2,0	2,0
Emploi des travailleurs handicapés		
Nombre de travailleurs handicapés salariés sur l'exercice	111	111
Nombre de travailleurs handicapés embauchés au cours de l'exercice	70	53
Œuvres sociales		
Budget œuvres sociales des Comités d'entreprise (en millions d'euros)	0,9	0,8
Sous-traitance		
Montant versé au titre de la sous-traitance (en millions d'euros)	63	59

⁽³⁾ Nombre de jours d'arrêts calendaires suite à un accident de travail * 1 000 / nombre d'heures travaillées.

⁽⁴⁾ Nombre d'accidents avec arrêts * 1000 000 / nombre d'heures travaillées.

⁽⁵⁾ Nombre total de jours de formation rapporté à l'effectif moyen

5.3. Informations sur les aspects environnementaux de l'activité du Groupe

Les activités du Groupe sont majoritairement des activités de plein air.

Clients, partenaires et salariés partagent tous de ce fait les mêmes valeurs de respect et de protection de l'environnement.

Dans cette optique, le Groupe poursuit ses efforts en vue de la diminution de son empreinte sur l'environnement, qui concerne principalement l'énergie, l'eau, la biodiversité et les impacts visuels et sonores. Ces impacts sont principalement dus à la présence et l'exploitation des équipements, sans influence de la fréquentation. La consommation énergétique des remontées mécaniques, des attractions et des travaux de damage est en effet constante quelle que soit la fréquentation. Les conditions climatiques et d'enneigement influent quant à elles sur la consommation énergétique et en eau de la neige de culture, du damage et dans une moindre mesure des remontées mécaniques.

Les sites de Boulogne, Chambéry et Macôt pour les sociétés CDA, CDA-DS et CDA Management ont été intégrées au périmètre sur cet exercice, alors que le Bioscope en est exclu.

5.3.1. Politique générale en matière d'environnement

Tous les Domaines skiables du Groupe CDA ont obtenu une certification QSE en 2008. Il s'agit d'une première à cette échelle en Europe. Cette certification QSE (qualité-sécurité-environnement selon le référentiel ISO 9001, Sécurité OHSAS 18001 et Environnement ISO 14001) est le fruit d'un investissement financier et en ressources humaines important et continu.

Le système de management intégré des Domaines skiables est contrôlé annuellement par un organisme d'audit qualifié et indépendant, suivant les 3 normes ci-dessus citées.

La certification ISO 14001 rend compte de l'effort réalisé par les sociétés du Groupe pour intégrer l'environnement dans leurs processus de gestion et répond à des normes strictes et évolutives. Elle repose sur trois exigences : respect de la réglementation, prévention des pollutions et recherche continue d'amélioration des performances environnementales. Cette démarche permet au Groupe de mieux gérer le recours aux ressources naturelles nécessaires à son activité.

Ainsi, l'entreprise certifiée rédige dans un premier temps une analyse des risques environnementaux de ses activités, puis elle réalise un plan d'actions environnementales

visant à limiter au maximum chacun des impacts, plan qui est réactualisé régulièrement dans un souci d'amélioration continue.

Elle dispense une information régulière à son personnel destinée à le sensibiliser à la protection de l'environnement, comme par exemple au tri des déchets, à l'éco-conduite pour les conducteurs d'engins de damage, aux éco-gestes quotidiens, en organisant une journée de nettoyage de son site.

En outre, elle sensibilise aussi les prestataires extérieurs intervenant sur son domaine skiable en leur diffusant un plan de prévention.

Les services QSE (qualité – sécurité – environnement) des sociétés du Groupe CDA exploitant un Domaine skiable sont regroupés à l'échelle du Groupe CDA au sein d'un comité. Ce comité est chargé d'encadrer la mise en commun des savoir-faire et de lancer de nouvelles actions d'abord expérimentées dans une ou deux station(s), puis généralisées à l'ensemble des Domaines skiables.

Les Parcs de loisirs initient la démarche en cartographiant leurs risques environnementaux majeurs et en mettant en place un plan d'actions associés à la réduction de ces risques. Par ailleurs, ils proposent peu à peu le tri sélectif à leurs clients.

Le Futuroscope a réalisé un bilan Carbone de ses activités afin de prioriser les actions environnementales à mener et sensibilise ses clients dans ses attractions. Le Parc Astérix quant à lui initie une démarche d'optimisation énergétique. Le musée Grévin mène une optimisation de gestion des températures internes et d'éclairage.

5.3.2. Pollution et gestion des déchets

5.3.2.1. Mesures de prévention, réduction et réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

5.3.2.1.1. Rejet dans l'air

Les principaux rejets dans l'air sont dus aux consommations de carburants fossiles et de fuites de liquides frigorigènes. Les sites de la Compagnie des Alpes mettent en place différentes actions permettant de réduire ces rejets, tels que la mise en place de navettes pour l'acheminement du personnel sur site, l'incitation au co-voiturage, le remplacement des véhicules société par des véhicules plus respectueux de l'environnement, l'utilisation de vélos et de véhicules électriques. De plus, les sociétés de Parcs de loisirs mènent des campagnes de repérage de fuites de fluides frigorigènes.

5.3.2.1.2. Rejet dans l'eau

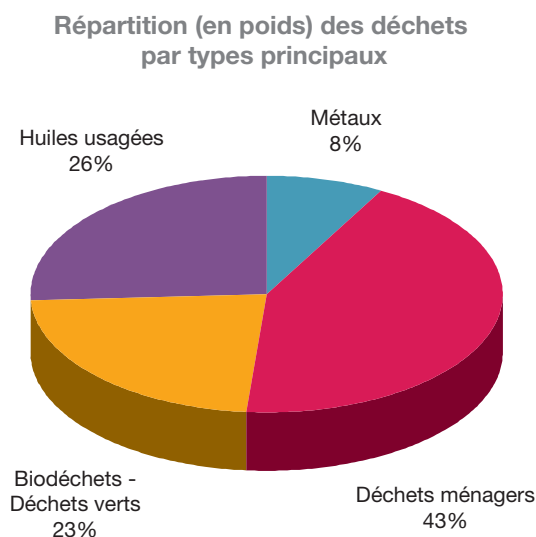
Les eaux usées sont produites à plus de 99% par les Parcs de loisirs. Il s'agit pour l'essentiel des eaux d'aquariums et bassins animaliers. Les sites exploitant des aquariums et dolphinariums ont mis en place des processus de retraitement avant les rejets dans les réseaux d'eaux usées. Une fois retraitées, elles sont d'une composition proche de celle des rejets domestiques et sont évacuées par les réseaux publics.

L'eau utilisée pour l'enneigement de culture, qui représente 67% du total de l'eau prélevée par le Groupe, retourne directement à la nature lors de la fonte des neiges. Son volume n'apparaît donc pas dans les rejets d'eaux usées, de même que ceux de l'eau d'arrosage, ou de l'eau qui, étant peu souillée après utilisation, est évacuée par les réseaux d'eaux pluviales.

5.3.2.1.3. Rejet dans le sol

La principale cause de rejet dans le sol est la fuite accidentelle de produits chimiques. Pour y pallier, tous les produits chimiques sont placés sur bac de rétention. Pour prévenir la casse accidentelle d'un flexible hydraulique sur un engin de damage, les Domaines skiables pratiquent tous la maintenance préventive sur ces flexibles, travaillent en collaboration avec les fournisseurs afin de les fiabiliser et ont une procédure d'urgence comprenant le traitement de la neige souillée et la dépollution du sol l'été.

5.3.2.2. Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets



Les sociétés du Groupe génèrent essentiellement trois types de déchets : les ordures ménagères, les biodéchets et les huiles usagées. 63% des déchets (en poids) sont produits par les Parcs de loisirs et 37% par les Domaines skiables. Pour ces derniers une grande partie des ferrailles sont issues des remontées mécaniques démontées, qui sont toutes recyclées et valorisées. Pour les déchets industriels, toutes les sociétés du Groupe pratiquent systématiquement le tri sélectif.

Pour la majorité des Domaines skiables, ils utilisent de plus des chiffons lavables diminuant ainsi leur quantité de déchets.

Plus de 3000 poubelles sont mises à la disposition de la clientèle, et les Parcs de loisirs commencent à proposer le tri sélectif à leurs clients.

Des opérations « Montagne Propre » sont régulièrement organisées au printemps sur la plupart des sites de montagne pour faire disparaître les déchets résiduels de la saison d'hiver ou des débris plus anciens, souvent en partenariat avec des associations de défense de l'environnement et avec les communes. Mobilisant parfois plusieurs dizaines de personnes, elles ont permis de récolter plusieurs tonnes de déchets en 2012.

Afin de sensibiliser la clientèle, aux Ménuires, des récupérateurs de déchets ont été placés derrière les sièges d'une remontée mécanique ainsi qu'une « cible » à déchet sous la ligne d'un appareil.

Les biodéchets sont systématiquement recyclés en engrais ou en combustible.

5.3.2.3. Prise en compte des nuisances sonores et olfactives

Dans les Parcs de loisirs français, les limitations légales concernant les nuisances sonores sont respectées. Au Parc Astérix, par exemple, le niveau sonore équivalent continu, en limite de propriété, lié à la seule activité du parc est inférieur à 40 dB.

En Belgique et en Hollande, les parcs sont régis par un permis d'environnement. Des mesures sont prises régulièrement et des comités de quartiers sont organisés avec les riverains afin de limiter les nuisances.

Pour les Domaines skiables, les nuisances sonores sont faibles et proviennent essentiellement des gares de remontées mécaniques et des enneigeurs situés à proximité des urbanisations. Lors du renouvellement des remontées, les motorisations en sommet de lignes, loin des habitations, sont la plupart du temps retenues. Pour les enneigeurs, les appareils de nouvelle génération à mélange externe et sans ventilateur permettent de limiter les nuisances sonores.

Dans les Domaines skiables tout comme dans les Parcs de loisirs, aucune nuisance olfactive notable n'est à signaler.

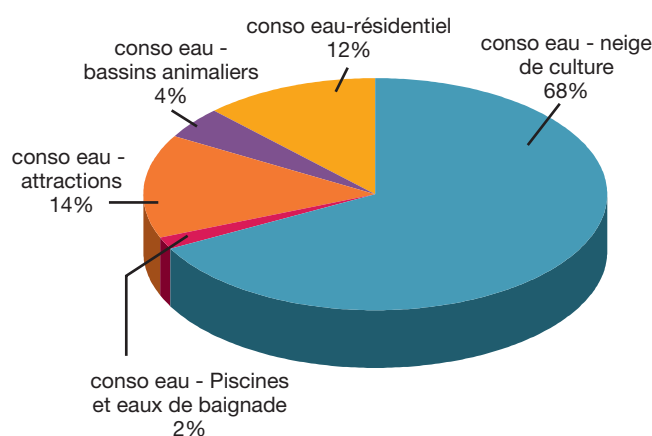
5.3.3. Utilisation durable des ressources

5.3.3.1. Consommation d'eau

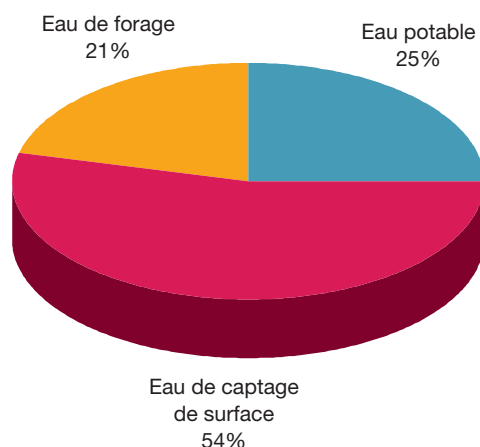
2011/2012 (millions de m ³)	2010/2011 (millions de m ³)	Variation n-1
4,36	4,89	-10,9%

Dans ses deux métiers, le Groupe a utilisé 4,36 millions de m³ d'eau en 2011/2012. Les principales utilisations d'eau servent en particulier à la fabrication de neige de culture (67%), aux attractions (15%) et à un usage résidentiel (toilettes, restaurants...).

Répartition des prélèvements d'eau par usage en 2011/2012



Répartition des ressources en eau utilisées en 2011/2012



La consommation en eau du Groupe recule de 11% à périmètre comparable par rapport à 2010/2011. Cette chute est due à la baisse de production de neige de culture (-8%). Les températures clémentes du début de la saison 2011/2012 n'ont pas permis la production de la sous couche destinée à assurer le début et la fin de saison. Puis les abondantes chutes de neige de la mi-janvier ont apporté assez de neige naturelle permettant d'assurer la fin de saison dans de bonnes conditions sans production supplémentaire.

La consommation d'eau est en hausse pour les Parcs de loisirs, due en partie à l'ouverture d'une nouvelle attraction aquatique à Walibi Rhône-Alpes et à des fuites accidentelles. Sur ces dernières des actions correctives ont été mis en œuvre (campagne de repérage de fuites, mise en place de sous-compteur, remplacement de bâches étanches...).

L'enneigement de culture vise à préserver le Groupe des conséquences éventuelles d'un déficit de neige naturelle pour la pratique du ski, notamment en début et fin de saison. La neige fabriquée n'est rien d'autre que de l'eau transformée en cristal sous l'effet des basses températures. Aucune transformation chimique ni aucun additif n'est nécessaire au processus de transformation d'eau en neige et aucune des sociétés du Groupe n'en utilise. L'eau prélevée dans la nature est restituée non polluée lors de la fonte (avec un taux d'évaporation compris entre 10% et 30%). Depuis plusieurs années, les sociétés du Groupe utilisent des techniques de préparation et de damage des pistes qui permettent de limiter la quantité de neige nécessaire à la pratique du ski tout en assurant une qualité de service très élevée. Le travail des surfaces des pistes par un bon engazonnement permet également de diminuer la quantité de neige nécessaire à l'ouverture de la piste. L'utilisation de radar détectant la hauteur de neige sur les engins de damage permet de cibler la production de neige de culture aux seules surfaces le nécessitant. Les enneigement se modernisant, la neige produite est plus « sèche » et nécessite moins d'eau pour le même volume produit.

Pour la neige de culture, les sociétés privilégient autant que possible les solutions de captage de surface et de récupérations de trop pleins, pour limiter le recours à l'eau potable. Près de 82% de l'eau utilisée pour la neige de culture est ainsi captée localement. Les prélèvements se faisant en partie durant la période d'étiage des cours d'eau, pendant laquelle leur débit est au plus bas, les stations de la CDA ont fait un effort particulier dans la construction de retenues collinaires. Celles-ci permettent de stocker les eaux des pluies d'automne ou, comme c'est de plus en plus le cas, celles de la fonte des neiges, afin de limiter la pression sur les cours d'eau pendant l'hiver. Les sociétés du Groupe sont ainsi équipées de 22 retenues pour une capacité totale de près de 1,5 million m³.

En France, les prélèvements d'eau dans le milieu naturel sont par ailleurs réglementés par le code de l'environnement. En fonction du volume prélevé, ils sont soumis à déclaration ou à autorisation préfectorale selon les procédures I.O.T.A. Ils donnent lieu au paiement d'une redevance à l'Agence de l'eau, au titre de la Loi sur l'eau.

Les parcs veillent à un usage raisonné de la ressource en eau par des actions variées sur le repérage des fuites par exemple, une limitation d'arrosage des espaces verts en cas de sécheresse, d'installation de robinets mousseurs et de toilettes sèches, la récupération d'eaux pluviales pour alimenter les sanitaires.

5.3.3.2. Consommation de matières premières

Le Groupe a consommé en 2011/2012 147 m³ d'huiles, dont 65% en huiles alimentaires, les 35% restants en huiles mécaniques.

Les huiles mécaniques servent au fonctionnement des attractions, remontées mécaniques et engins de damage. Les Domaines skiables travaillent sur l'allongement de la durée des huiles mécaniques afin d'en limiter leur consommation, et favorisent dans les engins de damage les huiles biodégradables en cas de dispersion accidentelle.

En outre, le Groupe a consommé, durant l'exercice 2011/2012, 734,6 tonnes de papier, pour son fonctionnement interne et pour la diffusion des documents commerciaux. Chaque société du Groupe sensibilise son personnel à une impression raisonnée.

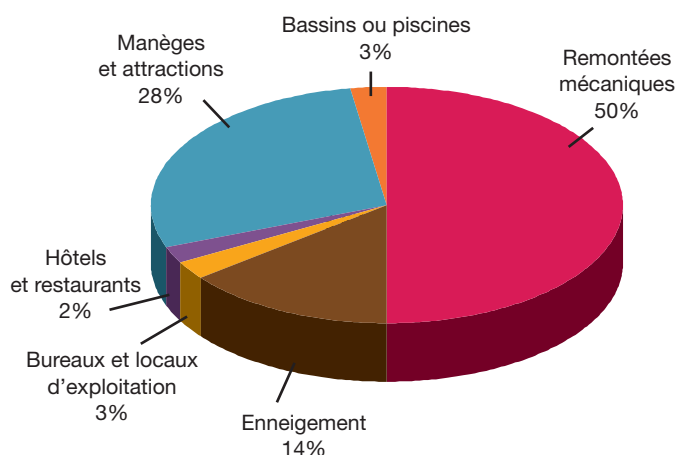
5.3.3.3. Consommation d'énergie

5.3.3.3.1. Consommation électrique

	2011/2012 (GWh)	2010/2011 (GWh)	Variation n-1
TOTAL	165	172	-4,1%
Domaines skiables	111	116	-3,8%
Parcs de loisirs	53	56	-5,4%

L'électricité est la principale source d'énergie du Groupe. La consommation totale de l'ensemble des sites consolidés globalement s'est élevée à 165 GWh en 2011/2012. Environ 68% de cette électricité est consommée dans l'exploitation des Domaines skiables, principalement en hiver, et 32% dans les Parcs de loisirs, principalement en été. A périmètre comparable, cette consommation est en légère baisse (-4%), due principalement à la diminution de consommation des attractions dans les Parcs de loisirs et à la diminution de la production de neige de culture.

Répartition par usage de la consommation électrique en 2011/2012



Le travail de suivi et d'optimisation des consommations sur les Domaines skiables se poursuit, et gagne en performance. Il permet d'alerter en temps réel sur des dépassements de consommation, liés par exemple à des utilisations simultanées de remontées mécaniques et d'installations de neige de culture.

Un travail d'analyse des consommations et d'échanges de bonnes pratiques se développe dans les Parcs de loisirs. Le Parc Astérix s'est ainsi engagé dans une démarche d'amélioration de la performance énergétique, en tant que site pilote pour les Parcs de loisirs. A l'initiative de la Direction Industrielle Groupe, une mission d'orientation énergétique a été menée au printemps 2012. Un comité de pilotage regroupant la direction technique, la direction du Parc et le contrôle de gestion se réunit régulièrement pour le suivi du plan d'actions et l'impact de ces actions sur les consommations.

Au titre des actions en faveur du développement durable, on relève que depuis le 1^{er} janvier 2011, les sociétés de domaines skiables (hors Tignes) sont alimentées en énergie électrique 100% renouvelable (principalement hydraulique) totalement décarbonnée. Elles alimentent par ailleurs le fonds Nature Option Energie destiné à la recherche et au développement de nouveaux moyens de production d'énergie électrique renouvelable en France. Forts de cette expérience réussie, les Parcs de loisirs étudient à leur tour la possibilité de s'alimenter en énergie verte à partir de 2015.

Le Dolfinarium d'Harderwijk aux Pays-Bas a une centrale de cogénération au gaz et a produit au cours de cet exercice 4,4 GWh (86% de sa consommation).

900 m² de panneaux solaires sont installés au Futuroscope, ils ont produit 124 MWh en 2011, représentant la consom-

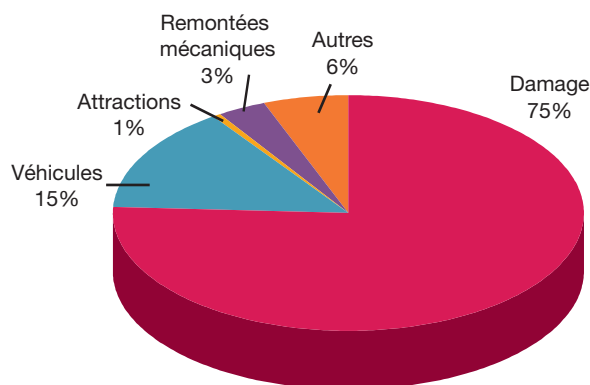
mation en électricité de 60 habitants et une économie de 37 tonnes de CO₂.

5.3.3.3.2. Consommation de carburants fossiles

	2011/2012	2010/2011	Variation n-1
TOTAL en GWh	68,9	54,7	26,0%
TOTAL en milliers de L	6 894	5 470	26,0%

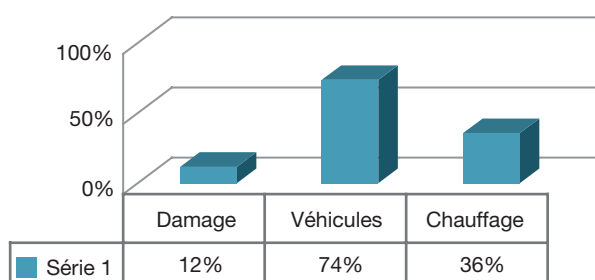
La consommation de carburants nécessaire au fonctionnement des installations du Groupe est constituée à 98% de fioul et gazole, et à seulement 2% d'essence. Les carburants sont à 90% consommés dans les Domaines skiables et à 9% dans les Parcs de loisirs (le 1% restant étant consommé par les sociétés holding). Les carburants sont principalement utilisés pour le damage; viennent ensuite les consommations des véhicules et le chauffage. En 2011/2012, ils représentent une consommation de 62.2 GWh.

Répartition par usage de la consommation de carburants en 2011/2012



La majorité du parc de dameuses a consommé cette année du gazole, beaucoup moins polluant que le fioul utilisé précédemment (100 fois moins de soufre et combustion améliorée).

Evolution de la consommation de carburants par usage



Sur l'exercice 2011/2012, la consommation globale de carburants a augmenté de 26%. Cette augmentation est principalement due à l'intégration des consommations de carburants en approvisionnement externe («stations services»), y compris des sociétés du siège visées au quatrième paragraphe de la section 5.3., jusqu'alors exclues du périmètre.

L'augmentation de l'activité damage (+12%) est liée aux conditions climatiques difficiles.

L'augmentation de chauffage s'explique par un retour en 2011/2012 à des températures de saison, après un hiver 2010/2011 particulièrement doux.

Les conducteurs de dameuses ont tous été formés à une gestion plus économe de leur conduite et leurs engins sont de plus en plus pilotés à l'aide de GPS, ce qui permet une optimisation des parcours et donc de la consommation.

Les Parcs de loisirs intègrent pour certains des véhicules électriques dans leur flotte de véhicules, ainsi que des vélos à assistance électrique pour les déplacements internes.

5.3.3.3.3. Consommation de gaz

2011/2012 (GWh)	2010/2011 (GWh)	Variation n-1
36	32	12,0%

Les 36 GWh de gaz consommé par le Groupe l'ont été à 99% par les Parcs de loisirs. 46% ont été consommés par la centrale de co-génération du Dolfinarium, alors que les 43% restants sont destinés principalement au chauffage des bâtiments, des bassins animaliers et de baignade. La hausse de consommation s'explique par le fait que la centrale de co-génération du Dolfinarium revient à son niveau de consommation standard cette année après une baisse l'exercice précédent à la suite de son arrêt pour rénovation.

5.3.3.4. Utilisations des sols

Pour l'activité Domaines skiables, la surface exploitée et aménagée pour l'usage du public est d'environ 3 800 hectares. Les Domaines skiables utilisent une très faible surface du domaine concédé (de l'ordre de 10%), le reste étant laissé à l'état naturel. Les pistes équipées de neige de culture représentent environ 31% de la superficie des pistes aménagées. Les surfaces travaillées le sont en majorité pour l'implantation de pistes, et sont systématiquement re-végétalisées. En été, les domaines s'ouvrent au pâturage.

Le Groupe poursuit une politique de diminution progressive du nombre de remontées mécaniques et vise une meilleure intégration visuelle des nouvelles remontées.

Les Parcs de loisirs se trouvent en zones généralement péri-urbaines, sur 819 ha au total, et comportent 46% d'espaces verts.

5.3.4. La lutte contre le changement climatique

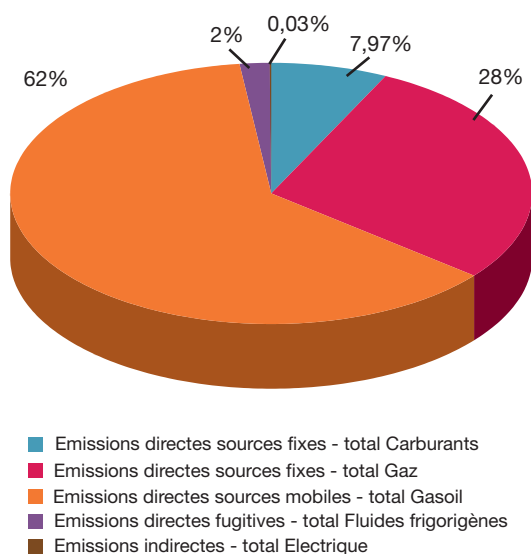
5.3.4.1. Rejets de gaz à effet de serre

Suivant la méthode de l'article 75 de la loi Grenelle 2, le bilan GES du Groupe s'élève à 29 220 Tonnes équivalent CO₂ :

Postes d'émission	Total Tequ. CO ₂
Emissions directes de GES issues des sources fixes de combustion (brûleurs, fours, turbines, torchères, chaudières, groupes électrogènes ou autres moteurs fixes appartenant à la CDA)	
Emissions directes sources fixes - total carburants	2 125
Emissions directes sources fixes - total Gaz	8 342
Emissions directes des sources mobiles à moteur thermiques (distinction entre véhicules de déplacement et d'entretien – ex: dameuse –)	
Emissions directes sources mobiles - total Gasoil	18 155
Emissions directes fugitives liées aux fuites de fluides frigorigènes	
Emissions directes fugitives - total Fluides frigorigènes	590
Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité (chauffage, éclairage, utilités, process...)	
Emissions indirectes - total Electrique	8
TOTAL DES EMISSIONS	29 220

Les activités de damage et de déplacements professionnels représentent à eux seuls près de 62% des émissions, alors que 29% sont issus de la consommation en gaz.

Répartition des émissions GES



5.3.4.2. Adaptation aux conséquences du changement climatique

Les Domaines skiables sécurisent les débuts et fins de saison en déployant un réseau de neige de culture sur les parties exposées (retours stations notamment). Ils cherchent aussi à diminuer la hauteur de neige nécessaire à la skiabilité des pistes, en épierrant, engazonnant et profilant la piste en été. Enfin, les techniques de damage des pistes permettent de mieux conserver la neige présente.

Les Parcs de loisirs sont peu sensibles aux conséquences du changement climatique.

5.3.5. Protection de la biodiversité

Des démarches de protection, préservation et de réhabilitation des zones humides sur plusieurs Domaines skiables sont menées (SEVABEL, SAP, GMD, STVI...).

Des outils de mesure de l'empreinte environnementale se développent, tel que l'Observatoire Environnemental du Domaine de Flaine. Ce dernier permet de suivre de manière factuelle les impacts des activités d'exploitation et de développement du Domaine skiable sur toutes les composantes de l'environnement : faune, flore, paysages, biotopes particuliers. Il contribue à une analyse critique des mesures de réparation et de compensation engagées lors de projets d'aménagement lourds. Il constitue également une plateforme de dialogue entre de nombreuses parties.

De nombreux partenariats sont en cours :

- avec l'Office National des Forêts (sauvegarde zones humides, plantations, protection avifaune, zonage de parade et de reproduction des gallinacés...),

- avec l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (zones de tranquillité, déplacement de marmottes...),
- avec le Conservatoire des espaces naturels de Haute-Savoie ASTERS (sensibilisation, respect Réserve Naturelle...),
- avec le Parc Naturel de la Vanoise (protection du Tétralyre).

A Val d'Isère, la STVI a réhabilité la zone accessible aux véhicules 4x4, et participe à l'opération « Save your logo » visant à protéger l'aigle royal, mascotte de la station.

Les Arcs lancent une étude de la biodiversité.

Plusieurs Domaines skiables affichent les zones protégées sur le plan des pistes afin de sensibiliser leur clientèle.

Dans les Parcs de loisirs, le Parc Astérix et la Mer de Sable ont signé un partenariat avec le Conservatoire des Espaces Naturels de Picardie et le parc naturel Oise-Pays de France, ayant pour objectif la conservation et la mise en valeur des richesses naturelles des Parcs.

Le Dolfinarium des Pays-Bas est un des rares centres de soins de mammifères marins de la façade atlantique en Europe. Il est équipé d'installations de recherche performantes et participe à des programmes de protection des dauphins en Mer du Nord. Tous les mammifères marins venant à s'échouer sur les côtes de la mer du Nord y sont soignés. Depuis 2005, cette activité est exercée au sein du Dolfinarium par une fondation indépendante, SOS Dolfijn. Un vétérinaire fait partie des équipes permanentes et le Dolfinarium a une mission éducative de premier plan aux Pays-Bas, qui en fait, avec le Parc Astérix et Planète Sauvage, un des sites phares de la protection de la faune marine en Europe.

Bellewaerde mène des actions de protection des espèces menacées. Walibi Aquitaine favorise des plantations diversifiées en plantes et en arbres.

Une partie des Parcs de loisirs sensibilisent leur clientèle par des parcours pédagogique en lien avec la biodiversité.

Planète Sauvage participe pour sa part à de nombreux programmes européens d'élevage d'animaux exotiques menacés (EEP) et entretient des liens étroits de recherche et de soins aux animaux avec l'Ecole vétérinaire de Nantes. Le parc est un centre européen important de reproduction d'animaux sauvages, enregistrant près de 250 naissances par an. Aux termes d'une enquête publique, Planète Sauvage a obtenu les autorisations pour accueillir des dauphins. Cinq sont arrivés en novembre 2008, en provenance du Parc Astérix et du Dolfinarium des Pays-Bas, dans des installations refaites à neuf. En

collaboration avec le CNRS et l'UMR 6552 de l'Université de Rennes, un programme s'attache tout particulièrement à étudier le système de communication vocale des dauphins.

5.4. Informations sur les aspects sociétaux

5.4.1. Impact territorial du Groupe CDA

Les sites du Groupe CDA sont implantés au cœur des territoires et entretiennent des relations très privilégiées avec les structures locales. Ils sont par conséquent attentifs aux impacts de l'activité sur les aspects environnementaux et sociétaux.

Toute nouvelle activité, ainsi que tout chantier de construction, sont précédés d'une étude d'incidence sur l'environnement (impacts paysagers, gestion de l'eau, énergie, déchets, bruit...) ainsi que d'une étude d'impact socio-économique.

Les métiers liés aux activités du Groupe CDA sont générateurs d'emplois, dont beaucoup sont saisonniers. Des partenariats se sont donc mis en place avec des entités telles que Cap Emploi, Pôle Emploi et les conseils généraux, afin de favoriser l'employabilité de la population locale.

Le Parc Astérix a signé en 2009 une convention de partenariat avec l'AGEFIPH en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés et a obtenu en 2010 le Label Diversité, remis par le Ministre de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire.

Le Label Diversité, qui est une certification AFNOR, est la reconnaissance de l'engagement en matière de prévention des discriminations, d'égalité des chances et de promotion de la diversité dans le cadre de la gestion des ressources humaines.

De nombreuses démarches sont menées dans l'objectif de sécuriser le parcours professionnel des saisonniers qui représentent 60% des salariés du Groupe, en partenariat notamment avec les conseils généraux. Fin 2011, un accord a été signé avec les représentants syndicaux CFTC, CGT et FO afin de développer trois types d'actions : la pluriactivité, la mobilité des salariés au sein du Groupe, et le suivi des actions engagées.

La présence de filiales de CDA sur le territoire favorise l'emploi direct, mais aussi l'emploi indirect, notamment dans les stations montagnardes : commerces, locations immobilières, cours de ski et par l'activité générée auprès des entreprises locales : maintenance, entretien, restauration.

Dans les Domaines skiables, les efforts d'investissements pour maintenir une neige de culture de qualité ainsi que le travail d'entretien des domaines, permettent de garantir l'accessibilité aux pistes de ski, d'offrir un ski de qualité et de prolonger les périodes de disponibilité en assurant les périodes de début et de fin de saison, ce qui a aussi un impact favorable sur l'économie locale.

Le Groupe CDA participe à la création et la maintenance des accès vers les stations, notamment au travers du financement du plan routier de la Tarentaise et de la RN 90, et soutient les infrastructures des communes pouvant accueillir des clients au travers du financement de navettes intra et inter communes, ou de logements.

Les Domaines skiables participent à des études et à la promotion des stations, ce qui engendre des retombées économiques sur l'ensemble de la région et des acteurs locaux; la plupart d'entre eux sont adhérents de Domaines Skiables de France, Atout France, France Montagne, ou Club Euro-Alpin.

Enfin, par le biais de divers prélèvements et taxes (contribution économique territoriale pour 9,4 M€; redevances de concession et d'affermage des Domaines skiables pour 11,7 M€; taxe loi Montagne pour 16,1 M€), le Groupe Compagnie des Alpes est un important contributeur aux ressources utilisées par les collectivités territoriales pour l'aménagement et la solidarité.

5.4.2. Relations avec les acteurs locaux

Soucieuses et conscientes du rôle moteur qu'elles peuvent jouer dans le développement des activités économiques et du tourisme, les filiales du Groupe CDA s'impliquent dans les relations avec les parties prenantes :

- partenaires publics : mairies, conseils généraux, départements, gendarmerie (en ce compris le peloton de gendarmerie de haute montagne) pour les Domaines skiables...
- partenaires commerciaux : offices du tourisme, hébergeurs, hôteliers, commerçants...
- partenaires associatifs : propriétaires, habitants, voisins et riverains, associations locales, sportives...
- autres partenaires locaux : ski club, écoles de ski, exploitants agricoles...

Des rencontres sont organisées régulièrement afin de prendre en compte les attentes et besoins de ces différentes parties prenantes, d'améliorer le dialogue et de collaborer à des solutions ou actions communes si besoin.

Méribel Alpina par exemple participe au Conseil Local de Développement et à l'Assemblée des pays Tarentaise-Vanoise (APTV). La SAP (La Plagne) participe au comité de suivi de la charte de développement durable des stations de montagne signée par la commune de Macôt La Plagne.

Au-delà des rencontres, les filiales du Groupe CDA s'engagent dans des actions de soutien : subventions à des skis club, accueil des équipes de ski (FFS, Comité Alpes Provence), don à la Fédération Française Handisport, lots pour tombolas, manifestations ou animations locales, festivals. ADS (Les Arcs – Peisey-Vallandry) participe à la rénovation du patrimoine : citons par exemple l'action entreprise par ADS en faveur de la rénovation de la chapelle de Peisey-Nancroix.

Une collaboration avec les exploitations agricoles permet, par les pratiques d'épandage et de pâturage, de mieux préparer les sols pour la saison d'hiver.

Les filiales du Groupe sont aussi partenaires d'actions comme par exemple :

- Alpes Himalaya (La SAP : réutilisation des anciennes tenues),
- Arc-en-ciel (Belpark : accueil des enfants défavorisés),
- Petits princes (Parc Astérix : accueil d'enfants malades),
- 1 000 enfants de Picardie (Parc Astérix : accueil d'enfants défavorisés),
- Stichting Doe een Wens and Opkikker (Dolfinarium : enfants malades).

Le budget accordé à des associations à but non lucratif est estimé à 313 K€ pour cet exercice.

Au niveau des Domaines skiables, la Compagnie des Alpes participe à la découverte des activités liées à la neige en offrant des forfaits aux scolaires locaux. Un partenariat original a été signé entre DAL (Les Deux Alpes) et la commune de Venosc et le conseil général de l'Isère pour le transport des enfants du plateau des 2 Alpes qui vont au collège de Bourg d'Oisans.

Au niveau des Parcs de loisirs, la Compagnie des Alpes offre des invitations à l'attention des populations défavorisées, organise des journées consacrées aux « voisins », journée « fête de l'Aid ».

Dans le cadre de son engagement en matière du développement durable, et notamment pour ce qui concerne la préservation de l'environnement, les Domaines skiables sont acteurs dans les actions telles le nettoyage des forêts et des domaines skiables dans leur ensemble, « Save your Logo ».

Les Parcs s'engagent majoritairement dans des actions de protection des animaux (voir le § 5.3.5. ci-dessus « Protection de la biodiversité »).

5.4.3. Relations avec les fournisseurs et sous-traitants

Le Groupe CDA s'efforce de diffuser ses bonnes pratiques et de sensibiliser ses partenaires aux thèmes du Développement Durable.

Ainsi, les fournisseurs choisis par CDA sont reconnus et de bonne moralité, et si possible locaux, dans le cadre de son ancrage territorial.

Dès que cela est pertinent, le contrat comprend des clauses environnementales, et les interventions sur site s'effectuent avec la mise en place d'un plan de prévention, éventuellement accompagné d'un guide de prévention sécurité environnement, et/ou d'un engagement au respect d'une charte environnement.

La CDA diligente des audits, portant sur des engagements sociaux et des systèmes qualité dans les usines fabriquant des jouets vendus dans les Parcs de loisirs.

Les clauses des contrats signés par les sociétés du Groupe CDA reflètent l'attachement du Groupe CDA à ne pas participer à des pratiques de travail dissimulé ou ne respectant pas la réglementation. De même, le Groupe CDA prévoit des clauses de protection de la propriété intellectuelle et des licences.

5.4.4. Relations avec les clients et les salariés

Pour le Groupe CDA, la sécurité et l'intégrité de ses employés et de ses clients sont considérées comme des priorités.

C'est pourquoi un dialogue régulier est mis en place avec les représentants du personnel.

Avant le début de chaque saison, des forums d'accueil sont organisés pour recevoir les employés et leur distribuer le cas échéant des livrets ou guides d'accueil.

Des formations sont organisées pour veiller au bon accueil des clients, mais aussi pour l'apprentissage des procédures d'exploitation et des conduites à tenir en cas d'incidents. Des démarches de prévention et d'accompagnement des addictions sont engagées dans certains sites, ainsi que des études et actions de prévention concernant les risques psycho-sociaux (sur le modèle de Serre Chevalier, 2 Alpes), des actions pour le « bien-être au travail » (Belpark).

Aux Pays-Bas, Walibi World et Dolfinarium forment leurs managers à l'écoute et à des réunions de partage avec leurs équipes.

Le Groupe CDA et ses filiales sont particulièrement attentifs :

- au respect des règles de sécurité (ports des équipements de protection individuels (EPI) par exemple),
- au bon fonctionnement des installations, remontées mécaniques, attractions (contrôles périodiques et systématiques),
- au respect des règles concernant l'hygiène dans le domaine de la restauration (règles HACCP, analyses alimentaires),

- à la qualité de l'eau utilisée pour l'exploitation : neige de culture, eau de baignade,
- à la santé de ses animaux (contrôles vétérinaires),
- à l'information des clients par les affiches, panneaux, signalétique, sécurisation des zones à risques.

Des coordinateurs sécurité existent dans la plupart des sites, les Domaines skiables sont certifiés OHSAS 18001, et l'étude des causes d'accident est systématisée.

Au-delà de toutes ces pratiques, des filiales s'engagent dans des actions de prévention spécifiques comme :

- sécurité des clients au cœur du métier (La Plagne),
- pisteur prudent (Serre Chevalier : sensibilisation aux règles de sécurité),
- ARVA parks (entraînement à la recherche de victimes d'avalanche par système ARVA),
- guides sécurité.

5.4.5. Loyauté des pratiques

Afin de prévenir toutes formes de corruption et de favoriser les bonnes pratiques en termes d'éthique, le Groupe a rédigé et diffusé une charte de déontologie, qui est un guide de comportement professionnel, une charte d'utilisation des ressources du système d'information, et une procédure de lutte contre le blanchiment d'argent.

Ces codes de bonne conduite sont complétés, en tant que de besoin, au sein des filiales par des engagements formels de la direction, des formations, des rappels dans les clauses des contrats de travail.

Leur respect est contrôlé par l'application de règles de contrôle interne, la séparation des tâches, les audits internes périodiques.

6. Facteurs de risques

L'identification et l'évaluation des risques de la Compagnie des Alpes s'appuient, en particulier, sur les travaux du Comité des Risques Groupe.

Les risques du Groupe sont répartis dans la présente section en trois catégories : les risques financiers (liquidité, taux d'intérêt, change...), les risques juridiques et les risques opérationnels. Selon les risques, sont aussi précisées les principales mesures de prévention et les éventuelles situations particulières à prendre en considération.

Conformément aux obligations réglementaires, le Groupe a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation

financière ou ses résultats, et considère qu'il n'y a pas à sa connaissance d'autres risques spécifiques et significatifs identifiés hormis ceux présentés ci-après.

6.1. Risques financiers

Les sociétés du Groupe sont principalement exposées aux risques de liquidité et de taux d'intérêts. Le risque de change est en revanche très limité.

La Direction financière du Groupe centralise la gestion de la majeure partie de ces risques. CDA - Financement, filiale à 100% de la Compagnie des Alpes et pilotée par la Direction financière, est l'instrument de cette centralisation.

CDA - Financement porte notamment, à cet effet, le crédit syndiqué mis en place en juin 2010, initialement constitué d'un crédit à terme amortissable de 200 M€ et d'une ligne de crédit renouvelable d'un montant maximum de 250 M€. La partie amortissable a été remboursée lors de la mise en place d'un emprunt obligataire de 200 M€ émis par CDA en octobre 2010, d'une maturité de 7 ans et venant à échéance en octobre 2017. Par ailleurs, CDA - Financement a conclu des conventions de gestion centralisée de trésorerie et d'opérations de change et de taux avec la plupart des sociétés du Groupe consolidées globalement.

6.1.1. Risque de liquidité

Le 8 octobre 2010, la Compagnie des Alpes a lancé avec succès l'emprunt obligataire de 200 M€ mentionné au dernier paragraphe de la section 6.1. Le taux d'intérêt de cet emprunt obligataire est de 4,875 %.

Le produit de l'emprunt obligataire a permis de rembourser à due concurrence le solde de la ligne de crédit à terme amortissable mise en place en juin 2010, dans le cadre du crédit syndiqué précité.

Au 30 septembre 2012, le Groupe supporte un endettement financier net de 365,22 M€. La dette financière brute du Groupe, dont le détail figure au Chapitre III – Note 5.14.1. de l'Annexe aux comptes consolidés s'élève à 397,77 M€ répartis comme suit par échéance :

(en millions d'euros)	Total	- d'1 an	De 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Passifs financiers	- 397,77	- 77,00	- 120,87	- 199,90
Actifs financiers et trésorerie	32,55	32,55		
Position nette	-365,22	- 44,45	- 120,87	- 199,90

Des clauses d'exigibilité anticipée ont été stipulées dans certains contrats de financement. Ces clauses peuvent

être exercées par les prêteurs en cas de non-respect des ratios financiers précisés dans ces contrats. Le montant de l'endettement financier soumis à ces clauses au 30 septembre 2012 ressort à 107 M€ dont 100 M€ au titre du crédit syndiqué précité et 7 M€ au titre de deux emprunts souscrits par la Compagnie des Alpes auprès du Crédit Agricole des Savoie. Les principaux ratios utilisés sont détaillés dans l'Annexe aux comptes consolidés (Chapitre III - Note 5.14.4.). Ils sont actualisés 2 fois par an, au 31 mars et au 30 septembre.

Parmi les clauses d'exigibilité anticipée, une clause, explicitée au Chapitre III - Note 5.14.4. de l'Annexe aux comptes consolidés, stipule que le crédit devra être intégralement remboursé en particulier au cas où la Caisse des Dépôts cesse de détenir au moins 33,33% du capital ou des droits de vote de la Compagnie des Alpes.

Au 30 septembre 2012, aucune de ces clauses n'est de nature à entraîner un remboursement anticipé à l'initiative d'un prêteur.

Au 30 septembre 2012, le crédit renouvelable a été tiré à hauteur de 100 M€, le solde (150 M€) étant mobilisable à tout instant.

Par ailleurs, certaines sociétés du Groupe disposent également, pour 4,6 M€, de ressources confirmées à moyen et long terme (lignes de crédit) non utilisées et mobilisables sans délai. Ces ressources permettent de faire face à des aléas exceptionnels pouvant affecter l'exploitation (arrivée tardive des premières chutes de neige par exemple) et de sécuriser le financement en volume et en coût.

Au 30 septembre 2012, le Groupe dispose ainsi de financements moyen terme non tirés, à hauteur de 154,6 M€.

De plus, les sociétés bénéficient, pour compléter leur gestion du risque de liquidité, de ressources strictement court terme (découverts) renouvelables annuellement. Les lignes de découverts ne sont pas spécifiquement soumises à des covenants. Au 30 septembre 2012, le Groupe dispose de 95 M€ de lignes de découverts non utilisées.

La revue du risque de liquidité démontre que le Groupe dispose actuellement de suffisamment de lignes de crédit (prêt obligataire, crédit renouvelable, lignes de crédits confirmées et autorisations de découverts) pour financer ses investissements ainsi que son besoin en fonds de roulement.

Comme indiqué dans la Note 2.1.4 de l'Annexe aux comptes consolidés (Chapitre III), le Groupe considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir et ne présente donc pas d'exposition importante au risque de crédit.

6.1.2. Risque de taux d'intérêt et de change

Les opérations de couverture de taux d'intérêt

L'utilisation des instruments financiers par le Groupe Compagnie des Alpes a pour objectif la gestion du risque de taux d'intérêt dans le cadre de son activité. Il n'est pas dans sa vocation de gérer les risques de marché de façon spéculative. Les seuls objectifs poursuivis sont de se prémunir contre les variations de marché.

La politique menée privilégie la sécurisation des frais financiers par la mise en place de couvertures fixant des taux, à court et moyen termes.

Au 30 septembre 2012, la dette à taux variable représente 46,61 % de la dette brute du Groupe (soit 185,38 M€). Sur ce montant, 105 M€ font l'objet de couverture par des instruments financiers.

L'exposition de la dette au 30 septembre 2012 au risque de taux et son évolution prévisionnelle en 2012/2013, compte tenu des couvertures en place au 30 septembre 2012, peut se résumer comme suit :

	30/09/2012	30/09/2013
Dette exposée	21 %	35 %
Dette non exposée	79 %	65 %
	100 %	100 %

La dette non exposée comprend l'endettement à taux fixe et la part couverte de l'endettement à taux variable (au 30 septembre 2011, la dette exposée représentait 21 % de la dette du Groupe, contre 26 % au 30 septembre 2010 et au 30 septembre 2009).

Dans l'hypothèse d'une variation des taux de référence (Euribor 1 mois et 3 mois, Eonia) de plus ou moins 1 % par rapport aux taux de l'exercice clos le 30 septembre 2012, l'incidence des frais financiers sur l'ensemble de l'exercice 2011/2012, compte tenu du profil d'endettement de la Société aurait été le suivant :

-1 %	+ 1 %
- 0,5 M€	+ 0,7 M€

Les opérations de couverture de change

Le Groupe n'a pas recours à des opérations de couverture de change. Cette position s'explique pour les raisons suivantes :

- Les flux intra-Groupe en devises sont limités ;
- Le produit des ventes est réalisé dans la même devise que celle des charges d'exploitation.

Les investissements dans les filiales étrangères sont réalisés dans la devise des pays concernés. Cette position n'est pas couverte dans la mesure où il s'agit d'opéra-

tions à très long terme. La part du total de l'actif du bilan sensible aux variations de change est de 0,1 %, dont la quasi-totalité exposée aux variations du franc suisse et du dollar canadien par rapport à l'euro.

6.2. Risques juridiques

6.2.1. Les risques liés à la réglementation

Les réglementations applicables aux activités du Groupe diffèrent selon les activités et selon les pays dans lesquels le Groupe CDA est implanté.

L'exploitation des Domaines skiables s'exerce en France dans le cadre de la Loi Montagne du 9 janvier 1985 relative à « l'organisation des services de remontées mécaniques et des pistes » intégrée depuis dans le Code du tourisme. Les caractéristiques des contrats de concession dont bénéficient les sociétés du Groupe en application de cette réglementation, sont détaillées en Annexe aux comptes consolidés (Chapitre III - Note 1.9. de l'Annexe aux comptes consolidés). Ces contrats sont tous de longue durée (supérieure à 20 ans). La résiliation anticipée des contrats de concession ne peut intervenir que par décision du juge pour faute du concessionnaire d'une particulière gravité, pour motif d'intérêt général ou en raison d'un événement de force majeure rendant impossible la poursuite du contrat. Dans le cas d'une résiliation anticipée, le concessionnaire a droit à être indemnisé au titre des investissements non amortis, au minimum à leur valeur nette comptable. Il a droit également, dès lors que le préjudice est établi, à une indemnisation de son manque à gagner en cas de résiliation pour motif d'intérêt général.

La cession des contrats de concession requiert l'agrément du concédant. Dans les cas de la STGM (Tignes) et de la SEVABEL (Les Menuires), le changement de contrôle de la société concessionnaire requiert également un agrément de l'autorité concédante.

Depuis mai 2010, et la cession par le Groupe de sa participation dans Courmayeur, le Groupe n'exploite plus de domaine skiable à l'étranger.

L'exploitation des Parcs de loisirs ne donne pas lieu à un encadrement juridique spécifique à l'activité. Des autorisations d'exploitation spécifiques sont parfois nécessaires dans certains pays. L'exploitation du Bioscope s'exerçait indirectement dans le cadre d'un contrat de concession avec une collectivité territoriale (Chapitre III - Note 8.2. de l'Annexe aux comptes consolidés).

6.2.2. Les contentieux

Au 30 septembre 2012, le Groupe CDA n'est plus confronté qu'à un seul contentieux significatif.

- Contentieux relatif au Dolfinarium

Un contentieux a été initié devant les juridictions néerlandaises contre Grévin & Cie et Harderwijk Hellendoorn Holding B.V. (cette dernière, anciennement filiale de Grévin & Cie, est aujourd'hui détenue directement par la Compagnie des Alpes), appelées en garantie par la société Leisureplan B.V., qui leur avait cédé les parcs Dolfinarium Harderwijk et Avonturenpark Hellendoorn. La demande n'est pas chiffrée, aucun préjudice n'ayant été démontré par Leisureplan B.V. à ce stade. Le montant maximum éventuel en cause, hors recours possible contre des tiers par Grévin & Cie et Harderwijk Hellendoorn Holding B.V., peut être estimé à environ 5 M€.

Un jugement de première instance défavorable à Grévin & Cie est intervenu en décembre 2004. Ce jugement a été infirmé en appel en juin 2007. Leisureplan B.V. s'est pourvu en cassation en septembre 2007. Ce pourvoi constituait l'unique voie de recours possible pour Leisureplan B.V.

La cour de Cassation par un arrêt en date du 9 octobre 2009, a pour l'essentiel confirmé la position prise par la Cour d'appel en juin 2007, mais a néanmoins considéré que l'arrêt de la Cour d'Appel n'était pas suffisamment motivé. Le contentieux est renvoyé devant ladite Cour d'Appel. A ce stade le Groupe CDA est dans l'attente de savoir si Leisureplan B.V., comme l'exige la procédure, va ré-enrôler ce contentieux, ou abandonner les poursuites. Comme antérieurement, Grévin & Cie estime que la réclamation présentée par Leisureplan B.V. n'est pas fondée.

Aucune évolution significative relative à cette procédure n'étant intervenue au cours de l'exercice, l'appréciation portée par le Groupe sur ce litige reste inchangée.

Contentieux résolus durant l'exercice :

- Contrôle fiscal de CDA-DS

Au cours de l'exercice 2010/2011, la société CDA-DS a fait l'objet d'un contrôle fiscal sur les exercices 2007 à 2009. Dans le cadre de ce contrôle, l'administration fiscale remettait en cause les droits d'enregistrement sur les acquisitions de participations dans les sociétés de remontées mécaniques au motif que ces dernières auraient un caractère de prépondérance immobilière. En date du 17 septembre 2012, la société CDA-DS a été informée que l'administration fiscale, au vu des arguments développés par la société, abandonnait ses demandes et ne procéderait à aucun rappel de droits. Ce dossier est donc définitivement clos.

- Cession de Grevin Deutschland GMBH (Fort Fun)

Le Groupe CDA avait signé (fin décembre 2011) un protocole de cession de sa filiale allemande Grevin Deutschland. Cependant, en raison d'une malversation de l'acquéreur, le Groupe a révoqué le transfert des titres

et a donc réintégré la société, dont elle est redevenue propriétaire, dans le périmètre de consolidation.

En date du 27 juin 2012, le tribunal de commerce de Nanterre a confirmé les positions de CDA en prononçant l'annulation pour dol du protocole de cession et a octroyé à CDA, au titre des dommages et intérêts, la somme de 345 K€ (dont 250 K€ ont été payés à CDA par compensation avec la fraction du prix de Grevin Deutschland versée à CDA à la date de réalisation de la cession précitée). Les parties ont conjointement décidé de ne pas faire appel de cette décision.

Autres litiges

Dans le cadre de la gestion courante de ses activités, le Groupe CDA est sujet à divers litiges ou contentieux dont la Société estime qu'ils n'entraîneront aucun coût significatif ou n'auront aucune incidence notable sur la situation financière, l'activité, le résultat ou le patrimoine du Groupe.

Les provisions pour litiges sont décrites en détail au Chapitre III - Note 5.13. de l'Annexe aux comptes consolidés. Ces provisions sont réparties entre les risques courants correspondant aux litiges court terme et directement liés au cœur d'activité des sociétés du Groupe, et les risques non courants correspondant aux risques moyen terme et hors exploitation courante, notamment liés aux acquisitions qui en représentent l'essentiel. Aucun des risques sus mentionnés ne concerne directement la Compagnie des Alpes ni ne représente un montant de provision significatif à l'exception du contentieux relatif au Dolfinarium.

Sous réserve du contentieux relatif au Dolfinarium décrit ci-dessus, il n'existe pas, à la connaissance du Groupe, d'autre procédure gouvernementale, judiciaire et d'arbitrage (y compris toute procédure dont l'émetteur a connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé), et y compris aucun litige ou arbitrage relatif à la validité ou à l'exécution des contrats de concession ou d'exploitation détenus par le Groupe, qui pourrait avoir ou a eu au cours des 12 derniers mois une incidence notable sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

6.3. Risques opérationnels

6.3.1. La baisse de fréquentation liée aux mauvaises conditions météorologiques

Le manque durable de neige constitue l'aléa le plus connu des exploitants de domaines skiables. La Compagnie des Alpes a tenu compte de ce risque dans le choix de ses implantations, toujours à une altitude suffisante pour bénéficier de conditions d'enneigement favorables sur le long terme. Les programmes d'enneigement de culture et de gestion de la qualité de la neige complètent cette

stratégie. Bien que ne s'étant pas matérialisé depuis de nombreuses années, le risque d'un manque de neige grave pendant une saison ne peut cependant être totalement exclu.

La fréquentation des Parcs de loisirs de plein air peut être affectée par l'importance de la pluviosité. Le Groupe réduit ce risque par une politique commerciale adaptée (préventes datées par exemple) et en augmentant le nombre d'attractions couvertes. Les phénomènes de pluviosité en continu susceptibles d'affecter la fréquentation des principaux parcs durant le pic estival restent rares, mais leur éventuelle survenance pour les années à venir ne peut être exclue.

La diversité des activités du Groupe en termes de métiers et d'implantations géographiques réduit l'intensité des risques liés aux mauvaises conditions météorologiques.

6.3.2. L'environnement économique général

Les services proposés par le Groupe ne faisant pas partie des dépenses impératives, une situation économique morose peut devenir pour les clients une raison de différer leur venue sur les sites du Groupe, ou de diminuer leurs dépenses.

Le Groupe considère néanmoins qu'il est moins exposé aux risques de désaffection de la clientèle en cas de crise économique que d'autres opérateurs touristiques, notamment ceux spécialisés dans la vente de séjours associés à du voyage aérien.

L'offre des Domaines skiables s'adresse à des clientèles en provenance de nombreux pays plus ou moins affectés par la crise économique actuelle. Néanmoins, le profil de clientèle de cette catégorie de loisirs reste moins sensible aux tensions macro-économiques. Par ailleurs, compte tenu de la tendance de la clientèle à réserver ses séjours de plus en plus tardivement, les prévisions de fréquentation deviennent aussi plus aléatoires.

Par ailleurs, les activités des Parcs de loisirs, qui sont le fait de clientèles principalement régionales, peuvent représenter une offre de loisirs de substitution en cas de crise par rapport à des dépenses de vacances traditionnelles trop onéreuses. La politique commerciale du Groupe tient compte de cet environnement.

Pour faire face au risque éventuel de réduction de ses ventes du fait de l'évolution du contexte économique, le Groupe adapte sa politique de maîtrise de ses charges et d'engagement de ses investissements.

6.3.3. La situation du marché immobilier

Le Groupe a largement anticipé un possible retournement du marché immobilier, l'essentiel des droits fonciers dont il disposait ayant déjà été réalisé.

De façon générale, les capacités de développement immobilier dans les stations de sports d'hiver sont désormais limitées, du fait de la diminution des stocks de droits à construire. Le Groupe a anticipé cet état de fait dans sa stratégie de développement de son activité dans les domaines skiables.

Le Groupe continuera de favoriser la réalisation d'opérations foncières permettant de susciter des projets de développement ayant une incidence positive sur les perspectives des domaines skiables dont il assure l'exploitation.

Par ailleurs, les stations de sports d'hiver français sont souvent confrontées à un phénomène de déqualification d'une partie du patrimoine locatif, et d'un transfert de certains lits du circuit professionnel vers la banalisation, ce qui peut avoir des incidences sur le remplissage et donc sur le chiffre d'affaires du Groupe. CDA entend être actrice des solutions pour traiter cette problématique.

Les projets du Groupe de favoriser le développement immobilier autour de certains Parcs de loisirs pourraient se trouver affectés par une crise durable de l'investissement immobilier de type hôtelier. Le Groupe ne ralentira pas cependant ses efforts de recherche de partenaires pour de tels projets, de façon à être prêt à profiter de toute opportunité.

6.3.4. Les risques d'accident corporel

De par ses activités, le Groupe est exposé au risque que des clients ou des membres du personnel soient victimes d'accidents :

- lors de l'utilisation, de l'exploitation ou de la maintenance d'appareils de remontées mécaniques ou de manèges et installations pour parcs d'attractions ;
- liés à la conformité des produits mis à la disposition de la clientèle (ventes en boutiques, produits à caractère publicitaire ou promotionnel) ;
- de type sanitaire, liés notamment aux activités de restauration ou à l'entretien des cheptels.

La sécurité du public et du personnel est une préoccupation majeure pour l'ensemble des dirigeants et collaborateurs du Groupe. Le Groupe veille à ce que :

- les matériels utilisés soient conçus, fabriqués, installés, exploités et entretenus de façon à présenter, dans des conditions normales d'utilisation ou dans d'autres conditions raisonnablement prévisibles par le professionnel, la sécurité à laquelle on peut légitimement s'attendre et ne pas porter atteinte à la sécurité des personnes, dans le respect des normes en vigueur ;
- les produits, consommables et autres, soient conformes aux normes et règlements en vigueur.

Le Groupe a mis en place un réseau de responsables QSE (qualité-sécurité-environnement), chargés d'améliorer les processus de contrôle. Des plans de secours sont prévus en cas d'accident grave pour en limiter au maximum les conséquences, ainsi qu'un dispositif de gestion de crise.

6.3.5. Les risques d'indisponibilité des installations

Les sites du Groupe sont exposés aux risques tels qu'incendie, bris de machine, ou événements naturels.

Des mesures de prévention et de protection, de type à la fois technique et managérial sont mises en place. Les experts prévention des assureurs visitent régulièrement les sites du Groupe.

Le Groupe considère que les investissements nécessaires au maintien des installations en bon état de fonctionnement et à la sécurité constituent des priorités.

6.3.6. La défaillance de certains fournisseurs clés

Certaines ressources nécessaires aux activités du Groupe ne sont disponibles qu'auprès d'un nombre d'acteurs limités. Ce sont par exemple les appareils de remontées mécaniques, et les systèmes de billetterie des Domaines skiables. Aucun risque de défaillance de ces fournisseurs n'est actuellement identifié. Cependant, le Groupe a engagé des actions visant à prévenir ce risque en réduisant sa dépendance technique et en diversifiant ses sources d'approvisionnement.

6.3.7. Risques liés aux systèmes informatiques

Le Groupe est dépendant de ses systèmes informatiques essentiellement dans les domaines financiers, administratifs et de billetterie.

C'est pourquoi le Groupe a engagé une démarche de renforcement des procédures de contrôle interne relatives à la gestion de ses systèmes d'information en référence à la norme ISO 27001, s'est doté d'un responsable de la sécurité des systèmes d'information et a mis en place des dispositifs permettant la continuité des activités en cas de défaillance.

6.3.8. Assurances - Couverture de risques

Le Groupe a souscrit auprès de compagnies d'assurance notoirement solvables des programmes d'assurance de responsabilité civile, de responsabilité civile des dirigeants de droit ou de fait et d'assurance dommages aux biens et perte d'exploitation consécutives.

Toutes les sociétés du Groupe détenues à plus de 50% ou pour lesquelles le Groupe a la charge d'assurance sont couvertes par ces programmes, le Futuroscope étant inclus depuis le 1^{er} janvier 2012.

En complément de ces programmes Groupe, les sociétés du Groupe souscrivent des assurances obligatoires, comme la responsabilité civile pour les flottes de véhicules, ou d'autres couvertures spécifiques.

Assurance de responsabilité civile

Le contrat de responsabilité civile (RC), renouvelé le 1^{er} octobre 2011 intègre les garanties RC exploitation, après livraison et professionnelle, et comprend les exclusions généralement admises sur le marché des assurances.

En dehors des risques de dommages corporels relatifs à la loi n°63-708, pour lesquels la couverture est illimitée, le contrat prévoit une couverture maximale de 100 M€ par sinistre et par an, avec application d'une franchise maximale de 5 K€. Les principales sous-limites concernent la faute inexcusable, la pollution accidentelle, la RC Maître d'ouvrage.

Un contrat de RC Environnement complète le dispositif.

Assurance Dommages aux biens et Pertes d'exploitation consécutives

Le contrat d'assurance Dommages aux biens, renouvelé le 1^{er} octobre 2011, est un contrat de type « Tous Risques Sauf », comprenant les exclusions généralement admises sur le marché des assurances, et couvrant pour l'essentiel les risques incendie, événements naturels, bris de machine, ainsi que les pertes d'exploitation consécutives.

La garantie maximale est de 120 M€ par sinistre, avec une franchise dommage de 100 K€ (sauf 50 K€ pour certains sites, et 300 K€ pour la Compagnie du Mont-Blanc) et de 3 à 5 jours pour les pertes d'exploitation. Ce programme est réassuré à hauteur de 1 M€ par sinistre et 2 M€ par année, par LOISIRS RE, filiale à 100% du Groupe.

Chapitre III

Comptes consolidés

1. Bilan consolidé, compte de résultat, tableau des flux de trésorerie au 30 septembre 2012	61
2. Annexe aux comptes consolidés	65
1. Principes et méthodes comptables	65
2. Gestion des risques, estimations et jugements comptables	77
3. Organigramme du Groupe Compagnie des Alpes	79
4. Périmètre de consolidation	80
5. Informations sur le bilan consolidé	84
6. Informations sur le compte de résultat consolidé	97
7. Informations sur le tableau des flux de trésorerie	101
8. Autres informations	102
3. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	105

1. Bilan consolidé, compte de résultat, tableau des flux de trésorerie au 30 septembre 2012

BILAN

ACTIF (en milliers d'euros)		30/09/2012	30/09/2011
	Notes		
Ecarts d'acquisition (<i>goodwills</i>)	5.1	303 350	305 007
Immobilisations incorporelles	5.2	87 159	93 337
Immobilisations corporelles	5.3	324 963	309 470
Immobilisations du domaine concédé	5.3	513 897	495 405
Participations dans des entreprises associées	5.5	61 618	61 318
Actifs financiers non courants	5.6	14 507	15 671
Impôts différés actifs	5.15	20 624	16 425
Actifs non courants		1 326 118	1 296 633
Stocks	5.7	25 467	20 856
Créances d'exploitation et autres	5.8	47 560	49 337
Autres créances	5.9	9 761	8 574
Impôts courants		1 324	5 303
Actifs financiers courants	5.10	760	1 380
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.11	32 549	50 069
Actifs courants		117 421	135 519
TOTAL ACTIF		1 443 539	1 432 152
PASSIF (en milliers d'euros)		30/09/2012	30/09/2011
	Notes		
CAPITAUX PROPRES			
Capital	5.12	184 380	184 114
Primes	5.12	257 797	257 797
Réserves	5.12	267 351	261 455
Capitaux propres, part du Groupe		709 528	703 366
Intérêts minoritaires	5.12	68 637	70 059
Total des Capitaux propres		778 165	773 425
Provisions non courantes	5.13	35 133	28 569
Dettes financières non courantes	5.14	320 775	314 497
Impôts différés passifs	5.15	22 450	25 530
Passifs non courants		378 358	368 596
Provisions courantes	5.13	16 925	16 362
Dettes financières courantes	5.14	76 998	93 208
Dettes d'exploitation et autres dettes	5.16	183 947	176 740
Impôts courants		9 146	3 821
Passifs courants		287 016	290 131
TOTAL PASSIF		1 443 539	1 432 152

ETAT DU RÉSULTAT GLOBAL DE LA PÉRIODE

(en milliers d'euros)		30/09/2012	30/09/2011
	Notes		
Chiffre d'affaires	6.1	677 679	641 512
Autres produits liés à l'activité		2 575	1 188
Variation de stocks, production stockée		1 677	8 871
Achats consommés		-89 168	-82 356
Services extérieurs		-126 353	-129 063
Impôts, taxes et versements assimilés		-33 016	-31 544
Charges de personnel, intéressement et participation		-240 162	-224 783
Autres charges d'exploitation		-33 171	-24 353
EXCEDENT BRUT OPERATIONNEL	6.2	160 061	159 472
Dotations aux amortissements et provisions		-97 971	-94 120
Autres produits et charges opérationnels		-1 964	679
RESULTAT OPERATIONNEL	6.2	60 126	66 031
Coût de l'endettement brut		-15 943	-18 770
Produits et charges de trésorerie		1 106	848
COUT DE L'ENDETTEMENT NET	6.3	-14 837	-17 922
Autres produits et charges financiers	6.3	27	857
Pertes de valeur sur écarts d'acquisition		-1 657	0
Charges d'impôt	6.4	-12 911	-15 017
Quote-part dans le résultat des sociétés associées	6.6	2 238	3 653
RESULTAT NET		32 986	37 602
Revenant aux actionnaires de la société		27 732	30 686
aux participations ne donnant pas le contrôle		5 253	6 916
Résultat net part du Groupe, par action	6.7	1,15 €	1,27 €
Résultat net part du Groupe, dilué par action	6.7	1,14 €	1,27 €

ETAT DU RÉSULTAT GLOBAL : AUTRES ÉLÉMENTS

(en milliers d'euros)	30/09/2012	30/09/2011
Autres éléments du Résultat Global (net de juste valeur)		
Actifs financiers disponibles à la vente	-62	82
Couvertures de flux de trésorerie	-183	524
Différences de conversion	33	184
Gains (Pertes) actuariels sur avantages au personnel	-2 453	1 932
Effets d'impôts rattachables à ces éléments	1 032	-522
Incidence des opérations dans les mises en équivalence	-391	0
Autres éléments du Résultat Global	-2 024	2 200
Bénéfice de la période	32 985	37 602
RESULTAT GLOBAL	30 961	39 802
Revenant aux actionnaires de la société	25 908	32 844
aux participations ne donnant pas le contrôle	5 053	6 958

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)		30/09/2012	30/09/2011
	<i>Notes</i>		
Flux de trésorerie liés à l'exploitation des activités poursuivies	7.1	151 806	141 851
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles		-122 616	-121 079
Cession d'immobilisations incorporelles et corporelles		3 611	6 381
Investissements industriels nets	7.2	-119 005	-114 698
Acquisition d'immobilisations financières et participations		-215	-3 495
Autres variations d'immobilisations financières		3 443	9 856
Investissements financiers nets		3 228	6 361
Flux de trésorerie liés aux investissements des activités poursuivies		-115 777	-108 337
Augmentation de capital de la CDA		0	0
Quote-Part des minoritaires sur augmentation de capital des filiales			
Variation du capital		0	0
Dividendes versés aux actionnaires de la CDA		-20 500	-24 077
Dividendes versés aux minoritaires des filiales		-6 044	-5 400
Dividendes à payer		31	-17
Variation des dettes financières			
Remboursement emprunts		-3 503	-440 060
Nouveaux emprunts	7.3	11 055	350 099
Intérêts financiers bruts versés		-16 057	-9 369
Variation des créances et dettes diverses		-1 903	-5 187
Flux de trésorerie liés au financement des activités poursuivies		-36 921	-134 011
Incidence des autres mouvements		36	125
Incidence des activités abandonnées et cédées	9	0	1 530
Variation de la trésorerie durant la période		-857	-98 842
Trésorerie nette à l'ouverture		-33 892	64 949
Trésorerie des activités destinées à être cédées			
Trésorerie nette à la clôture	7.4	-34 749	-33 892

III. Comptes consolidés

Bilan consolidé, compte de résultat, tableau des flux de trésorerie au 30 septembre 2012

CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE

(en milliers d'euros)	Capital social	Primes liées au capital social	Réserves consolidées	Résultat Part du Groupe	Réserves de « juste valeur »	Ecart de conversion	Total capitaux propres
Situation au 30 septembre 2010	183 837	257 797	212 345	42 040	-1 749	212	694 482
Augmentation de capital CDA	277		-277				0
Affectation du résultat de l'exercice précédent			42 040	-42 040			0
Distribution de dividendes			-24 077				-24 077
Résultat part du groupe de la période				30 685			30 685
Autres variations			1 683		434	159	2 276
Situation au 30 septembre 2011	184 114	257 797	231 714	30 685	-1 315	371	703 366
Augmentation de capital CDA	266		-266				0
Affectation du résultat de l'exercice précédent			30 685	-30 685			0
Distribution de dividendes			-20 500				-20 500
Résultat part du groupe de la période				27 732			27 732
Autres variations			-935		-168	33	-1 070
Situation au 30 septembre 2012	184 380	257 797	240 698	27 732	-1 483	404	709 528

Au 30 septembre 2012, le capital social est composé de 24 188 697 actions (24 153 761 au 30 septembre 2011).

CAPITAUX PROPRES PART DES MINORITAIRES

(en milliers d'euros)	Réserves consolidées	Résultat de la période	Total capitaux propres
Situation au 30 septembre 2010	41 433	5 040	46 473
Affectation du résultat de l'exercice précédent	5 040	-5 040	0
Distribution de dividendes aux minoritaires des filiales	-5 400		-5 400
Part des minoritaires dans le résultat		6 916	6 916
Autres variations (1)	22 070		22 070
Situation au 30 septembre 2011	63 143	6 916	70 059
Affectation du résultat de l'exercice précédent	6 916	-6 916	0
Distribution de dividendes aux minoritaires des filiales	-6 044		-6 044
Part des minoritaires dans le résultat		5 253	5 253
Autres variations	-631		-631
Situation au 30 septembre 2012	63 384	5 253	68 637

(1) Le poste « autres variations » de l'exercice 2010/2011 prenait en compte l'entrée du Futuroscope que la CDA intègre depuis le 1^{er} janvier 2011 et qu'elle détient à 45,55%.

2. Annexe aux comptes consolidés

Présentation du Groupe

Le Groupe Compagnie des Alpes a pour activité principale la gestion d'équipements de loisirs. Il opère principalement dans les métiers de l'exploitation de Domaines skiables et de l'exploitation de Parcs de loisirs. La société mère du Groupe est la Compagnie des Alpes, dont le siège social est situé 89, rue Escudier à Boulogne-Billancourt (92100).

Les états financiers consolidés de l'exercice 2011/2012 ont été arrêtés le 18 décembre 2012 par le Conseil d'administration, qui en a autorisé la publication. Ils sont exprimés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

1. Principes et méthodes comptables

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont exposées ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à toutes les périodes présentées.

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes comptables internationales, les comptes consolidés annuels au 30 septembre 2012 du Groupe Compagnie des Alpes ont été établis conformément au référentiel de normes internationales d'information financière (IAS/IFRS) tel qu'en vigueur dans l'Union Européenne à la date du 30 septembre 2012, conformément aux normes IFRS publiées par l'IASB à cette date.

Le Groupe Compagnie des Alpes a ainsi préparé ses comptes annuels au 30 septembre 2012 sur la base des principes de présentation, de reconnaissance et d'évaluation des normes IAS/IFRS et interprétations de l'IFRIC telles qu'elles étaient applicables à la date de préparation des comptes. Ils comprennent à titre comparatif des données relatives à l'exercice clos le 30 septembre 2011, retraités selon les mêmes principes.

Les états financiers ont été préparés en application de la convention du coût historique, sauf en ce qui concerne la réévaluation des actifs et passifs financiers (y compris instruments dérivés), qui ont été évalués à leur juste valeur.

Les nouvelles normes, interprétations et amendements à des normes existantes applicables aux périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2012 et qui n'ont pas été adoptés par anticipation par le Groupe concernent :

- Amendement à IAS 1 : « présentation des autres éléments du résultat global » pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2012. Il s'agit de la présentation en deux sous-catégories des éléments classés en « Autres éléments du résultat global »
 - éléments qui peuvent potentiellement être reclassés en résultat
 - éléments qui ne sont pas reclassables en résultatPrésentation séparée de l'effet impôt pour chacune des catégories présentées
Cette nouvelle présentation à appliquer pour les exercices futurs n'a aucun impact financier et ne modifie en rien le résultat ; elle a pour effet d'améliorer l'information sur la constitution du résultat global actuel.
- IFRS 10-11-12 sur les états consolidés et les nouvelles définitions du contrôle, les accords conjoints et le renforcement des informations à fournir, ainsi que la norme IAS 28 révisée « participation dans des entreprises associées et des coentreprises » qui a été amendée simultanément. Le Groupe n'ayant pas de société intégrée selon la méthode « proportionnelle », la nouvelle réglementation ne devrait avoir aucune incidence dans ses comptes consolidés.
- IFRS 13 qui vise à créer un corps unique de disposition sur la détermination de la juste valeur et applicable à compter des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013. Le Groupe CDA valorise ces actifs au coût d'acquisition et applique la juste valeur pour les acquisitions incluses dans les regroupements d'entreprise. Pas d'application immédiate prévue pour le Groupe.
- IAS 19 révisée « avantages du personnel » déjà appliqué par le Groupe.
- Amendement à IAS 12 sur les impôts différés liés à des actifs réévalués non amortissables. Le Groupe CDA applique le modèle du coût historique pour l'ensemble des immobilisations et n'est donc pas concerné par cet amendement.

1.1. Méthodes de consolidation

Filiales

Les filiales sont toutes les entités (y compris les entités ad hoc) pour lesquelles le Groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles, pouvoir s'accompagnant généralement de la détention de plus de la moitié des droits de vote (soit directement, soit au travers d'un pacte d'actionnaires). Les droits de vote potentiels sont pris en compte lors de l'évaluation du contrôle exercé par le Groupe sur une autre entité lorsqu'ils découlent d'instruments susceptibles d'être exercés ou convertis au moment de cette évaluation. Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date

à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

La méthode de l'acquisition est utilisée pour comptabiliser l'acquisition de filiales par le Groupe. Le coût d'une acquisition correspond à la juste valeur des actifs remis, des instruments de capitaux propres émis et des passifs encourus ou assumés à la date de l'échange. Les actifs identifiables acquis, les passifs identifiables et les passifs éventuels assumés lors d'un regroupement d'entreprises sont initialement évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, et ceci quel que soit le montant des intérêts minoritaires. L'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur de la quote-part revenant au Groupe dans les actifs nets identifiables acquis est comptabilisé en tant qu'écart d'acquisition (*goodwill*) - (cf. note 1.5). Lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur de la quote-part revenant au Groupe dans les actifs nets de la filiale acquise, l'écart est comptabilisé directement en compte de résultat.

Les transactions intra groupe, les soldes et les profits latents sur les opérations entre sociétés du Groupe sont éliminés. Les pertes latentes sont également éliminées pour les actifs cédés et elles sont considérées comme un indicateur de perte de valeur. Les méthodes comptables des filiales ont été alignées sur celles du Groupe.

Transactions avec les intérêts minoritaires

Cessions

Les variations de pourcentage d'intérêt dans une filiale qui n'aboutissent pas à une perte de contrôle sont comptabilisées comme des transactions de capitaux propres (c'est-à-dire des transactions avec d'autres actionnaires agissant en tant que tels). La valeur comptable des intérêts part du Groupe et des intérêts non contrôlés est ajustée en conséquence.

Toute cession qui entraîne une perte de contrôle exclusif, du contrôle conjoint, d'influence notable ou une dilution, donnera lieu à un résultat de cession.

Acquisitions

Les acquisitions complémentaires dans un contexte de contrôle exclusif ne se traduisent pas par la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire mais sont imputées sur les capitaux propres.

Lorsqu'une acquisition complémentaire conduit au maintien du contrôle conjoint ou de l'influence notable, elle donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire.

Lorsqu'une acquisition complémentaire des titres classés précédemment en titres destinés à la vente conduit à une

première consolidation, quelle que soit la méthode, les titres antérieurement détenus sont réévalués par contrepartie du compte de résultat.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont toutes les entités dont le Groupe ne détient pas le contrôle, mais sur lesquelles il exerce une influence notable qui s'accompagne généralement d'une participation comprise entre 20% et 50% des droits de vote. Les participations dans les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et initialement comptabilisées à leur coût d'acquisition. La participation du Groupe dans les entreprises associées comprend le *goodwill* (net de tout cumul de perte de valeur) identifié lors de l'acquisition (cf. note 1.5).

La quote-part du Groupe dans le résultat net des entreprises associées postérieurement à l'acquisition est comptabilisée en résultat consolidé et sa quote-part dans les variations de capitaux propres (sans impact sur le résultat) postérieurement à l'acquisition est comptabilisée directement en capitaux propres. La valeur comptable de la participation est ajustée du montant cumulé des variations postérieures à l'acquisition. Lorsque la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise associée est supérieure ou égale à sa participation dans cette entreprise, y compris toute créance non garantie, le Groupe ne comptabilise pas de pertes additionnelles, sauf s'il a encouru une obligation ou effectué des paiements au nom de l'entreprise associée.

Les profits latents sur les transactions entre le Groupe et ses entreprises associées sont éliminés en proportion de la participation du Groupe dans ces entreprises. Les pertes latentes sont également éliminées, à moins qu'en cas d'actif cédé la transaction n'indique une perte de valeur. Les méthodes comptables des entreprises associées ont été modifiées lorsque nécessaire afin d'être alignées sur celles adoptées par le Groupe.

La liste des sociétés consolidées figure en note 4.2.

1.2. Arrêté des comptes des sociétés consolidées

Les comptes consolidés couvrent une période de 12 mois, du 1^{er} octobre 2011 au 30 septembre 2012 pour toutes les sociétés, à l'exception du Groupe Compagnie du Mont-Blanc consolidé par mise en équivalence sur la période du 1^{er} septembre 2011 au 31 août 2012.

Les filiales dont la date de clôture n'est pas le 30 septembre préparent des arrêtés spécifiques pour CDA. Si la clôture de la filiale est antérieure de moins de 3 mois par rapport à celle du Groupe, les comptes de cette dernière sont ajustés en cas d'événements ou de transactions

significatives intervenant entre la date de clôture de la filiale et la date de clôture du Groupe.

1.3. Conversion des états financiers et des transactions exprimés en devises

Les comptes de toutes les entités du Groupe (dont aucune n'exerce ses activités dans une économie hyperinflationniste) dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation (euro), sont convertis dans la monnaie de présentation, selon les modalités suivantes :

- les éléments d'actif et passif sont convertis aux cours de clôture à la date de chaque bilan,
- les produits et les charges de chaque compte de résultat sont convertis aux taux de change moyens annuels (sauf si cette moyenne n'est pas représentative de l'effet cumulé des taux en vigueur aux dates de transactions, auquel cas les produits et les charges sont convertis aux taux en vigueur aux dates des transactions),
- toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres.

Les écarts de change découlant de la conversion d'investissements nets dans des activités à l'étranger et d'emprunts et autres instruments de change désignés comme instruments de couverture de ces investissements sont imputés aux capitaux propres lors de la consolidation.

Lorsqu'une activité étrangère est cédée, ces différences de conversion initialement reconnues en capitaux propres sont comptabilisées au compte de résultat dans les pertes et les profits de cession.

L'écart d'acquisition et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition d'une activité à l'étranger sont traités comme des actifs et des passifs de l'activité à l'étranger et convertis au cours de clôture.

Les transactions libellées en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle en utilisant les taux de change en vigueur aux dates de transaction. Les pertes et profits de change découlant du dénouement de ces transactions et ceux découlant de la conversion aux taux en vigueur à la date de clôture, des actifs et passifs monétaires libellés en devises, sont comptabilisés en résultat, sauf lorsqu'ils sont imputés directement en capitaux propres (soit au titre de couvertures de flux de trésorerie, soit au titre de couverture d'un investissement net dans une entité étrangère).

1.4. Regroupements d'entreprises

Le Groupe applique les normes révisées IFRS 3 - regroupement d'entreprises - et IAS 27 - Etats financiers consolidés et dividendes.

En application de cette méthode, le Groupe comptabilise à leur juste valeur à la date de prise de contrôle les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables à cette date.

Le coût d'acquisition correspond à la juste valeur, à la date de l'échange, des actifs remis, des passifs encourus et/ou des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de l'entité acquise.

Les frais relatifs à un regroupement d'entreprise ne font pas partie de la juste valeur échangée. Ils sont donc comptabilisés en charges et non plus intégrés dans le coût d'acquisition des titres.

Lorsque l'accord de regroupement d'entreprises prévoit un ajustement du prix d'achat dépendant d'événements futurs, le Groupe inclut le montant de cet ajustement dans le coût du regroupement d'entreprises à la date d'acquisition si cet ajustement est probable et peut être mesuré de manière fiable.

Dans le cadre de regroupements de sociétés détentrices de contrats de concession, une analyse et une valorisation de la juste valeur de ces contrats sont effectuées en fonction du taux de rentabilité attendu sur la fin du contrat de concession. L'écart de rentabilité de ce contrat, par rapport à la moyenne du Groupe, est activé et amorti sur la durée restante du contrat.

Le Groupe dispose d'un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré. Toute modification du prix d'acquisition, effectuée en dehors du délai d'affectation, a pour contrepartie le résultat sans modification du coût d'acquisition ou du *goodwill*.

1.5. Ecart d'acquisition (*goodwill*)

Les écarts d'acquisition représentent l'excédent du coût d'une acquisition sur la juste valeur de la quote-part du Groupe dans les actifs nets identifiables de la filiale/entreprise associée à la date d'acquisition. L'écart d'acquisition lié à l'acquisition de filiales est présenté sur une ligne distincte. L'écart d'acquisition se rapportant à l'acquisition d'entreprises associées est inclus dans les « participations dans les entreprises associées ». L'écart d'acquisition comptabilisé séparément est soumis à un test annuel de dépréciation et est comptabilisé à son coût, déduction faite du cumul des pertes de valeur. Les pertes de valeur de l'écart d'acquisition sont irréversibles. Le résultat dégagé sur la cession d'une entité tient compte de la valeur comptable de l'écart d'acquisition de l'entité cédée.

Les écarts d'acquisition sont affectés aux unités génératrices de trésorerie aux fins de réalisation des tests de dépréciation (cf. note 1.10).

La version révisée d'IFRS 3 introduit une novation majeure puisque l'acquéreur a désormais le choix entre deux options pour l'évaluation des intérêts non assortis de contrôle (intérêts minoritaires) et donc pour l'évaluation de la valeur d'entrée d'ensemble de la cible :

- Option 1 : évaluation des intérêts non assortis de contrôle (minoritaires) à leur juste valeur, y compris le *goodwill* attaché à leurs titres (méthode du « *goodwill* complet ») ; la cible est alors comptabilisée à sa « juste valeur totale », égale à la somme de la juste valeur de la part acquise par le Groupe et de la juste valeur des intérêts minoritaires subsistant après la prise de contrôle ;
- Option 2 : évaluation des intérêts non assortis de contrôle (minoritaires) à leur quote-part dans la juste valeur des actifs nets identifiables, à l'exclusion de tout *goodwill* (méthode du « *goodwill* partiel », requise par la norme IFRS 3 actuelle).

Le choix se fait opération par opération.

Pour information, le Groupe a opté pour le « *goodwill* partiel » pour ses dernières acquisitions et prises de contrôle (Parc du Futuroscope en 2011 et Deux Alpes Loisirs en 2010).

1.6. Immobilisations incorporelles

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les actifs incorporels acquis figurent au bilan à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelle.

Lorsque le Groupe a valorisé des marques ou enseignes, après analyse, ces dernières ont été considérées à durée d'utilité indéterminée. Elles ne sont donc pas amorties et font l'objet d'un test de dépréciation annuel (cf. note 1.10). Elles sont comptabilisées sur la base de travaux d'experts indépendants, fondés sur des critères propres au secteur d'activité (généralement valorisées selon une

approche multicritères tenant compte à la fois de leur notoriété et de la rentabilité qu'elles génèrent), permettant leur suivi ultérieur.

Les actifs incorporels et autres droits d'utilisation d'actifs dont la pérennité est directement liée à l'existence d'un contrat de concession ou de bail sont amortis jusqu'à la date d'expiration des contrats. Il s'agit en particulier :

- des droits incorporels représentatifs de l'exploitation des remontées mécaniques de ADS (Les Arcs/Peisey), SEVABEL (Les Menuires), SCV Domaine Skiable (Serre Chevalier), DSG (Flaine), STVI (Val d'Isère) et DAL (Les Deux Alpes).
- de la concession d'utilisation de l'échangeur autoroutier ouvrant l'accès au Parc Astérix,
- et du droit d'utilisation de la marque « Futuroscope ».

Ces immobilisations sont amorties pour l'essentiel de façon linéaire.

Les autres immobilisations incorporelles sont amorties selon le mode linéaire sur des périodes correspondant à leur durée d'utilité prévue.

1.7. Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition et à leur coût de revient diminué des amortissements et des pertes de valeur. Le coût historique comprend tous les coûts directement attribuables à l'acquisition des actifs concernés.

Les immobilisations corporelles en cours de construction sont comptabilisées au prix de revient. L'amortissement de ces actifs commence lorsque les actifs sont mis en service. Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement, selon une approche par composants, sur leur durée d'utilité estimée comme suit :

	Durées
Constructions	20 à 30 ans
Aménagements	10 à 20 ans
Remontées mécaniques	15 à 30 ans
Travaux de pistes	40 ans
Attractions	10 à 40 ans
Installations techniques (autres que les remontées mécaniques et les attractions)	5 à 40 ans
Autres immobilisations corporelles (y compris décors à thème et personnages du Musée Grévin)	3 à 10 ans

Les fourchettes constatées sur les durées d'amortissement résultent de la diversité des immobilisations concernées. Les durées minima concernent les composants à remplacer plus rapidement (ex. : décors sur les différents types d'attractions), les durées maxima s'appliquent aux infrastructures.

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et, le cas échéant, ajustées à chaque clôture. Une harmonisation des durées (à matériel comparable) est effectuée sur l'ensemble du Groupe.

Conformément à la norme IAS 36, lorsque des événements ou modifications d'environnement des marchés ou des éléments internes indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations, celles-ci font l'objet d'un test de dépréciation (impairment test). Les subventions pour investissements sont portées en déduction de la valeur brute des immobilisations au titre desquelles elles ont été reçues.

1.8. Contrats de location

Un contrat de location-financement a pour effet de transférer au preneur l'essentiel des avantages et des risques inhérents à la propriété d'un bien, que la propriété soit ou non finalement transférée.

Les indicateurs utilisés pour classer des contrats comme location-financement sont :

- le transfert réel de la propriété du bien à terme,
- l'existence d'une option d'achat au terme à un prix suffisamment inférieur à la juste valeur,
- la durée du contrat couvrant la durée de vie économique,
- la valeur actualisée des paiements futurs par rapport à la juste valeur,
- la spécificité des actifs loués les rendant impropres à un autre usage que celui fait par le preneur.

Les contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement pour tous les contrats dont la valeur d'origine est supérieure à 3 M€.

Ce retraitement répond aux objectifs suivants :

- faire apparaître au bilan les immobilisations financées par crédit-bail et l'endettement correspondant,
- comptabiliser, en conséquence, des dotations aux amortissements sur ces immobilisations et des charges financières sur l'endettement correspondant, en lieu et place des redevances de crédit-bail.

La durée d'amortissement correspond à celle des biens de même nature acquis par la Société.

Les contrats de location en vertu desquels une partie importante des risques et des avantages inhérents à la propriété est conservée par le bailleur sont classés en contrats de location simple. Les paiements au titre des

contrats de location simple (nets des avantages obtenus du bailleur) sont comptabilisés en charges au compte de résultat de façon linéaire sur la durée du contrat.

1.9. Concessions

La Compagnie des Alpes est un acteur majeur du secteur des loisirs en Europe, notamment dans l'exploitation de domaines skiables. En France, l'exploitation des domaines skiables est organisée dans le cadre juridique de la Loi Montagne du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne. Ces domaines font pour l'essentiel l'objet de contrats de concession entre les filiales de CDA et les collectivités locales.

L'exploitant est titulaire d'un contrat conclu avec une commune ou un groupement de communes. Ces contrats définissent les relations entre le concédant et le concessionnaire sur l'ensemble des options d'exploitation du domaine (investissements, politiques commerciale et tarifaire, risques juridiques, etc.). A ce titre, il a la charge de réaliser, en cours de concession, les investissements nécessaires dans le but de maintenir les exploitations en bon état de fonctionnement et de mettre en œuvre sa politique commerciale et tarifaire. En contrepartie, le concessionnaire est autorisé à percevoir auprès des usagers, sur la base d'une grille tarifaire publique, le produit de la vente des titres de transport de remontées mécaniques.

L'une des interprétations des normes IFRS (IFRIC 12) vise le traitement des contrats de concession dans lesquels le concessionnaire construit ou améliore une infrastructure servant à fournir un service public, et exploite et entretient cette infrastructure pendant une période déterminée.

Cette interprétation aurait pu être applicable pour la 1^{ère} fois pour le Groupe Compagnie des Alpes à partir de l'exercice ouvert au 1^{er} octobre 2009. Toutefois, au regard des caractéristiques de ses contrats et de la nature des services fournis, le Groupe Compagnie des Alpes considère qu'IFRIC 12 n'est pas applicable à ses activités dans les Domaines skiables.

Après échange avec CDA, l'AMF a considéré que les critères énoncés par l'article 5 de l'interprétation de la norme IFRIC 12 n'étaient pas remplis et que, par conséquent, ladite norme n'était pas applicable aux Domaines skiables exploités par la Compagnie des Alpes dans le cadre d'une délégation de service public.

Le Groupe CDA comptabilise en conséquence les actifs liés aux concessions de remontées mécaniques sur une ligne distincte du poste « immobilisations corporelles ». Ils sont décomposés et amortis en application d'IAS 16.

Dans les cas particuliers où le Groupe, lors de la reprise d'un domaine, paye un droit d'entrée à la commune, ce bien est comptabilisé en immobilisation incorporelle et amorti sur la durée de la concession.

Domaines skiables

L'exploitation des Domaines skiables français s'effectue dans le cadre de contrats de concession. Les immobilisations corporelles sont classées en deux catégories : les biens en concession et les biens propres (cf. Note 5.3).

Les biens mis en concession sont :

- les biens apportés par le concédant et qui doivent lui revenir en fin de concession,
- les biens apportés par le concessionnaire et qui devront être remis à la disposition du concédant en fin de concession (généralement contre une indemnisation du concessionnaire).

Les apports gratuits du concédant ainsi que les biens en affermage ne sont pas comptabilisés dans le bilan du Groupe. Les travaux d'entretien périodiques relatifs à ces installations sont provisionnés au passif (Provisions pour Gros Entretien). Les autres biens de la société, non liés à la concession, et qui ne répondent pas à ces critères, sont classés en biens propres.

Parcs de loisirs

Les immobilisations corporelles des sociétés exploitant des Parcs de loisirs sont des biens propres.

1.9.1. Domaines skiables

Les principaux contrats de concession des sociétés intégrées du Groupe se résument comme suit :

• Société des Téléphériques de la Grande Motte (STGM) – Tignes :

Concession accordée par la commune de Tignes initialement pour la période du 5 septembre 1988 au 30 septembre 2016 (28 ans) et prolongée de 10 ans en 1998/1999 jusqu'au 31 mai 2026.

Société d'Aménagement de la Station de La Plagne (SAP) – La Plagne :

Concession accordée par le Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne (SIGP), initialement pour la période du 15 décembre 1987 au 10 juin 2017 (30 ans) et prolongée de 10 ans en 1998/1999 jusqu'au 10 juin 2027.

• ADS – Les Arcs-Peisey Vallandry :

Concession accordée par la commune de Bourg-Saint-Maurice pour la période du 1^{er} juin 1990 au 31 mai 2020 (30 ans),

Concession accordée par la commune de Villaroger pour la période du 1^{er} juin 1998 au 31 mai 2020,

Concession accordée par la commune de Peisey-Nancroix pour la période du 1^{er} janvier 1997 au 31 mai 2020.

Concession accordée par le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) de Landry-Peisey-Nancroix pour la période du 18 octobre 1989 au 30 octobre 2019 (30 ans).

• Société d'Exploitation de la Vallée des Belleville (SEVABEL) – Les Menuires :

Concession pour l'exploitation du domaine skiable de Saint-Martin-de-Belleville, accordée par la commune de Saint-Martin-de-Belleville initialement pour la période du 1^{er} décembre 1990 au 1^{er} octobre 2017 (27 ans) et prolongée le 16 mai 2001 de 4 ans jusqu'au 31 mai 2021,

Concession pour l'exploitation du domaine skiable des Menuires, accordée par le Syndicat Mixte pour l'Aménagement de Belleville (SYMAB) initialement pour la période du 1^{er} décembre 1990 au 1^{er} octobre 2017 (27 ans) et prolongée le 11 août 2000 de 4 ans jusqu'au 31 mai 2021.

• Méribel Alpina :

Concessions accordées respectivement par la commune des Allues pour la période du 18 décembre 1989 au 17 décembre 2019 (30 ans) et par celle de Brides-les-Bains pour la période du 30 juin 1992 au 17 décembre 2019 (27 ans).

• Domaine Skiable de Flaine (DSF) – Flaine / Grand Massif :

Concession accordée par le département de Haute-Savoie pour la période du 9 janvier 1989 au 8 janvier 2019 (30 ans) pour les investissements réalisés jusqu'au 28 avril 1999,

Concession pour l'exploitation des nouvelles remontées mécaniques et des nouvelles pistes accordée par la commune de Magland pour la période du 4 juillet 2000 au 30 avril 2025 (25 ans),

Concession pour l'exploitation des nouvelles remontées mécaniques et des nouvelles pistes accordées par la commune d'Arâches-la-Frasse sur la partie de son territoire concernant Flaine pour la période du 8 juillet 2004 au 30 avril 2029 (25 ans).

• Domaine Skiable du Giffre (DSG) – Samoëns – Sixt – Morillon / Grand Massif :

Affermage avec la commune de Morillon pour la période du 1^{er} décembre 1985 au 30 novembre 2015 (30 ans) pour les installations en service au 31 mai 2000,

Concession accordée pour l'exploitation des nouvelles remontées mécaniques et des nouvelles pistes par la commune de Morillon pour la période du 8 juin 2000 au 30 avril 2025 (25 ans),

Concession accordée pour l'exploitation des nouvelles remontées mécaniques et des nouvelles pistes par la commune de Samoëns pour la période du 1^{er} septembre 2000 au 30 avril 2030 (30 ans),

Affermage avec la commune de Sixt Fer à Cheval pour la période du 1^{er} octobre 1993 au 30 septembre 2011 (18

ans) pour les installations en service au 31 mai 2001, prorogé jusqu'en 2013 pour permettre l'exploitation pendant le processus de définition d'un nouveau régime juridique.

Concession accordée pour l'exploitation des nouvelles remontées mécaniques et des nouvelles pistes par la commune de Sixt Fer à Cheval pour la période du 16 mars 2001 au 30 avril 2025 (24 ans).

• **SCV Domaine Skiable – Serre Chevalier :**

Concession accordée par la commune de Saint-Chaffrey pour la période du 1^{er} décembre 2004 au 30 août 2034 (30 ans) pour la gestion et l'exploitation des nouvelles remontées mécaniques et du domaine skiable.

Concession accordée par le Syndicat Intercommunal de Gestion et d'Exploitation des Domaines d'hiver et d'été de Serre Chevalier 1400-1500 (SIGED) pour la période du 1^{er} novembre 1998 au 31 octobre 2018 (20 ans) pour l'exploitation du service des pistes et des remontées mécaniques,

Affermage accordé par la commune de Briançon pour la période du 1^{er} novembre 1998 au 31 octobre 2006 (8 ans) pour la gestion du domaine skiable du Prorel. A l'issue d'une procédure de délégation de service public, SCSD a été retenue en date du 15 décembre 2006 pour l'exploitation et la gestion du massif du Prorel jusqu'au 31 décembre 2034.

• **Société des Téléphériques de Val d'Isère (STVI) – Val d'Isère :**

Concession accordée en mai 1982 par la Commune de Val d'Isère initialement pour une période de 30 ans, prorogée de 8 ans en 1991 jusqu'au 20 juillet 2020, puis de 10 ans en 2012 jusqu'au 20 juillet 2030⁽¹⁾.

Concession accordée en septembre 1970 par la Commune de Bonneval s/Arc initialement pour une période de 30 ans, prorogée de 18 ans en 1994 jusqu'au 16 décembre 2019.

• **Deux Alpes Loisirs (DAL) – Les Deux Alpes :**

Diverses conventions de concession ont été signées avec la commune de Mont-de-Lans entre 1961 et 1984. La dernière convention, datée du 21 juin 1993, accorde une concession de 30 ans à DAL.

Concession accordée initialement le 8 février 1978 par la commune de Venosc. Une nouvelle convention, pour une durée de 30 ans, a été signée le 17 septembre 1994.

Après une convention initiale de 1974, la commune de Saint Christophe-en-Oisans a accordé une nouvelle concession d'exploitation de 30 ans à dater du 21 septembre 1993.

Les contrats des sociétés mises en équivalence sont les suivants :

• **Compagnie du Mont-Blanc (CMB) – Chamonix**

A la suite des opérations de fusion-absorption et de changement de nom réalisées au cours des exercices

précédents, la nouvelle société Compagnie du Mont-Blanc s'est vue transférer par les concédants le bénéfice des conventions de concession conclues antérieurement par les sociétés absorbées :

Pour les exploitations de remontées mécaniques, concessions accordées par la commune de Chamonix pour l'exploitation du Téléphérique de l'Aiguille du Midi, du Domaine du Brévent, du Domaine des Grands Montets, du Domaine du Tour et du Domaine de La Flégère, pour une période de 30 ans du 6 janvier 1989 au 31 décembre 2018 (sauf Domaine des Grands Montets, du 23 décembre 1988 au 30 septembre 2018),

Pour l'exploitation du Tramway du Mont-Blanc et du Train du Montenvers, concessions accordées par le département de Haute-Savoie respectivement en 1988 et en 1993 pour une durée de 30 ans jusqu'au 31 décembre 2018 et 31 décembre 2023,

Pour l'exploitation des Houches/Saint-Gervais (au travers de sa filiale LHSG, à 72,5%) pour une période de 30 ans du 1^{er} décembre 2011 au 30 novembre 2041.

• **Société d'Exploitation des Remontées Mécaniques de Morzine Avoriaz (SERMA) – Morzine/Avoriaz :**

La société exploite une concession accordée par la Commune de Morzine à échéance du 13 juin 2032 et une concession accordée par la Commune de Montriond à échéance du 30 juin 2022.

• **Domaine Skiable de Valmorel (DSV) - Valmorel :**

La société exploite une concession accordée par la Communauté de Communes de la Vallée d'Aigueblanche à échéance du 2 juin 2023.

• **Domaine Skiable de La Rosière (DSR) – La Rosière :**

La société exploite une concession accordée par la Commune de La Rosière à échéance du 11 décembre 2032.

En vertu de ces contrats, les sociétés d'exploitation supportent, selon les cas, soit une redevance de concession, soit une taxe communale et départementale dite « taxe Loi Montagne », soit les deux. Ces redevances et taxes sont assises sur le chiffre d'affaires remontées mécaniques et sont calculées selon un pourcentage propre à chaque contrat.

Par exception dans le Groupe CDA, les communes de Saint-Martin de Belleville, Val d'Isère et Tignes ont conservé le service des pistes pour lequel la SEVABEL, STVI et STGM versent une redevance spécifique.

Conditions de retour aux concédants

A l'échéance des contrats de concession, il est prévu, en général, que les biens en concession acquis par le concessionnaire seront repris par le concédant contre une indemnité. Cette indemnité fait référence à différents

⁽¹⁾ A noter que cet avenant a fait l'objet d'un recours en annulation.

modes d'évaluation définis par les contrats. Elle est, au minimum, égale à leur valeur nette comptable.

Par ailleurs, les contrats de concession peuvent prévoir des clauses de résiliation anticipée dans certaines conditions particulières (événement de force majeure, motif d'intérêt général ou faute grave). Dans ces cas, le concessionnaire a droit à une indemnité sur les investissements non amortis. Il a droit également, dès que le préjudice est établi, à une indemnisation de son manque à gagner en cas de résiliation pour motif d'intérêt général.

Concessions d'aménagement

- ADS et la SAP détiennent des concessions d'aménagement foncier accordées respectivement par la commune de Bourg-Saint-Maurice et par le Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne ;
- la SEVABEL détient, par l'intermédiaire de sa filiale à 99,9%, SCIVABEL, la concession d'aménagement de la ZAC de Reberty aux Menuires ;
- DSF est par ailleurs propriétaire dans le Grand Massif, avec sa filiale à 99,99% la Société d'Aménagement Arve-Giffre (SAG), de terrains à Flaine. Ce foncier est géré dans le cadre d'une convention d'aménagement touristique accordée par le Syndicat Intercommunal de Flaine.

Les coûts d'aménagement prévisionnels sont comptabilisés au prorata des droits à construire vendus dès la signature de l'acte de vente.

Certaines sociétés du Groupe CDA (STGM, ADS, SAP, SCV et DSG) ont encore à leur charge des redevances d'affermage sur des remontées mécaniques apportées par les concédants. Cependant, ce régime tend à disparaître au profit de la concession. En effet, les exploitants remplacent à leurs frais les installations affermées devenues obsolètes ; ces nouvelles installations entrent dans le régime de la concession.

1.9.2. Parcs de loisirs

Concession pour l'échangeur autoroutier d'accès au Parc Astérix

Le Parc Astérix dispose depuis l'Autoroute A1 d'un échangeur privé donnant accès au Parc : cette concession a été accordée par la SANEF (société concessionnaire de l'Autoroute A1) pour une durée de 99 ans (de 1987 à 2086).

Ce droit d'utilisation est comptabilisé dans les immobilisations incorporelles de la société Grévin & Cie (cf. note 5.2) qui verse par ailleurs à la SANEF une redevance par véhicule et par passage. Cette redevance correspond au péage autoroutier non acquitté par les véhicules qui empruntent l'échangeur.

Contrat de licence avec les Éditions Albert-René (Éditeur de la bande dessinée « Astérix »)

En 1986, un contrat de licence est signé avec les Éditions Albert-René pour la durée légale de protection des droits d'auteur, soit 70 ans après le décès du dernier auteur survivant.

Ce contrat garantit à Grévin & Cie les droits d'exploitation des personnages de la bande dessinée et de son univers à l'intérieur de parcs à thème, tant en France qu'à l'international.

Un avenant signé en mars 1996 fixe le taux de la redevance à 3% du chiffre d'affaires hors taxes du Parc Astérix avec un minimum forfaitaire de 1,7 M€.

Contrat d'exploitation du Bioscope

En 2009, Eco Bio Gestion a conclu un contrat d'exploitation du Parc du Bioscope avec SMVP (qui détient la concession) pour une durée de 12 ans.

Au cours de l'année 2012, une résiliation de la Délégation de Service Public relative au Bioscope est intervenue entre la SMVP et le Symbio. Le contrat d'exploitation entre SMVP et Eco Bio Gestion a lui-même été résilié.

1.10. Valeur recouvrable des immobilisations

La valeur recouvrable d'un actif représente sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou sa valeur d'utilité si celle-ci est supérieure. Selon la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », la valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur.

Les écarts d'acquisition sont affectés aux unités génératrices de trésorerie ou groupes d'UGT qui correspondent à chaque site ou groupe de sites (Parcs de loisirs ou Domaines skiables).

Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. Dans le cadre des activités du Groupe, l'UGT correspond à un site ou un groupe de sites lorsque ceux-ci sont gérés de manière commune (ex. : ensemble de sites utilisant la marque Walibi) ou à un domaine skiable.

Pour les UGT exploitées dans le cadre de contrats de concession, le Groupe CDA gère ces contrats dans une optique de continuité d'exploitation (tant au niveau de la gestion du site qu'au niveau des investissements pour maintenir/accroître son attractivité).

Le Groupe n'a jamais été confronté à une situation dans laquelle une société titulaire d'une concession a cessé l'exploitation en raison d'une échéance contractuelle. En

conséquence, le Groupe a choisi d'évaluer ses UGT dans une optique de poursuite de ses activités au-delà de la date de fin de concession, compte-tenu de prolongations déjà obtenues dans le passé.

Le test d'évaluation est effectué au moins une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie (catégorie limitée aux écarts d'acquisition, aux marques et enseignes). Il est réalisé par UGT ou ensemble d'UGT (cf. note 5.1).

La méthode d'évaluation de la valeur recouvrable des immobilisations dans le cadre des tests de dépréciation des immobilisations corporelles et des écarts d'acquisition est réalisée sur la base d'une évaluation par référence à des flux futurs de trésorerie nets, sur une durée maximale de cinq ans, actualisés avec prise en compte d'une valeur terminale basée sur une projection à l'infini des flux futurs normatifs générés par l'actif valorisé.

Si ces évaluations conduisent à une dépréciation, la dépréciation comptabilisée est basée sur la meilleure des deux évaluations calculées. La dépréciation est constatée dans le poste « Perte de valeur sur écarts d'acquisition » du compte de résultat.

Conformément à la norme IAS 36, les dépréciations des écarts d'acquisition sont irréversibles. Les dépréciations relatives aux autres immobilisations corporelles et incorporelles sont quant à elles réversibles dès lors qu'il y a un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif.

1.11. Actifs financiers

L'évaluation et la comptabilisation des actifs financiers sont définies par la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ».

Les actifs financiers sont classés en trois grandes catégories définies par la norme IAS 39 :

- les dépôts à terme et les prêts à des sociétés non consolidées ont été classés dans la catégorie des prêts et créances émis par l'entreprise et sont donc enregistrés au bilan au coût amorti ; les obligations et les titres de créance négociables dont la particularité est d'être détenus jusqu'à l'échéance ont été classés dans cette catégorie et sont donc comptabilisés au bilan au coût amorti ;
- les actifs financiers détenus à des fins de transaction (objectif de revente à court terme) et ceux désignés à leur juste valeur en contrepartie du résultat lors de leur comptabilisation initiale sont des actifs financiers à leur juste valeur. La contrepartie de la juste valeur est comptabilisée au résultat. Il s'agit, essentiellement, de placements à court terme ne satisfaisant pas aux critères d'équivalents de trésorerie (placements > 3 mois) ;
- les titres de participation non consolidés sont considérés comme des actifs financiers disponibles à la vente et sont donc comptabilisés au bilan à leur juste valeur,

les variations de juste valeur étant enregistrées en capitaux propres jusqu'à ce que le titre soit cédé.

Le Groupe évalue à chaque clôture s'il existe un indicateur objectif de dépréciation d'un actif financier. S'agissant d'instruments de capitaux propres classés dans les titres disponibles à la vente, la dépréciation éventuelle est comptabilisée en compte de résultat.

1.12. Actifs non courants disponibles à la vente et activités abandonnées

Conformément à la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », un actif sera classé en « actif disponible à la vente » seulement si la vente est hautement probable dans un horizon raisonnable, si l'actif est disponible en vue d'une vente immédiate dans son état actuel et si un plan de vente de l'actif a été engagé par la direction.

Une activité abandonnée est une composante dont l'entité s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et :

- qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou
- est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

1.13. Stocks

Conformément à la norme IAS 2 « Stocks », les stocks sont évalués au plus faible de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation (prix de marché diminué des frais de vente encourus). Les stocks sont valorisés au prix moyen pondéré.

1.14. Créances d'exploitation et autres

Les créances d'exploitation sont comptabilisées à leur juste valeur. Une dépréciation est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de ne pas recouvrer l'intégralité des montants dus tels que prévus initialement. Le montant de la dépréciation est comptabilisé au résultat.

1.15. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les rubriques trésorerie et équivalents de trésorerie se composent des fonds de caisse, des soldes bancaires ainsi que des placements à court terme dans des instruments monétaires. Ces placements, d'échéance inférieure ou égale à trois mois, sont disponibles à tout moment pour leur montant nominal et le risque de changement de valeur est négligeable.

Les découverts bancaires figurent au passif du bilan, dans la partie «dettes financières courantes».

1.16. Gestion du capital (IAS 1)

L'objectif principal du Groupe en termes de gestion de son capital est de s'assurer le maintien d'une bonne notation du risque de crédit propre et des ratios sur capital sains, de manière à faciliter son activité et maximiser la valeur pour les actionnaires.

Le Groupe gère la structure de son capital et procède à des ajustements eu égard à l'évolution des conditions économiques. Pour maintenir ou ajuster la structure du capital, le Groupe peut ajuster le paiement des dividendes aux actionnaires, rembourser une partie du capital ou émettre de nouvelles actions. Les objectifs, politiques et procédures de gestion demeurent inchangés sur l'exercice 2011/2012.

Le Groupe gère son capital en utilisant un ratio égal à l'endettement net divisé par les capitaux propres. Le Groupe inclut dans l'endettement net les prêts et emprunts portant intérêt, la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Les capitaux propres incluent les actions préférentielles convertibles, la part du Groupe dans le capital, ainsi que sur les gains et pertes latents enregistrés directement en capitaux propres.

1.17. Titres d'auto-contrôle

Les titres d'auto-contrôle sont enregistrés pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres sont imputés dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

1.18. Provisions

Provisions pour indemnités liées aux retraites

Les engagements du Groupe CDA en matière d'indemnités de départ à la retraite résultent des obligations légales et conventionnelles des pays d'appartenance des filiales du Groupe.

En France, les engagements des sociétés pour leurs salariés permanents et saisonniers donnent lieu, soit au versement d'une prime à une compagnie d'assurances, soit à la constitution d'une provision. Si la prime versée par une société ne couvre que partiellement ses engagements, une provision est constatée pour le complément.

Le montant de ces engagements est calculé sur la base des salaires actuels des salariés en chiffrant les indemnités qui seront versées aux salariés lors de leur départ à la retraite, compte tenu de l'ancienneté acquise à cette date.

L'indemnité, telle qu'elle ressort des obligations légales ou de conventions collectives, est pondérée par plusieurs coefficients :

- l'âge de départ à la retraite,
- la rotation du personnel,
- la mortalité,
- l'évolution des salaires,
- le taux d'actualisation (basé sur l'évolution de l'OAT 20 ans) : 2,92% au 30 septembre 2012.

Les gains et pertes résultant des changements d'hypothèses actuarielles, ainsi que les impacts du changement de la réglementation, sont imputés sur les capitaux propres (amendement IAS 19).

Ce calcul concerne tous les salariés du Groupe en France à l'exception des salariés saisonniers de l'activité «Parcs de loisirs» dont la rotation est extrêmement importante. Leur présence dans le Groupe au moment de leur départ à la retraite est considérée, de ce fait, comme peu probable.

Les indemnités de départ à la retraite de l'ensemble des salariés sont calculées avec charges sociales sur la base d'un âge de départ moyen estimé à 62 ans.

Considérant que la modification de l'avantage introduit par la loi sur la réforme des retraites (novembre 2010), modifiant l'âge de départ à la retraite, correspond à des écarts actuariels, les variations des engagements de retraite liés à la mise en œuvre de la nouvelle réglementation sont comptabilisées en capitaux propres, conformément à la méthode retenue par le Groupe pour l'ensemble des écarts actuariels.

Par ailleurs, des compléments de retraite accordés à des cadres de certaines filiales sont constitués dans le cadre de contrats souscrits auprès de compagnies d'assurance. Une valorisation de ces contrats est effectuée chaque année.

Les modalités de calcul de la provision pour les salariés permanents sont les suivantes : dotation chaque année d'un montant égal à un mois de salaire environ hors charges et actualisation des sommes provisionnées les années précédentes.

Dans les autres pays (Allemagne, Pays-Bas et Belgique) où le Groupe CDA est présent, les salariés ne perçoivent de leur entreprise aucune indemnité lors de leur départ à la retraite. Aucune provision n'est donc à constituer à ce titre. En revanche, les sociétés cotisent chaque année à des systèmes de prévoyance (fonds de pension) conformément aux lois locales. Une évaluation des obligations de la société vis à vis de ces contrats est effectuée chaque année.

Autres provisions

Conformément à la norme IAS 37 «Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels», les provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, le Groupe

a une obligation à l'égard d'un tiers qui résulte d'un fait générateur passé et dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire, contractuel ou implicite. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables.

Les provisions pour restructurations sont comptabilisées lorsque le Groupe a un plan formalisé et détaillé pour la restructuration qui a été notifié aux parties affectées.

1.19. Emprunts

Les emprunts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, nette des coûts de transactions encourus (frais et primes d'émission ou de remboursement déduits, ces retraitements étant pris en compte pour le calcul du taux d'intérêt effectif). Les emprunts sont ultérieurement comptabilisés à leur coût amorti ; toute différence entre les produits (nets des coûts de transaction) et la valeur de remboursement est comptabilisée au compte de résultat sur la durée de l'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

1.20. Instruments dérivés et opérations de couverture

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur et les variations ultérieures de juste valeur de l'instrument sont comptabilisées en fonction de la désignation, ou non, du dérivé en tant qu'instrument de couverture et, le cas échéant, de la nature de l'élément couvert.

L'utilisation par le Groupe d'instruments dérivés tels que des swaps de taux, des caps ou autres contrats à terme équivalents, a pour objectif la couverture des risques associés aux fluctuations des taux d'intérêts.

Ces instruments dérivés sont enregistrés au bilan à leur valeur de marché. Les variations de valeur de marché sont comptabilisées en résultat sauf pour les opérations qualifiées de couverture de flux futurs (flux liés à une dette à taux variable) pour lesquelles les variations de valeur sont enregistrées en capitaux propres.

Dès le début de la transaction, le Groupe documente la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert, ainsi que ses objectifs en matière de gestion des risques et sa politique de couverture.

Les éléments financiers couverts par des instruments dérivés suivent la comptabilité de couverture qui peut être de deux types :

- couverture de juste valeur (*fair value hedge*), non utilisée par le Groupe,
- couverture de flux futurs (*cash flow hedge*).

Dans le cas d'une couverture de flux futurs (*cash flow hedge*), le passif financier couvert est enregistré au bilan au coût amorti. Les variations de valeur de l'instrument dérivé sont enregistrées en capitaux propres. Au fur et à mesure que les frais ou produits financiers au titre de l'élément couvert affectent le compte de résultat pour une période donnée, les frais ou produits financiers enregistrés en capitaux propres au titre de l'instrument dérivé pour la même période sont transférés dans le compte de résultat.

Lorsqu'un instrument dérivé ne satisfait pas aux critères de la comptabilité de couverture, les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat.

1.21. Impôts et impôts différés

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.

En application de la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales donnent lieu à la constatation d'un impôt différé selon la méthode du report variable en utilisant les derniers taux d'imposition adoptés ou quasi-adoptés. Les effets dus aux changements des taux d'impôts sont pris en compte dans le résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est annoncé, sauf si les effets résultent d'éléments initialement comptabilisés en capitaux propres. Dans ce cas, la variation est aussi comptabilisée en capitaux propres.

Des impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires sauf si l'impôt différé est généré soit par un écart d'acquisition non déductible fiscalement, soit par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable à la date de transaction.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporaires imposables liées à des participations dans les filiales, entreprises sous influence notable ou entreprises conjointes sauf s'il est probable qu'elle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Il n'est constaté d'impôt différé actif sur les déficits reportables que dans la mesure où leur récupération sur une durée raisonnable apparaît probable (la probabilité d'imputation est mesurée à partir des données prévisionnelles disponibles).

La charge d'impôt est constatée au compte de résultat sauf si elle concerne des éléments qui ont été comptabilisés directement en capitaux propres. Dans ce cas, elle est aussi comptabilisée en capitaux propres.

Conformément à la norme IAS 12, les impôts différés ne sont pas actualisés.

1.22. Paiement en actions

Le Groupe a mis en place des plans de rémunération dénoués en instruments de capitaux propres (options de souscription d'actions et attribution gratuite d'actions). La juste valeur des services rendus par les salariés en échange de l'octroi d'options et d'actions gratuites est comptabilisée en charges. Le montant total comptabilisé en charges sur la période d'acquisition des droits est déterminé par référence à la juste valeur des options octroyées évaluée selon le modèle binomial, sans tenir compte des conditions d'acquisition des droits qui ne sont pas des conditions de marché (telles que des objectifs de rentabilité et de croissance des ventes). Les conditions d'acquisition des droits qui ne sont pas des conditions de marché sont intégrées aux hypothèses sur le nombre d'actions susceptibles de devenir exerçables. A chaque date de clôture, l'entité réexamine le nombre d'options susceptibles de devenir exerçables. Le cas échéant, elle comptabilise au compte de résultat l'impact de la révision de ses estimations avec un ajustement correspondant dans les capitaux propres.

Cinq plans octroyés entre 2008 et 2012 entrent dans le périmètre de la norme IFRS 2. Il s'agit d'options de souscription réservées au personnel sous condition d'une présence effective au terme de la période d'acquisition des droits et de la réalisation de conditions de performance. Par ailleurs, des plans d'attribution d'actions de performance ont été mis en place (cf. note 5.12.3).

1.23. Reconnaissance des produits

Les produits des activités ordinaires correspondent à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens et des services vendus dans le cadre habituel des activités du Groupe. Les produits des activités ordinaires figurent nets de la taxe sur la valeur ajoutée, des retours de marchandises, des rabais et des remises, et déduction faite des ventes intra-groupe. Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés de la façon suivante :

Chiffre d'affaires

Les ventes de billets (titres de transport de remontées mécaniques, entrées dans les parcs) sont comptabilisées au cours de la période durant laquelle les clients bénéficient des installations du Groupe Compagnie des Alpes. Les billets pré-vendus (principalement pour l'entrée au Parc Astérix, valables 2 ans, l'année de leur émission et l'année suivante) et dont la consommation aura lieu sur l'exercice suivant ne sont comptabilisés en résultat qu'à l'entrée dans le parc. Les pré-ventes non consommées sont enregistrées en produits constatés d'avance. Les prestations de services sont comptabilisées en résultat lorsque le service est rendu.

Produits d'intérêts

Les produits d'intérêts sont comptabilisés prorata temporis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Dividendes

Les dividendes sont comptabilisés lorsque le droit de recevoir le dividende est établi.

1.24. Secteurs opérationnels

Un secteur opérationnel est une composante d'une entreprise :

- qui s'engage dans des activités susceptibles de lui faire percevoir des produits et supporter des charges (y compris les produits et les charges liés aux transactions avec d'autres composantes de la même entité) ;
- dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel de l'entité afin de prendre des décisions quant aux ressources à affecter au secteur et d'évaluer ses performances et
- pour laquelle des informations financières distinctes sont disponibles.

Un secteur opérationnel peut être engagé dans des activités pour lesquelles il ne perçoit pas encore de produits. Par exemple, des opérations de démarrage d'activité peuvent être des secteurs opérationnels avant de percevoir des produits.

Les secteurs d'activité identifiés sont au nombre de deux :

- Domaines skiables : cette activité concerne pour l'essentiel l'exploitation des remontées mécaniques et une activité immobilière (ventes foncières, agences immobilières).
- Parcs de loisirs : cette activité concerne l'exploitation de parcs d'attractions, de parcs animaliers, de parcs aquatiques et de sites touristiques. Elle prend en compte le chiffre d'affaires relatif aux billets d'entrée, à la restauration, à l'activité des commerces et à l'hébergement.
- La rubrique « autres » ne concerne que la holding CDA, sa filiale financière CDA Financement, sa filiale de réassurance LOISIRS RE et ses filiales de prestations de services (CDA Management, INGELo, CDHA...).

Les zones géographiques

Les montants présentés sont basés, conformément au § 13 d'IFRS 8, sur les informations financières employées pour produire les états financiers internes de l'entité. Une entité peut fournir, en plus des informations imposées par le paragraphe précité, des sous-totaux d'informations géographiques concernant des groupes de pays.

Les zones géographiques identifiées dans le Groupe sont :

- France,
- Europe (hors France).

Informations sur le résultat, les actifs et les passifs

Une entité présente une évaluation du résultat et des actifs totaux pour chaque secteur à présenter. Une entité présente une évaluation des passifs de chaque secteur à présenter si un tel montant est régulièrement fourni au principal décideur opérationnel.

Une entité présente également les éléments suivants pour chaque secteur à présenter si les montants spécifiés sont inclus dans l'évaluation du résultat sectoriel examiné par le principal décideur opérationnel, ou s'ils sont fournis régulièrement d'une autre manière au principal décideur opérationnel, même sans être inclus dans cette évaluation du résultat sectoriel.

Les actifs d'exploitation et le chiffre d'affaires sont détaillés par secteur d'activité et zone géographique (respectivement en notes 5.4 et 6.1).

Le résultat d'exploitation opérationnel est ventilé par secteur d'activité (note 6.2).

Les informations sont fournies, pour chaque zone géographique et secteur d'activité, nettes de transactions intra-secteur et intra-zone. En revanche, les transactions inter-secteur et inter-zone sont identifiées de façon distincte.

Aucune évaluation des passifs par secteur n'est fournie de façon régulière, mais celle-ci pourrait faire l'objet d'études ponctuelles.

1.25. Autres produits liés à l'activité

Ils correspondent aux autres produits liés à l'activité, tels que les plus ou moins-values de cession des immobilisations opérationnelles, les produits divers de gestion courante, les subventions d'exploitation.

1.26. Excédent brut opérationnel

Il comprend les revenus et charges d'exploitation. Ceci constitue un agrégat de gestion important, avant prise en compte des coûts de détention des actifs (amortissements et dépréciations des autres produits et charges opérationnels), du résultat financier et des impôts sur résultats.

1.27. Autres produits et charges opérationnels

Ils correspondent essentiellement aux résultats exceptionnels liés aux plus et moins values de cession de participations ou arrêt d'exploitation d'un site et toute autre opération significative non liée à l'exploitation.

1.28. Perte de valeur sur écarts d'acquisition

La dépréciation des écarts d'acquisition est inscrite sur une ligne distincte, après les éléments relatifs à l'exploitation proprement dite.

1.29. Calcul du résultat par action

Les règles et méthodes comptables utilisées pour le calcul du résultat net par action et du résultat net dilué par action sont conformes à la norme IAS 33 « Résultat par action ». Pour le calcul du résultat net dilué, le Groupe ne prend pas en compte, les plans d'actions non attribuées et non exercées par les bénéficiaires.

1.30. Dette nette consolidée

Dans le cadre du crédit syndiqué, certaines clauses d'exigibilité portant sur des agrégats financiers ont été mises en place.

Il s'agit, notamment, de l'endettement net consolidé. Celui-ci résulte des dettes financières courantes et non courantes, déduction faite de la trésorerie active.

2. Gestion des risques, estimations et jugements comptables

2.1. Gestion des risques

2.1.1. Risque de flux de trésorerie et risque de prix sur taux d'intérêt

Le Groupe ne détient pas d'actifs significatifs portant intérêt. Le risque de taux d'intérêt auquel le Groupe est exposé provient des emprunts à long terme et moyen terme. La dette du Groupe est équilibrée (50/50 environ) entre taux fixe (emprunt obligataire) et taux variable.

S'agissant de sa dette à taux variable, le Groupe gère son risque de flux de trésorerie sur taux d'intérêt en recourant à des contrats de garantie de taux plafonnés (caps) et à des swaps de taux variable contre fixe (cf. Note 5.14).

L'analyse de la sensibilité est détaillée au Chapitre II § 6.1.2.

2.1.2. Risque de change

Les activités internationales du Groupe sont principalement réalisées dans la zone euro (à l'exception des activités en Suisse et au Canada, non significatives au regard de l'actif immobilisé du Groupe); le Groupe est donc faiblement concerné par le risque de change provenant des expositions en devises.

L'analyse de l'exposition au risque de change est détaillée au chapitre II § 6.1.2.

2.1.3. Risque de variation des prix

Le Groupe est exposé au risque de prix affectant les instruments de capitaux propres en raison des participations qu'il détient, qui sont classés au bilan consolidé comme étant disponibles à la vente ou à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Le Groupe n'est pas exposé au risque de prix sur les marchandises.

2.1.4. Risque de crédit

Le Groupe n'a pas de concentration importante de risque de crédit. Il a mis en place des politiques lui permettant de s'assurer que les clients intermédiaires achetant ses produits ont un historique de risque de crédit approprié. Les ventes aux clients finaux sont réglées en espèces ou au moyen de cartes de crédit reconnues. Pour les instruments dérivés et les transactions se dénouant en trésorerie, les contreparties sont limitées à des institutions financières de grande qualité.

2.1.5. Risque de liquidité

Une gestion prudente du risque de liquidité implique de conserver un niveau suffisant de liquidités et de disposer de ressources financières grâce à des facilités de crédit appropriées et d'être à même de dénouer ses positions sur le marché. Du fait du dynamisme des activités du Groupe, la Compagnie des Alpes a pour objectif de maintenir une flexibilité financière en conservant des lignes de crédit ouvertes mais non utilisées.

Une part significative des emprunts du Groupe est soumise à des covenants (cf. note 5.14). Une analyse du risque de liquidité est communiquée au Chapitre II § 6.1.1.

2.1.6. Contrôle fiscal de CDA-DS

Au cours de l'exercice 2010/2011, la société CDA-DS a fait l'objet d'un contrôle fiscal sur les exercices 2007 à 2009. Lors de ce contrôle, l'administration fiscale remettait en cause les droits d'enregistrement sur les acquisitions des participations dans des sociétés de remontées mécaniques au motif que ces dernières ont un caractère de prépondérance immobilière. Le Groupe considérait que cette position était totalement infondée.

En septembre 2012, sur la base d'échanges et de justificatifs précis fournis par la CDA, l'administration fiscale a abandonné tout rappel de droits.

2.1.7. Contrat d'exploitation d'Eco Bio Gestion

En 2009, la société Eco Bio Gestion, détenue à 100% par la CDA, a conclu pour une durée de douze ans un contrat d'exploitation du Parc du Bioscope avec SMVP, détenue à 100% par la Caisse des dépôts et consignations depuis 2009 et titulaire de la délégation de service public affé-

rente à ce parc. En mars 2012, compte tenu notamment du déséquilibre financier constaté dans l'exécution de ce contrat d'exploitation, la SMVP et les collectivités locales concédantes ont fait le constat que, d'une part, l'exploitation du Bioscope n'est pas parvenue à atteindre l'équilibre économique et financier escompté et, d'autre part, que le Bioscope n'offre pas de perspective visible de redressement. Les partenaires se sont dès lors entendus pour procéder à une résiliation à l'amiable du dispositif contractuel actuel, entraînant un arrêt de l'exploitation du Bioscope fin 2012. Cet accord est accompagné d'un protocole de partenariat qui a pour conséquence deux niveaux de contribution possibles pour le Groupe Caisse des dépôts :

- l'un à hauteur d'1 M€ pour les frais d'études de reconversion du site et l'octroi de subventions de fonctionnement, pour lequel CDA s'est engagée à hauteur de 50%. Cet engagement est provisionné dans les comptes consolidés de l'entreprise ;
- l'autre pour une enveloppe globale maximale de 3 M€ au titre de contribution sur d'éventuels projets d'études de réhabilitation du site, à laquelle CDA pourrait participer à hauteur de 2 M€ maximum. Cependant, en l'état actuel du dossier, le Groupe n'a aucune visibilité sur l'existence effective d'éventuels projets de réaménagement du site. En conséquence, cet engagement, dont la probabilité de mise en œuvre demeure aléatoire, n'a pas fait l'objet de provisionnement.

2.2. Estimations et jugements comptables

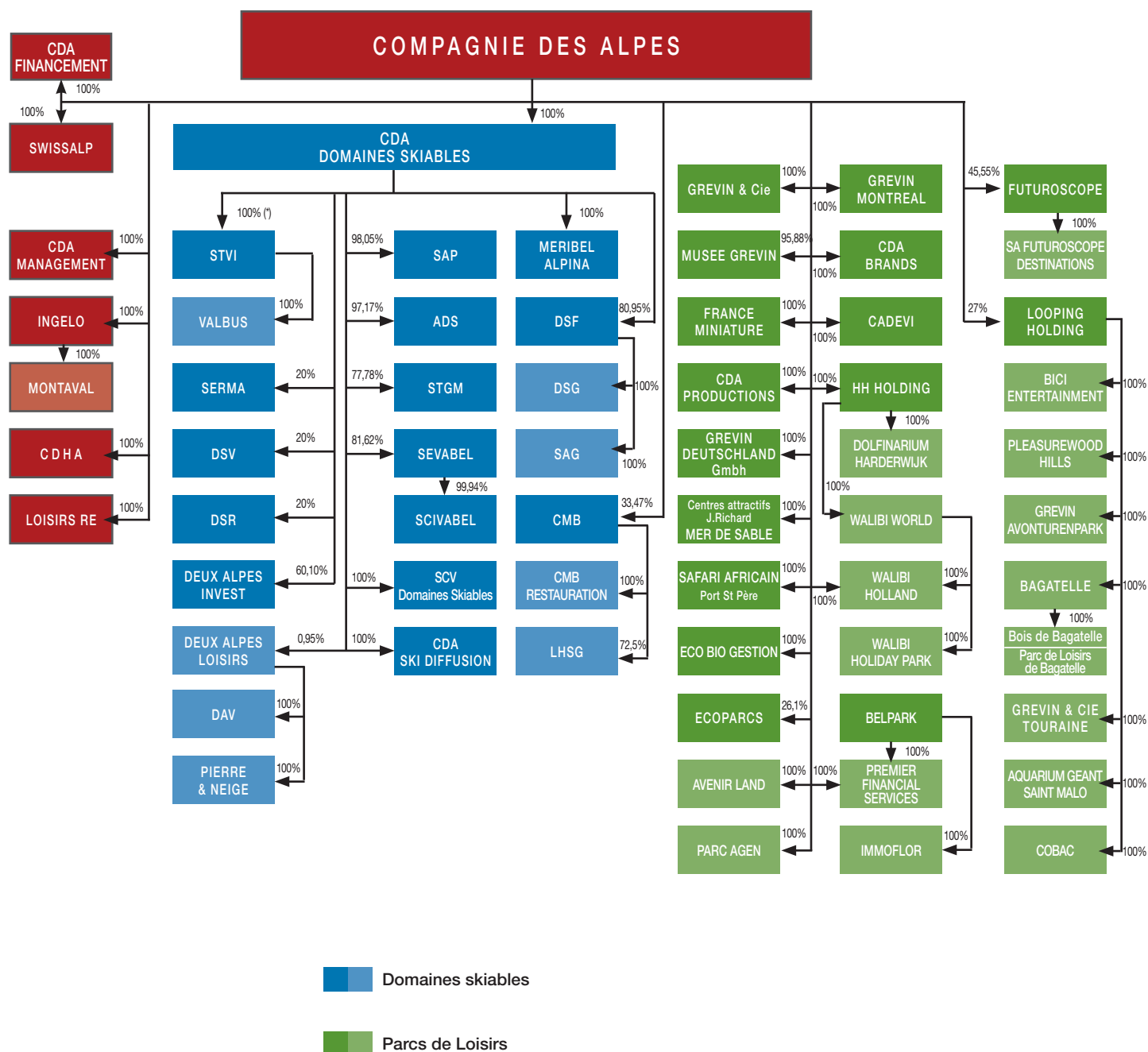
Les estimations utilisées dans le cadre des tests de dépréciation des actifs (cf. note 1.10) sont fondées sur les informations historiques et sur d'autres facteurs tels que les anticipations d'événements futurs jugés raisonnables au vu des circonstances.

Le Groupe procède à des estimations et retient des hypothèses concernant le futur. Les estimations comptables qui en découlent sont, par définition, rarement équivalentes aux résultats effectifs se révélant ultérieurement.

Le taux d'actualisation utilisé pour les tests de dépréciation des écarts d'acquisition a été validé par un cabinet externe d'analyse financière.

3. Organigramme du Groupe Compagnie des Alpes

ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ DU GROUPE CDA AU 30 SEPTEMBRE 2012



4. Périmètre de consolidation

4.1. Variations de périmètre

4.1.1. Variations au cours de l'exercice 2011/2012

Au cours de l'exercice, le Groupe a créé trois nouvelles entités :

- Grévin Montréal, détenue à 100% par CDA. Cette société va créer et exploiter un musée à Montréal, inspiré de Grévin Paris. Ce musée devrait ouvrir début 2013.
- INGÉLO, détenue à 100% par CDA. Cette société d'ingénierie exerce un rôle de conception et d'assistance dans les domaines techniques.
- CDHA, détenue à 100% par CDA. Cette société exerce un rôle de centrale d'achat sur tout type de biens.

Par ailleurs, les entreprises associées au Groupe ont également développé leurs activités :

- CMB a repris, par l'intermédiaire de la société LHSG (Les Houches Saint-Gervais) qu'elle détient à 72%, le contrôle de l'exploitation de la Délégation de Service Public des Houches.
- Looping Holding a acquis, au printemps 2012, la société COBAC qui exploite un parc d'attraction en Bretagne. Pour financer cet investissement, Looping a procédé à une augmentation de capital, non souscrite par CDA, ce qui a entraîné une diminution de la participation du Groupe dans Looping Holding qui passe de 30% à 27%.

4.1.2. – Variations au cours de l'exercice 2010/2011 (rappel)

- **Val d'Isère (STVI)**

Le 2 novembre 2010, la Compagnie des Alpes et Sofival ont décidé conjointement d'anticiper la mise en œuvre de leurs accords de 2007, relatifs à la participation de 40% encore détenue par Sofival dans la Société des Téléphériques de Val d'Isère (STVI) en rachetant cette participation pour 57 M€. L'accord initial prévoyait (par l'intermédiaire d'options d'achat/vente croisées), la reprise en 2013 par le Groupe CDA de cette participation. Cette opération avait été anticipée, dès l'origine, dans les comptes consolidés.

- **Futuroscope**

Le 14 janvier 2011, le Groupe CDA a pris une participation de 45,55% dans la société d'exploitation du Futuroscope. Le Groupe dispose de la majorité au Conseil de surveillance et est associé aux autres grands actionnaires par un pacte qui lui confère le contrôle opérationnel et financier de la société. Celle-ci est consolidée en intégration globale rétroactivement au 1^{er} janvier 2011.

- **Cession de 7 parcs de loisirs**

Le 31 janvier 2011, le Groupe CDA a finalisé la cession du contrôle de 7 parcs de loisirs : Parc de Bagatelle, Aquarium Géant de Saint-Malo, Grévin Touraine (Parc des Mini-Châteaux et Aquarium du Val-de-Loire), Aquaparc du Bouveret en Suisse, AvonturenPark Hellendoorn aux Pays-Bas et Pleasurewood Hills au Royaume-Uni en prenant une participation de 30% dans le nouvel ensemble pour faciliter la transition et accompagner le projet à ses débuts. A compter du 1^{er} février 2011, la participation détenue dans Looping Holding (société portant ces parcs) est mise en équivalence (note 6.6).

- **LOISIRS RE**

En septembre 2011, le Groupe CDA a créé une filiale de réassurance de droit luxembourgeois dans le but d'optimiser sa gestion de couverture d'assurances.

4.2. Liste des sociétés consolidées selon méthode et secteur d'activité au 30/09/2012

Maison-Mère Compagnie des Alpes 89, rue Escudier 92100 Boulogne Billancourt			N° RCS 349 577 908		
	Méthode de consolidation ⁽¹⁾	Forme juridique	N° RCS	% de contrôle	% d'intérêt
CDA Financement 92100 Boulogne Billancourt	IG	SNC	482 940 616	100	100
• DOMAINES SKIABLES					
CDA-DS 92100 Boulogne Billancourt	IG	SAS	477 855 787	100	100
CDA SKI DIFFUSION 92100 Boulogne Billancourt	IG	SAS	499 967 362	100	100
STGM 73320 Tignes	IG	SA	076 920 024	77,79	77,79
ADS 73700 Bourg-Saint-Maurice	IG	SA	076 520 568	97,20	97,20
SAP 73210 Macôt-La-Plagne	IG	SA	076 220 011	98,05	98,05
SEVABEL 73440 St-Martin-de-Belleville	IG	SAS	353 065 964	81,62	81,62
SCIVABEL 73440 St-Martin-de-Belleville	IG	SCI	775 665 508	100	81,62
Méribel Alpina 73550 Méribel-les-Allues	IG	SAS	075 520 064	100	100
DSF 74300 Flaine	IG	SA	602 056 012	80,95	80,95
DSG 74440 Morillon	IG	SA	320 316 334	99,97	80,93
SAG 74300 Flaine	IG	SA	326 020 195	99,99	80,93
Serre Chevalier Valley 05330 St Chaffrey	IG	SA	348 799 529	100	100
STVI 73150 Val d'Isère	IG	SAS	380 241 513	100	100
MONTAVAL 73150 Val d'Isère	IG	SAS	324 717 792	100	100
VALBUS 73150 Val d'Isère	IG	SAS	325 677 292	100	100
SERMA 74110 Morzine	ME	SAS	389 022 419	20	20
DSV 73420 Valmorel	ME	SAS	306 689 225	20	20
DSR 73700 Montvalezan	ME	SAS	444 425 169	20	20
Groupe Cie du Mont-Blanc 74400 Chamonix	ME	SA	605 520 584	33,47	33,47
SwissAlp Genève - Suisse	IG	SA	---	100	100
Deux Alpes Invest (DAI) 92100 Boulogne	IG	SA	518 367 362	60,1	60,1
Deux Alpes Loisirs (DAL) 38860 Mont-de-Lans	IG	SA	064 501 406	98,13	59,3
Deux Alpes Voyages (DAV) 38860 Mont-de-Lans	IG	SA	319 687 380	100	59,3
Pierre et Neige 38860 Mont-de-Lans	IG	SA	429 253 339	100	59,3

⁽¹⁾ IG = Intégration globale

ME = Mise en équivalence

• PARCS DE LOISIRS	Méthode de consolidation ⁽¹⁾	Forme juridique	N° RCS	% de contrôle	% d'intérêt
Grévin & Cie 60128 Plailly	IG	SA	334 240 033	100	100
CDA Productions 92100 Boulogne Billancourt	IG	SAS	421 155 458	100	100
CADEVI 92100 Boulogne Billancourt	IG	SAS	484 066 949	100	100
Eco Bio Gestion 68190 Ungersheim	IG	SAS	488 918 970	100	100
Musée Grévin 75009 Paris	IG	SA	552 067 811	95,88	95,88
France Miniature 78990 Elancourt	IG	SAS	348 677 196	100	100
Safari Africain de Port Saint-Père 44710 Port Saint-Père	IG	SA	382 269 330	100	100
Centres Attractifs J. Richard La Mer de Sable 60950 Ermenonville	IG	SAS	775 670 706	100	100
Harderwijk Hellendoorn Holding Harderwijk - Pays-Bas	IG	BV		100	100
Dolfinarium Harderwijk Harderwijk - Pays-Bas	IG	BV		100	100
Grevin Deutschland Bestwig/Hochsauerland - Allemagne	IG	GmbH		100	100
Walibi World Biddinghuizen - Pays-Bas	IG	BV		100	100
Walibi Holland Biddinghuizen - Pays-Bas	IG	BV		100	100
Walibi Holiday Park Biddinghuizen - Pays-Bas	IG	BV		100	100
Belpark BV 8902 Ieper - Belgique	IG	BV		100	100
ImmoFlor NV 8902 Ieper - Belgique	IG	NV		100	100
Premier Financial Services 8902 Ieper - Belgique	IG	BV		100	100
CDA Brands 92100 Boulogne Billancourt	IG	SAS	383 926 532	100	100
Avenir Land 38630 Les Avenières	IG	SAS	311 285 068	100	100
Parc Agen 47310 Roquefort	IG	SAS	382 444 545	100	100
Looping Holding 75008 Paris	ME	SAS	529 287 039	26,9	26,9
ECOPARCS 68190 Ungersheim	ME	SA	342 384 880	26,1	26,1
Parc Futuroscope 86130 Jaunay Clan	IG	SA	444 030 902	45,55	45,55
Grévin Montréal Montréal, QC, Canada	IG	Inc.	1 167 608 661	100	100
• AUTRES					
LOISIRS RE L - 2633 Senningenberg (GDL)	IG	SA	B 163885	100	100
CDA Management 92100 Boulogne	IG	SAS	500 244 140	100	100
INGELO 73000 Chambéry	IG	SAS	534 870 803	100	100
CDHA 92100 Boulogne	IG	SAS	534 739 224	100	100

5. Informations sur le bilan consolidé

5.1. Ecarts d'acquisition

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Au 30/09/2010	294 843	-6	294 837
Variations de périmètre	10 170		10 170
Ecarts de conversion	0		0
Autres variations	0		0
Au 30/09/2011	305 013	-6	305 007
Variations de périmètre			0
Ecarts de conversion			0
Autres variations		-1 657	-1 657
Au 30/09/2012	305 013	-1 663	303 350

La variation de périmètre enregistrée au cours de l'exercice 2010/2011 correspondait à l'intégration du Futuroscope acquis en janvier 2011.

Le Groupe a comptabilisé une dépréciation de l'écart d'acquisition de deux parcs de loisirs au 30 septembre 2012 (pour un montant global de 1,7 M€), au vu des tests de sensibilité réalisés à l'occasion des tests de dépréciation des écarts d'acquisition.

Les écarts d'acquisition nets se répartissent comme suit, par grand pôle d'activité du Groupe :

(en milliers d'euros)	30/09/2012	30/09/2011
Domaines skiables	132 155	132 155
Parcs de loisirs	171 195	172 852
TOTAL	303 350	305 007

Tests de dépréciation des écarts d'acquisition

La valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie a été déterminée sur la base de calculs de la valeur d'utilité. Ces calculs sont effectués à partir de la projection de flux de trésorerie basés sur le plan à moyen terme à cinq ans approuvé par la direction du Groupe et présentés au Comité de la stratégie et au Conseil d'administration de CDA. Pour fiabiliser au mieux ces projections pluri-annuelles, le Groupe a mis en place au cours de l'exercice 2011/2012 une réflexion stratégique sur les principaux sites du périmètre des Parcs de loisirs visant à encore mieux objectiver et préciser le potentiel de croissance de chaque parc et identifier les actions à mettre en place en matière d'innovation et de contenu. Cette démarche a permis, notamment, de préciser les plans marketing/ventes et affiner les orientations d'investissements en conséquence.

Au-delà de la période de cinq ans, les flux de trésorerie sont extrapolés à partir d'un taux moyen de croissance

estimé de 2% (ce dernier est ajusté en fonction des évolutions propres de certaines entités, suite, par exemple, à des investissements importants). Ce taux de croissance est estimé raisonnable pour le secteur des loisirs à moyen et long terme. Les flux de trésorerie (nets d'impôts) ont été actualisés au taux de 6,1% (identique à l'exercice précédent), reflétant le risque inhérent au portefeuille d'activités de la société (taux calculé par une expertise externe).

Des tests de sensibilité sont par ailleurs effectués en faisant varier les hypothèses de base d'évolution des plans d'affaires (évolution du chiffre d'affaires et du taux de marge) d'une part, ou du taux d'actualisation d'autre part.

Pour des raisons de confidentialité, les incidences de ces tests de sensibilité sont communiquées globalement au niveau de chaque branche d'activité (Parcs de loisirs ou Domaines skiables).

Hormis la dépréciation de deux parcs de loisirs, les impairment tests confortent les valorisations actuelles des sociétés du Groupe.

L'analyse des sensibilités fait apparaître globalement et par grand pôle d'activité du Groupe les éléments suivants :

- la valeur des UGT de la branche Parcs de loisirs ne serait pas impactée par l'utilisation d'un taux d'actualisation de 7%. Un stress scénario portant, toutes choses égales par ailleurs, sur une baisse de 250 points de base du taux de marge d'EBO, n'impacterait pas les UGT de la branche.
- la valeur des UGT de la branche Domaines skiables ne serait pas impactée par l'utilisation d'un taux d'actualisation de 8%. De la même façon, elle supporte, toutes choses égales par ailleurs, une baisse de 500 points de base du taux de marge d'EBO.

Les entités des deux branches d'activité supportent par ailleurs, pour chacune d'entre elles, des stress scénarii

sur la sensibilité d'évolution du chiffre d'affaires de – 1,5% (prévue dans le PMT et en projection à l'infini), sans incidence sur la valorisation des comptes du Groupe.

Une analyse site par site ne remet pas en cause significativement ces simulations.

5.2. Immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Total
Au 30/09/2010	146 935	-63 723	83 212
Acquisitions	4 462		4 462
Cessions	-1 102		-1 102
Amortissements et dépréciations		-7 703	-7 703
Ecart de conversion	-7	7	0
Variations de périmètre et divers	18 996	-6 619	12 377
Autres variations	2 090	1	2 091
Activités destinées à être cédées			0
Au 30/09/2011	171 374	-78 037	93 337
Acquisitions	3 675		3 675
Cessions	-438		-438
Amortissements et dépréciations		-9 493	-9 493
Ecart de conversion	-1	1	0
Variations de périmètre et divers			0
Autres variations	78		78
Activités destinées à être cédées			0
Au 30/09/2012	174 688	-87 529	87 159

Par nature, les actifs incorporels se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	30/09/2011	Acquisitions	Cessions	Dotations	Reprises	Ecarts de conversion	Autres variations	30/09/2012
Valeurs brutes								
Droits d'usage	98 171		0			0		98 171
Fonds commerciaux	9 109	5						9 114
Enseigne Musée Grévin	9 000							9 000
Marque Walibi	20 300							20 300
Concession échangeur Parc Astérix	6 273							6 273
Autres immobilisations incorporelles	28 521	3 670	-438			-1	78	31 830
Sous-Total des valeurs brutes	171 374	3 675	-438	0	0	-1	78	174 688
Amortissements et dépréciations								
Droits d'usage	-46 116			-3 931	2		-256	-50 301
Fonds commerciaux	-5 988			-270	2			-6 256
Enseigne Musée Grévin								
Marque Walibi	-59						59	0
Concession échangeur Parc Astérix	-1 297			-98				-1 395
Autres immobilisations incorporelles	-24 577			-5 591	393	1	197	-29 577
Sous-Total des amortissements et dépréciations	-78 037	0	0	-9 890	397	1	0	-87 529
Valeurs nettes	93 337	3 675	-438	-9 890	397	0	78	87 159

Les principes relatifs à l'amortissement des actifs incorporels sont détaillés en note 1.6.

Les acquisitions de l'exercice 2011/2012 sont composées, principalement, de logiciels informatiques et de droits d'utilisation pour de nouvelles attractions.

Les variations de périmètre de l'exercice précédent correspondent à l'intégration du Futuroscope. Ces éléments incluaient la licence de marque du Futuroscope évaluée à 9,8 M€.

L'enseigne du Musée Grévin et la marque Walibi, qui ont été valorisées dans le cadre du processus d'affec-

tation des écarts d'acquisition, sont considérées comme essentielles à l'exploitation des sites concernés sur une durée indéterminée. Elles font l'objet d'investissements réguliers.

La valeur recouvrable des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée a été estimée sur la base des calculs de la valeur d'utilité.

Dans le cadre de la justification des valeurs recouvrables des immobilisations (cf. Note 1.10), un test de dépréciation est effectué au moins une fois par an.

5.3. Immobilisations corporelles (en propre et du domaine concédé)

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Total
Au 30/09/2010	1 661 031	-891 022	770 009
Acquisitions	118 951		118 951
Cessions	-23 695		-23 695
Amortissements et dépréciations		-64 571	-64 571
Variations de périmètre et divers	34 269	-30 088	4 181
Activités destinées à être cédées	0		0
Au 30/09/2011	1 790 556	-985 681	804 875
Acquisitions	125 033		125 033
Cessions	-27 850		-27 850
Amortissements et dépréciations		-63 365	-63 365
Variations de périmètre et divers	370	-203	167
Activités destinées à être cédées			0
Au 30/09/2012	1 888 109	-1 049 249	838 860

Par nature, les actifs corporels se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	30/09/2011	Acquisitions	Cessions	Dotations	Reprises	Autres	30/09/2012
Valeurs brutes							
Terrains et aménagements	41 466	998	-18			234	42 680
Travaux de pistes	90 248	947	-29			4 078	95 244
Enneigement de culture	124 502	1 089				7 175	132 766
Immeubles, bureaux, commerces, locaux	342 881	7 911	-1 606			6 846	356 032
Remontées mécaniques	672 489	11 252	-12 690			25 814	696 865
Engins de damage	34 875	7 247	-5 325			189	36 986
Attractions	211 139	20 117	-2 694			8 921	237 483
Matériels et mobiliers	114 098	10 938	-3 582			1 412	122 866
Autres immobilisations corporelles	115 957	7 580	-1 518			831	122 850
Immobilisations corporelles en cours	41 387	56 954				-55 084	43 257
Avances et acomptes versés sur immobilisations	1 514		-388			-46	1 080
Sous-Total des valeurs brutes	1 790 556	125 033	-27 850			370	1 888 109
Amortissements							
Terrains et aménagements	-13 008			-1 018	3		-14 023
Travaux de pistes	-36 550			-3 862	27	-1	-40 386
Enneigement de culture	-66 609			-8 166		1	-74 774
Immeubles, bureaux, commerces, locaux	-212 249			-12 583	1 124	-93	-223 801
Remontées mécaniques	-375 202			-27 538	11 426		-391 314
Engins de damage	-21 718			-5 214	4 086	-2	-22 848
Attractions	-112 216			-13 868	2 673		-123 411
Matériels et mobiliers	-82 484			-10 308	4 057	-104	-88 839
Autres immobilisations corporelles	-65 645			-5 660	1 456	-4	-69 853
Sous-Total des amortissements	-985 681			-88 217	24 852	-203	-1 049 249
VALEURS NETTES	804 875	125 033	-27 850	-88 217	24 852	167	838 860
Valeurs brutes immobilisations en propre	755 081	60 279	-11 816			744	804 288
Amortissements immobilisations en propre	-445 611			-43 913	10 397	-198	-479 325
VALEURS NETTES IMMOBILISATIONS EN PROPRE	309 470	60 279	-11 816	-43 913	10 397	546	324 963
Valeurs brutes immobilisations domaine concédé	1 035 474	64 754	-16 034			-373	1 083 821
Amortissements immobilisations domaine concédé	-540 069			-44 304	14 455	-6	-569 924
VALEURS NETTES IMMOBILISATIONS DOMAINE CONCEDE	495 405	64 754	-16 034	-44 304	14 455	-379	513 897
VALEURS NETTES	804 875	125 033	-27 850	-88 217	24 852	167	838 860

Les acquisitions d'immobilisations corporelles de la période s'analysent comme suit :

- pour les Domaines skiables (76 M€), il s'agit d'une part, de la fin des programmes d'investissement préalables à la saison 2011/2012 et, d'autre part, des premiers travaux relatifs à la saison 2012/2013. Ces investissements correspondent essentiellement à l'installation de nouvelles remontées mécaniques (48 M€), de neige de culture (5 M€) et de pistes (11 M€ y compris engins de damage) ainsi que 12 M€ d'investissements divers (bâtiments, matériels, etc.).

- pour les Parcs de loisirs (48 M€), il s'agit des investissements mis en exploitation pour la saison 2012. Ils se répartissent pour l'essentiel en investissements d'attractivité (20 M€), ainsi que 20 M€ d'investissements de maintien (remplacement, rénovation). Le solde (8 M€) correspond à divers types de projets. L'essentiel des investissements a porté sur des attractions (21 M€ intégrant notamment la mise en service d'Oziris au Parc Astérix), des spectacles (6 M€) ainsi que des investissements dans la restauration, les boutiques, les moyens informatiques, etc.

5.4. Informations par secteur opérationnel et zone géographique pour les immobilisations incorporelles et corporelles (valeurs nettes)

(en milliers d'euros)

Zone géographique	Domaines Skiables	Parcs de Loisirs	Autres	30/09/2012	30/09/2011
FRANCE	597 382	200 062	1 264	798 708	772 672
dont biens en concessions	513 897			513 897	495 405
dont biens en crédit bail					
EUROPE (hors France)		127 311		127 311	125 540
TOTAL des immobilisations corporelles et incorporelles	597 382	327 373	1 264	926 019	898 212
Immobilisations incorporelles	Note 5.2			87 159	93 337
Immobilisations corporelles	Note 5.3			838 860	804 875
TOTAL des immobilisations corporelles et incorporelles au bilan	597 382	327 373	1 264	926 019	898 212

5.5. Participations dans les entreprises associées

(en milliers d'euros)

	30/09/2012	30/09/2011
Valeur des titres au début de la période	61 318	58 080
Résultat de l'exercice	Note 6.6	2 238
Dividendes versés	-1 546	-1 651
Variation de périmètre et divers	-392	1 236
Valeur des titres à la fin de la période	61 618	61 318

Sur l'exercice 2010/2011, les variations de périmètre et divers intégraient l'entrée de Looping Holding.

Sur l'exercice 2011/2012, les variations de périmètre et divers correspondent aux retraitements sur la juste valeur d'instruments de couverture portés par CMB.

La société Compagnie du Mont-Blanc est cotée en Bourse. La comparaison entre la valeur boursière de la participation de la CDA et son prix de revient fait apparaître une moins-value latente de 5 M€, qui n'est pas significative compte tenu du caractère peu représentatif du cours de bourse (titre à très faible liquidité et très volatil) et de la valeur d'utilité pour le Groupe.

5.6. Autres actifs financiers non courants

(en milliers d'euros)	30/09/2012	30/09/2011
Titres disponibles à la vente	2 253	3 754
Prêts et créances rattachés à des participations	10 459	10 160
Dépôts et cautionnements	1 407	1 413
Autres actifs financiers	500	456
Valeurs brutes	12 366	12 029
Dépréciations	-112	-112
Actifs financiers non courants (net)	12 254	11 917
Total actifs financiers non courants	14 507	15 671

Les prêts et créances rattachés à des participations sont composés, pour l'essentiel, des prêts accordés à Looping Holding (7 M€). Le solde correspond au financement

de sociétés immobilières détenues par les Domaines skiables.

Les principaux titres immobilisés sont les suivants :

(en milliers d'euros)	Pourcentage de détention 30/09/2012	Juste valeur au 30/09/2012	Capitaux propres yc résultat (dernier exercice clos)	Résultat dernier exercice clos
SA PALAIS DES CONGRES	20%	692		
AIVB (Agence Immobilière de la Vallée des Belleville)	100%	938	337	5
FLAINE IMMOBILIER	90%	145	420	174
PLAGNE RENOV	15,15%	137	727	-62
SAGEST TIGNES DEVELOPPEMENT	9,98%	75	1 484	216
Divers		266		
TOTAL		2 253		

Les participations ci-dessus concernent essentiellement des participations des Domaines skiables dans des agences immobilières et des services d'aménagement immobilier, qui sont non significatives au regard des comptes consolidés.

La baisse des titres disponibles à la vente résulte de la réalisation, en cours d'exercice, de la cession partielle, par le Futuroscope, de sa filiale « Palais des Congrès ».

5.7. Stocks

(en milliers d'euros)	30/09/2012	30/09/2011
Valeurs brutes	8 097	5 732
Dépréciations		
Stocks fonciers	8 097	5 732
Valeurs brutes	363	363
Dépréciations	-313	-313
Emplacements de stationnement	50	50
Valeurs brutes	17 668	15 621
Dépréciations	-348	-547
Stocks de matières premières, fournitures et marchandises	17 320	15 074
TOTAL	25 467	20 856

Les stocks fonciers concernent principalement les sociétés ADS (Les Arcs/Peisey Vallandry) et SAG (Flaine). Les sociétés viabilisent des terrains pour ensuite les commercialiser.

Par ailleurs, ADS a acquis des appartements (pour 4 M€) dans le cadre d'un projet de rénovation et, ensuite, de remise sur le marché. Cette acquisition explique la progression entre les deux exercices.

Les stocks de matières premières, fournitures et marchandises se rapportent à la fois à l'activité Domaines skiables (pièces détachées destinées aux remontées mécaniques) et à l'activité Parcs de loisirs (stocks boutiques, restauration et costumes). La progression de l'exercice 2011/2012 résulte, pour l'essentiel, de la production de cires en cours, par CDA Productions, pour le Musée Grévin de Montréal (3 M€).

5.8. Créances d'exploitation et autres

(en milliers d'euros)	30/09/2012	30/09/2011
Avances et acomptes	3 088	2 188
Créances clients	25 042	29 762
Créances sociales et fiscales	17 789	15 873
Autres créances d'exploitation	3 261	2 306
Dépréciations	-1 620	-792
TOTAL	47 560	49 337

Les créances clients incluent, notamment, des créances sur ventes foncières dont le solde au 30 septembre 2012 représente environ 6 M€ (essentiellement sur ADS et SAG) sur un échéancier étalé sur 5 ans.

5.9. Autres créances

(en milliers d'euros)	30/09/2012	30/09/2011
Créances diverses à court terme	3 268	615
Créances sur cessions d'immobilisations	198	544
Dépréciations		
Autres créances	3 466	1 159
Charges constatées d'avance	6 295	7 415
TOTAL	9 761	8 574

5.10. Actifs financiers courants

(en milliers d'euros)	30/09/2012	30/09/2011
Créances court terme	531	1 140
Dépôts et cautionnements	89	100
Instruments financiers	140	140
TOTAL	760	1 380

5.11. Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en milliers d'euros)	30/09/2012	30/09/2011
OPCVM	2 770	1 008
Placements à terme	10 455	21 608
Comptes à vue	18 145	26 354
Caisse	1 179	1 099
Valeur brute	32 549	50 069
Dépréciations	- - -	- - -
TOTAL	32 549	50 069

A la clôture, la trésorerie des Parcs de loisirs est structurellement élevée du fait du cycle d'activité.

La diminution constatée au cours de l'exercice 2011/2012 résulte de la baisse des placements du Futuroscope et de Belpark, consécutivement au financement des investissements réalisés par ces sites, qui a été réalisé par prélèvement sur la trésorerie.

5.12. Capitaux propres

5.12.1. Titres d'autocontrôle

Au 30 septembre 2012, les titres CDA détenus par le Groupe représentent 32 189 titres acquis à une valeur moyenne de 13,07 € (soit 421 K€).

Au 30 septembre 2011, le Groupe détenait 43 510 titres acquis à une valeur moyenne de 21,76 € (soit 947 K€).

5.12.2. Réserves liées à la variation de juste valeur

(en milliers d'euros)	Couverture de taux	Autres
Situation au 30/09/2010	-1 626	26
Variations exercice 2010/11	349	82
Situation au 30/09/2011	-1 277	108
Variations exercice 2011/12	-119	-62
Situation au 30/09/2012	-1 396	46
dont - Part Groupe	-1 522	39
- Minoritaires	126	7

Le Groupe a uniquement recours à des instruments de couverture de flux de trésorerie qui concernent essentiellement la couverture de dettes à taux variable.

5.12.3. Stock-options

110 451 options de souscription d'actions Compagnie des Alpes (représentant 0,46% du capital) réservées au personnel, ne sont pas encore exercées au 30 septembre

2012. Par ailleurs, il existe 108 393 actions de performance (représentant 0,45% du capital) non encore définitivement attribuées au 30 septembre 2012. Il n'existe pas d'option d'achat d'action; toutes les options et attributions en circulation sont réglées par capitaux propres.

Les principales caractéristiques des plans de souscription d'options et d'attribution d'actions de performance au 30 septembre 2012 sont décrites dans le tableau ci-après:

PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS (A) COMBINES AVEC PLAN D'ATTRIBUTION D'ACTIONS DE PERFORMANCE (B)*

	Plan n° 11		Plan n° 12		Plan n° 13		Plan n° 14		Plan n° 15	
Date de l'Assemblée	28/02/2007		28/02/2007		19/03/2009		18/03/2010		18/03/2010	
Date de mise en œuvre (décision du Directoire/ Conseil d'Administration)	21/02/2008		19/03/2009		18/03/2010		17/03/2011		15/03/2012	
	A	B	A	B	A	B	A	B	A	B
Nombre d'actions pouvant être souscrites à l'origine	88 700	48 700	46 400	47 100		48 700		53 500		58 593
Dont membres du Directoire/ Conseil d'Administration	44 000	13 200	0	13 200		0		0		0
Nombre de bénéficiaires	35	129	29	119		109		132		142
Période de levée des options de souscription / Date d'acquisition des actions de performance	du 21/02/2012 au 20/02/2013	20/03/2010	du 19/03/2013 au 18/03/2016	19/03/2011		18/03/2012		17/03/2013		5/03/2014
Nombre d'actions de performance définitivement acquises		44 200		36 264		34 936				
Prix de souscription des actions (en €) après ajustement** (23/07/2010)	30,75		22,32							
Options de souscription/actions de performance radiées ou annulées	22 437	4 500	6 926	12 564		15 616		3 700		
Options de souscription/actions de performance restantes avant ajustement (23/07/2010)	84 100	0	43 000	0		48 700				
Nombre d'actions créées par ajustement** (23/07/2010)	3 117	0	1 597	1 720		1 852				
Options de souscription/actions de performance restantes	69 380	0	41 071	0		0		49 800		58 593

(*) dont l'octroi est lié à des conditions économiques

(**) ajustement des droits au 23/07/2010 en raison de l'augmentation de capital : coefficient d'ajustement de 3,689% ayant servi à ajuster à la hausse le nombre des options de souscription ou des droits à actions de performance restant en circulation (arrondi à l'unité supérieure par bénéficiaire)

Le Plan n° 15 a été mis en œuvre suite à la décision du Conseil d'administration du 15 mars 2012. Ce Plan porte sur 58 593 actions de performance et concerne 142 bénéficiaires. Une information détaillée portant sur les options de souscription d'actions et les actions de performance figure au chapitre V du Document de référence afférent au

gouvernement d'entreprise. Y sont décrites notamment les conditions de performance subordonnant l'acquisition définitive des actions de performance.

La juste valeur au 30 septembre 2012 des actions de performance du Plan n° 15 représente 14,53 € (contre 20,30 € sur l'exercice précédent pour le Plan n° 14).

En cumul, l'évolution des options de souscription d'actions et des attributions d'actions de performance se résume comme suit :

Options de souscription d'actions	Nombre d'options	
	30/09/2012	30/09/2011
Droits attribués non exercés en début d'exercice	167 148	266 441
Options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Options annulées au cours de l'exercice	-56 697	-99 293
Options attribuées par ajustement	0	0
Droits attribués non exercés en fin d'exercice	110 451	167 148
Options exerçables en fin de période	69 380	53 689

Attributions d'actions de performance	Nombre d'actions	
	30/09/2012	30/09/2011
Droits attribués en début de période	96 362	97 172
Droits attribués	58 593	53 500
Droits radiés	-11 626	-18 046
Droits exercés	-34 936	-36 264
Ajustements attributions	0	0
Droits attribués en fin de période	108 393	96 362

La charge comptabilisée en résultat au titre des Plans d'options de souscription et d'attribution d'actions de performance est de 365 K€ au 30 septembre 2012 (contre 861 K€ au 30 septembre 2011).

Les principaux paramètres retenus pour le calcul de la charge du Plan mis en œuvre pendant l'exercice sont :

Taux de distribution du résultat	4,00%
Volatilité des cours de bourse	25,00%
Taux de placement sans risque sur actions de performance (durée 2 ans)	0,66%
Taux de turnover	5,00%

Sur la base des Plans précédents, le pourcentage de réalisation d'attributions d'actions de performance est limité. L'évaluation retient une hypothèse de réalisation à hauteur de 50% pour les membres du Comité exécutif

(hors mandataires sociaux qui n'en bénéficient pas) et 75% pour les autres bénéficiaires.

La méthode d'évaluation de la juste valeur retenue (pour les options et les actions) est le modèle binomial.

5.13. Provisions à caractère non courant et courant

5.13.1. Provisions à caractère non courant

Les provisions à caractère non courant sont constituées des éléments suivants :

(en milliers d'euros)	30/09/2011	Résultat		Ecart de conversion	Variation périmètre	Autres	30/09/2012
		Dotations	Reprises				
Retraites	23 311	2 382	-391			2 818	28 120
Autres risques non courants	5 258	3 138	-1 383				7 013
TOTAL	28 569	5 520	-1 774	0	0	2 818	35 133

Les provisions pour «Autres risques non courants» couvrent, notamment, des contentieux liés à l'acquisition de participations.

La principale variation de l'exercice provient de la provision pour sinistres de la filiale de réassurance LOISIRS RE

(pour 2 M€). En contrepartie, les sites ont comptabilisé des indemnités à recevoir équivalentes.

Les provisions pour indemnités de départ à la retraite du métier Domaines skiables représentent l'essentiel du poste «retraites».

Analyse des provisions pour retraites :

(en milliers d'euros)	30/09/2012	30/09/2011
Engagements inscrits au bilan au titre :		
- des prestations de retraite	28 120	23 310
- des prestations médicales postérieures à l'emploi		
Montant imputé au compte de résultat au titre des prestations de retraite	2 545	2 291

Les montants constatés au bilan sont déterminés de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	30/09/2012	30/09/2011
Valeur actualisée des obligations financées	32 355	27 263
Juste valeur des actifs du régime	-4 235	-3 953
Passif inscrit au bilan	28 120	23 310

La variation de l'exercice sur les valeurs actualisées résulte, pour l'essentiel, de la baisse du taux d'actualisation (pour 2,9 M€) qui passe de 3,57% au 30 septembre 2011 à 2,92% au 30 septembre 2012.

Le montant des provisions pour retraites représente les engagements du Groupe sur les droits acquis par les salariés, nets de provisions pour versements effectués à des fonds d'assurance.

Le tableau ci-après indique les montants comptabilisés au compte de résultat :

(en milliers d'euros)	30/09/2012	30/09/2011
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	1 689	1 577
Coût financier	978	788
Rendement attendu des actifs du régime	-122	-74
Montant total inclus dans les charges liées aux avantages du personnel	2 545	2 291

Les charges de l'année intègrent :

- les droits pour une année supplémentaire d'ancienneté,
- les intérêts crédités,
- le rendement attendu des fonds d'assurance retraite,
- le provisionnement, si nécessaire, du fonds de pension.

Les variations de l'exercice au titre des régimes de retraite à prestations définies sont détaillées ci-après :

(en milliers d'euros)	30/09/2012	30/09/2011
Coût des services rendus au cours de l'exercice	-1 689	-1 577
Coût financier	-978	-788
Rendement attendu des actifs	141	114
Pertes/gains actuariels	-2 818	1 013
Prestations servies	244	596
Passifs assumés lors d'un regroupement d'entreprises	0	-476
Autres	291	877
Activités destinées à être cédées		
TOTAL	-4 809	-241

Les pertes/gains actuariels de l'exercice résultent, principalement, de l'évolution du taux d'actualisation (2,92% au lieu de 3,57% au 30 septembre 2011).

Le taux de rendement attendu des actifs est identique au taux d'actualisation.

5.13.2. Provisions à caractère courant

La variation des provisions à caractère courant est constituée des éléments suivants :

(en milliers d'euros)	30/09/2011	Résultat		Ecart de conversion	Variation périmètre	Autres	30/09/2012
		Dotations	Reprises				
Provisions pour gros entretien	9 497	2 124	-3 078				8 543
Litiges et contentieux	1 764	53	-178				1 639
Autres risques courants	5 101	2 700	-1 057				6 744
Provisions courantes	16 362	4 877	-4 313	0	0	0	16 926

Les provisions pour gros entretien concernent uniquement les Domaines skiables ; elles sont destinées à cou-

vrir les travaux relatifs aux remontées mécaniques en affermage.

5.14. Dettes financières

5.14.1. Décomposition des dettes financières brutes

(en milliers d'euros)	Au 30/09/2012			Au 30/09/2011		
	Non courantes	Courantes	Total	Non courantes	Courantes	Total
Emprunt obligataire	197 233		197 233	196 100	0	196 100
Emprunts auprès des établissements de crédit	120 472	7 978	128 450	115 771	7 092	122 863
Autres emprunts et dettes assimilées	35	1 122	1 157	150	1 368	1 518
Crédits-bails	0	0	0			0
Intérêts courus	0	209	209		222	222
Soldes créditeurs de banques et assimilés		67 297	67 297		83 961	83 961
Participation des salariés	3 019	312	3 331	2 461	480	2 941
Divers	16	80	96	15	85	100
TOTAL	320 775	76 998	397 773	314 497	93 208	407 705

Le 8 octobre 2010, la Compagnie des Alpes a émis un emprunt obligataire (d'une maturité de 7 ans à échéance octobre 2017) pour un montant total de 200 M€, au taux de 4,875%.

Les frais engagés lors de cette émission sont déduits de la valeur de l'emprunt et amortis sur sa durée.

Les dettes financières brutes diminuent de 10 M€ au cours de l'exercice, en raison essentiellement de la baisse des lignes utilisées sur les découverts bancaires (pour 17 M€).

En parallèle, le Groupe a utilisé une partie de sa trésorerie disponible (17 M€) pour financer ses investissements, ce qui a permis de limiter les variations des dettes financières.

Le Groupe a continué de privilégier le recours aux lignes de découverts bancaires qui offrent des conditions de taux plus favorables.

Par ailleurs, l'incidence de la juste valeur des instruments de couverture est comptabilisée au niveau des emprunts auprès des établissements de crédit (à hauteur de 2,3 M€ contre 3,4 M€ sur l'exercice précédent).

Les dettes financières se répartissent par échéance de la manière suivante :

Échéance des dettes financières	Total	- d'un an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	+ 5 ans
(en millions d'euros)	397,7	77,0	5,5	105,4	5,1	4,8	199,9

5.14.2. Structure de l'endettement

(en millions d'euros)	Au 30/09/2012		Au 30/09/2011	
	Montant	%	Montant	%
Dettes à taux fixe	208,9	52,5%	198,7	48,7%
Dettes à taux variable	185,4	46,6%	206,0	50,5%
Participation et divers	3,4	0,9%	3,0	0,8%
Total	397,7	100,0%	407,7	100,0%

La dette à taux fixe correspond, pour l'essentiel, à l'emprunt obligataire souscrit par CDA en octobre 2010 (durée 7 ans).

Instruments de couverture

Le Groupe a négocié des contrats de couverture de taux (strictement adossés à la dette), au regard de ses engagements à taux variable.

Au 30 septembre 2012, la dette financière à taux variable est couverte à hauteur de 105 M€ (soit 54% de la dette à taux variable). Les instruments de couverture utilisés sont constitués de caps et de swaps à taux fixe :

- 1 cap représentant 30 M€ de dette couverte (à 2,75%),
- 2 swaps représentant 75 M€ de dette couverte (l'un à 1,90%, l'autre dont l'échéance est fin 2012 à 4,11%).

5.14.3. Informations sur les taux d'intérêt

(en millions d'euros)	Au 30/09/2012		Au 30/09/2011	
	Montant	%	Montant	%
Taux fixe	208,9	5,02%	198,7	5,20%
Taux variable	185,4	2,31%	206,0	4,58%
Participation et divers	3,4	-	3,0	-
Total	397,7	3,77%	407,7	4,83%

La baisse des taux moyens constatée sur le compartiment «taux variable» résulte essentiellement des conditions de taux de marché plus favorables.

5.14.4. Informations sur les clauses d'exigibilité du crédit syndiqué

Le crédit syndiqué mis en place par le Groupe implique le respect des covenants financiers suivants :

	Covenant	Ratio au 30/09/2012
Dettes nettes consolidées/EBO consolidé	< 3,50	2,28
EBO/Frais financiers	> 5	10,8

Les covenants sont actualisés deux fois par an, au 31 mars et au 30 septembre.

Le montant de l'endettement financier autorisé soumis à ces clauses ressort à 260 M€ (dont 250 M€ pour la ligne revolver du crédit syndiqué tirée à seulement 90 M€ au 30 septembre 2012).

Au 30 septembre 2012, ces ratios sont respectés.

Une clause de propriété («ownership») prévoit que le crédit syndiqué devra être intégralement remboursé au cas où la

Caisse des Dépôts cesse de détenir au moins 33,33% du capital et des droits de vote de la CDA ou si une ou plusieurs personnes agissant de concert, autres que la CDC, vient à acquérir au moins 33,33% du capital et des droits de vote de la CDA, si après une période de 15 jours, l'emprunteur et l'Agent, agissant sur instructions de l'unanimité des prêteurs, ne sont pas parvenus à un accord sur les modifications à la convention de crédits à effectuer.

5.15. Impôts différés

Total des actifs d'impôts différés au bilan	20 624
Total des passifs d'impôts différés au bilan	<u>-22 450</u>
Solde net des actifs et passifs d'impôts différés	-1 826

(en milliers d'€)	Reports déficitaires	Amortissements dérogatoires	Différences temporaires	Retraitements	Total Impôts différés
Situation nette au 30/09/2010	12 912	-20 865	9 350	-23 241	-21 844
Augmentations	2 683	-836	144	8 304	10 295
Diminutions	-10 690		-352	-43	-11 085
Variations de périmètre	16 423		203	-3 109	13 517
Divers	6	3		3	12
Situation nette au 30/09/2011	21 334	-21 698	9 345	-18 086	-9 105
Augmentations	3 340	-1 432	1 597	5 853	9 358
Diminutions	-2 467	106	49	233	-2 079
Variations de périmètre					0
Divers					0
Situation nette au 30/09/2012	22 207	-23 024	10 991	-12 000	-1 826

Pour l'essentiel, les retraitements de l'exercice concernent les incidences d'une restructuration juridique intervenue aux Pays-Bas. Cette restructuration a pour effet d'augmenter la structure d'impôts différés actifs de 3,8 M€, utilisant des déficits non activés antérieurement.

Sur l'exercice précédent, les retraitements étaient liés principalement au reclassement de la marque Walibi dans le Groupe (de notre filiale belge vers CDA Brands).

Usuellement, le délai de recouvrement des impôts différés actifs est inférieur à 5 ans. Exceptionnellement, pour la Belgique, le délai est plus long compte tenu du traitement des intérêts notionnels.

5.16. Dettes d'exploitation et autres dettes

(en milliers d'euros)	30/09/2012	30/09/2011
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	48 688	51 616
Dettes fiscales et sociales	56 197	52 709
Autres dettes d'exploitation	16 279	14 341
Sous-Total «dettes d'exploitation»	121 164	118 666
Dettes sur immobilisations	32 996	27 239
Autres dettes diverses	16 065	15 815
Comptes de régularisation	13 722	15 020
Sous-Total «autres dettes»	62 783	58 074
TOTAL	183 947	176 740

6. Informations sur le compte de résultat consolidé

6.1. Chiffre d'affaires consolidé

(en milliers d'euros)

PAYS	Domaines skiables	Parcs de loisirs	Autres	Elimination intra-groupe	30/09/2012	30/09/2011
FRANCE	390 115	218 725	24 702	-46 670	586 872	463 336
EUROPE (hors France)		90 839		-32	90 807	112 640
Total au 30/09/2012	390 115	309 564	24 702	-46 702	677 679	
Total au 30/09/2011	372 135	283 753	20 931	-35 307	641 512	641 512

Le chiffre d'affaires des Domaines skiables est pour l'essentiel constitué des ventes de titres de transport de remontées mécaniques (plus de 95% du chiffre d'affaires du métier).

Le chiffre d'affaires des Parcs de loisirs est constitué pour l'essentiel des ventes de billets d'entrée (62% du chiffre d'affaires du métier). Il comprend également les activités restauration, boutiques, services marchands et diverses activités annexes.

6.2. Résultat Opérationnel par secteur d'activité

(en milliers d'euros)	Domaines skiables		Parcs de loisirs		Autres		Elimination intra-groupe		TOTAL	
	30/09/12	30/09/11	30/09/12	30/09/11	30/09/12	30/09/11	30/09/12	30/09/11	30/09/12	30/09/11
Chiffre d'affaires	390 115	372 135	309 564	283 753	24 702	20 931	-46 702	-35 307	677 679	641 512
Autres produits liés à l'activité	120	126	9 962	8 515	1 882	182	-9 389	-7 635	2 575	1 188
Produits financiers liés à l'activité									0	0
Total des produits des activités ordinaires	390 235	372 261	319 526	292 268	26 584	21 113	-56 091	-42 942	680 254	642 700
Achats	-38 395	-32 769	-48 921	-42 117	-2 892	-122	2 717	1 523	-87 491	-73 485
Services extérieurs	-59 033	-59 728	-114 388	-104 848	-10 099	-9 718	57 167	45 231	-126 353	-129 063
Impôts, taxes et versements assimilés	-26 825	-25 413	-5 592	-5 607	-599	-524			-33 016	-31 544
Charges de personnel, intéressement et participation	-116 331	-109 108	-100 610	-93 351	-17 039	-16 648	-6 181	-5 676	-240 161	-224 783
Autres produits et charges d'exploitation	-24 788	-20 493	-7 998	-5 874	-2 774	150	2 388	1 864	-33 172	-24 353
Excédent Brut Opérationnel	124 863	124 750	42 017	40 471	-6 819	-5 749	0	0	160 061	159 472
Dotations nettes aux amortissements et provisions	-59 918	-60 422	-37 132	-32 662	-921	-1 036			-97 971	-94 120
Autres produits et charges opérationnels	-899	1 587	-565	-136	-500	-772			-1 964	679
Résultat Opérationnel	64 046	65 915	4 320	7 673	-8 240	-7 557	0	0	60 126	66 031

L'élimination des soldes intra-groupe correspond principalement aux refacturations des prestations réalisées par la Compagnie des Alpes (et ses filiales techniques) au bénéfice des filiales du Groupe.

6.3. Coût de l'endettement, autres produits et charges financiers

(en milliers d'euros)	30/09/2012	30/09/2011
Charges d'intérêts sur emprunts	-15943	-18 770
Autres revenus et charges financières	978	701
Produits de trésorerie et équivalent trésorerie	128	147
Coût de l'endettement net	-14 837	-17 922
Pertes sur opérations financières	-342	-295
Autres résultats financiers	359	1 088
Dotations/Reprises provisions financières	10	64
Autres produits et charges financiers	27	857

Le coût de l'endettement net est en sensible amélioration grâce, d'une part, à une baisse du taux moyen de la dette et, d'autre part, à une diminution de nos contrats de couverture intervenue au cours de l'exercice 2010/2011 et poursuivie sur l'exercice.

Les autres produits et charges financiers représentent essentiellement la variation de la juste valeur des instruments financiers.

6.4. Charge d'impôt

L'impôt sur les sociétés se décompose ainsi :

(en milliers d'euros)	30/09/2012	30/09/2011
Impôt exigible	-19 158	-14 864
Impôt différé	6 247	-153
TOTAL	-12 911	-15 017

Le rapprochement entre le taux normal d'impôt en France et le taux effectif constaté est présenté ci-après (le taux effectif correspond au montant de l'impôt rapporté au Résultat Net des sociétés intégrées avant l'impôt) :

	30/09/2012	30/09/2011
Taux normal	33,33%	33,33%
Incidence de la contribution sociale sur les bénéfices	1,20%	0,39%
Incidence des reports déficitaires non activés	0,36%	1,67%
Ecart de taux	-1,78%	-1,93%
Divers	-3,55%	-2,23%
Taux effectif	29,57%	30,67%

Sur l'exercice 2011/2012, la baisse du taux effectif résulte principalement de la prise en compte de l'opération de restructuration juridique et fiscale décrite en note 5.15, qui a pour conséquence l'augmentation des déficits reportables activés. Les déficits reportables et amortissements réputés différés non comptabilisés (bases) au 30 septembre 2012 s'élèvent à environ 23 M€. Ils représentent, principalement, le solde des déficits non récupérables de Walibi World acquis en 2006 (récupération des déficits limitée à 9 ans).

6.5. Parties liées

Dans le cadre de l'application de la norme IAS 24, le Groupe a considéré les parties liées ci-dessous :

- l'ensemble des sociétés consolidées en intégration globale et en mise en équivalence,
- l'ensemble des membres du Comité exécutif et du Conseil d'administration ainsi que leur famille proche.

• Sociétés consolidées en intégration globale et en mise en équivalence

Les relations entre la société mère et ses filiales, coentreprises et entreprises associées sont quant à elles présentées à la note 4.2. Les transactions entre la société mère et ses filiales, qui sont des parties liées, ont été éliminées en consolidation et ne sont pas présentées dans ces notes. Les transactions entre la Société mère et ses entreprises associées ne sont pas significatives en 2012.

• Membres du Comité exécutif et du Conseil d'administration

L'ensemble des transactions conclues avec les membres du Comité Exécutif et du Conseil d'administration sont détaillées au Chapitre VI.4.

• Transactions avec les parties liées

Sur l'exercice 2011/2012, les transactions avec les parties liées ne sont pas significatives.

6.6. Quote-part dans le résultat des sociétés associées

(en millions d'euros)

Sociétés	Pays	Total bilan	Produits	Résultat	Quote part résultat de sociétés associées
2011					
Groupe Cie du Mont-Blanc	France	145,6	59,4	4,7	1,6
SERMA (Avoriaz)	France	51,1	34,2	6,5	1,3
DSV (Valmorel)	France	26,6	9,7	-0,3	-0,1
DSR (La Rosière)	France	14,8	8,4	1,0	0,2
Ecoparcs	France	4,5	0,2	-0,1	0,0
Groupe Looping Holding	France	39,9	26,8	2,2	0,7
TOTAL					3,7
2012					
Groupe Cie du Mont-Blanc	France	166,3	66,9	4,7	1,6
SERMA (Avoriaz)	France	50,4	32,9	4,5	0,9
DSV (Valmorel)	France	27,1	11,2	0,1	0,0
DSR (La Rosière)	France	15,7	8,7	0,8	0,2
Ecoparcs	France	3,4	0,2	-1,0	-0,3
Groupe Looping Holding	France	46,6	30,0	-0,3	-0,1
TOTAL					2,3

6.7. Résultat Net (Part du Groupe) par action et Résultat Net dilué par action

Le Résultat Net Part du Groupe s'élève à 27 732 K€

(en milliers d'euros)	2012	2011
Résultat Net Part du Groupe	27 732	30 686
Nombre d'actions en circulation	24 188 697	24 153 761
Résultat net par action Part du Groupe	1,15	1,27
 (en milliers d'euros)		
Résultat Net Part du Groupe utilisé pour la détermination du résultat dilué par action (1)	27 732	30 686
Nombre d'actions en circulation	24 188 697	24 153 761
Ajustement pour effet dilutif des options sur actions	108 393	96 362
Résultat Net Part du Groupe dilué par action	1,14	1,27

(1) Conformément à la recommandation AMF, le résultat ne prend en compte aucun ajustement

7. Informations sur le tableau des flux de trésorerie

7.1. Flux de trésorerie liés à l'exploitation

(en milliers d'euros)	30/09/2012	30/09/2011
Résultat Net Part du Groupe	27 732	30 686
Intérêts minoritaires	5 253	6 916
Résultat net global	32 985	37 602
Dotations et reprises sur amortissements et provisions (hors actif circulant)	103 685	95 150
Plus ou moins values de cession	-305	-1 633
Quote-Part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	-2 238	-3 653
Dividendes reçus (mises en équivalence et sociétés non consolidées)	1 384	1 651
Autres	1 421	338
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôts	136 932	129 455
Coût de l'endettement net	14 837	17 922
Charge d'impôts	12 862	14 914
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts	164 631	162 291
Variation des créances et dettes sur opérations d'exploitation	-1 878	-4 317
Autres éléments de trésorerie	-1 160	410
Impôt versé	-9 787	-16 533
Flux de trésorerie liés à l'exploitation	151 806	141 851

Le détail des résultats des sociétés mises en équivalence est donné dans la note 6.6, le coût de l'endettement net est commenté en note 6.3.

7.2. Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles

(en milliers d'euros)		30/09/2012	30/09/2011
Acquisition d'immobilisations incorporelles	Note 5.2	3 675	4 462
Acquisition d'immobilisations corporelles	Note 5.3	125 207	118 951
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles		128 882	123 413
Variations dettes sur immobilisations et subventions		-6 266	-2 334
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles au tableau des flux de trésorerie		122 616	121 079
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		-3 212	-4 191
Variation créances sur immobilisations		-399	-2 190
Cession d'immobilisations au tableau des flux de trésorerie		-3 611	-6 381

Le détail des investissements de l'exercice est commenté dans les notes 5.2 et 5.3.

7.3. Variation des dettes financières

(en milliers d'euros)	30/09/2012	30/09/2011
Dettes financières au bilan de l'exercice précédent	407 705	425 975
Emprunts auprès des établissements de crédit (yc obligataire)	7 596	-30 629
Autres emprunts et dettes assimilées	-39	-59 342
Emprunts par crédit bail	0	0
Autres	-5	10
Variation des dettes financières dans le tableau des flux de trésorerie	7 552	-89 961
Variation des soldes créditeurs de banque	-16 664	55 551
Divers (essentiellement variation de périmètre en 2011)	-821	16 141
Variation totale (toutes les dettes financières)	-9 932	-18 269
Dettes financières au bilan consolidé du 30/09/2012	397 773	407 705

En 2011, le Groupe avait arbitré ses lignes de crédit au profit de l'utilisation de découverts bancaires (pour 55 M€).

En 2012, CDA a maintenu sa politique de financement. Les investissements de l'exercice ont été intégralement financés par les flux d'exploitation ainsi que la trésorerie disponible.

7.4. Trésorerie nette

(en milliers d'euros)		30/09/2012	30/09/2011
Trésorerie à l'actif du bilan	Note 5.11	32 549	50 069
Soldes créditeurs de banques et assimilés	Note 5.14	-67 297	-83 961
Trésorerie nette dans le tableau des flux de trésorerie		-34 748	-33 892

8. Autres informations

8.1. Effectifs du Groupe

	30/09/2012	30/09/2011	30/09/2010
Effectif moyen			
France	4 040	3 833	3 359
Europe (hors France)	979	1 022	1 118
Total de l'effectif moyen	5 019	4 855	4 477

La hausse des effectifs du Groupe en équivalent temps plein (ETP) provient essentiellement de l'intégration en année pleine, du Futuroscope.

Au 30 septembre 2012, l'effectif se répartit de la manière suivante :

- Domaines skiables 41%
- Parcs de loisirs 56%

L'effectif saisonnier des activités Domaines skiables est à son maximum au cours de la saison hivernale tandis que pour l'activité Parcs de loisirs, ce maximum se situe au cours de l'été.

- Autres 3%

8.2. Engagements hors bilan

(en milliers d'euros)	30/09/2012	30/09/2011
Avals et cautions	2 466	3 045
Autres	24 731	17 573
Engagements donnés	27 197	20 618
Garanties de passif reçues	18 700	63 700
Cautions reçues	10 099	12 473
Engagements reçus	28 799	76 173

Les garanties de passif reçues correspondent :

- **Garantie de passif Deux Alpes Loisirs**

Lors de l'acquisition de DAL, en date du 8 décembre 2009, les vendeurs ont accordé une garantie de passif au profit de DAL pour les préjudices qui pourraient intervenir postérieurement à la transaction. Au 30 septembre 2012, seule subsiste une garantie sur les litiges fiscaux et sociaux, à hauteur de 3 M€ (jusqu'au 1^{er} mars 2013).

- **Futuroscope**

Lors de l'acquisition du Futuroscope en date du 14 janvier 2011, les vendeurs ont accordé une garantie de passif au profit de Compagnie des Alpes (à hauteur de

15,7 M€) pour les préjudices qui pourraient intervenir postérieurement à la transaction. Ces garanties demeurent en vigueur jusqu'à l'expiration des délais légaux et réglementaires correspondants.

- **Cautions reçues**

Les cautions reçues proviennent essentiellement des garanties données à ADS sur des opérations foncières.

Sont à signaler les engagements donnés suivants :

- Les engagements du Groupe CDA en matière de loyers représentent, au 30 septembre 2012, les montants suivants :

(en milliers d'euros)	Total	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Locations simples	56 042	4 371	14 667	37 004
Affermages	13 784	2 375	10 560	849
TOTAL	69 826	6 746	25 227	37 853

- Certains contrats de travail prévoient, dans certaines conditions, le versement d'indemnités complémentaires en cas de rupture. Celles-ci varient de 1 à 2 ans du salaire brut selon les cas.

- **Engagements immobiliers du groupe Deux Alpes Loisirs**

Deux Alpes Voyages s'est portée garante pour les loyers concernant les baux en cours à hauteur de 10 M€ et Deux Alpes Loisirs a donné un engagement de 4,7 M€ pour le rachat d'appartements.

- **Looping Holding**

Dans le cadre de la cession de 7 parcs de loisirs à Looping (en janvier 2011), le Groupe CDA a donné une garantie au profit de l'acquéreur pour les préjudices qui pourraient

intervenir postérieurement à la transaction. Ces garanties sont, pour l'essentiel, d'une durée de 3 ans avec un plafonnement à 5,8 M€.

- **Engagement Bioscope**

En 2009, la société Eco Bio Gestion, détenue à 100% par la CDA, a conclu pour une durée de douze ans un contrat d'exploitation du Parc du Bioscope avec SMVP, détenue à 100% par la Caisse des dépôts et consignations depuis 2009 et titulaire de la délégation de service public afférente à ce parc. En mars 2012, compte tenu notamment du déséquilibre financier constaté dans l'exécution de ce contrat d'exploitation, la SMVP et les collectivités locales concédantes ont fait le constat que, d'une part, l'exploitation du Bioscope n'est pas parvenue à atteindre l'équilibre économique et financier escompté et, d'autre part,

que le Bioscope n'offre pas de perspective visible de redressement. Les partenaires se sont dès lors entendus pour procéder à une résiliation à l'amiable du dispositif contractuel actuel, entraînant un arrêt de l'exploitation du Bioscope fin 2012. Cet accord est accompagné d'un protocole de partenariat pour deux niveaux de contribution possibles pour le Groupe Caisse des Dépôts, qui a pour conséquence :

- l'un à hauteur d'1 M€ pour les frais d'études de reconversion du site et l'octroi de subventions de fonctionnement pour lequel CDA s'est engagée à hauteur de

50%. Cet engagement est provisionné dans les comptes consolidés de l'entreprise.

- l'autre pour une enveloppe globale maximale de 3 M€ au titre de subventions d'investissements sur d'éventuels projets de réhabilitation du site, à laquelle CDA pourrait participer à hauteur de 2 M€ maximum. Cependant, en l'état actuel du dossier, le Groupe n'a aucune visibilité sur l'existence d'éventuels projets de réaménagement du site. En conséquence, cet engagement dont la probabilité de mise en œuvre demeure aléatoire n'a pas fait l'objet de provisionnement.

3. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2012 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Compagnie des Alpes, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans la note 1.10 aux comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en oeuvre de ce test de dépréciation, ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées, et nous avons vérifié que les notes 1.10, 5.1 et 5.2 donnent une information appropriée sur ces éléments.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes également assurés que :

- la note 1.9 aux comptes consolidés donne une information appropriée sur le traitement comptable retenu pour les contrats de concession et d'affermage ;
- les notes 2.1.7 et 8.2 aux comptes consolidés donnent une information appropriée sur le traitement comptable des conditions de fermeture du Parc du Bioscope.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 24 janvier 2013

Les Commissaires aux comptes,

Catherine Pariset
PricewaterhouseCoopers Audit

Guillaume Potel
Mazars

Chapitre IV

Comptes sociaux

1. Bilan social, compte de résultat, tableau des flux de trésorerie au 30 septembre 2012	107
2. Annexe aux comptes sociaux de la Société Compagnie des Alpes au 30 septembre 2012	111
1. Principaux événements survenus au cours de l'exercice	111
2. Principes, règles et méthodes comptables	111
4. Immobilisations financières	112
3. Immobilisations corporelles et incorporelles	112
5. Stocks	116
6. Créances d'exploitation	116
7. Trésorerie	116
8. Charges constatées d'avance et primes sur emprunt obligataire	116
9. Produits à recevoir	117
10. Capitaux propres	117
11. Provisions pour risques et charges	120
12. Dettes financières	120
13. Dettes d'exploitation	121
14. Autres dettes et comptes de régularisation	122
15. Charges à payer	122
16. Résultat d'exploitation	122
17. Résultat financier	123
18. Résultat exceptionnel	123
19. Impôts sur les sociétés	123
20. Opérations avec les entreprises et les parties liées	124
21. Identité de la société consolidante	124
22. Effectifs	124
23. Rémunération des membres des organes d'administration, de direction et de surveillance	124
24. Engagements hors bilan	124
25. Commentaires sur le tableau des flux de trésorerie	126
26. Événements postérieurs à la date de clôture	126
3. Résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices	127
4. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	128
5. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	130

1. Bilan social, compte de résultat, tableau des flux de trésorerie au 30 septembre 2012

BILAN ACTIF

(en milliers d'euros)

		30/09/2012		30/09/2011
	Montants bruts	Amortissements et Provisions	Montants nets	Montants nets
Immobilisations incorporelles	3 776	3 330	446	624
Immobilisations corporelles	3 304	2 305	999	1 076
Immobilisations financières	874 775	47 762	827 013	839 464
Actif immobilisé	881 855	53 397	828 458	841 164
Stocks	0	0	0	0
Créances d'exploitation	3 462	0	3 462	7 850
Trésorerie	5	0	5	5
Actif circulant	3 467	0	3 467	7 855
Charges constatées d'avance et primes/oblig.	3 257	0	3 257	4 354
Total Actif	888 579	53 397	835 182	853 373

BILAN PASSIF

(en milliers d'euros)

	30/09/2012	30/09/2011
Capital social	184 379	184 113
Prime d'émission & boni de fusion	263 018	263 018
Réserve légale	14 418	13 887
Autres réserves	3 238	3 504
Report à nouveau	88 139	98 552
Résultat de l'exercice	9 587	10 618
Provisions réglementées	218	194
Capitaux propres	562 997	573 886
Provisions pour risques et charges	988	788
Provisions pour risques et charges	988	788
Dettes financières	257 286	268 428
Dettes d'exploitation	13 694	9 318
Autres dettes et comptes de régularisation	217	953
Dettes	271 197	278 699
Total Passif	835 182	853 373

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

	30/09/2012	30/09/2011
Chiffre d'affaires hors taxes	28 870	27 114
Autres produits et transfert de charges	3	60
Reprises de provisions	420	0
Produits d'exploitation	29 293	27 174
Achats et charges externes	14 151	12 920
Impôts et taxes	1 091	1 127
Salaires et charges sociales	17 699	15 808
Dotations aux amortissements	920	1 036
Dotations aux provisions	0	788
Autres charges	123	94
Charges d'exploitation	33 984	31 773
Résultat d'Exploitation	-4 691	-4 599
Résultat financier	7 974	8 852
Résultat courant avant impôt	3 283	4 253
Résultat exceptionnel	-934	-4 112
Impôt sur les sociétés	7 238	10 477
Résultat net de l'exercice	9 587	10 618

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

	30/09/2012	30/09/2011
Résultat net	9 587	10 618
Dotations et reprises sur amortissements et provisions (yc dépréciations)	8 490	10 759
Plus et moins values de cession	409	4 960
Capacité d'autofinancement	18 486	26 337
Variation du BFR	21 181	-12 619
Retraitement des charges financières et abandons de créance	11 953	13 323
Flux de trésorerie liés à l'exploitation	51 620	27 041
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-664	-411
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		5
Acquisitions d'immobilisations financières	-14 492	-193 601
Cessions et remboursements d'immobilisations financières	8 780	45 276
Flux de trésorerie liés aux investissements	-6 376	-148 731
Augmentation de capital souscrite (y compris prime d'émission)		
Souscription d'emprunts et avances d'associés	5 000	230 000
Remboursement d'emprunts et d'avances d'associés	-3 136	-83 124
Variation des découverts	-12 895	6 471
Décaissement des charges financières et abandon de créances	-12 065	-3 934
Variations des créances et dettes diverses	-1 648	-3 649
Dividendes attribués aux actionnaires	-20 500	-24 077
Flux de trésorerie liés aux financements	-45 244	121 687
Variation de trésorerie	0	-3
Trésorerie à l'ouverture	5	8
Trésorerie à la clôture	5	5
Variation de la trésorerie	0	-3

2. Annexe aux comptes sociaux de la Société Compagnie des Alpes au 30 septembre 2012

La présente annexe aux comptes sociaux de la SA Compagnie des Alpes pour l'exercice de douze mois clos le 30 septembre 2012 comporte les éléments d'information complémentaires au bilan, dont le total s'établit à 835 182 K€, et au compte de résultat, dont le bénéfice ressort à 9 587 K€.

1. Principaux événements survenus au cours de l'exercice

CDA a mis en place (en capitalisant sur ses expertises internes) une structure d'ingénierie (INGELO) et un Musée Grévin à Montréal (qui ouvrira ses portes au 1^{er} trimestre 2013).

• Organisation et ressources humaines

L'effectif moyen du personnel permanent est passé de 102 personnes à 106 en Equivalent Temps Plein (ETP).

2. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés conformément aux principes comptables généralement admis en France et tiennent compte du règlement CRC 99-03 du 29 avril 1999 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général, ainsi que des règlements publiés postérieurement à cette date et modifiant ou complétant le CRC 99-03.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses usuelles :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes.

2.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au coût d'acquisition.

Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée de 1 an ou 3 ans en fonction de la durée d'utilisation prévue.

2.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Leur amortissement est calculé en fonction de la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations :

Durée d'utilisation

- Installations générales 10 ans
- Matériel de transport 4 ans
- Matériel de bureau et informatique 3 à 5 ans
- Mobilier de bureau 5 à 10 ans

Les immobilisations corporelles sont amorties suivant le mode linéaire.

2.3. Immobilisations financières

Les titres de participation sont inscrits à leur valeur d'acquisition.

Les coûts d'acquisition des titres de participations inclus dans le prix de revient des titres font l'objet d'un amortissement dérogatoire linéaire sur cinq ans. Au cours de l'exercice écoulé, aucun nouveau coût d'acquisition n'a été activé.

Des dépréciations sont éventuellement constatées, celles-ci étant calculées en fonction de l'actif net, des perspectives d'évolution et de rentabilité des sociétés concernées, et de la valeur de réalisation estimée de ces participations. Les participations de la Compagnie des Alpes font ainsi l'objet d'évaluations (selon la méthode des flux de trésorerie nets actualisés) à partir des plans d'affaires sur 5 ans des sociétés.

Les prêts, dépôts et autres créances immobilisées sont évalués à leur valeur nominale, diminuée le cas échéant d'une dépréciation en fonction de la recouvrabilité de ces sommes.

2.4. Stocks

Les stocks sont inscrits à leur coût d'acquisition et dépréciés en fonction de leur valeur nette de réalisation.

2.5. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.6. Indemnités de départ à la retraite

Les engagements de la Compagnie des Alpes en matière d'indemnités de départ à la retraite sont valorisés et ins-

crits en hors bilan. Le mode de calcul est conforme aux dispositions collectives de la Société entrées en vigueur le 1^{er} juillet 2009.

L'évaluation de l'engagement s'effectue sur la base des salaires actuels (fixes et variables) en chiffrant les indemnités qui seront versées aux salariés lors de leur départ en retraite, compte tenu de l'ancienneté acquise à cette date. Considérée comme la plus probable, l'hypothèse d'un départ à 62 ans, à l'initiative du salarié, a été retenue. L'indemnité est pondérée par les coefficients suivants :

- probabilité de maintien dans l'entreprise jusqu'au départ à la retraite,

- probabilité de survie jusqu'à l'âge de la retraite basée sur les tables de mortalité de l'INSEE (F 2000),
- évolution de la base de calcul de l'indemnité,
- inflation (revalorisation annuelle des salaires selon les tranches d'âge : moins de 39 ans = 3,5%, de 40 à 49 ans = 3% et à partir de 50 ans = 2,5 %),
- actualisation basée sur l'évolution de l'OAT à 20 ans au taux de 2,917% par an pour l'exercice clos le 30 septembre 2012.

3. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les postes d'immobilisations corporelles et incorporelles ont évolué comme suit :

(en milliers d'euros)	Au 30/09/2011	Augmentations	Diminutions	Au 30/09/2012
Immobilisations incorporelles	3 437	343	-4	3 776
Amortissements s/incorporels	-2 813	-521	4	-3 330
Total net	624	-178	0	446

(en milliers d'euros)	Au 30/09/2011	Augmentations	Diminutions	Au 30/09/2012
Immobilisations corporelles	3 002	321	-19	3 304
Amortissements s/corporels	-1 926	-398	19	-2 305
Total net	1 076	-77	0	999

• Immobilisations incorporelles

Les investissements de l'exercice concernent pour l'essentiel les développements informatiques.

• Immobilisations corporelles

Les acquisitions de l'exercice correspondent principalement aux dépenses de renouvellement du parc du matériel informatique et bureautique et à la mise en place du nouveau data center.

4. Immobilisations financières

L'évolution du poste immobilisations financières se synthétise comme suit :

(en milliers d'euros)	Au 30/09/2011	Augmentations	Diminutions	Au 30/09/2012
Titres de participation	862 871	11 587	-6 059	868 399
Créances rattachées (et ICE)	5 207	311	-159	5 359
Dividendes à recevoir	10 354	0	-10 354	0
Dépôts et cautionnements	299	228	-251	276
Actions auto-détenues	947	2 353	-2 879	421
Encours de trésorerie sur contrat de liquidité	204	116	0	320
Total brut	879 882	14 595	-19 702	874 775
Dépréciation des titres	-40 283	-7 770	291	-47 762
Dépréciation des actions auto-détenues	-133	0	133	0
Total net	839 466	6 825	-19 278	827 013

4.1. Titres de participations

Les augmentations du poste titres de participations au cours de l'exercice (11 587 K€) proviennent des recapitalisations suivantes :

- Grevin Deutschland.....5 057 K€
- Eco Bio Gestion.....3 000 K€

- LOISIRS RE.....850 K€
- Musée Grévin Montréal.....2 680 K€

La diminution du poste des titres de participations observée au cours de l'exercice résulte du remboursement de capital effectué par la filiale SwissAlp SA (- 6 059 K€).

4.2. Variation des dépréciations des immobilisations financières

Les dépréciations des immobilisations financières ont évolué comme suit :

(en milliers d'euros)	Au 30/09/2011	Augmentations	Diminutions	Au 30/09/2012
CDA Productions	-1 328	0	291	-1 037
Grévin & Cie - Parc Astérix	-15 383	0	0	-15 383
Ecoparcs	0	-713	0	-713
CAJR (Mer de Sable)	-2 485	-2 130	0	-4 615
France Miniature	-2 229	0	0	-2 229
Grevin Deutschland	-3 452	-691	0	-4 143
Eco Bio Gestion	-15 183	-3 000	0	-18 183
Safari Africain de Port St Père	0	-401	0	-401
Parc Carthage	-173	0	0	-173
LOISIRS RE	0	-835	0	-835
CI2S	-50	0	0	-50
Sous-Total titres	-40 283	-7 770	291	-47 762
Actions auto-détenues	-133	0	133	0
Total	-40 416	-7 770	424	-47 762

La valeur des titres de participations fait l'objet de tests annuels, en fonction des valeurs d'entreprise déterminées à partir des plans d'affaires à moyen terme des sociétés concernées. Ces tests ont conduit à comptabiliser des dépréciations ou compléments de dépréciations pour 6 participations.

Pour les autres participations, les évaluations pratiquées confortent la valorisation dans les comptes de CDA SA.

Au regard du cours de l'action CDA au 30 septembre 2012 qui s'établissait à 14,54 € (supérieur au prix de revient), la provision pour dépréciation des titres en auto-détention a été reprise en totalité (soit 133 K€).

IV. Comptes sociaux

Annexe aux comptes sociaux de la Société Compagnie des Alpes au 30 septembre 2012

TABLEAU-LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

(en milliers d'euros)

Filiales et participations	Informations financières	Forme juridique	Date du dernier exercice clos	Quote-part du capital détenue au 30/09/2012 (directe et indirecte)	Capital (a)
Filiales (50% au moins du capital détenu par la société)					
CI2S - n° SIREN 443 140 694 92 100 BOULOGNE BILLANCOURT		SAS	30/09/2012	100,00%	90
SWISSALP (c) GENEVE (SUISSE)		SA	30/09/2012	100,00%	165
CDA-DS - n° SIREN 477 855 787 92 100 BOULOGNE BILLANCOURT		SAS	30/09/2012	100,00%	298 531
GREVIN & CIE - n° SIREN 334 240 033 60 128 PLAILLY		SA	30/09/2012	100,00%	52 913
CDA FINANCEMENT - n° SIREN 482 940 616 92100 BOULOGNE BILLANCOURT		SNC	30/09/2012	99,00%	1 010
CENTRES ATTRACTIFS JEAN RICHARD - n° SIREN 775 670 706 60950 ERMENONVILLE		SAS	30/09/2012	100,00%	4 450
CDA PRODUCTIONS - n° SIREN 421 155 458 92100 BOULOGNE BILLANCOURT		SAS	30/09/2012	100,00%	537
MUSEE GREVIN - n° SIREN 552 067 811 75009 PARIS		SA	30/09/2012	95,88%	4 603
FRANCE MINIATURE - n° SIREN 348 677 196 78990 ELANCOURT		SAS	30/09/2012	100,00%	678
HARDERWIJK HELLENDORF HOLDING NL 3840 - HARDERWIJK - PAYS-BAS		BV	30/09/2012	100,00%	252
GREVIN DEUTSCHLAND D 59909 BESTWIG/HOCHSAUERLAND - Allemagne		GmbH	30/09/2012	100,00%	2 601
SAFARI AFRICAIN DE PORT ST PERE (PLANETE SAUVAGE) n° SIREN 382 269 330 - 44710 PORT SAINT PERE		SA	30/09/2012	100,00%	1 116
ECO BIO GESTION - n° SIREN 488 918 970 68190 UNGERSHEIM		SAS	30/09/2012	100,00%	3 090
BELPARK B 8902 IEPER - Belgique		BV	30/09/2012	100,00%	97 164
SOCIÉTÉ DU PARC DU FUTUROSCOPE - n° SIREN 444 030 902 86130 JAUNAY CLAN		SA	30/09/2012	45,55%	6 504
CDA BRANDS - n° SIREN 383 926 532 92100 BOULOGNE BILLANCOURT		SAS	30/09/2012	100,00%	713
AVENIR LAND - n° SIREN 311 285 068 38630 LES AVENIERES		SAS	30/09/2012	100,00%	915
PARC AGEN - n° SIREN 382 444 545 47310 ROQUEFORT		SAS	30/09/2012	100,00%	229
CDA MANAGEMENT - n° SIREN 500 244 140 92100 BOULOGNE BILLANCOURT		SAS	30/09/2012	100,00%	300
CADEVI - N° SIREN 484 066 949 92100 BOULOGNE BILLANCOURT		SAS	30/09/2012	100,00%	500
LOISIRS RE L 2633 SENNINGENBERG (GD Luxembourg)		SA	30/09/2012	100,00%	2 075
CDHA - n° SIREN 534 738 224 92100 BOULOGNE BILLANCOURT		SAS	30/09/2012	100,00%	100
CDA CORPORATION - n° SIREN 534 737 432 92100 BOULOGNE BILLANCOURT		SAS	30/09/2012	100,00%	15
INGELO - n° SIREN 534 870 803 73000 CHAMBERY		SAS	30/09/2012	100,00%	100
MUSEE GREVIN MONTREAL (c) Montréal QC (Canada)			30/09/2012	100,00%	2 759
Participations (10 à 50% du capital détenu par la société)					
CMB - n° SIREN 605 520 584 74400 CHAMONIX		SA	30/09/2012	33,47%	6 885
ECOPARCS - n° SIREN 342 384 880 68190 Ungersheim		SA	30/09/2012	26,08%	249
LOOPING HOLDING - n° SIREN 529 287 039 75008 PARIS		SAS	30/09/2012	30,00%	4 433
AZOR MANAGEMENT Moscou (Russie)		LLC		15,00%	
PARC CARTHAGE 2035 Tunis Aéroport - Tunisie		SA	31/12/2011	12,50%	1 600

(a) dernier arrêté de comptes 30/09/12 pour les sociétés consolidées • (b) montant en principal • (c) conversion pour 1€ : CHF 1,2099 - CAD 1,2684 - TND : 2,0314

IV. Comptes sociaux

Annexe aux comptes sociaux de la Société Compagnie des Alpes au 30 septembre 2012

Capitaux propres autres que le capital yc résultat (a)	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (b)	Montants des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes (a)	Résultat net (a)	Distributions versées à la CDA durant l'exercice	Valeur brute comptable des titres	Valeur nette comptable des titres
-44	0	---	0	-15	0	150	100
112	0	---	0	107	0	513	513
77 494	0	---	5 002	29 344	20 000	318 531	318 531
4 205	0	---	73 999	1 335	0	114 541	99 158
1 270	0	250 000	0	407	0	1 000	1 000
-2 420	0	---	6 312	-1 485	0	11 803	7 188
20	0	---	1 631	-67	0	1 938	901
3 769	0	---	12 692	2 220	2 268	30 061	30 061
78	0	---	3 122	94	0	3 412	1 183
111 299	0	---	95	-1 940	0	105 478	105 478
2 086	0	---	5 277	-609	0	11 180	7 037
1 341	0	---	5 825	405	0	5 907	5 506
-4 900	0	---	3 243	0	0	18 183	0
17 057	0	---	45 787	1 398	0	142 545	142 545
14 064	0	---	72 353	3 961	1 847	28 593	28 593
22 407	0	---	2 388	65	0	16 850	16 850
3 562	0	---	9 918	410	0	16 038	16 038
2 392	0	---	7 458	199	0	8 741	8 741
-551	0	---	1 063	-429	0	964	964
457	0	---	5 661	150	0	490	490
-837	0		0	-837		2 075	1 240
29	0	---	50	31	0	100	100
-4	0	---	0	-2	0	15	15
56	0	---	3 504	58	0	100	100
-278	0	---	0	-263	0	2 680	2 680
52 200	0	---	58 343	3 774	876	24 376	24 376
260	519	---	158	-128	0	713	0
33	4 734	---	728	834	0	1 193	1 193
						55	55
-1 913	0	---	0	-4	0	174	0

4.3. Créances rattachées (et ICNE)

(en milliers d'euros)	Créances au 30/09/2011	Augmentations	Diminutions	Créances au 30/09/2012
Looping Holding	4 529	206	0	4 735
Ecoparcs	519	0	0	519
Intérêts courus (Ecoparcs et Looping)	159	105	-159	105
TOTAL	5 207	311	-159	5 359

Dans le cadre de la prise de participation dans Looping Holding (société regroupant les participations de 7 parcs, vendus par CDA en 2010), CDA a consenti un crédit vendeur qui, augmenté des intérêts capitalisés, s'élevait à 4 735 K€ à la clôture.

Le montant de l'avance financière faite à Ecoparcs n'a pas varié durant l'exercice.

4.4. Dividendes à recevoir

Les dividendes à recevoir de l'exercice précédent ont été versés au cours de l'exercice par la filiale suisse SwissAlp.

4.5. Contrat de liquidité et actions auto-détenues

Les actions auto-détenues et la trésorerie affectée au contrat de liquidité sont classées en « immobilisations financières ».

En exécution du programme de rachat d'actions propres autorisé par l'Assemblée générale mixte du 15 mars 2012, la CDA détenait au 30 septembre 2012, dans le cadre d'un contrat de liquidité :

- 32 189 actions soit 421 K€ en valeur comptable brute (13,07 € par action),
- un encours de trésorerie de 320 K€ (en principal et intérêts courus).

5. Stocks

La Compagnie des Alpes ne détient aucun stock au 30 septembre 2012.

6. Créances d'exploitation

Le poste « créances d'exploitation » s'établit à 3 462 K€. Il est principalement composé :

- des créances clients : 1 793 K€

- des soldes débiteurs de TVA et autres débiteurs : 648 K€
- une créance d'impôts sur les sociétés liée à l'intégration fiscale : 837 K€
- des créances diverses pour 184 K€.

Ce poste totalisait 7 850 K€ à la fin de l'exercice précédent. Son évolution provient de la baisse de 4 288 K€ de la créance d'impôt sur les sociétés à la suite du résultat de l'intégration fiscale.

7. Trésorerie

Au 30 septembre 2012, les soldes bancaires à l'actif représentent 5 K€, montant identique à celui du 30 septembre 2011.

8. Charges constatées d'avance et primes sur emprunt obligataire

Les charges constatées d'avance comprennent :

- des charges d'exploitation pour 490 K€,
- des charges financières liées à la mise en place de l'emprunt obligataire de 200 M€.

La diminution constatée sur l'exercice provient essentiellement de la reprise linéaire de ces frais en charges de l'exercice.

Ces coûts d'émission ainsi que les primes d'émission liées à l'emprunt sont imputés en charges sur sa durée. Les soldes des charges financières constatées d'avance et les charges relatives aux primes d'émission obligataire s'élèvent respectivement à 1 541 K€ et 1 226 K€ au 30 septembre 2012.

9. Produits à recevoir

Les produits à recevoir inclus dans les différents postes de créances du bilan sont les suivants :

(en milliers d'euros)	Au 30/09/2012	Au 30/09/2011
Créances financières (intérêts)	105	159
Créances d'exploitation (clients)	574	747
TOTAL	679	906

Les produits à recevoir prennent en compte les factures clients à établir et les intérêts courus non échus relatifs aux prêts aux filiales.

10. Capitaux propres

10.1. Composition du capital social

Au 30 septembre 2012, le capital est composé de 24 188 697 actions ordinaires sans valeur nominale unitaire affi-

chée (contre 24 153 761 actions au 30 septembre 2011). Il est réparti de la manière suivante :

	Au 30/09/2012	Au 30/09/2011
Caisse des Dépôts	39,75%	39,81%
Sofival	8,73%	8,74%
Crédit Agricole des Savoie	6,95%	6,96%
Crédit Agricole Rhône Alpes (Capida)	0,37%	0,37%
Banque Populaire des Alpes	4,98%	3,84%
BPCE (depuis août 2010) - auparavant CNCEP	0,00%	2,40%
Caisse d'Epargne Rhône Alpes	2,99%	1,75%
Public et autres	36,23%	36,13%
Total	100,00%	100,00%

Information reprise au chapitre «Renseignements à caractères généraux» du document de référence.

10.2. Capital potentiel

Après l'achèvement du Plan n° 10 durant l'exercice, les Plans de souscription d'actions et les Plans combinés d'options de souscription d'actions et d'attribution d'actions de performance mis en œuvre depuis 2006 sont décrits dans le tableau ci-joint.

PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS (A) COMBINES AVEC PLAN D'ATTRIBUTION D'ACTIONS DE PERFORMANCE (B)*

	Plan n° 11		Plan n° 12		Plan n° 13		Plan n° 14		Plan n° 15	
Date de l'Assemblée	28/02/2007		28/02/2007		19/03/2009		18/03/2010		18/03/2010	
Date de mise en œuvre (décision du Directoire/Conseil d'Administration)	21/02/2008		19/03/2009		18/03/2010		17/03/2011		15/03/2012	
	A	B	A	B	A	B	A	B	A	B
Nombre d'actions pouvant être souscrites à l'origine	88 700	48 700	46 400	47 100		48 700		53 500		58 593
Dont membres du Directoire/Conseil d'Administration	44 000	13 200	0	13 200		0		0		0
Nombre de bénéficiaires	35	129	29	119		109		132		142
Période de levée des options de souscription/Date d'acquisition des actions de performance	du 21/02/2012 au 20/02/2013	20/03/2010	du 19/03/2013 au 18/03/2016	19/03/2011		18/03/2012		17/03/2013		5/03/2014
Nombre d'actions de performance définitivement acquises		44 200		36 264		34 936				
Prix de souscription des actions (en €) après ajustement** (23/07/2010)	30,75		22,32							
Options de souscription/actions de performance radiées ou annulées	22 437	4 500	6 926	12 564		15 616		3 700		
Options de souscription/actions de performance restantes avant ajustement (23/07/2010)	84 100	0	43 000	0		48 700				
Nombre d'actions créées par ajustement** (23/07/2010)	3 117	0	1 597	1 720		1 852				
Options de souscription/actions de performance restantes	69 380	0	41 071	0		0		49 800		58 593

(*) dont l'octroi est lié à des conditions économiques

(**) ajustement des droits au 23/07/2010 en raison de l'augmentation de capital : coefficient d'ajustement de 3,689% ayant servi à ajuster à la hausse le nombre des options de souscription ou des droits à actions de performance restant en circulation (arrondi à l'unité supérieure par bénéficiaire)

Le Plan n° 15 a été mis en œuvre à la suite de la délibération du Conseil d'administration du 15 mars 2012. Ce Plan porte sur 58 593 actions de performance et concerne 142 bénéficiaires. Une information détaillée portant sur les options de souscription d'actions et les actions de performance figure au chapitre V du Document de référence

afférent au gouvernement d'entreprise. Y sont décrites notamment les conditions de performance subordonnant l'acquisition définitive des actions de performance. La juste valeur, au 30 septembre 2012 des actions de performance du Plan n° 15 représente 14,53 € (contre 20,30 € sur l'exercice précédent pour le Plan n° 14).

En cumul, l'évolution des options de souscription d'actions et des attributions d'actions de performance se résume comme suit :

Options de souscription d'actions	au 30/09/2012	30/09/2011
Droits attribués non exercés en début de période	167 148	266 441
Options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Options annulées au cours de l'exercice	56 697	99 293
Options attribuées par ajustement	0	0
Droits attribués non exercés en fin d'exercice	110 451	167 148
Options exerçables en fin de période	69 380	53 689
Attributions d'actions de performance	au 30/09/2012	30/09/2011
Droits attribués en début de période	96 362	97 172
Droits attribués	58 593	53 500
Droits radiés	-11 626	18 046
Actions acquises	-34 936	36 264
Ajustements attributions	0	0
Droits attribués en fin de période	108 393	96 362

10.3. Variation des capitaux propres

L'évolution des capitaux propres s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	Capital social	Prime d'émission & boni de fusion	Réserves	Report à nouveau	Résultat	Provisions réglementées	Capitaux propres
Au 30 septembre 2010	183 836	263 018	16 995	109 851	13 451	150	587 301
Affectation du résultat au 30/09/2010			673	-11 299	10 626		0
Distribution de dividendes					-24 077		-24 077
Augmentation de capital	277		-277				0
Dotations et reprises de provisions réglementées						44	44
Résultat au 30/09/2011					10 618		10 618
Au 30 septembre 2011	184 113	263 018	17 391	98 552	10 618	194	573 886
Affectation du résultat au 30/09/2011			531	-10 413	9 882		0
Distribution de dividendes					-20 500		-20 500
Augmentation de capital	266		-266				0
Dotations et reprises de provisions réglementées						24	24
Résultat au 30/09/2012					9 587		9 587
Résultat au 30 septembre 2012	184 379	263 018	17 656	88 139	9 587	218	562 997

L'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2011, décidée par l'Assemblée générale du 15 mars 2012, a donné lieu à l'attribution d'un dividende de 20 500 K€ soit 0,85 € par action. Le paiement a été effectué intégralement en numéraire.

Le Plan d'attribution d'actions de performance n° 13 a donné lieu à la création de 34 936 actions générant une augmentation de capital de 266 K€ (réalisée par prélèvement sur les réserves).

11. Provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	Au 30/09/2011	Augmentation	Diminution	Au 30/09/2012
Provision pour litige	0	120	0	120
Provision pour risque filiale	0	500	0	500
Provision pour départ de personnel	420	0	-420	0
Provision pour risques prud'homaux	368	0	0	368
TOTAL	788	620	-420	988

Dans le cadre de l'annulation de la cession de Grevin Deutschland, le Tribunal de Nanterre a condamné, le 27 juin 2012, l'acquéreur défaillant à verser la somme de 370 K€ à la Compagnie des Alpes. Après prise en compte de l'avance initialement reçue (250 K€), et compte-tenu de la situation juridique du défaillant, le risque de non recouvrement du solde de la créance a été provisionné (soit 120 K€).

Une provision de 500 K€ a été constituée pour couvrir les coûts à venir à la suite de l'arrêt de l'exploitation du Bioscope.

La provision pour départ de personnel a été dénouée sur l'exercice (cf. Note 16.2 au compte de résultat).

La provision pour risques prud'homaux de l'exercice précédent est restée inchangée (contentieux non dénoués sur l'exercice).

12. Dettes financières

Evolution des dettes financières (en milliers d'euros)	Au 30/09/2011	Augmentation	Diminution	Au 30/09/2012
Emprunts bancaires	10 189	0	-3 135	7 054
Intérêts courus sur emprunts bancaires	13	3	-13	3
Emprunt obligataire	200 000	0	0	200 000
Intérêts s/emprunt obligataire	9 398	0	-102	9 296
Emprunt à terme (intra-groupe)	30 000	5 000	0	35 000
Découverts bancaires (yc intra-groupe)	18 828	0	-12 895	5 933
Intérêts sur découverts bancaires	0	0	0	0
TOTAL	268 428	5 003	-16 145	257 286

Dans le cadre général du refinancement du Groupe, la Société a contracté en octobre 2010 un emprunt obligataire de 200 M€ en valeur nominale, d'une durée de 7 ans, remboursable in fine.

Par ailleurs, la Société conserve deux emprunts auprès de la banque Crédit Agricole des Savoie dont le solde s'élève à 7,1 M€ à la clôture de l'exercice. Enfin, les finance-

ments à moyen et long terme contractés auprès de CDA Financement passent de 30 à 35 M€ durant l'exercice.

Le niveau de l'autorisation de découvert consenti par CDA Financement a été relevé de 50 à 75 M€.

Le montant des intérêts courus sur l'emprunt obligataire calculé au taux d'intérêt contractuel de 4,875% /an s'élève à 9,3 M€.

Les échéances des dettes financières de la CDA s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)

Échéances des dettes financières	TOTAL	Échéance à moins d'un an	Échéance de 1 à 2 ans	Échéance de 2 à 3 ans	Échéance de 3 à 4 ans	Échéance de 4 à 5 ans	Échéance à plus de cinq ans
Emprunts bancaires	7 054	3 135	3 135	784	0	0	0
Intérêts courus sur emprunts bancaires	3	3	0	0	0	0	0
Emprunt obligataire	200 000	0	0	0	0	0	200 000
Intérêts sur emprunt obligataire	9 296	9 296	0	0	0	0	0
Emprunt à terme (intra-groupe)	35 000	0	15 000	0	0	0	20 000
Découverts bancaires (yc intra-groupe)	5 933	5 933	0	0	0	0	0
Intérêts sur découverts bancaires	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	257 286	18 367	18 135	784	0	0	220 000

L'endettement de la Compagnie des Alpes ne fait l'objet d'aucune garantie directe.

Les deux emprunts bancaires actuels sont assortis de clauses d'exigibilité identiques :

- Actionnariat

Participation directe ou indirecte de Caisse des Dépôts dans le capital de la Compagnie des Alpes supérieure ou égale à 33,33% ; si, sans l'accord préalable de la banque,

la Caisse des Dépôts venait à détenir directement ou indirectement moins de 33,33% du capital et des droits de vote de l'emprunteur, le prêteur pourrait demander l'exigibilité immédiate du prêt.

- Principaux covenants et ratios financiers

Au 30 septembre 2012, les principaux covenants et ratios financiers (assis sur les comptes consolidés du Groupe Compagnie des Alpes) s'établissent ainsi :

	Covenants	Ratios au 30/09/2012
Dettes nettes consolidées/EBO consolidé	< 3,50	2,28
EBO/Frais financiers	> 5	10,8

13. Dettes d'exploitation

La composition des dettes d'exploitation est la suivante :

(en milliers d'euros)	30/09/2012	30/09/2011
Dettes fournisseurs	3 610	2 437
Dettes envers le personnel et organismes sociaux	5 958	4 680
Dettes fiscales (TVA, impôts et taxes)	649	597
Comptes courants liés à l'intégration fiscale	976	1 604
Dettes d'impôts sur les sociétés	2 501	0
TOTAL	13 694	9 318

La dette d'impôt sur les sociétés s'établit à 2 501 K€ (à rapprocher, à la clôture de l'exercice précédent, d'une

créance d'impôt sur les sociétés de 4 288 K€, entièrement recouvrée).

14. Autres dettes et comptes de régularisation

Ce poste, qui représente 217 K€ au 30 septembre 2012, comprend principalement les créiteurs divers, les dettes

diverses provisionnées (jetons de présence) ainsi que les soldes créditeurs des comptes courants filiales.

15. Charges à payer

Les charges à payer incluses dans les différents postes de dettes du bilan sont les suivantes :

Charges à payer (en milliers d'euros)	30/09/2012	30/09/2011
Dettes financières (intérêts)	9 299	9 411
Dettes d'exploitation	7 282	5 704
Autres dettes	113	89
TOTAL	16 694	15 204

16. Résultat d'exploitation

16.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires s'élève à 28 870 K€. Il comprend principalement l'assistance aux filiales (19 137 K€), les assistances spécifiques (1 040 K€), la mise à disposition de personnel facturée aux filiales (2 867 K€), les partenariats commerciaux (1 066 K€), les prestations informatiques fournies aux filiales (4 076 K€) et les refacturations de charges diverses (684 K€).

Comparé à l'exercice précédent, la hausse du chiffre d'affaires provient pour 1,4 M€ du niveau des refacturations de prestations informatiques.

16.2. Reprises de provisions

La reprise de provision (420 K€) correspond à des coûts de départ de personnel constatés en charges de personnel au cours de l'exercice et qui étaient antérieurement provisionnés.

16.3. Charges d'exploitation

L'augmentation des charges d'exploitation de 2 211 K€ s'explique par :

- l'augmentation des charges d'honoraires et sous-traitances imputable pour une large part aux projets de développement du Groupe,
- la hausse des frais de personnel.

17. Résultat financier

(en milliers d'euros)	30/09/2012	30/09/2011
Dividendes	24 991	26 836
Revenus de créances financières	153	4 205
Autres produits financiers	0	22
Charges d'intérêts des emprunts à moyen terme	-465	-2 159
Charges d'intérêts du cash pooling à court terme	-1 383	-1 153
Charges d'emprunt obligataire (intérêts et coûts)	-10 105	-10 011
Gain de change	2 129	0
Reprise de provisions financières	424	5 550
Dépréciations des immobilisations financières	-7 770	-14 438
RESULTAT FINANCIER	7 974	8 852

La baisse du niveau des dividendes est liée à l'absence de distribution des filiales Parcs de loisirs, à l'exception du Parc du Futuroscope.

Les revenus sur créances financières de l'exercice précédent provenaient de placements auprès de la filiale financière CDA Financement, avant mise en place de la restructuration sur les financements du Groupe.

La structure de financement de CDA est stable grâce à l'emprunt obligataire de 200 M€ à long terme et au recours au financement intragroupe auprès de CDA Financement.

Le gain de change provient de la restructuration financière opérée sur la filiale SwissAlp.

Les éléments sur les dépréciations des immobilisations financières sont commentés au §1.4.2 intra).

18. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est principalement constitué :

- de la constatation d'une provision pour risque filiale de 500 K€ relative à la décision d'arrêt d'activité du site du Bioscope,
- de la perte sur le programme de rachat d'actions auto-détenues pour - 409 K€,
- de l'amortissement dérogatoire des frais d'acquisition d'Ecoparcs.

En 2011, ce poste prenait principalement en compte la moins-value de cession de 7 parcs de loisirs.

19. Impôts sur les sociétés

Au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2012, la Compagnie des Alpes est restée placée sous le régime

de l'intégration fiscale. Le périmètre des sociétés filiales intégrées est le suivant :

- Grévin & Cie
- Musée Grévin
- France Miniature
- CDA-Domains Skiabiles
- Compagnie Immobilière des 2 Savoie
- CDA Financement
- CADEVI
- Centres Attractifs Jean Richard (Mer de Sable)
- SCV Domaine Skiable (Serre Chevalier)
- CDA Productions (ex-Les Productions du Parc)
- CDA Brands (ex-COFILO)
- Parc Agen
- Avenir Land
- Société d'Aménagement de la station de La Plagne (SAP)
- Arcs Domaine Skiable (ADS)
- Eco Bio Gestion
- Méribel Alpina
- CDA Ski Diffusion
- CDA Management
- Safari Africain de Port Saint-Père
- CDHA
- INGELLO
- CDA Corporation

Depuis le début de l'exercice, les sociétés CDHA, INGELLO et CDA Corporation ont intégré le périmètre fiscal de CDA.

Le régime d'intégration fiscale de la Compagnie des Alpes repose sur le principe général de neutralité, chaque filiale membre du groupe fiscal constatant l'impôt comme si elle n'avait pas été intégrée et la société mère enregistrant l'impôt global du groupe fiscal.

Le groupe fiscal dégage un bénéfice imposable d'ensemble de 12,5 M€. L'impôt sur les sociétés du groupe fiscal représente 4,2 M€, après prise en compte des crédits d'impôts.

Compte tenu des impôts collectés auprès des filiales fiscalement intégrées (11,3 M€), le produit comptable dégagé par l'intégration fiscale s'élève à 7,1 M€.

20. Opérations avec les entreprises et les parties liées

Les éléments concernant les entreprises liées se résument ainsi :

Montant des charges et produits financiers concernant les entreprises liées (en K€) :

• Revenus des titres de participation.....	24 991
• Revenus de créances rattachées aux participations.....	153
• Revenus des autres titres immobilisés	0
• Charges financières	1 720

Montant des dettes et créances concernant les entreprises liées (en K€) :

• Dettes financières (y compris intérêts courus)	40 870
• Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 239
• Comptes courants créditeurs (intégration fiscale)	976
• Créances rattachées aux participations (y compris intérêts courus)	5 359
• Dividendes à recevoir	0
• Créances clients et comptes rattachés	608
• Comptes courants débiteurs (intégration fiscale)	837

Montant des produits d'exploitation concernant les entreprises liées (en K€) :

• Chiffre d'affaires	26 760
----------------------------	--------

Charges d'exploitation avec les entreprises liées (en K€) :

• Achats, services et refacturations	3 356
--	-------

Par ailleurs, il n'existe pas d'opération significative avec les parties liées non conclue à des conditions normales de marché.

21. Identité de la société consolidante

Les comptes de la Compagnie des Alpes sont consolidés, en intégration globale, par la Caisse des Dépôts (CDC).

22. Effectifs

La ventilation de l'effectif moyen est la suivante :

	2011/2012	2010/2011
• Cadres	104	99
• Employés	2	3
• Effectif total	106	102

23. Rémunération des membres des organes d'administration, de direction et de surveillance

Les rémunérations et avantages de toute nature, en montants bruts, alloués aux membres de la Direction générale (Président-Directeur général et Directeur général délégué) par la Compagnie des Alpes et par les sociétés visées à l'article L.233-16 du Code de Commerce au titre des deux derniers exercices, sont les suivants :

(en euros)	2011/2012	2010/2011
Président-Directeur général	530 599	480 246
Autres membres de la Direction générale	337 191	309 251

La variation des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux de 2010/2011 à 2011/2012 s'explique par l'évolution de leur rémunération variable, leur rémunération fixe étant restée constante.

Hormis les jetons de présence, aucune rémunération ou avantage de toute nature n'a été alloué aux membres du Conseil d'Administration par la Compagnie des Alpes et par les sociétés visées à l'article L. 233-16 du Code de Commerce durant les deux derniers exercices.

Concernant les jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'administration, la charge due par la Compagnie des Alpes au titre des deux derniers exercices a été provisionnée selon les conditions fixées par les Assemblées générales des 24 janvier 2006 et 19 mars 2009 en fonction des présences effectives, soit :

(en euros)	2011/2012	2010/2011
Membres du Conseil d'administration	112 500	91 500

24. Engagements hors bilan

24.1. Engagements de retraite

Le montant des engagements de retraite de la Compagnie des Alpes vis-à-vis de son personnel salarié s'élève à 2 412 K€ à la date de clôture de l'exercice.

Par ailleurs, depuis le 17 janvier 2006, CDA a mis en place à destination de certains de ses membres un régime de retraite mixte à cotisations et prestations définies (article L.9111 du code de Sécurité sociale) qui a pris effet le 1^{er} mai 2006. Au 30 septembre 2012, l'engagement actuariel net est évalué à 1 903 K€ contre 1 196 K€ au 30 septembre 2011. Il est couvert par les cotisations versées sur un fonds géré par la CNP.

L'augmentation constatée sur l'exercice résulte, outre les évolutions d'effectifs, de l'ajustement du taux d'actualisation qui passe de 4,4% en 2011 à 3,7% en 2012.

24.2. Indemnités contractuelles

Certains contrats de travail prévoient, dans certaines conditions, le versement d'indemnités complémentaires en cas de rupture. Celles-ci varient de 1 à 2 ans du salaire brut selon les cas.

24.3. Eléments en sursis d'imposition

La Compagnie des Alpes ne prévoit aucune opération de nature à déclencher le paiement des impôts correspondants.

24.4. Engagement « Bioscope »

En 2009, la société Eco Bio Gestion, détenue à 100% par la CDA, a conclu pour une durée de douze ans un contrat d'exploitation du Parc du Bioscope avec SMVP, détenue à 100% par la Caisse des dépôts et consignations depuis 2009 et titulaire de la délégation de service public afférente à ce parc. En mars 2012, compte tenu notamment du déséquilibre financier constaté dans l'exécution de ce contrat d'exploitation, la SMVP et les collectivités locales concédantes ont fait le constat que, d'une part, l'exploitation du Bioscope n'est pas parvenue à atteindre l'équilibre économique et financier escompté et, d'autre part, que le Bioscope n'offre pas de perspective visible de redressement. Les partenaires se sont dès lors entendus pour procéder à une résiliation à l'amiable du dispositif contractuel actuel, entraînant un arrêt de l'exploitation du Bioscope fin 2012. Cet accord est accompagné d'un protocole de partenariat pour deux niveaux de contribution possibles pour le groupe Caisse des Dépôts, qui a pour conséquence :

- l'un à hauteur d'1 M€ pour les frais d'études de reconversion du site et l'octroi de subventions de fonctionnement pour lequel CDA s'est engagée à hauteur de 50%. Cet engagement est provisionné dans les comptes consolidés de l'entreprise.
- l'autre pour une enveloppe globale maximale de 3 M€ au titre de subventions d'investissements sur d'éventuels projets de réhabilitation du site, à laquelle CDA pourrait participer à hauteur de 2 M€ maximum.

Cependant, en l'état actuel du dossier, le Groupe n'a aucune visibilité sur l'existence d'éventuels projets de réaménagement du site.

En conséquence, cet engagement, dont la probabilité de mise en œuvre demeure aléatoire, n'a pas fait l'objet de provisionnement.

24.5. Engagements donnés concernant le crédit syndiqué souscrit en 2010

La Compagnie des Alpes s'est portée caution solidaire de sa filiale CDA-Financement emprunteuse d'un encours maximal de 250 M€ dans le cadre d'un crédit syndiqué mis en place le 30 juin 2010.

24.6. Engagements donnés pour Grévin Montréal

La Compagnie des Alpes s'est portée caution pour sa filiale Grévin Montréal à hauteur de :

- 1 MCAD concernant le bail des locaux abritant le musée,
- 1 MCAD concernant les besoins de financement de son exploitation.

24.7. Engagements donnés pour le futur Musée Grévin à Prague

Caution bancaire accordée par la CDA, en garantie des sommes qu'elle pourrait devoir au titre du contrat de bail destiné à accueillir un Musée Grévin à Prague pour un montant total de 37 095 000 CZK (environ 1,5 M€).

24.8. Engagements donnés lors de la cession des 7 parcs de loisirs

Dans le cadre de la cession des 7 parcs de loisirs, le Groupe CDA a donné une garantie au profit de Looping Holding pour les litiges qui pourraient intervenir postérieurement à la transaction. Ces garanties sont, pour l'essentiel, d'une durée de 3 ans avec un plafonnement à 5,8 M€.

24.9. Engagements reçus lors de l'acquisition du Futuroscope

Lors de l'acquisition du Futuroscope en date du 14 janvier 2011, les vendeurs ont accordé une garantie de passif au profit de la Compagnie des Alpes (à hauteur de 15,7 M€) pour les préjudices qui pourraient intervenir postérieurement à la transaction. Ces garanties demeureront en vigueur jusqu'à l'expiration des délais légaux et réglementaires correspondants.

25. Commentaires sur le tableau des flux de trésorerie

La capacité d'autofinancement s'établit à 18,5 M€. Comparé à l'exercice précédent, la réduction de la capacité d'auto-financement provient, principalement, de la baisse des dividendes reçus des filiales (- 1,8 M€) et de la diminution du produit d'intégration fiscale (- 3,5 M€).

La réduction du BFR de l'exercice 2012 (effet positif de + 21 M€ sur le tableau de flux) provient, pour l'essentiel, de l'encaissement des dividendes à recevoir de SwissAlp (+ 10 M€) et de l'évolution de la position de la Société vis-à-vis de l'administration fiscale (pour 6,8 M€). L'exercice précédent était pénalisé par un excédent d'acompte d'impôt sur les sociétés (4,3 M€) lié à l'entrée d'une nouvelle société dans le périmètre d'intégration fiscale.

Les investissements financiers correspondent, en majeure partie, à la recapitalisation de filiales. L'exercice précé-

dent intégrait, outre d'importantes recapitalisations de filiales (dont CDA-DS pour 120 M€), l'acquisition du Parc du Futuroscope (pour 29 M€).

Par ailleurs, la Société s'est désendettée de 11 M€ au cours de l'exercice 2011/2012. L'exercice précédent intégrait des opérations de refinancement effectuées par le Groupe (dont émission d'un emprunt obligataire de 200 M€).

26. Événements postérieurs à la date de clôture

En décembre 2012, le Groupe CDA a renforcé sa participation dans la Compagnie du Mont-Blanc (CMB) qui passe de 33,5% à 37,5%.

Aucun autre événement postérieur à la clôture de nature à avoir une incidence significative sur les comptes sociaux n'est à signaler.

3. Résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

NATURE DES INDICATIONS (montants en €)	30/09/2008	30/09/2009	30/09/2010	30/09/2011	30/09/2012
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
a) Capital social	130 161 382	134 656 573	183 836 427	184 112 851	184 379 151
b) Nombre d'actions ordinaires existantes	17 075 869	17 665 593	24 117 497	24 153 761	24 188 697
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	26 015 823	26 550 090	26 806 537	27 113 754	28 869 878
b) Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	10 601 139	15 564 445	27 420 411	10 980 081	10 838 373
c) Impôt sur les bénéfices	-11 358 995	-9 831 253	-6 282 012	-10 477 033	-7 238 246
d) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	14 256 514	20 930 283	13 450 444	10 618 380	9 586 783
e) Résultats distribués	17 026 917	17 624 401	24 077 270	20 500 433	N.D. ⁽¹⁾
RESULTATS PAR ACTION					
a) Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	1,28	1,44	1,40	0,89	0,75
b) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,83	1,18	0,56	0,44	0,40
c) Dividende attribué à chaque action	1,00	1,00	1,00	0,85	N.D. ⁽¹⁾
PERSONNEL					
a) Effectif moyen des salariés employés	88	91	98	102	106
b) Montant de la masse salariale de l'exercice	8 995 021	10 535 470	10 885 261	10 333 880	11 569 172
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	4 833 899	5 118 238	5 282 988	5 612 215	6 292 118

⁽¹⁾ dividende proposé : 0,70 €

4. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 30 septembre 2012)

Aux Actionnaires
Compagnie des Alpes
89, rue Escudier
92772 Boulogne Billancourt

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Compagnie Des Alpes, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

L'essentiel de l'actif de votre société est constitué de titres de participation qui sont évalués conformément à la méthode indiquée au paragraphe 2.3 de l'annexe aux comptes annuels. Sur la base des éléments qui nous ont été communiqués, nous avons revu l'approche retenue et les calculs effectués par la société et nous avons apprécié les évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 24 janvier 2013

Les Commissaires aux comptes,

Catherine Pariset

PricewaterhouseCoopers Audit

Guillaume Potel

Mazars

5. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2012)

Compagnie des Alpes

89, rue Escudier
92772 Boulogne Billancourt

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L225-38 du code de commerce.

Conventions et engagements autorisés depuis la clôture

Nous avons été avisés des conventions et engagements suivants, autorisés depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

- **Convention de participation à la contribution de la Caisse des Dépôts (CDC) à la reconversion du Parc du Bioscope**

Le 19 octobre 2012, votre société a signé un protocole d'accord avec la CDC par lequel elle s'engage à participer à hauteur d'un maximum de 2,5 M€ sur 7 M€ consentis par la CDC pour la reconversion du Parc du Bioscope dont l'exploitation était assurée par sa filiale Eco Bio Gestion.

500 K€ ont été provisionnés à ce titre par votre société au 30 septembre 2012. L'engagement résiduel (2 M€), dont la probabilité de mise en œuvre demeure aléatoire, n'a pas fait l'objet de provisionnement.

Cette convention avait été préalablement autorisée par le Conseil d'administration de votre société du 18 octobre 2012.

Administrateurs / Entités concernées : Monsieur Antoine Gosset-Grainville, CDC

• **Fixation des éléments de rémunération, indemnités et avantages dus ou susceptibles d'être dus à Madame Agnès Pannier-Runacher en cas de cessation de ses fonctions de Directeur Général Délégué de la Compagnie des Alpes**

Le Conseil d'administration de la Compagnie des Alpes a décidé, en date du 18 décembre 2012 ; de nommer Madame Agnès Pannier-Runacher en qualité de Directrice Générale Déléguée du Groupe, à effet du 28 janvier 2013.

• **Indemnité de rupture de mandat social**

En cas de sortie définitive de la Société, une indemnité de rupture correspondant pour l'essentiel à deux ans de salaire sera versée à Madame Agnès Pannier-Runacher. Le versement de cette indemnité est subordonné au respect :

- a) D'une condition de performance individuelle : elle sera réalisée si en moyenne sur les trois derniers exercices clos, le montant moyen de part variable attribué par le Conseil à Madame Agnès Pannier-Runacher est supérieur à 30% de la part variable maximum attribuable.
- b) D'une condition de performance du Groupe : elle sera réalisée si en moyenne sur les trois derniers exercices clos, et sur la base des comptes consolidés, le rapport EBO/chiffre d'affaires est supérieur ou égal à 20% à périmètre constant.

• **Bénéfice du contrat d'assurance Groupe en matière de retraite supplémentaire.**

En sa qualité de Directeur Général Délégué, Madame Agnès Pannier-Runacher bénéficie du contrat d'assurance Groupe mis en place en matière de retraite supplémentaire pour l'encadrement supérieur du Groupe, composé d'un régime de retraite à prestations définies et d'un régime de retraite à cotisations définies.

Administrateur concerné : Madame Agnès Pannier-Runacher

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

• **Financement – conclusion d'un contrat de crédits syndiqués**

Votre société intervenant en qualité de Débiteur, aux côtés de l'Emprunteur - sa filiale CDA-Financement, ainsi qu'en qualité de Caution, a signé un Contrat de Crédits pour un montant maximum de 550 millions d'euros composé d'un Crédit à Terme et d'un Crédit Renouvelable.

L'encours au 30 septembre 2012 de CDA-Financement correspondant à l'engagement de caution de votre société se monte à 100 millions d'euros.

• **Conventions intervenues avec la Caisse des Dépôts dans le cadre de la réorganisation du schéma du BIOSCOPE**

Certains contrats et/ou accords conclus dans le cadre du protocole d'accord intervenu fin septembre 2009 entre votre société et la Caisse des Dépôts poursuivent leurs effets :

- contrat d'exploitation conclu entre SMVP et Eco Bio Gestion (EBG) d'une durée de 12 ans en vue de commercialiser et d'exploiter le Parc du Bioscope ;
- garantie maison-mère émise par votre société au profit de SMVP couvrant l'ensemble des obligations contractuelles d'EBG au titre du contrat d'exploitation susmentionné ;
- contrat cadre d'études et de maîtrise d'ouvrage déléguée d'une durée de 12 ans conclu entre SMVP et Les Productions du Parc ;
- agrément préalable des parties pour toute modification de leur actionnariat respectif dans les sociétés SMVP, EBG et Productions du Parc ;

IV. Comptes sociaux

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

- engagement de renégociation des contrats d'exploitation et de maître d'œuvre ou études en cas de signature d'une nouvelle délégation de service public sur le parc du Bioscope et engagement de votre société de maintenir une garantie maison-mère envers SMVP en cas de renégociation du contrat d'exploitation ;
- les clauses de garantie concernant la cession par votre société à la Caisse des Dépôts de 51% du capital social de SMVP et la cession par la Caisse des Dépôts à votre société de 3% du capital social d'EBG ont été sans effet sur l'exercice.

Une somme de 1 184 494 € a été prise en charge à ce titre dans les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2012.

• Convention de licence avec la Caisse des Dépôts

Votre Société a conclu avec la Caisse des Dépôts une convention de licence d'utilisation des dénominations « Caisse des Dépôts » et « Groupe Caisse des Dépôts ». En contrepartie, la Compagnie des Alpes lui verse une redevance annuelle de 0,2% du chiffre d'affaires hors taxes consolidé de l'exercice, pondéré par application du pourcentage de détention de la Caisse des Dépôts dans le capital social de Compagnie des Alpes au 1^{er} janvier de chaque exercice.

La charge en résultant pour votre Société, au titre de l'exercice, s'élève à 511 541 €.

• Contrat de licence de marque avec Musée Grévin

Votre Société s'est subrogée dans les droits et obligations de Grévin & Cie au titre du contrat de licence de marque avec Musée Grévin. Ce dernier concède à votre Société pour une durée indéterminée la licence non exclusive d'exploitation de la marque Grévin et l'autorise à adopter le terme Grévin, seul ou accompagné d'autres mots, à titre de dénomination sociale, nom commercial et enseigne.

La charge annuelle à ce titre s'élève à 15 000 € et est intégralement refacturée à Grévin & Cie.

• Adhésion au régime de retraite mixte à cotisations et à prestations définies du Président-Directeur général, Monsieur Dominique Marcel

En sa qualité de Président-Directeur général, Monsieur Dominique Marcel bénéficie du contrat d'assurance Groupe mis en place en matière de retraite supplémentaire pour l'encadrement supérieur du Groupe, composé d'un régime de retraite à prestations définies et d'un régime de retraite à cotisations définies.

Au 30 septembre 2012, l'engagement actuariel correspondant s'élève à 380 000 €.

• Adhésion au régime de retraite mixte à cotisations et à prestations définies du Directeur général délégué, Monsieur Franck Silvent

Monsieur Franck Silvent bénéficie du contrat d'assurance Groupe mis en place en matière de retraite supplémentaire pour l'encadrement supérieur du Groupe, composé d'un régime de retraite à prestations définies et d'un régime de retraite à cotisations définies.

Le bénéfice de ce contrat fait partie des éléments de rémunération attachés au contrat de travail de Monsieur Franck Silvent.

Au 30 septembre 2012, l'engagement actuariel correspondant s'élève à 41 000 €.

b) sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

• Investissement dans le Groupe Deux Alpes Loisirs (DAL) via la structure Deux Alpes Invest (DAI)

Votre société et sa filiale CDA DS, détenue à 100%, ont signé un protocole d'accord consortial avec la Caisse des Dépôts, la Banque Populaire des Alpes et la Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Rhône-Alpes en vue de constituer la société Deux Alpes Invest pour acquérir une participation dans le Groupe Deux Alpes Loisirs, le capital de Deux Alpes Invest étant détenu à hauteur de 60% par CDA DS, 19% par la Caisse des Dépôts, 12,6% par la Banque Populaire des Alpes

et 8,4% par la Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Rhône-Alpes. Ce protocole confère à CDA DS le contrôle opérationnel et financier de la société Deux Alpes Loisirs, tout en attribuant à ses partenaires des droits leur permettant de participer activement à la gouvernance, et de protéger leurs intérêts patrimoniaux essentiels.

Des dispositions spécifiques sont prévues en matière de transferts de titres et de rendement, qui visent à permettre à CDA DS d'augmenter sa participation dans Deux Alpes Invest à moyen terme si elle le souhaite, tout en sécurisant l'investissement de ses partenaires.

L'investissement total de DAI aux fins de l'acquisition de DAL s'était élevé en 2009-2010 à 46,5 millions d'euros soit 27,9 millions d'euros pour la quote-part (60%) de CDA DS dans l'investissement.

• **Clarification des modalités de mise en œuvre de l'engagement pris à l'égard du Président Directeur Général, Monsieur Dominique Marcel en cas de rupture de son mandat social**

En cas de rupture du mandat social, l'indemnité de rupture sera égale à deux fois la rémunération annuelle de référence si les conditions de performance individuelle et Groupe sont remplies en calculant les moyennes sur les deux derniers exercices clos et sous réserve que le Conseil d'administration constate l'absence de faute grave ou de faute lourde (ces notions étant appréciées au regard des critères arrêtés par le code du travail).

• **Eco Bio Gestion : convention d'abandon de compte courant**

Votre société a consenti le 25 octobre 2007 avec effet au 30 septembre 2007 un abandon de compte courant d'un montant de 2 millions d'euros avec clause de retour à meilleure fortune valable jusqu'au 30 septembre 2012.

• **Conventions intervenues avec la Caisse des Dépôts (CDC) dans le cadre de la prise de participation dans la société d'exploitation du Futuroscope**

Votre société a acquis le 14 janvier 2011 une participation de près de 45% du capital de la société d'exploitation du Futuroscope.

Dans ce cadre, votre conseil d'administration du 21 octobre 2010 a autorisé préalablement les conventions et engagements suivants :

- le projet de protocole entre la Société, la CDC et le Département de la Vienne,
- le projet de statuts de la Société du Parc du Futuroscope,
- le projet de Pacte d'actionnaires de la Société du Parc du Futuroscope entre la Société, la CDC et la SEM Patrimoniale et
- le projet de contrat de cessions d'actions de la SEML du Futuroscope entre votre société et la CDC qui n'a pas eu d'effet sur la période car votre société n'a pas acquis de titres auprès de la CDC.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 24 janvier 2013

Les Commissaires aux comptes,

Catherine Pariset

PricewaterhouseCoopers Audit

Guillaume Potel

Mazars

Chapitre V

Gouvernement d'entreprise

1. Composition des organes d'administration et de direction	135
1.1. Présidence et Direction générale	136
1.2. Composition des organes d'administration	137
1.3. Non-condamnation	142
1.4. Conflits d'intérêts	143
1.5. Contrats de service	143
1.6. Opérations sur titres des dirigeants de Compagnie des Alpes	143
2. Rémunérations et avantages	144
2.1. Direction générale	144
2.2. Conseil d'administration	147
3. Intérêts des dirigeants et des salariés dans le capital de la Compagnie des Alpes	149
3.1. Options de souscription d'actions	149
3.2. Actions de performance	150
3.3. Options de souscription d'actions consenties durant l'exercice clos le 30 septembre 2012 aux mandataires sociaux ou levées par ces derniers	151
3.4. Options de souscription d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux et levées par ces derniers au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2012	151
3.5. Actions de performance attribuées aux dix premiers salariés non mandataires au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2012	151
3.6. Contrats d'intéressement et de participation	152
4. Rapport du Président du Conseil d'administration au titre de l'article L. 225-37 du Code de commerce	152
4.1. La composition, la préparation et l'organisation des travaux du Conseil	152
4.2. Principes et règles pour la détermination de la rémunération des mandataires sociaux	161
4.3. Les dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques	165
5. Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration	170

1. Composition des organes d'administration et de direction

La Compagnie des Alpes est administrée depuis le 19 mars 2009 par un Conseil d'administration, lequel est assisté de trois Comités spécialisés (Comité de la stratégie, Comité d'audit et des comptes et Comité des nominations et des rémunérations).

L'exercice de la Direction générale a été confié par le Conseil d'administration à son Président, Monsieur Dominique Marcel, qui a pris ainsi le titre de Président-Directeur général.

Depuis le 1^{er} octobre 2009, Monsieur Franck Silvent, assistait le Président, en sa qualité de Directeur général délégué, dans l'ensemble du pilotage opérationnel du Groupe et notamment dans la mise en œuvre de ses évolutions stratégiques et organisationnelles. Monsieur Franck Silvent était par ailleurs titulaire d'un contrat de travail afférent à des fonctions techniques de directeur finance, stratégie, développement et services supports (DF3S). La DF3S a été supprimée le 31 décembre 2012.

Monsieur Franck Silvent a démissionné avec effet au 31 décembre 2012 de son mandat de directeur général délégué. Le 18 décembre 2012, le Conseil d'administration a nommé Madame Agnès Pannier-Runacher en qualité de directeur général délégué, en remplacement de Monsieur Franck Silvent. Cette nomination prendra effet le 28 janvier 2013.

Par ailleurs, pour répondre à ses exigences stratégiques, le Groupe a mis en place en 2009 un pilotage matriciel par grandes fonctions.

Les Directions fonctionnelles, communes aux deux métiers principaux du Groupe assurent des missions de pilotage transversal :

- La Direction du Marketing, Ventes, Développement, Produits (DMVDP), dont les principales missions sont d'améliorer l'attractivité et la performance commerciale des sites et d'identifier les principales opportunités de développement du Groupe, notamment à l'international. Postérieurement à la clôture de l'exercice, et dans la lignée du Projet d'Entreprise, cette Direction a évolué et a été renommée Direction Marketing, Vente, Développement Produit et International.
- La Direction Innovation & Nouveaux Métiers, créée postérieurement à la clôture de l'exercice, qui a pour mission d'insuffler une culture de l'innovation au sein du Groupe de façon transverse ainsi que d'initier et favoriser des projets innovants en collaboration avec les Directions concernées,

- La Direction Industrielle, en charge des investissements, des achats, de la gestion des risques industriels et de la sécurité, ainsi que de la qualité et du développement durable,
- La Direction de la communication en charge de la communication institutionnelle,
- La Direction des ressources humaines en charge de la politique de ressources humaines du Groupe,

Et, créée en 2012, rattachée à la DF3S jusqu'au 31 décembre 2012, la Direction en charge de la finance, des risques et de l'administration (DFRA), du juridique et de l'informatique.

En complément de ces Directions fonctionnelles, trois Directions opérationnelles ont été mises en place afin de piloter la performance opérationnelle des sites et veiller à la mise en œuvre des politiques du Groupe :

- Deux Directions des Opérations pour les Domaines skiables, réparties en zones géographiques,
- La Direction des Opérations des Parcs de loisirs.

L'ensemble des dirigeants en charge de ces Directions fait partie du Comité exécutif (Comex) du Groupe, dont la composition s'est encore étoffée au cours de l'exercice et qui compte au total onze membres dont cinq femmes :

- **Dominique Marcel**, Président-Directeur général,
- **Franck Silvent**, Directeur général délégué, démissionnaire avec effet au 31 décembre 2012 (soit postérieurement à la clôture de l'exercice 2011/2012) et remplacé à compter du 28 janvier 2013 par Madame Agnès Pannier-Runacher,
- **Danièle Clergeot**, Directrice générale adjointe en charge de la Direction Marketing, Vente, Développement Produit et International (anciennement Direction du Marketing, Ventes, Développement, Produits), ayant succédé à Serge Naïm en septembre 2011,
- **Jean-François Blas**, Directeur général adjoint en charge des opérations Domaines skiables sur les domaines de Paradiski (les Arcs – Peisey-Vallandry – La Plagne), du Grand Massif, des Deux Alpes et de Serre Chevalier,
- **François Fassier**, Directeur Industriel, ayant succédé à Roland Didier en décembre 2010,
- **David Ponson** a succédé le 1^{er} janvier 2012 à Bernard Chapuis. David Ponson occupe les fonctions de Directeur des opérations Domaines skiables, avec en charge l'Espace Killy (Tignes – Val d'Isère) et les Domaines skiables du Groupe dans les 3 Vallées (les Ménuires et Méribel Alpina),
- **Olivier Garaïalde**, Directeur des opérations Parcs de loisirs,

- **Céline Lemerancier**, Directrice des ressources humaines,
- **Sandra Picard**, Directrice de la communication,
- **Delphine Pons**, Innovation & Nouveaux Métiers. Delphine Pons était précédemment Directrice marketing et ventes,
- **Victoire Aubry**, laquelle a rejoint le Groupe le 1^{er} mars 2012 en qualité de Directrice Finances, Risques et Administration.

Le Comité exécutif, qui a pour vocation de mettre en œuvre la stratégie définie par le Conseil d'administration et d'assurer le pilotage opérationnel du Groupe, se réunit habituellement une fois par semaine.

1.1. Présidence et Direction générale

Dominique Marcel

Président-Directeur général

Nommé par l'Assemblée générale du 19 mars 2009 en qualité d'Administrateur et, par le Conseil d'administration du même jour en qualité de Président-Directeur général.

Echéance du mandat : 2013.

Adresse professionnelle : Compagnie des Alpes, 89 rue Escudier – 92772 Boulogne-Billancourt.

Né le 8 octobre 1955.

Inspecteur général des finances, il est titulaire d'un DEA de sciences économiques et diplômé de l'IEP de Paris. A sa sortie de l'ENA en 1983 (promotion Solidarité), il est nommé administrateur civil à la direction du Trésor. Puis il exerce successivement les fonctions de conseiller technique au cabinet du Premier Ministre (1991), conseiller chargé des affaires monétaires, bancaires et financières au cabinet du Ministre de l'Economie et des Finances (1992) et enfin conseiller économique à la Présidence de la République (1993). En 1995, il devient sous-directeur chargé de l'épargne, de la prévoyance et des marchés financiers à la direction du Trésor. En 1997, il est nommé directeur de cabinet de la Ministre de l'Emploi et de la Solidarité, puis directeur-adjoint au cabinet du Premier Ministre (2000). Il a exercé les fonctions de Directeur des Finances et de la Stratégie de la Caisse des Dépôts de novembre 2003 à juin 2008. Il était Président du Conseil de surveillance et du Comité de la stratégie de la Compagnie des Alpes depuis 2005, avant d'être nommé Président du Directoire. Il est entré en fonction le 14 octobre 2008. Il en est le Président-Directeur général depuis le 19 mars 2009. En qualité de Président du Conseil, il préside également le Comité de la stratégie.

Principale fonction exercée au sein du Groupe Compagnie des Alpes : Président-Directeur général.

Autres mandats et fonctions :

Au sein du Groupe Compagnie des Alpes :

- Président de Compagnie des Alpes-Domains Skiables SAS (CDA-DS),
- Administrateur de Grévin et Compagnie SA,
- Représentant permanent de CDA au Conseil d'administration de la Compagnie du Mont-Blanc (CMB)*,
- Président du Conseil de surveillance de la société du Parc du Futuroscope.

Autres mandats et fonctions hors Groupe :

- Administrateur d'Eiffage*,
- Administrateur de la Société du Grand Théâtre des Champs-Élysées.

* Sociétés cotées

Autres mandats occupés précédemment dont Monsieur Dominique Marcel n'est plus titulaire :

- Président du Conseil de surveillance de CDC DI (société de droit allemand), Président-Directeur général et Administrateur de CDC Entreprises Capital Investissement et de CDC Infrastructures, Président-Directeur général de Financière Transdev et représentant permanent de cette dernière au Conseil d'administration de Transdev, Administrateur d'Accor, Vice-président du Conseil d'administration de Dexia Crédit Local SA, Administrateur de Dexia Belgique (société de droit belge), Administrateur d'Icade, Administrateur de CNP Assurances, Président du Conseil d'administration de Bac Participations, Administrateur de CDC Entreprises Portefeuille, Administrateur de la Société Forestière de la Caisse des Dépôts et Consignations, Représentant permanent de CDC au Conseil de surveillance de la Société Nationale Immobilière.

Nombre d'actions CDA détenues : 8 919.

Franck Silvent

Directeur général délégué jusqu'au 31 décembre 2012

Nommé par le Conseil d'administration à effet du 1^{er} octobre 2009.

Echéance du mandat : 2013.

Adresse professionnelle : Compagnie des Alpes, 89 rue Escudier – 92772 Boulogne-Billancourt.

Né le 1^{er} août 1972.

Ancien élève de l'ENA et inspecteur des finances, il a passé quatre années au service de l'Inspection Générale

des Finances (1998-2002). Il a été Directeur adjoint de la Direction Finances et Stratégie du Groupe Caisse des dépôts de 2002 à 2005, année au cours de laquelle il a rejoint la CDA comme Directeur Finance Stratégie Développement et intégré le Directoire le 6 janvier 2005. Le 19 mars 2009, il est nommé Directeur général adjoint dans le cadre de la nouvelle gouvernance. Au 1^{er} octobre 2009, il prend les fonctions de Directeur général délégué du Groupe.

Principale fonction exercée au sein du Groupe Compagnie des Alpes : Directeur général délégué et Directeur finance, stratégie, développement et services supports du Groupe.

Autres mandats et fonctions :

Au sein du Groupe Compagnie des Alpes :

- Président de Compagnie Immobilière des 2 Savoie,
- Représentant permanent de CDA au Conseil d'administration de Grévin et Compagnie,
- Représentant permanent de CDA au Conseil d'administration de Musée Grévin,
- Représentant permanent de CDA-DS au Conseil d'administration de Valbus jusqu'au 11 septembre 2012,
- Administrateur de Looping Holding,
- Administrateur de la Compagnie du Mont-Blanc (CMB)*,
- Membre du Conseil de surveillance de la société du Parc du Futuroscope.

Autres mandats et fonctions :

- Administrateur et membre du Comité d'audit de CNP Assurances*,
- Administrateur de Lafuma*.

* Sociétés cotées

Autres mandats occupés précédemment dont Monsieur Franck Silvent n'est plus titulaire :

- Président de Compagnie Financière de Loisirs (COFILO),
- Représentant permanent de CDA comme Administrateur de Belpark BV (société de droit belge),
- Administrateur de Premier Financial Services (société de droit belge),
- Membre du Conseil de surveillance de Domaine Skiable de Flaine (DSF),
- Membre du Conseil de surveillance de Domaine Skiable du Giffre (DSG),
- Administrateur de SwissAlp (société de droit suisse),

- Représentant permanent du Gérant (CDA) de Compagnie des Alpes-Financement (CDA-FI).

Nombre d'actions CDA détenues : 5 877.

Madame Agnès Pannier-Runacher

Directeur général délégué à compter du 28 janvier 2013

Née le 19 juin 1974.

Ancienne élève de l'ENA et inspectrice des finances, diplômée d'HEC, Agnès Pannier-Runacher a débuté sa carrière en 2000 au ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie en tant qu'inspectrice des finances. Après trois années passées à l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris (2003-2006) en tant que directrice de cabinet, en charge du pilotage économique et financier dans le cadre de la réforme de la tarification à l'activité, elle devient en septembre 2006 directrice adjointe des finances et de la stratégie et responsable du département participations et développement au sein du groupe Caisse des dépôts. Début 2009, elle rejoint le Fonds Stratégique d'Investissement (FSI) comme membre du comité exécutif. Elle est depuis décembre 2011 directrice de division clients chez l'équipementier automobile Faurecia en charge plus particulièrement des relations commerciales avec GM Europe, Volvo, Jaguar et Land Rover et de la R&D.

Principale fonction exercée au sein du Groupe Compagnie des Alpes : Directeur général délégué.

Autres mandats et fonctions :

Administrateur indépendant de Bourbon.

Aucune action CDA détenue à la date des présentes.

1.2. Composition des organes d'administration

1.2.1. Composition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est composé de douze membres.

Au cours de l'exercice, sa composition est restée stable, sous réserve de la désignation par la Caisse des Dépôts et Consignations et par BPCE de deux nouveaux représentants permanents.

Ces changements de représentants permanents ont également amené le Conseil à adapter marginalement la composition de deux des Comités.

Par ailleurs, en date du 18 octobre 2012 soit postérieurement à la clôture de l'exercice, la Caisse d'Épargne et de

Prévoyance de Rhône-Alpes (ci-après « Caisse d'Epargne Rhône-Alpes ») a succédé à BPCE en qualité d'Administrateur, par voie de cooptation du Conseil, et ce à la suite du reclassement par BPCE de ses titres CDA mentionné au Chapitre VI.3 ci-après.

La composition du Conseil et des Comités, telle qu'indiquée ci-après, obéit aux principes de composition figurant dans la Charte de Gouvernement d'Entreprise de la Compagnie des Alpes. Ces principes sont décrits ci-après dans le rapport du Président au Chapitre V, section 4.1., la Charte étant par ailleurs consultable dans son intégralité sur le site internet de la Société.

Dominique Marcel

Président du Conseil d'administration, Président du Comité de la stratégie

Voir ci-avant (section 1.1.).

Bernard Blas

Vice-Président du Conseil d'administration, Membre du Comité de la stratégie et du Comité d'audit et des comptes

Nommé par l'Assemblée générale du 19 mars 2009 en qualité d'Administrateur et, par le Conseil d'administration du même jour, en qualité de Vice-Président du Conseil.

Echéance du mandat : 2013.

Adresse professionnelle :
Sofival, 29 bis rue d'Astorg - 75008 Paris.

Né le 20 septembre 1925.

Diplômé de l'Ecole de Commerce de Paris, il est Président-Directeur général de Sofival depuis 1972, société principalement spécialisée dans l'exploitation de domaines skiables (Val d'Isère jusqu'en 2007, Avoriaz, Valmorel, La Rosière). Membre et Vice-Président du Conseil de surveillance de la Compagnie des Alpes depuis octobre 2007, il est nommé en qualité d'administrateur et de Vice-Président du Conseil d'administration le 19 mars 2009. Il est également membre du Comité de la stratégie, et depuis le 15 décembre 2009, du Comité d'audit et des comptes.

Fonction principale : Président-Directeur général de la Société Financière de Val d'Isère SA (Sofival).

Autres mandats et fonctions :

Représentant permanent de Sofival en qualité de Président des SAS SERMA (Société des Remontées Mécaniques de Morzine-Avoriaz), DSV (Domaine Skiable de Valmorel), DSR (Domaine Skiable de la Rosière), Le Jardin Alpin, Valmont, Président des SAS Val Capital,

Valastorg, Labval, et de Financière Valance, Président du Conseil d'administration de Valbus.

Nombre d'actions CDA détenues : 300.

Antoine Gosset-Grainville

Administrateur, Président du Comité d'audit et des comptes et, jusqu'au 10 décembre 2012, Membre du Comité des nominations et des rémunérations

Nommé le 19 janvier 2011.

Echéance du mandat : 2013.

Adresse professionnelle :
CDC, 56 rue de Lille - 75007 Paris.

Né le 17 mars 1966.

Ancien élève de l'Ecole Nationale d'Administration (ENA) et également diplômé de l'Université Paris IX Dauphine et de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris (IEP), Monsieur Antoine Gosset-Grainville a débuté sa carrière à l'Inspection Générale des Finances (1993-1997). Par la suite il est devenu Secrétaire général adjoint du Comité Economique et Financier de l'Union Européenne (1997-1999), puis Conseiller pour les affaires économiques et industrielles de cabinet du Commissaire au commerce à la Commission Européenne (1999-2002). Avocat Associé au sein du bureau de Bruxelles du cabinet Gide-Loyrette-Nouel de 2007 à 2010, il rejoint alors le Cabinet du Premier Ministre en qualité de Directeur adjoint, fonctions qu'il exerce jusqu'en 2010. Depuis le 1^{er} mai 2010, il occupe le poste de Directeur général adjoint de la Caisse des Dépôts et a assuré par intérim la Direction générale de l'établissement entre le 8 mars et le 18 juillet 2012.

Fonction principale : Directeur général adjoint de la CDC.

Autres mandats et fonctions :

Administrateur de CNP Assurances, de Dexia, d'Icade et de Véolia Transdev, représentant permanent de la CDC en qualité d'Administrateur du Fonds Stratégique d'Investissement, membre du conseil de surveillance de Schneider Electric SA.

Nombre d'actions CDA détenues : 1.

Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)

Administrateur

Nommée le 19 mars 2009.

Echéance du mandat : 2013.

Nombre d'actions CDA détenues : 9 615 579.

Représentant permanent au Conseil d'administration (jusqu'au 13 mars 2012) et membre du Comité de la stratégie (jusqu'au 11 octobre 2012) :

Sabine Schimel

Née le 10 septembre 1963.

Adresse professionnelle :
CDC, 56 rue de Lille - 75007 Paris.

Fonction principale : Directrice du département du développement, des filiales et des participations de la CDC.

Autres mandats et fonctions occupés durant l'exercice de son mandat à la Compagnie des Alpes :

Administrateur de CDC Entreprises, de CDC Entreprises Elan PME et d'Icade, représentant permanent de la Caisse des Dépôts et Consignations au Conseil d'administration de Veolia Transdev, d'Egis, et de CDC Climat.

Représentant permanent au Conseil d'administration à compter du 13 mars 2012 et membre du Comité des nominations et rémunérations à compter du 10 décembre 2012 :

Julien Goubault

Né le 12 novembre 1978.

Adresse professionnelle :
CDC, 56 rue de Lille - 75007 Paris.

Fonction principale : Responsable du pôle immobilier, logement et tourisme au sein du département Développement, Filiales et Participations de la CDC.

Autres mandats et fonctions :

Représentant permanent de la Caisse des Dépôts et Consignations en qualité de Président de HoldCo SIIC (depuis le 14/12/2011), représentant permanent de la CDC au Conseil de surveillance de la Société Nationale Immobilière, représentant permanent de la CDC au Conseil d'administration de Services Conseil Expertises Territoires (depuis le 14/02/2012) et de Deux Alpes Invest (depuis le 10/05/2012), Administrateur de Immobilier Insertion Défense Emploi.

Francis Szpiner

Administrateur

Nommé le 19 mars 2009.

Echéance du mandat : 2013.

Adresse professionnelle : Cabinet Szpiner & Toby,
128 boulevard Saint-Germain - 75006 Paris.

Né le 22 mars 1954.

Francis Szpiner est Avocat au barreau de Paris depuis 1975. Professeur à l'Ecole des Hautes Etudes Internationales (depuis 2000), il est également Maître

de Conférences à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris depuis 2007. Après avoir été membre du Conseil de surveillance de la Compagnie des Alpes, Francis Szpiner a intégré le Conseil d'administration en qualité d'Administrateur le 19 mars 2009 dans le cadre du nouveau dispositif de gouvernance.

Fonction principale : Avocat au barreau de Paris.

Autres mandats et fonctions : aucun.

Nombre d'actions CDA détenues : 320.

CRCAM-Crédit Agricole des Savoie (ci-après « Crédit Agricole des Savoie »)

Administrateur

Nommé le 19 mars 2009.

Echéance du mandat : 2013.

Nombre d'actions CDA détenues : 1 681 985.

Représentant permanent :

Jean-Yves Barnavon

Né le 5 avril 1954.

Adresse professionnelle : Crédit Agricole des Savoie,
Avenue de la Motte Servolex - 73034 Chambéry Cedex.

Fonction principale : Directeur général du Crédit Agricole des Savoie (société coopérative).

Autres mandats et fonctions :

Président de Crédit Agricole Financements Suisse (SA de droit suisse), représentant permanent du Crédit Agricole des Savoie en qualité de Gérant de Crédit Agricole Rhône Alpes Investissement (société civile), Président-Directeur général de Deltager, Administrateur de Crédit Agricole Private Banking, Président du Conseil d'administration de CA Indosuez Private Banking, représentant permanent du Crédit Agricole des Savoie en qualité de co-gérant de Crédit Agricole Alpes Développement, Administrateur de Crédit Agricole Cheuvreux SA, membre du Conseil de surveillance de CA Titres, Vice-président et Administrateur de l'association FRACA, Administrateur de Crédit Agricole Technologies (GIE), de Crédit Agricole Services (GIE), de Crédit Agricole Home Loan SFH, et de Friuladria (société de droit italien).

Banque Populaire des Alpes

Administrateur

Nommée le 19 mars 2009.

Echéance du mandat : 2013.

Nombre d'actions CDA détenues : 1 204 473.

Représentant permanent :

Pascal Marchetti

Né le 13 juin 1964.

Adresse professionnelle :
Banque Populaire des Alpes, 2 avenue du Grésivaudan,
BP43 Corenc - 38707 La Tronche Cedex.

Fonction principale : Directeur général de la Banque Populaire des Alpes.

Autres mandats et fonctions :

Représentant permanent de la Banque Populaire des Alpes en qualité d'Administrateur d'IBP, représentant permanent de la Banque Populaire des Alpes en qualité d'Administrateur délégué de PRIAM Banque Populaire (GIE), représentant permanent de la Banque Populaire des Alpes en qualité de Vice-Président de la Banque de Savoie, Administrateur de la Banque Marze, de la Banque Palatine et de la Coface, Membre du Conseil de surveillance de NAXICAP Partners.

BPCE

Administrateur, jusqu'au 18 octobre 2012, date à laquelle BPCE a démissionné et a été remplacée par la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes

Nommé le 14 septembre 2010.

Mandat échu le 18 octobre 2012 (Echéance normale : 2013).

Nombre d'actions CDA détenues : 579 305 (jusqu'au reclassement de ses titres intervenu en date du 28 juin 2012), puis 1.

Représentant permanent (jusqu'au 15 mars 2012) :

Jean-Philippe DIEHL

Né le 25 février 1962.

Fonction principale : Membre du Directoire de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes en charge de l'ensemble de l'activité commerciale de diversification hors agences, avant de rejoindre en qualité de Président du Directoire la Banque BCP en janvier 2010.

Autres mandats et fonctions occupés durant l'exercice de son mandat à la Compagnie des Alpes :

Vice-Président du Conseil de surveillance de Rhône Alpes PME Gestion, membre du Conseil de surveillance de la SAEM des Trois Vallées (S3V), représentant permanent de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes au Conseil de surveillance de Siparex Croissance, représentant permanent de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes au Conseil d'administration de la Société Anonyme de Construction de la Ville de Lyon, de Natixis Lease SA

et de BPCE Trade (GIE), représentant permanent de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes en qualité de Censeur de Gaz et Electricité de Grenoble.

Représentant permanent (à compter du 15 mars 2012) :

Stéphanie PAIX

Née le 16 mars 1965.

Adresse professionnelle : Caisse d'Epargne Rhône-Alpes, 42 boulevard Eugène Deruelle, 69003 Lyon.

Fonction principale : Président du Directoire de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes.

Autres mandats et fonctions :

Président du Conseil de surveillance de Rhône Alpes PME Gestion, Administrateur de Natixis et de Siparex Associés, Administrateur de Crédit Foncier de France, représentant permanent de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes au Conseil d'administration de la Fondation d'entreprise CERA, le la Fédération Nationale des Caisses d'Epargne (FNCE) et de l'association Habitat en région, Président de la SAS Agence Lucie.

Gilles Chabert

Administrateur Indépendant, Membre du Comité des nominations et des rémunérations et du Comité de la stratégie

Nommé le 19 mars 2009.

Echéance du mandat : 2013.

Né le 5 août 1952.

Adresse professionnelle :
Les Clôts - 38250 Villard de Lans.

Gilles Chabert est Moniteur de Ski National (1977). Investi depuis 30 ans au Comité de Direction du Syndicat National des Moniteurs de Ski Français (SNMSF), il en est élu Président en 1994, fonction à laquelle il a été réélu 4 fois depuis. Il est le principal acteur de la construction de l'espace européen appliqué à l'enseignement du ski. Il a obtenu de la Commission européenne, en juillet 2000, la reconnaissance de la spécificité de la profession de moniteur de ski sur le plan européen en vue de garantir la sécurité des pratiquants. Enfin, c'est sous son impulsion qu'a été créée une plate-forme européenne unique de formation pour les professionnels de l'enseignement du ski afin de valider leurs compétences techniques (Eurotest) et en matière de sécurité (Eurosecrurité). Il a fait partie de juillet 2004 au 19 mars 2009 du Conseil de surveillance de la Compagnie des Alpes en qualité de membre indépendant, avant d'intégrer le Conseil d'administration toujours en qualité d'Administrateur indépendant. Il est également membre du Comité des nominations et des rémunérations ainsi que du Comité de la stratégie.

Fonction principale: Président du SNMSF (Syndicat National des Moniteurs du Ski Français).

Autres mandats et fonctions:

Vice-Président de l'Association des Moniteurs Professionnels de l'Arc Alpin, représentant permanent du SNMSF en qualité de Vice-Président de France Montagnes, représentant permanent du SNMSF au Conseil d'administration de l'Association Nationale des Maires des Stations de Montagne, représentant permanent du Conseil Supérieur de la Montagne au Conseil d'administration du Conseil National de la Montagne, co-gérant de la SCI Montagnette, Administrateur de la Banque Populaire des Alpes, représentant permanent du SNMSF au Conseil d'administration du Dauphiné Libéré.

Nombre d'actions CDA détenues: 352.

Jacques Maillot

Administrateur Indépendant, Président du Comité des nominations et des rémunérations et Membre du Comité de la stratégie

Nommé le 19 mars 2009.

Echéance du mandat: 2013.

Né le 17 novembre 1941.

Adresse professionnelle:

33, rue Maurice Ripoche - 75014 Paris.

Licencié en Droit, Jacques Maillot est le Président-Fondateur de Nouvelles Frontières. En octobre 1967, il crée une association loi 1901 sous le nom de «Nouvelles Frontières» avec la vocation de démocratiser le voyage auprès de nombreux Français, puis, en 1973, la Société du même nom. Jacques Maillot travaille à construire son entreprise sous une forme de réseau intégré comprenant 200 agences, deux compagnies aériennes, Corsair et Aérolyon et un parc hôtelier composé des hôtels clubs «Paladien» qui s'implanteront tant à la montagne qu'à la mer notamment dans les DOM-TOM et en Corse. Il quitte le Groupe en octobre 2002. En février 2003, il est nommé par le Ministre des transports administrateur de la SNCF en tant que représentant des voyageurs. D'avril 2004 à février 2005, il est Président du Conseil d'administration d'Eurotunnel. Il a par ailleurs créé l'association humanitaire «Feu vert pour le développement». Membre indépendant du Conseil de surveillance de la Compagnie des Alpes depuis juillet 2004, il intègre le Conseil d'administration le 19 mars 2009, à titre d'Administrateur indépendant. Il préside le Comité des nominations et des rémunérations et est membre du Comité de la stratégie.

Fonction principale: Consultant.

Autres mandats et fonctions:

Administrateur de Generali Vie, Generali IARD, Président de l'association Feu Vert pour le Développement, Administrateur de Voyageurs du monde et d'Editions du Témoignage chrétien, Membre du Conseil de surveillance d'EasyVoyage.

Nombre d'actions CDA détenues: 837.

Rachel Picard

Administrateur Indépendant, Membre du Comité de la stratégie

Nommée le 15 décembre 2009.

Echéance du mandat: 2013.

Née le 11 décembre 1966.

Adresse professionnelle:

16 avenue d'Ivry - 75634 Paris Cedex 13.

Diplômée d'HEC, elle exerce depuis fin mai 2012 les fonctions de Directrice générale de Gare et Connexions (Groupe SNCF). D'octobre 2011 à avril 2012, elle était à la tête de Thomas Cook France, après en avoir assuré pendant un an les fonctions de Directrice générale déléguée de la branche française en charge des activités de tour-operating. De janvier 2007 à septembre 2011, Rachel Picard a dirigé en qualité de Directrice générale, Voyages-sncf.com, après en avoir été de 2004 à 2006 la Directrice générale adjointe en charge du marketing, des ventes et des opérations. Précédemment encore, elle a dirigé Les Editions Atlas Voyages (de 2000 et 2002), et, auparavant le Tour Operating Europe chez Frantour (1993-2000). Elle a également exercé des fonctions commerciales dans le secteur du ski, à Valle Nevado (Chili), et dans celui des parcs de loisirs (au sein d'Euro Disney Paris). Rachel Picard a intégré le Conseil d'administration de la Compagnie des Alpes le 15 décembre 2009 en qualité d'Administrateur indépendant. Elle est également membre du Comité de la stratégie.

Fonction principale: Directrice générale de Gares et Connexions, depuis le 31 mai 2012.

Autres mandats et fonctions:

NEANT.

Nombres d'actions CDA détenues: 516.

Giorgio Frasca

Administrateur Indépendant, Membre du Comité d'audit et des comptes et du Comité des nominations et des rémunérations

Nommé le 15 décembre 2009.

Echéance du mandat: 2013

Né le 13 octobre 1941.

Adresse professionnelle: 2 rue Greuze – 75116 Paris.

Docteur en Droit diplômé de l'Université de Rome, Professeur en Droit et Avocat, il a occupé depuis novembre 2006 et jusqu'en 2009 les fonctions de Vice-Chairman de Lazard International au sein de la Banque Lazard Frères. Précédemment, il a occupé d'importantes fonctions en particulier au sein du Groupe Fiat, en France et à l'international. Il a notamment présidé Fiat France de 1981 à 1985. Giorgio Frasca a intégré le Conseil d'administration de la Compagnie des Alpes le 15 décembre 2009 en qualité d'Administrateur indépendant. Il est également membre du Comité des nominations et des rémunérations ainsi que du Comité d'audit et des comptes.

Fonction principale: Consultant.

Autres mandats et fonctions:

Gérant d'Aterno SARL.

Nombres d'actions CDA détenues: 300.

Administrateur dont le mandat a débuté postérieurement à la clôture de l'exercice:

Caisse d'Epargne Rhône-Alpes

Administrateur, à compter du 18 octobre 2012, nommé par cooptation du Conseil d'administration en remplacement de BPCE – Mandat soumis à ratification par la prochaine Assemblée générale.

Nommé le 18 octobre 2012.

Echéance: 2013.

Nombre d'actions CDA détenues: 723 486 (après rachat à BPCE de 301 304 titres intervenu en date du 28 juin 2012).

Représentant permanent:

Stéphanie PAIX

(Liste des fonctions et mandats: voir Représentant permanent de BPCE).

1.2.2. Composition des Comités

La composition des trois Comités spécialisés du Conseil (Comité de la stratégie, Comité des nominations et des rémunérations, et Comité d'audit et des comptes) a été revue une fois pendant l'exercice pour tenir compte, comme indiqué ci-dessus, des changements de représentants permanents de la Caisse des Dépôts et Consignations et de la BPCE. Cette composition est indiquée ci-dessous.

Les attributions et le mode de fonctionnement de ces Comités spécialisés assistant le Conseil d'administration dans ses travaux sont précisés dans la Charte de Gouvernement d'Entreprise et décrits dans le rapport du Président au Chapitre V, section 4.1.

Comité d'audit et des comptes:

Antoine Gosset-Grainville, Président,

Bernard Blas, Membre,

Giorgio Frasca, Membre indépendant.

Comité des nominations et des rémunérations:

Jacques Maillot, administrateur indépendant, Président,

Antoine Gosset-Grainville, puis **Julien Goubault** (à compter du 10 décembre 2012), Membre,

Gilles Chabert, Membre indépendant,

Giorgio Frasca, Membre indépendant.

Comité de la stratégie:

Dominique Marcel, Président,

Sabine Schimel, puis **Julien Goubault** (à compter du 11 octobre 2012), Membre,

Bernard Blas, Membre,

Gilles Chabert, Membre indépendant,

Rachel Picard, Membre indépendant,

Jacques Maillot, Membre indépendant.

1.3. Non-condamnation

A la connaissance de la Société, aucun des mandataires sociaux:

- n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années,
- n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années,
- n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) au cours des cinq dernières années, et
- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

1.4. Conflits d'intérêts

Monsieur Jean-François Blas, Directeur général adjoint et membre du Comité exécutif du Groupe, est administrateur de Sofival, société auprès de laquelle il a été procédé aux opérations d'acquisition de STVI (Val d'Isère) d'octobre 2007 et 2010. Sofival est par ailleurs actionnaire de la Société.

Monsieur Jean-François Blas ayant conservé des intérêts dans la société Sofival, il a souscrit l'engagement :

- de se conformer en tous points à la Charte de Déontologie du Groupe CDA et aux règles de gouvernance de la Charte de Gouvernement d'Entreprise de CDA (cet engagement a également été souscrit par la société Sofival),
- d'exclusivité relative à ses activités professionnelles, c'est-à-dire de ne pas exercer d'autre activité professionnelle que celle résultant de l'exercice de ses mandats sociaux et de son contrat de travail de Directeur au sein du Groupe CDA et de ses mandats au sein de Sofival,
- de confidentialité relative aux informations dont il aura connaissance dans le cadre de ses fonctions au sein de CDA,
- d'abstention dans tout processus décisionnel au sein du Groupe CDA mettant en cause les intérêts respectifs des Groupes CDA et Sofival ou faisant naître un conflit d'intérêts, même potentiel, entre eux.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre conflit d'intérêts potentiel entre les devoirs, à l'égard de la Société, des membres composant les organes de Direction ou d'administration, et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs, à l'exception de celui décrit ci-dessus pour lequel la Société a reçu des engagements express et écrits.

A l'exception des nominations de Messieurs Bernard et Jean-François Blas liées aux opérations d'acquisitions effectuées en octobre 2007 auprès de Sofival, il n'existe pas, à la connaissance de la Société, de pacte ou accord quelconque conclu avec des actionnaires, clients, fournisseurs ou autres aux termes duquel l'un des membres de la Direction générale ou du Conseil a été nommé en cette qualité.

A la connaissance de la Société, il n'existe aucune restriction acceptée par les personnes visées aux sections 1.1 et 1.2 du présent Document de référence concernant la cession de leur participation dans le capital de la Société.

1.5. Contrats de service

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de contrat de service conclu entre la Société et l'un des membres de la Direction générale ou du Conseil d'administration autre que la convention de licence d'utilisation des dénominations sociales « Caisse des Dépôts et Consignations » et « Groupe Caisse des dépôts » (décrite au Chapitre VI, section 4).

1.6. Opérations sur titres des dirigeants de Compagnie des Alpes

Conformément à l'article 223-26 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, le tableau suivant présente les opérations (acquisitions, cessions, souscrip-

tions ou échanges de titres) qui ont été déclarées par les personnes visées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier au cours de l'exercice 2011/2012 :

Nom/Dénomination sociale du dirigeant	Titres	Acquisition	Cession	Date de l'opération
BPCE	Actions CDA		579 304	28/06/2012
Banque Populaire des Alpes	Actions CDA	278 000		28/06/2012
Caisse d'Epargne Rhône Alpes	Actions CDA	301 304		28/06/2012

2. Rémunérations et avantages

Les rémunérations et avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux de la Compagnie des Alpes par cette dernière et par les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-16 du Code du commerce s'établissent comme indiqué ci-après, selon la présentation définie par le Code de Gouvernement d'Entreprise des

sociétés cotées AFEP-MEDEF telle que précisée par la Recommandation AMF du 22 décembre 2008.

Les principes et règles déterminant ces rémunérations sont par ailleurs présentés dans le rapport du Président (Chapitre V.4.2).

2.1. Direction générale

Tableau 1 (numérotation conforme à la recommandation AMF du 22 décembre 2008)
- Tableau de synthèse des rémunérations (brutes) en euros dues et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Dominique Marcel, Président-Directeur général	Ex. 2010/2011	Ex. 2011/2012
Rémunérations dues au titre de l'exercice (cf. tableau 2)	480 246	530 599
Valorisation des options attribuées au titre de l'exercice (cf. tableau 4)	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (cf. tableau 6)	-	-
TOTAL	480 246	530 599
Franck Silvent, Directeur général délégué	Ex. 2010/2011	Ex. 2011/2012
Rémunérations dues au titre de l'exercice (cf. tableau 2)	309 251	337 191
Valorisation des options attribuées au titre de l'exercice (cf. tableau 4)	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (cf. tableau 6)	-	-
TOTAL	309 251	337 191

Ce premier tableau résume les rémunérations de Monsieur Dominique Marcel et de Monsieur Franck Silvent, dirigeants mandataires sociaux de la Compagnie des Alpes, au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2012.

La part variable des rémunérations du Président-Directeur général et du Directeur général délégué peut varier de 0% à 50%.

La composition de ces rémunérations et la description des éléments composant la partie variable sont précisées dans le rapport du Président (Chapitre V.4.2.1).

Il est précisé que la rémunération des autres membres du Comité exécutif est également composée d'une partie fixe et d'une partie variable, la part variable pouvant varier entre 0 et 40% selon la réalisation (i) d'objectifs qualitatifs propres à chaque bénéficiaire et (ii) d'objectifs quantitatifs de performance du Groupe communs à l'ensemble des membres du Comité.

Tableau 2 (numérotation conforme à la recommandation AMF du 22 décembre 2008)
- Récapitulatif des rémunérations (en euros) de chaque dirigeant mandataire social

	Montants au titre de l'exercice 2010/2011		Montants au titre de l'exercice 2011/2012	
	dus	versés	dus	versés
Dominique Marcel, Président-Directeur général				
- rémunération fixe	360 000	360 000	360 000	360 000
- rémunération variable	108 000	177 500	153 000	108 000
- intéressement brut	7 326	17 640	12 355	7 326
- rémunération exceptionnelle				
- jetons de présence	-	-	-	-
- avantages en nature	4 920	4 920	5 244	5 244
TOTAL	480 246	560 060	530 599	480 570
Franck Silvent, Directeur général délégué				
- rémunération fixe	240 000	240 000	240 000	240 000
- rémunération variable	60 000	97 500	85 000	60 000
- intéressement brut	5 328	15 881	8 268	5 328
- rémunération exceptionnelle		-		-
- jetons de présence	-	-	-	-
- avantages en nature	3 923	3 923	3 923	3 923
TOTAL	309 251	357 304	337 191	309 251

Ce deuxième tableau présente les rémunérations brutes versées durant les exercices clos les 30 septembre 2011 et 30 septembre 2012.

Les rémunérations variables comprennent les primes liées aux objectifs.

Les primes des dirigeants mandataires sociaux liées aux objectifs relatifs à un exercice sont arrêtées par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, en fonction de l'appréciation qui est faite de l'atteinte des objectifs fixés pour l'exercice concerné, postérieurement à la clôture dudit exercice. Elles sont donc versées au cours de l'exercice suivant. Ainsi la part variable qui leur est due au titre de l'exercice 2011/2012 ne sera versée qu'en 2012/2013.

Le Président-Directeur général et le Directeur général délégué étant éligibles à l'accord d'intéressement, les sommes perçues à ce titre sont mentionnées sur une ligne distincte.

Les avantages en nature concernent uniquement les véhicules de fonction.

Aucun des dirigeants mandataires sociaux de la Compagnie des Alpes ni des autres collaborateurs du Groupe Compagnie des Alpes ne perçoivent de jetons de présence au titre des mandats qu'ils exercent dans les sociétés du Groupe.

Tableau 4 (numérotation conforme à la recommandation AMF du 22 décembre 2008)
- Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par chaque société du Groupe.

NEANT.

Tableau 5 (numérotation conforme à la recommandation AMF du 22 décembre 2008)
- Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

NEANT.

Tableau 6 (numérotation conforme à la recommandation AMF du 22 décembre 2008)
- Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur ou par toute société du Groupe

NEANT. Aucune action de performance n'a été attribuée

aux dirigeants mandataires sociaux de la CDA dans le cadre du dernier Plan (n°15) mis en œuvre au titre de l'exercice 2011/2012.

Hors dirigeants mandataires sociaux, les membres du Comex se sont vus attribuer au total 13 775 actions de performance au titre de ce Plan n°15.

Tableau 7 (numérotation conforme à la recommandation AMF du 22 décembre 2008)
- Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice

Actions de performance devenues disponibles pour chaque dirigeant mandataire social (liste nominative)	N° et date de plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
Dominique Marcel	-	Néant	
Franck Silvent	Plan n°11 21/02/2008	2 400	précisées ci-dessous

Les actions de performance attribuées ne sont définitivement acquises qu'à l'issue d'un délai d'acquisition, fixé à 25 mois pour les Plans n°9 à 11, et à 24 mois pour les Plans postérieurs (n°12 à 15), sous réserve de réalisation des conditions de performance prévues auxdits Plans.

Elles sont soumises ensuite à une obligation de conservation d'une durée complémentaire de 24 mois à l'issue de laquelle les actions deviennent disponibles.

En conséquence, le 21 mars 2012, les actions de performance attribuées le 21 février 2008 au titre du Plan n°11 et définitivement acquises le 21 mars 2010 sont devenues disponibles et sont donc librement cessibles par leurs bénéficiaires.

Pour mémoire, l'acquisition définitive des actions de performance attribuées au titre de ce Plan était subordonnée à une condition de performance économique liée à la progression de l'Autofinancement Disponible sur deux ans. Cet objectif ayant été intégralement atteint, et après radiation des droits consécutifs au départ de certains des bénéficiaires, 44 200 actions (sur un total de 48 700 actions attribuées à l'origine) ont ainsi été attribuées définitivement à 114 bénéficiaires dont 2 400 à Monsieur Franck Silvent.

Le rapport du Président (Chapitre V.6.2.1.) fait état de l'ensemble des règles complémentaires concernant l'attribution d'options de souscription et d'actions de performance aux dirigeants mandataires sociaux.

Tableau 8 (numérotation conforme à la recommandation AMF du 22 décembre 2008)
- Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

Ce tableau figure dans la section 3.1. ci-après « Intérêts des dirigeants et des salariés dans le capital de la Compagnie des Alpes ».

Tableau 9 (numérotation conforme à la recommandation AMF du 22 décembre 2008)
- Options de souscription ou d'achat d'actions consenties pendant l'exercice aux dix premiers salariés non mandataires sociaux ou levées par ces derniers

Ce tableau figure dans la section 3.4. ci-après « Intérêts des dirigeants et des salariés dans le capital de la Compagnie des Alpes ».

Tableau 10 (numérotation conforme à la recommandation AMF du 22 décembre 2008)
- Informations requises dans le cadre des recommandations AFEP-MEDEF

Le tableau ci-après présente, conformément à la Recommandation AMF du 22 décembre 2008, la situation des dirigeants mandataires sociaux durant l'exercice 2011/2012 au regard du Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF.

Nom du dirigeant mandataire social	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Dominique Marcel Président-Directeur général		X	X		X			X
Franck Silvent Directeur général délégué	X		X		X			X

Les précisions et explications afférentes aux contrats de travail, au régime de retraite supplémentaire, aux indemnités de départ et indemnités de non-concurrence dont peuvent bénéficier les dirigeants mandataires sociaux sont données, conformément aux recommandations prévues au Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF, par le Président du Conseil dans son rapport prévu à l'article L.225-37 du Code de commerce (cf. chapitre V.4.2.1.).

Les dirigeants mandataires sociaux et autres dirigeants de la Compagnie des Alpes bénéficient du contrat collectif à cotisations et à prestations définies mis en place par la Société pour l'encadrement supérieur du Groupe, conforme aux dispositions de l'article L.911-1 du Code de la Sécurité Sociale.

Ses principales modalités sont :

- un régime à cotisations définies (droits individuels) égales à 7% de la rémunération annuelle pour chaque bénéficiaire (plafonnée à 5 fois le plafond de sécurité sociale, soit 181 860 € en base annuelle 2012), l'effort d'épargne étant réparti entre l'employeur à hauteur de 4% et le salarié à hauteur de 3% nonobstant le statut et l'âge du salarié,
- complété par un régime à prestations définies garantissant une retraite supplémentaire minimale égale à 1% par année d'ancienneté décomptée à compter de la date de mise en place du régime avec un maximum de 10% du dernier salaire fixe + variable.

2.2. Conseil d'administration

L'Assemblée générale du 18 mars 2010 a fixé le montant global maximal annuel (par exercice) des jetons de présence pouvant être alloué aux Administrateurs à la somme de 250 000 €.

Les montants alloués au titre de l'exercice 2011/2012, versés en 2012/2013, s'élèvent à 112 500 €, contre un montant de 91 500 € au titre de l'exercice précédent.

Les Administrateurs sont invités par la Charte de Gouvernement d'Entreprise à réinvestir en actions de la Société, au minimum la moitié du montant net des jetons effectivement perçus au titre d'un exercice, jusqu'à détenir un nombre minimum de 300 actions CDA. Les Administrateurs ne recevant pas personnellement de jetons ne sont pas soumis à ce dispositif.

Les Administrateurs ne perçoivent pas, au sein du Groupe, de rémunération autre que les jetons de présence, à l'exception de Monsieur Bernard Blas, Vice-Président du Conseil, qui bénéficie au titre de sa fonction de Président du Conseil d'administration de la société Valbus d'une voiture de fonction, d'un emplacement de parking, ainsi que d'une indemnité de mandat prise en charge par la société Valbus dont la valorisation s'élève respectivement à 6 048,38 €, 2 719 € et 1 600 €, soit au total, pour l'exercice 2011/2012 : 10 367,38 €.

Jetons de présence* et autres rémunérations (en euros) perçues par les mandataires sociaux non dirigeants (Tableau 3 - numérotation conforme à la recommandation AMF du 22 décembre 2008)

Administrateurs et membres des Comités	Jetons versés en 2010/2011 (au titre de 2009/2010)	Jetons versés en 2011/2012 (au titre de 2010/2011)	Jetons alloués au titre de 2011/2012 (à verser en 2012/2013)
Dominique Marcel**	-	-	-
Alain Quinet** (jusqu'au 15 décembre 2010)	16 500	3 000	-
Antoine Gosset-Grainville** (à compter du 19 janvier 2011)	-	7 500	13 500
Bernard Blas	22 500	12 000	16 500
Caisse des Dépôts et Consignations - Représentant : Eric Flamarion (jusqu'au 17 mars 2011), puis Sabine Schimel (jusqu'au 13 mars 2012), puis Julien Goubault	19 500	10 500	9 000
Francis Szpiner	9 000	1 500	7 500
Crédit Agricole des Savoie - Représentant : Jean-Yves Barnavon	10 500	4 500	7 500
Banque Populaire des Alpes - Représentant : Pascal Marchetti	9 000	1 500	4 500
BPCE (jusqu'au 18 octobre 2012) Représentant : Jean-Philippe Diehl (jusqu'au 15 mars 2012), puis Stéphanie Paix	4 500	6 000	7 500
Gilles Chabert	22 500	13 500	13 500
Jacques Maillot	22 500	13 500	13 500
Rachel Picard	9 000	6 000	7 500
Giorgio Frasca	15 000	12 000	12 000
Total des jetons de présence	160 500	91 500	112 500

(*) Les jetons de présence alloués au titre d'un exercice sont versés au cours de l'exercice suivant. Ainsi les jetons versés en 2011/2012 sont ceux alloués au titre de l'exercice 2010/2011. Ceux alloués au titre des présences pendant l'exercice 2011/2012 seront versés au cours de l'exercice 2012/2013.

(**) Les jetons de présence liés à la participation, aux réunions des Conseils et des Comités, sont versés directement à la CDC, conformément aux règles en vigueur au sein du Groupe CDC.

3. Intérêts des dirigeants et des salariés dans le capital de la Compagnie des Alpes

Ainsi qu'indiqué ci-avant, aucune option de souscription d'action ni aucune action de performance n'a été attribuée aux dirigeants mandataires sociaux pendant l'exercice.

En effet, comme pour le Plan précédent, le Plan n°15 mis en œuvre au titre de l'exercice 2011/2012 ne comprend qu'un seul et unique volet « actions de performance » dont le Président-Directeur général et le Directeur général délégué ont décidé de ne pas être bénéficiaires.

Les données présentées dans la présente section tiennent compte des opérations d'ajustement intervenues dans le cadre de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription réalisée en juillet 2010 afin d'assurer la préservation des droits des bénéficiaires, telles que précisées dans le Document de Référence 2010, pages 143 et 144.

3.1. Options de souscription d'actions

Options de souscription d'actions attribuées au titre de l'exercice 2011/2012 aux salariés

NEANT – Cet instrument n'est plus retenu depuis 2010, dans un contexte persistant de forte volatilité des cours où les liens entre la valorisation des options et la réalité des performances de l'entreprise s'avèrent insuffisants.

Situation des Plans d'options de souscription d'actions en vigueur

La situation des Plans d'options de souscription d'actions actuellement en vigueur ou venus à échéance au cours de l'exercice, mis en œuvre dans le cadre des autorisations données par l'Assemblée générale, est la suivante :

	Plan n°10	Plan n°11	Plan n°12
Date de l'Assemblée générale	28/02/2007	28/02/2007	28/02/2007
Date du Directoire/Conseil d'administration	1/03/2007	21/02/2008	19/03/2009
Nombre d'actions pouvant être souscrites à l'origine - après réajustement*	75 481	91 817	47 997
Dont dirigeants mandataires sociaux de la CDA :			
Dominique Marcel	néant	néant	néant
Franck Silvent	8 296	8 296	néant
Nombre de bénéficiaires	35	35	29
Période de levée des options	du 01/03/2011 au 29/02/2012	du 21/02/2012 au 20/02/2013	du 19/03/2013 au 18/03/2016
Prix de souscription des actions (en €) - après réajustement*	34,9	30,75	22,32
Options de souscription levées au 30/09/2012	N/A	N/A	N/A
Options de souscriptions radiées ou annulées	75 481	22 437	6 926
Options de souscription restantes au 30/09/2012	0	69 380	41 071

**Ajustement des droits au 23 juillet 2010 à raison de l'augmentation de capital : application d'un coefficient d'ajustement de 3,689% à l'effet d'ajuster à la baisse le prix de souscription et, à la hausse le nombre d'options en circulation (arrondi à l'unité supérieure par bénéficiaire).*

Au total, 215 295 options de souscription d'actions ont été attribuées dans le cadre des Plans ci-dessus.

Aucune de ces options n'a été levée au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2012.

53 689 options, soit toutes les options restantes qui avaient été octroyées au titre du Plan n°10 dont la période d'exercice est venue à échéance le 1^{er} mars 2012, ont été radiées en cours d'exercice. Au total et tous ces Plans

confondus, 104 844 options de souscription ont été radiées ou annulées au 30 septembre 2012.

Le nombre total des options restant en circulation et susceptibles, au 30 septembre 2012, d'être exercées au titre des Plans d'options en vigueur à cette date s'élevait donc à 110 451, représentant un capital potentiel de 110 451 actions après exercice des options, soit 0,46% du capital de la Compagnie des Alpes (contre 0,69% au 30 septembre 2011).

Les options consenties sont toutes émises par la Compagnie des Alpes, aucune autre société du Groupe n'émettant d'options de souscription ou d'achat d'actions au profit de ses collaborateurs ou dirigeants mandataires sociaux.

3.2. Actions de performance

Actions de performance attribuées au titre de l'exercice 2011/2012

Dans le cadre fixé par l'Assemblée générale extraordinaire du 18 mars 2010, la Compagnie des Alpes a attribué, au titre de la période du 1^{er} octobre 2011 au 30 septembre 2012 (Plan n°15), un total de 58 593 actions de performance à 142 collaborateurs du Groupe CDA, hors dirigeants mandataires sociaux de la Compagnie des Alpes.

Au même titre que les Plans précédents, l'acquisition définitive des actions, en tout ou en partie, dépendra, à l'issue d'une période d'acquisition de deux ans, à la fois d'une condition de présence du bénéficiaire au sein du Groupe (sous réserve des départs à la retraite) à l'issue de ladite période d'acquisition et de la réalisation d'une condition de performance.

Pour les membres du Comité exécutif à l'exclusion de Messieurs Dominique Marcel et Franck Silvent qui ne sont pas bénéficiaires du Plan, les actions initialement attribuées ne seront définitivement acquises par leurs bénéficiaires, (i) pour moitié des actions attribuées, sous réserve de la réalisation d'objectifs économiques du Groupe mesurée sur la base de l'évolution du ROCE (Rentabilité des capitaux employés) en fonction de son amélioration sur deux ans (2011/2012 et 2012/2013) rapportée aux deux années précédentes, et (ii), pour moitié, sous réserve de la réalisation d'une condition de performance qualitative s'entendant comme la qualité contributive aux objectifs stratégiques du Groupe appréciée sur deux ans.

Pour les autres cadres bénéficiaires, les actions initialement attribuées gratuitement ne seront définitivement acquises par leurs bénéficiaires que sous réserve de la réalisation d'une condition de performance qualitative, s'entendant comme « la contribution de chacun des bénéficiaires à la vie du Groupe et son comportement managérial » sur deux ans (exercices 2011/2012 et 2012/2013).

Sous réserve de leur acquisition définitive, ces actions devront ensuite être conservées par leurs bénéficiaires pendant une durée minimum de deux ans.

Les actions de performance sont évaluées à la juste valeur à leur date d'attribution sans réévaluation ultérieure. La juste valeur est déterminée par un calcul actuariel repo-

sant sur le modèle binomial, après prise en compte de la probabilité de présence moyenne des bénéficiaires au terme de la période d'acquisition. La valeur unitaire de l'action en résultant est de 14,53 € pour le Plan n°15.

Acquisition définitive des actions de performance attribuées au titre du Plan n°13

Après appréciation de la réalisation des conditions de performance pour chacun des bénéficiaires faisant toujours partie du Groupe à la date d'acquisition, soit le 18 mars 2012, 34 936 des actions de performance attribuées au titre du Plan n°13 mis en œuvre le 18 mars 2010 ont été définitivement acquises par leurs bénéficiaires.

Pour rappel, l'acquisition des actions de performance attribuées le 18 mars 2010 au titre de ce Plan était subordonnée, outre à la présence des bénéficiaires au sein du Groupe à la date d'acquisition, à la réalisation des conditions de performance suivantes :

- Pour les membres du Comité exécutif : l'acquisition définitive des actions attribuées était subordonnée à la réalisation préalable d'objectifs économiques mesurée sur la base de l'évolution du ROCE (Rentabilité des capitaux employés), ce critère étant apprécié en fonction de son amélioration sur deux ans (ROCE cumulé 2009/2010 + 2010/2011) rapportée aux deux années précédentes (ROCE cumulé 2007/2008 + 2008/2009).

Le Conseil d'administration a apprécié, suivant les recommandations du Comité des nominations et des rémunérations, la réalisation de la condition de performance économique subordonnant l'attribution définitive des actions de performance attribuées aux membres du Comex au titre de ce Plan.

Il a constaté que l'objectif de ROCE au 30 septembre 2011 n'était pas atteint et que le taux d'attribution lié à la réalisation d'objectifs économiques du Groupe était donc de 0%.

- S'agissant des autres bénéficiaires : l'acquisition définitive était subordonnée à l'appréciation portée par la Direction générale sur la contribution de chacun des bénéficiaires à la vie du Groupe et son comportement managérial pendant les exercices 2009/2010 et 2010/2011.

Après appréciation de la condition de performance, 34 936 actions ont été définitivement attribuées au total à 94 cadres dirigeants et autres membres de l'encadrement du Groupe.

A compter de leur date d'acquisition (18 mars 2012), les actions de performance attribuées au titre du Plan n°13 devront être conservées pendant une durée minimum de deux ans.

Situation des Plans d'attribution d'actions de performance en vigueur

La situation des Plans en vigueur à ce jour est présentée dans le tableau suivant.

	Plan n°11	Plan n°12	Plan n°13	Plan n°14	Plan n°15
Date de l'Assemblée générale	28/02/2007	28/02/2007	19/03/2009	18/03/2010	18/03/2010
Date de mise en œuvre	21/02/2008	19/03/2009	18/03/2010	17/03/2011	15/03/2012
Nombre d'actions pouvant être gratuitement attribuées à l'origine - après réajustement*	48 700	48 828	50 552	53 500	58 593
Dont dirigeants mandataires sociaux de la CDA :					
Dominique Marcel	néant	3 733	néant	néant	néant
Franck Silvent	2 400	2 489	néant	néant	néant
Nombre de bénéficiaires	129	119	109	132	142
Date d'attribution	21/02/2008	19/03/2009	18/03/2010	17/03/2011	15/03/2012
Date d'acquisition	20/03/2010	19/03/2011	18/03/2012	17/03/2013	14/03/2014
Fin du délai de conservation	21/03/2012	19/03/2013	18/03/2014	17/03/2015	15/03/2016
Actions définitivement acquises au 30/09/2012	44 200	36 264	34 936	néant	néant
Actions radiées au 30/09/2012	4 500	12 564	15 616	3 700	néant
Actions restantes au 30/09/2012	0	0	0	49 800	58 593

*Ajustement des droits au 23 juillet 2010 à raison de l'augmentation de capital : application d'un coefficient d'ajustement de 3,689% à l'effet d'ajuster à la hausse le nombre de droits à actions gratuites restant en circulation (arrondi à l'unité supérieure par bénéficiaire).

Au total et après opérations d'ajustement, au 30 septembre 2012, 108 393 actions attribuées sous réserve de réalisation de conditions de performance restent en circulation, et donc susceptibles d'être attribuées définitivement à leurs bénéficiaires.

Il s'agit de 49 800 actions émises dans le cadre du Plan n°14 et de 58 593 actions émises dans le cadre du Plan

n°15. Ces 108 393 actions représentent au 30 septembre 2012 0,45% du capital de la Compagnie des Alpes.

Les actions attribuées gratuitement au sein du Groupe sont toutes des actions Compagnie des Alpes, aucune autre Société du Groupe n'émettant de tels titres au profit de ses collaborateurs ou dirigeants mandataires sociaux.

A l'exception des Plans décrits ci-dessus, il n'existe pas d'autre instrument potentiellement dilutif.

3.3. Options de souscription d'actions consenties durant l'exercice clos le 30 septembre 2012 aux mandataires sociaux ou levées par ces derniers

NEANT.

3.4. Options de souscription d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux et levées par ces derniers au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2012

NEANT.

3.5. Actions de performance attribuées aux dix premiers salariés non mandataires au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2012

Attribution gratuite d'actions CDA consentie aux dix premiers salariés non-mandataires	Nombre total d'actions attribuées	Valorisation unitaire des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (en euros)	Plan n°
Attribution gratuite d'actions CDA consentie, durant l'exercice, par la CDA ou par toute autre société comprise dans le périmètre d'attribution gratuite d'actions, aux dix premiers salariés de la CDA et de toute autre société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'actions attribuées gratuitement est le plus élevé (attributions initiales)	14 775		15

3.6. Contrats d'intéressement et de participation

La politique du Groupe Compagnie des Alpes est de développer l'intéressement du personnel aux performances de leurs entreprises.

Au 30 septembre 2012, toutes les sociétés françaises du Groupe qui exploitent tant des Domaines skiables que des Parcs de loisirs disposent d'un accord d'intéressement et de participation en vigueur.

Les accords sont négociés au niveau de chaque entreprise.

Un accord d'intéressement a été conclu pour les sociétés CDA, CDA-DS, CDA Management, CDA Productions (anciennement Productions du Parc), INGELLO et CADEVI.

L'ensemble des sommes versées par le Groupe au titre de l'intéressement et de la participation sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	2009/2010	2010/2011	2011/2012
Intéressement	4 650	4 923	5 296
Participation	4 139	4 449	3 875
TOTAL	8 789	9 372	9 171

4. Rapport du Président du Conseil d'administration au titre de l'article L. 225-37 du Code de commerce

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, le Président du Conseil d'administration rend compte, dans le présent rapport, de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil (section I), des principes et règles adoptés par celui-ci pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux (section II), ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société (section III).

Le présent rapport, établi sous la responsabilité du Président du Conseil d'administration, a été approuvé par le Conseil.

La Compagnie des Alpes s'attache à analyser de manière continue les meilleures pratiques en matière de Gouvernement d'entreprise, et bien évidemment, dans la mesure du possible, à les mettre en œuvre.

La CDA déclare se référer en la matière au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF dans sa version consolidée d'avril 2010, ledit code pouvant notamment être consulté via le lien suivant : www.medef.com.

Le présent rapport précise les dispositions du Code AFEP-MEDEF qui ont été écartées et les raisons de ce choix.

4.1. La composition, la préparation et l'organisation des travaux du Conseil

4.1.1. La Charte de Gouvernement d'Entreprise de la Compagnie des Alpes

La Compagnie des Alpes a été créée au sein du groupe Caisse des Dépôts - Développement (C3D), qui en est resté l'actionnaire majoritaire jusqu'au 13 mai 2004.

A cette date, la Compagnie des Alpes a été privatisée et connaît depuis un actionnariat diversifié ne comprenant aucun actionnaire majoritaire en capital ou en droit de vote, la Caisse des Dépôts restant toutefois l'Actionnaire de référence (au sens de la Charte tel que précisé ci-après) avec une détention qui reste stable autour de 39% du capital.

Cette évolution a conduit ses dirigeants, avec l'appui des principaux actionnaires, à mettre en place un gouvernement d'entreprise rénové, rendu à la fois nécessaire de par (i) l'organisation interne du Groupe, (ii) son statut de société cotée (au regard des évolutions internationales et nationales en matière de « Gouvernement d'entreprise ») et (iii) la présence d'un Actionnaire de référence.

Un règlement intérieur, adopté le 27 mai 2004 à la suite de la privatisation de la Société et entré en vigueur à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires du 5 juillet 2004 sous le nom de « Charte de Gouvernemen t d'Entreprise » (la « **Charte de Gouvernemen t d'Entreprise** » ou la « **Charte** »), a complété les statuts, défini les principes régissant la composition du Conseil de surveillance et ses règles de fonctionnement, et organisé les relations dudit Conseil avec le Directoire, la Société fonctionnant alors sous forme de société anonyme à Conseil de surveillance et Directoire.

Depuis son entrée en vigueur, la Charte de Gouvernemen t d'Entreprise a été revue et amendée à plusieurs reprises :

- En octobre 2007, afin d'être adaptée à la modification de l'actionariat intervenue à la suite de la réalisation de l'opération d'acquisition des participations dans les sociétés STVI, SERMA, DSV et DSR et l'entrée de Sofival dans le capital de CDA, et à l'évolution du contexte général en matière de gouvernance,
- En mars 2009, à l'occasion de l'adoption de la formule de société anonyme à Conseil d'administration, le changement de gouvernance ayant rendu nécessaire l'adaptation de la Charte. Depuis cette date, la Charte de Gouvernemen t d'Entreprise constitue le règlement intérieur du Conseil d'administration et régit les relations entre le Conseil d'administration et les membres de la Direction générale, mandataires sociaux ou non, à savoir le Président-Directeur général, le Directeur général délégué et les Directeurs généraux adjoints,
- En décembre 2009, à la suite de la cession par la Compagnie Européenne de Loisirs (CEL) de sa participation au capital de la Compagnie des Alpes, et de la nomination telle que proposée par le Comité des nominations et des rémunérations de deux nouveaux administrateurs indépendants. A cette occasion, certaines règles gouvernant la composition du Conseil et des Comités ont été amendées, notamment le nombre d'administrateurs indépendants composant le Conseil qui est désormais de quatre (4), soit un tiers (1/3) des membres,
- Enfin, quelques amendements mineurs ont été apportés à la Charte en décembre 2010 afin d'intégrer notamment un dispositif de détention minimum d'un certain quota d'actions par les Administrateurs.

La Charte est disponible dans son intégralité sur le site internet de la CDA à l'adresse suivante : www.compagniedesalpes.com, dans la rubrique « Groupe » et sous-rubrique « Organisation ».

4.1.2. Modalités d'exercice et limitations de pouvoirs de la Direction générale

Depuis le 19 mars 2009, la Compagnie des Alpes est administrée par un Conseil d'administration.

Par décision du même jour, le Conseil d'administration a décidé que la Direction générale de la Société serait assumée, sous sa responsabilité, par le Président du Conseil d'administration portant le titre de Président-Directeur général.

Sous réserve (i) des pouvoirs que la loi ou les statuts attribuent expressément aux assemblées d'actionnaires, (ii) des pouvoirs qu'ils réservent de façon spéciale au Conseil d'administration ainsi que (iii) des dispositions de la Charte, le Président-Directeur général est investi, dans la limite de l'objet social, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Les décisions du Conseil d'administration limitant les pouvoirs du Président-Directeur général sont inopposables aux tiers.

Conformément à l'article 13.3 des statuts, le Conseil d'administration peut, sur proposition du Président-Directeur général, nommer des directeurs généraux délégués (les « Directeurs généraux délégués »).

Le Conseil a ainsi nommé un Directeur général délégué, Monsieur Franck Silvent, le 1^{er} octobre 2009. Monsieur Franck Silvent a démissionné de son mandat de Directeur général délégué avec effet au 31 décembre 2012. Il sera remplacé à ce poste par Madame Agnès Pannier-Runacher à compter du 28 janvier 2013.

Le Président-Directeur général peut en outre nommer des Directeurs généraux adjoints (les « Directeurs généraux adjoints ») auxquels il peut, au nom et pour le compte de la Société, consentir des délégations de pouvoir portant sur un ou plusieurs objets déterminés. Les personnes suivantes ont été désignées en qualité de Directeurs généraux adjoints :

- **Jean-François Blas**, en charge des opérations Domaines skiables (son périmètre portant à ce jour sur les domaines de Paradiski, du Grand Massif, des Deux Alpes et de Serre Chevalier),
- **Danièle Clergeot**, en charge de la Direction Marketing, Vente, Développement Produit et International (anciennement Direction du Marketing, Ventes, Développement, Produits).

Lorsque des Directeurs généraux délégués et/ou des Directeurs généraux adjoints ont été nommés, les dispositions de la Charte relatives au Président-Directeur général leur sont applicables.

Certaines décisions du Président-Directeur général relatives au Groupe Compagnie des Alpes ne peuvent être adoptées et certains actes ou engagements relatifs

au Groupe ne peuvent être conclus par le Président-Directeur général s'ils n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable, ou d'une délégation de pouvoirs du Conseil d'administration.

Ces limitations de pouvoirs sont mentionnées à l'article II.2.3. de la Charte, lequel prévoit notamment l'approbation préalable par le Conseil des décisions intéressant l'une des matières suivantes :

- La stratégie de développement de la Compagnie des Alpes, notamment en termes géographiques (implantations, etc.),
- Les budgets annuels d'investissements industriels du Groupe Compagnie des Alpes,
- Tout investissement ou désinvestissement (i) entrant dans le cadre de l'activité courante et récurrente du Groupe dont le montant global est supérieur à 15 millions d'euros hors taxes, ou (ii) sortant du cadre de l'activité courante et récurrente du Groupe ou d'un domaine stratégique (Domaines skiables/Parcs de loisirs) ou devant être réalisé dans un pays où le Groupe Compagnie des Alpes n'exerce directement ou indirectement aucune activité,
- Tout projet de création de société ou de prise de contrôle sous toutes ses formes dans toute société ou entreprise hors Groupe dont l'objet ou l'activité ne relève pas des domaines stratégiques; ou de création de société et prise de participation dans toute société ou entreprise hors Groupe dont l'objet ou l'activité relève des domaines stratégiques et la taille est supérieure à 15 millions d'euros.

Par ailleurs, en application des dispositions légales et de l'article 13.4. des nouveaux statuts de la Société, le Conseil d'administration a autorisé le Président-Directeur général, avec faculté de subdélégation et sous réserve de lui en rendre compte, à consentir des cautions, avals

et autres garanties dans la limite d'un plafond global de 15 millions d'euros.

4.1.3. La composition du Conseil et des Comités

Principes de la Charte de Gouvernement d'Entreprise de la CDA relatifs à la composition du Conseil et des Comités

La composition du Conseil d'administration et de ses Comités obéit à plusieurs principes exposés ci-dessous et figurant dans la Charte.

Ces principes visent à promouvoir, en présence d'un Actionnaire de référence, une représentativité démocratique et collective de l'ensemble des actionnaires et la prise en compte de l'ensemble de leurs intérêts assurée notamment au moyen de la présence d'Administrateurs Indépendants.

L'Actionnaire de référence, au sens de la Charte, est la Caisse des Dépôts, qui détient plus du tiers du capital et des droits de vote de la Société.

Principes de composition du Conseil :

Principe n°1 : Le Conseil d'administration propose, sur le fondement des recommandations du Comité des nominations et des rémunérations, à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Compagnie des Alpes, une liste de candidats choisis conformément aux principes de la Charte, en raison de leur compétence et de la contribution qu'ils peuvent apporter aux travaux du Conseil d'administration.

Principe n°2 : La composition du Conseil d'administration reflète la composition de l'actionnariat, dans la limite de 8 membres, comme résumé ci-dessous :

Participation (droits de vote détenus par un actionnaire agissant seul)		Nombre d'administrateurs représentant ou désignés par l'actionnaire
Actionnaire de référence	Supérieure ou égale à un tiers	Quatre administrateurs, dont le Président-Directeur général
Catégorie A	Supérieure ou égale à 5%	Un administrateur
Catégorie B	< 5%	Un possible mais sans garantie (Principe n°3)

Les actionnaires entrant dans les catégories ci-dessus et souhaitant être représentés au Conseil en vertu du présent Principe n°2 doivent faire part de leur demande au Président-Directeur général.

Principe n°3: Principe de Plafonnement

Le Conseil d'administration est, sauf décision de l'Assemblée générale souveraine des actionnaires de la Compagnie des Alpes, composé de douze membres, dont quatre Administrateurs Indépendants.

Principe n°4: Représentation des actionnaires en cas de franchissement de seuil en cours de mandat

- (a) De manière à respecter le Principe de Plafonnement (n°3), sauf vacance d'un poste, le droit d'un actionnaire franchissant à la hausse les seuils mentionnés au Principe n°2 de demander la désignation d'une personne choisie par lui, conformément audit Principe, naît à la date du premier renouvellement total ou partiel des Administrateurs suivant le dépassement de seuil.

Cet actionnaire peut toutefois demander au Conseil d'administration de désigner un censeur, qu'il aura préalablement choisi. Le censeur assistera aux réunions du Conseil d'administration dans les conditions fixées dans les statuts et au III.4 de la Charte.

- (b) Réciproquement, un actionnaire franchissant à la baisse l'un des seuils mentionnés ci-dessus au Principe n°2 ne sera pas immédiatement tenu d'ajuster en conséquence sa représentation au Conseil d'administration. Ledit ajustement devra toutefois intervenir lors du premier renouvellement total ou partiel des Administrateurs suivant le franchissement de seuil, sauf si ce franchissement de seuil résulte d'une disposition par l'actionnaire de tout ou partie de sa participation au profit d'un tiers, auquel cas sa représentation sera immédiatement ajustée en faveur, le cas échéant, de tout actionnaire se trouvant dans la situation visée au (a) ci-dessus.

En cas de difficulté d'application de ce qui précède, le Comité des nominations et des rémunérations présentera au Conseil d'administration ses recommandations et pourra proposer des suggestions dans le respect du Principe de Plafonnement (n°3) et du présent Principe n°4.

Principe n°5: Résolution des conflits entre le Principe n°2 et le Principe n°3

Lors du premier renouvellement partiel ou total des Administrateurs suivant le dépassement d'un des seuils visés au Principe n°2, dans l'hypothèse où par application dudit Principe n°2, le nombre de candidatures proposées par des actionnaires aboutirait à un nombre total de candidatures supérieur à huit (hors Administrateurs Indépendants) par l'application des règles susvisées:

- (i) Les représentations issues du Principe n°2 seraient pourvues en commençant par l'Actionnaire de référence, puis la catégorie A, puis la catégorie B,
- (ii) S'agissant des catégories A et B au sein desquelles le nombre de candidatures légitimes au regard du Principe n°2 qui ne pourraient le cas échéant pas être retenues après application des mécanismes de priorité visés ci-dessus, eu égard au Principe de Plafonnement (n°3), le Comité des nominations et

des rémunérations présentera au Conseil d'administration ses recommandations et pourra proposer des suggestions (incluant le cas échéant, des suggestions d'alternance membre/censeur) dans le respect dudit Principe de Plafonnement,

- (iii) Le Conseil d'administration proposera alors à l'Assemblée générale des actionnaires une liste de candidats choisis conformément aux principes de la Charte en veillant notamment à respecter une représentation équitable au vu notamment des participations respectives des actionnaires concernés et du Principe de Plafonnement.

Les mêmes principes s'appliqueront si le dépassement du nombre de membres provenait du passage d'actionnaires d'une catégorie (visée au Principe n°2 ci-dessus) à une autre.

Principe n°6: Désignation d'autres Administrateurs Indépendants

Dans l'hypothèse où l'application des Principes ci-dessus ne permettrait pas la désignation de huit membres en vertu du Principe n°2, les postes vacants seraient pourvus par d'autres Administrateurs Indépendants répondant aux critères définis par la Charte.

Principe n°7: Augmentation du nombre d'Administrateurs

Dans l'hypothèse où les actionnaires de la Compagnie des Alpes décideraient, en Assemblée générale, par exception au Principe de Plafonnement (n°3), d'augmenter le nombre d'Administrateurs (notamment en cas d'application des articles L. 225-23 et L. 225-27 et suivants du Code de commerce), la Charte serait amendée de manière à adapter en conséquence les Principes 1 à 6 ci-dessus.

Principe n°8: Désignation du Président du Conseil d'administration

Le président du Conseil d'administration est désigné parmi les membres représentant (ou désignés par) l'Actionnaire de référence.

Principes de composition des Comités:

Le **Comité de la stratégie** est composé de six membres, dont (i) le Président-Directeur général qui assure de droit la présidence dudit Comité, (ii) un Administrateur représentant, ou désigné par l'Actionnaire de référence, (iii) un Administrateur représentant, ou désigné par le deuxième actionnaire représenté au Conseil (dans chaque cas, la participation d'un actionnaire étant prise en nombre de titres de capital détenus par une personne et son Groupe, sans considération de toute action de concert à laquelle il pourrait participer), et (iii) trois Administrateurs Indépendants.

Le **Comité d'audit et des comptes** est composé de trois membres non dirigeants, dont (i) un Administrateur représentant, ou désigné par l'Actionnaire de référence et qui assure de droit la présidence dudit Comité, (ii) un Administrateur représentant, ou désigné par le second actionnaire représenté au Conseil, et (iii) un Administrateur Indépendant devant présenter des compétences particulières en matière financière ou comptable.

Le **Comité des nominations et des rémunérations** est composé de quatre membres non Dirigeants, dont (i) un Administrateur représentant, ou désigné par l'Actionnaire de référence, et (ii) trois Administrateurs Indépendants. Il est présidé par un Administrateur Indépendant.

Définition des Administrateurs Indépendants

Conformément aux principes et bonnes pratiques de gouvernement d'entreprise exposés dans la Charte, le Conseil d'administration et chacun des Comités comprennent des Administrateurs Indépendants élus ou cooptés en tant que tels. Pour être éligible au statut d'Administrateur Indépendant, une personne (qu'elle soit administrateur en son nom propre ou représentant d'un administrateur personne morale) doit être compétente et indépendante,

- a. Compétence : un Administrateur Indépendant doit avoir l'expérience et les compétences de nature à lui permettre d'exercer ses fonctions de manière pleine et entière, au sein du Conseil d'administration et des Comités dans lesquels il est susceptible de siéger. Les Administrateurs Indépendants doivent en particulier être « actifs, présents et impliqués », aux termes du Code AFEP-MEDEF,
- b. Indépendance : un Administrateur Indépendant doit présenter un certain nombre de qualités d'indépendance par rapport aux actionnaires de la Compagnie des Alpes et au Groupe Compagnie des Alpes. Les Administrateurs Indépendants veillent à préserver en toutes circonstances leur indépendance de jugement, de décision et d'action. Ils s'interdisent d'être influencés par tout élément étranger à l'intérêt social qu'ils ont pour mission de défendre,
- c. L'examen de la candidature d'un Administrateur Indépendant doit s'attacher à vérifier que celui-ci n'entretienne ou ne soit objectivement tenté d'entretenir, dans le cadre de son activité professionnelle, une relation avec la Compagnie des Alpes, le Groupe Compagnie des Alpes ou ses actionnaires, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement ; dans l'examen de ces critères, pourront être prises en compte les caractéristiques objectives suivantes, sans que celles-ci ne constituent individuellement ou même cumulativement une cause automatique d'exclusion :

- (a) Ne pas être salarié ou mandataire social (autrement qu'à raison du mandat d'administrateur) de la Compagnie des Alpes, ne pas être salarié de l'une de ses Filiales, ne pas être salarié et/ou administrateur d'un des actionnaires de la Compagnie des Alpes détenant plus de cinq pour cent (5%) du capital de cette dernière, et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes,
 - (b) Ne pas être administrateur de la Compagnie des Alpes depuis plus de douze ans,
 - (c) Ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la Compagnie des Alpes détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la Compagnie des Alpes (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur,
 - (d) Ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement significatif du Groupe Compagnie des Alpes, ou dont le Groupe Compagnie des Alpes représente une part significative de l'activité,
 - (e) Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social d'une société du Groupe Compagnie des Alpes,
 - (f) Ne pas avoir été commissaire aux comptes d'une société du Groupe Compagnie des Alpes au cours des cinq années précédentes.
- d. La durée de cinq ans visée en (a) et (c) ci-dessus ne disqualifie pas les Administrateurs Indépendants qui exerçaient, antérieurement à leur désignation en cette qualité, des fonctions de membre indépendant de l'ancien Conseil de surveillance de la Société ou de membre indépendant d'un organe de gestion d'une société du Groupe CDA ou d'un actionnaire de la Compagnie des Alpes détenant plus de cinq pour cent (5%) du capital de cette dernière.
 - e. La qualification d'Administrateur Indépendant est évaluée régulièrement par le Conseil d'administration sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations.

Quatre Administrateurs sont considérés par le Conseil comme remplissant l'ensemble des critères ci-dessus et font ainsi partie du Conseil en qualité d'Administrateurs Indépendants. Il s'agit de Messieurs Gilles Chabert, Jacques Maillot, Giorgio Frasca, et de Madame Rachel Picard.

Expertise en matière financière et comptable

En application du Code AFEP-MEDEF, le Comité d'audit et des comptes de la CDA comprend un Administrateur

Indépendant présentant des compétences particulières en matière financière ou comptable.

L'Administrateur dont la candidature a été retenue à ce titre est Monsieur Giorgio Frasca, ancien Vice-Chairman de Lazard International au sein de la Banque d'affaires Lazard Frères, et qui a également occupé d'importantes fonctions à l'international au sein du groupe Fiat et présidé Fiat France.

Les deux autres Administrateurs non dirigeants composant ce Comité, à savoir Monsieur Antoine Gosset-Grainville et Monsieur Bernard Blas, sont également dotés de toutes les compétences requises en la matière.

Autres règles relatives aux Administrateurs

Limite d'âge : Les statuts adoptés par l'Assemblée générale du 19 mars 2009 ont fixé une nouvelle règle concernant la limite d'âge des Administrateurs, plus cohérente avec la nouvelle réglementation en matière de mise à la retraite. Ainsi, deux tiers (2/3) au minimum des membres du Conseil doivent être âgés de moins de soixante-dix (70) ans, contre 68 ans auparavant.

Durée des mandats : La durée des mandats des Administrateurs a été ramenée à quatre (4) ans, en conformité avec le Code AFEP-MEDEF.

Participation au capital de la Société : En 2010, sur recommandation du Comité des nominations et des

rémunérations, le Conseil d'administration a complété la Charte d'un dispositif de détention minimum d'actions par les Administrateurs, par voie de réinvestissement d'une partie de leurs jetons de présence.

Ainsi, à l'exception des membres du Conseil ne percevant pas personnellement de jetons de présence et afin de démontrer leur engagement au sein de la Compagnie des Alpes, chaque Administrateur doit être actionnaire à titre personnel et détenir un nombre minimum de 300 actions de la Société. Les Administrateurs réinvestiront si nécessaire en actions de la Société une partie des jetons de présence qu'ils auront perçus, à hauteur de la moitié minimum du montant net desdits jetons au titre d'un exercice, jusqu'à atteindre le quota susvisé.

Dans un souci de transparence, il est en outre recommandé aux Administrateurs de mettre toutes leurs actions en compte nominatif pur ou administré, et au minimum les 300 actions ci-dessus.

Composition du Conseil et des Comités

La composition du Conseil d'administration répond aux principes visés dans la Charte tels qu'exposés ci-dessus. Ainsi, le Conseil est composé de douze Administrateurs dont huit reflètent la géographie du capital, et quatre Administrateurs Indépendants.

Actionnaire	Catégorie	Nombre	Membres
Caisse des Dépôts (CDC)	Actionnaire de référence	4	Dominique MARCEL, Président-Directeur général Antoine GOSSET-GRAINVILLE Francis SZPINER CDC, représentée par Julien GOUBAULT*
Sofival	A	1	Bernard BLAS, Vice-Président
Crédit Agricole des Savoie (CADS)	A	1	CADS, représentée par Jean-Yves BARNAVON
BPCE, puis Caisse d'Epargne Rhône-Alpes (CERA)***	B	1	BPCE, puis CERA représentée par Stéphanie PAIX**
Banque Populaire des Alpes (BPA)	B	1	BPA, représentée par Pascal MARCHETTI
Administrateurs Indépendants		4	Gilles CHABERT Jacques MAILLOT Giorgio FRASCA Rachel PICARD

* Nommé le 12/03/2012 en remplacement de Sabine SCHIMEL

** Nommée le 15/03/2012 en remplacement de Jean-Philippe DIEHL

*** Au 28 juin 2012, à la suite de la cession par BPCE de ses titres à la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes (CERA) ainsi qu'à la BPA, BPCE ne détient plus qu'une action. La participation de la BPA est portée à 1 204 473 actions (4,98% du capital) et celle de la CERA à 723 486 actions (2,99%).

Cette composition, ainsi que la liste des mandats et fonctions des Administrateurs, est détaillée au Chapitre V, section 2.1. ci-avant. La composition des Comités y est également précisée.

Il est précisé que Monsieur Bernard BLAS, Vice-président du Conseil, est le père de Monsieur Jean-François BLAS, Directeur général adjoint et membre du Comité exécutif. A cette exception, il n'existe aucun lien familial entre les membres du Conseil et les membres de la Direction générale.

Représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil

Actuellement, deux femmes (Mesdames Stéphanie PAIX et Rachel PICARD) sur un total de douze membres siègent au Conseil d'administration et l'une d'elles est aussi membre du Comité de la Stratégie.

La volonté est bien évidemment de poursuivre dans la voie du renforcement de la représentation des femmes au sein du Conseil, et ce en conformité avec les règles et bonnes pratiques en la matière et, bien évidemment avec les dispositions et l'échéancier prévus par la loi n°2011-103 du 27 janvier 2011.

Dispositions du Code AFEP-MEDEF non retenues par la Société

Conformément aux recommandations du rapport 2012 de l'Autorité des Marchés Financiers sur le gouvernement d'entreprise et la rémunération des dirigeants des sociétés cotées, ce document de référence intègre un tableau faisant ressortir les recommandations du code AFEP-MEDEF que CDA a choisi de ne pas appliquer.

N°	Principe(s) du code AFEP-MEDEF non suivi(s) par CDA	Explications circonstanciées :
1	Le comité d'audit et des comptes doit comprendre au moins 2/3 d'administrateurs indépendants (article 14.1). Le Comité d'audit et des comptes de la CDA est composé de trois membres, dont un seul Administrateur Indépendant.	La composition du Comité d'audit et des comptes se trouve directement influencée par la logique de représentation des actionnaires spécifiée dans la Charte et le souhait de privilégier dans cette instance les compétences techniques des membres*.

**Seule la composition du Comité d'audit et des comptes n'est pas en tout point conforme à la recommandation susvisée. La révision de la Charte en décembre 2009 a en effet permis un renforcement significatif de la présence des administrateurs indépendants, avec un Conseil comprenant désormais un tiers d'administrateurs indépendants, un Comité des nominations et des rémunérations comprenant trois Administrateurs Indépendants sur un total de quatre membres, et un Comité de la stratégie dont la moitié des membres sont des administrateurs indépendants.*

4.1.4. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration

Le Président, ou le Vice-Président en cas d'absence, convoque le Conseil et dirige les débats.

L'ordre du jour est préparé par le Président du Conseil d'administration en concertation avec les membres de la Direction générale et, sauf cas d'urgence, communiqué aux membres du Conseil au moins cinq jours avant la réunion. Un dossier détaillant le contenu des sujets à l'ordre du jour, préparé par la Direction générale, est remis avant la séance.

Le projet de procès-verbal est transmis aux membres du Conseil pour recueillir leurs observations. Le procès-verbal définitif est approuvé lors de la séance suivante.

Le Conseil d'administration est assisté de trois Comités permanents dont la composition précisée au Chapitre V, section 1.2., et dont les attributions et le mode de fonctionnement sont fixés par la Charte de Gouvernement d'Entreprise :

- Le **Comité de la stratégie**, dont les attributions comprennent notamment l'examen des orientations stratégiques, l'établissement de recommandations sur les objectifs stratégiques et le développement externe, les budgets annuels consolidés, les programmes d'investissements industriels, la politique de dividende. Le Comité assure également une fonction de contrôle des engagements de la Société pour lesquels la délibération du Conseil est préalablement requise.
- Le **Comité d'audit et des comptes**, dont les missions portent notamment sur l'examen des comptes, l'examen de la performance du système de contrôle interne, des méthodes d'identification et de gestion des risques. Il examine le programme d'intervention des Commissaires aux comptes dont il valide la procédure de sélection lors du renouvellement de leurs mandats.
- Le **Comité des nominations et des rémunérations**, dont les attributions comprennent notamment la formulation de toute recommandation ou proposition en matière (i) de nomination d'Administrateurs ; (ii) de nomination, de révocation, et de rémunération du Président-Directeur général et le cas échéant des Directeurs

général, (iii) de politique générale d'attribution d'options de souscription et/ou d'achat d'actions et/ou d'actions de performance au sein du Groupe. Le Comité des nominations et des rémunérations est également informé de la politique de rémunération des principaux dirigeants non mandataires sociaux du Groupe et peut émettre toute observation à ce sujet. Il est aussi chargé, en liaison avec le Président-Directeur général, de formuler des propositions sur la mise en œuvre des principes de gouvernement d'entreprise et de préparer l'évaluation des travaux du Conseil.

Toute délibération du Conseil d'administration portant sur un domaine de compétence d'un Comité devra avoir été précédée de la saisine dudit Comité compétent et ne pourra être prise qu'après la remise par le Comité compétent de ses recommandations ou propositions.

Toutefois, dans l'hypothèse où (i) l'un des Comités a adopté un avis négatif sur un projet soumis à délibération, ou (ii) le Comité saisi n'a pas pu se réunir ou délibérer, une majorité qualifiée de huit douzièmes (8/12^{èmes}) des Administrateurs présents ou représentés est requise pour adopter la décision relative audit projet.

Cette consultation des Comités ne peut avoir pour objet de leur déléguer les pouvoirs qui sont attribués au Conseil d'administration ou à la Direction générale.

Conformément aux statuts de la Compagnie des Alpes, les décisions du Conseil d'administration sont prises, sous réserve des stipulations ci-dessus, à la majorité simple des membres présents, chaque membre disposant d'une voix. La voix du Président de séance est prépondérante en cas de partage des voix.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'administration de la Compagnie des Alpes s'est réuni cinq fois, soit un nombre en phase avec le nombre moyen de réunions du Conseil au cours des exercices précédents, à l'exception toutefois de l'exercice 2009/2010 où le Conseil s'était réuni 10 fois en raison notamment des opérations de financement.

Le Comité de la stratégie s'est réuni une fois, le Comité d'audit et des comptes quatre fois, et le Comité des nominations et des rémunérations deux fois.

Le taux moyen de présence effective des membres du Conseil aux réunions du Conseil et des Comités est de 84%. Le taux de présence effective des administrateurs indépendants aux réunions du Conseil et des Comités s'est élevé à 82%.

Assistent également aux réunions du Conseil, les représentants du Comité d'Entreprise et les Commissaires aux comptes.

Au cours de l'exercice, le Conseil d'administration a notamment traité des points suivants :

- Examen du budget de l'exercice 2011/2012,
- Examen des comptes sociaux et consolidés annuels au 30 septembre 2011 et du rapport de gestion,
- Approbation du rapport du Président prévu à l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de commerce,
- Documents de gestion prévisionnels (article L. 232-2 du Code de commerce),
- Rémunération des dirigeants mandataires sociaux,
- Autorisations et délégations permanentes à donner au Président-Directeur général,
- Autorisation d'un nouveau Plan d'attribution d'actions de performance (Plan n°15), acquisition définitive des actions de performance attribuées au titre du Plan n°13,
- Préparation de l'Assemblée générale des actionnaires et du projet de résolutions,
- Mise en œuvre d'un nouveau programme de rachat d'actions à l'issue de l'Assemblée générale,
- Examen des comptes consolidés semestriels au 31 mars 2012 et du rapport financier semestriel,
- Renouvellement du mandat d'un Commissaire aux comptes,
- Points sur les activités,
- Evaluation formalisée du Conseil et des Comités,
- Projets et opérations de développement notamment à l'international,
- Cession du Parc de Fort Fun,
- Mise en place d'INGELO, filiale d'ingénierie du Groupe,
- Délégations de service public,
- Mise en place d'un plan de désengagement du Bioscope.

Les Comités du Conseil ont été régulièrement saisis des sujets relevant de leur compétence et le Conseil a suivi leurs recommandations.

Comme sur l'exercice précédent, le Comité d'audit et des comptes a de nouveau planifié sur 2011/2012 un total de quatre séances, ce qui a permis de bien répartir sur ces diverses séances l'ensemble du programme du travail qu'il s'est fixé, étant rappelé que ce Comité s'appuie sur les recommandations du rapport du groupe de travail de l'AMF sur le comité d'audit publié le 22 juillet 2010.

Les informations et documents et les explications nécessaires au Conseil et aux membres des Comités pour l'exercice de leurs missions ont été donnés dans la plus grande transparence par la Direction générale.

Evaluation du Conseil et des Comités

Aux termes de la Charte (Article II.2.5.), le Conseil a inscrit dans son règlement intérieur un mécanisme d'évaluation de son fonctionnement tel que préconisé par le Code AFEP-MEDEF.

Cette évaluation par le Conseil de sa capacité à répondre aux attentes des actionnaires vise trois objectifs : (i) faire le point sur les modalités de fonctionnement du Conseil ; (ii) vérifier que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues ; (iii) mesurer la contribution effective de chaque administrateur aux travaux du Conseil et des Comités dont il serait membre, du fait de sa compétence et de son implication dans les délibérations.

Sous l'égide du Comité des nominations et des rémunérations et avec l'aide d'un consultant extérieur, il a été procédé en 2011/2012 à une évaluation formalisée du Conseil qui a porté à la fois sur la composition et le fonctionnement du Conseil et des Comités au cours de l'exercice 2010/2011.

Les conclusions de ces travaux ont fait ressortir que le Conseil d'administration et ses trois Comités fonctionnent bien : l'appréciation globale portée par leurs membres est particulièrement positive.

Cette évaluation a aussi permis de dégager les quatre pistes d'amélioration suivantes :

- Renforcer et formaliser la relation entre le Conseil d'administration et le Comité de la stratégie.
- Développer la relation entre le Conseil d'administration et le Comité exécutif.
- Faire progresser la féminisation du Conseil d'administration.
- Améliorer les délais de transmission des dossiers avant les séances du Conseil d'administration qui semblent parfois trop brefs à certains Administrateurs qui apprécieraient que ces délais soient portés à 8 jours.

Un point sur le fonctionnement du Conseil et des Comités sur l'exercice 2011/2012 a de nouveau été porté à l'ordre du jour du Conseil en janvier 2013, sans qu'il soit procédé cette fois à une évaluation formalisée.

4.1.5. Contrôle

La composition du Conseil d'administration obéit aux principes décrits ci-dessus (4.1.3.), lesquels visent à promouvoir, en présence d'un Actionnaire de référence (la Caisse des Dépôts), une représentativité démocratique et collective de l'ensemble des actionnaires et la prise en compte de l'ensemble de leurs intérêts assurée notamment au moyen de la présence d'au moins quatre Administrateurs Indépendants.

L'Actionnaire de référence, qui détient 39,75% du capital et intègre globalement la CDA dans ses comptes consolidés, ne dispose que de quatre sièges sur un total de douze au Conseil, d'un siège sur trois au Comité d'audit et des comptes, d'un siège sur quatre au Comité des nominations et des rémunérations, et de deux sur six au Comité de la stratégie.

La composition des organes sociaux assure ainsi que le contrôle de la Société n'est pas susceptible d'être exercé de manière préjudiciable à la Société.

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun accord ou engagement liant un ou plusieurs actionnaires dont la mise en œuvre pourrait entraîner à une date ultérieure un changement de son contrôle.

4.1.6. Participation aux Assemblées générales

La participation des actionnaires à l'Assemblée générale de la Société s'effectue dans les conditions prévues par la loi et les dispositions des articles 14 à 18 des statuts de la Société et de l'article 15 en particulier.

4.1.7. Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Les informations visées à l'article L. 225-100-3 du Code de Commerce sont exposées dans le présent document, tel qu'indiqué ci-après :

- Structure du capital de la Société : Chapitre VI, section 3,
- Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou clauses des conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11 : Chapitre V, section 1.4. et Chapitre VI, section 2,
- Participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 : Chapitre VI, section 3.2.,
- Règles applicables à la nomination et au remplacement des administrateurs ainsi qu'à la modification des statuts de la Société : Chapitre V, section 4.1.3.,
- Pouvoirs du Conseil d'administration, en particulier l'émission ou le rachat d'actions : Chapitre VI, section 3,
- Accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle ou sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique : Chapitre V, section 4.2.

En ce qui concerne les accords conclus par la Société pouvant être modifiés ou prendre fin en cas de changement de contrôle de la Société, trois contrats ou types

de contrats comportant une clause dite « d'ownership » ont été identifiés :

- Le contrat de crédit syndiqué, lequel contient, comme le précédent, une clause de propriété précisée en Annexe aux comptes consolidés (Chapitre III - Note 5.14.4.), ainsi que certaines lignes bilatérales de crédit,
- Le contrat de licence d'utilisation de dénominations sociales « Caisse des Dépôts et Consignations » et « Groupe Caisse des dépôts », que la CDC est en droit de résilier en cas de cessation d'appartenance de la Compagnie des Alpes au Groupe CDC,
- Certains contrats de concessions prévoient par ailleurs, sous diverses formes, des clauses de changement de contrôle du délégataire (essentiellement afférentes à la participation du Groupe Caisse des dépôts), lesquelles requièrent l'accord préalable de l'autorité concédante.

4.2. Principes et règles pour la détermination de la rémunération des mandataires sociaux

La détermination de la rémunération de Monsieur Dominique Marcel, Président-Directeur général, de Monsieur Franck Silvent (Directeur général délégué jusqu'au 31 décembre 2012) et de Madame Agnès Pannier-Runacher (Directeur général délégué à compter du 28 janvier 2013), est placée sous la responsabilité du Conseil d'administration.

Le Conseil s'appuie sur les avis et recommandations du Comité des nominations et des rémunérations en la matière.

4.2.1. La rémunération des dirigeants mandataires sociaux : Président-Directeur général et Directeur général délégué

Rémunération fixe et variable

Dans la continuité des pratiques en la matière mises en œuvre les exercices précédents, la rémunération du Président-Directeur général et du Directeur général délégué, telle que fixée par le Conseil d'administration du 18 janvier 2012, comprend une part fixe et une part variable soumise à des critères qualitatifs et des critères quantitatifs, l'ensemble concourant à l'intérêt général de l'entreprise.

Rémunération fixe :

La part fixe de la rémunération est déterminée par le Conseil, sur proposition du Comité des nominations et

des rémunérations, en considération des qualités personnelles des bénéficiaires, des pratiques de marché, et de l'échelle des rémunérations des dirigeants du groupe CDC auquel est rattachée la Société.

Cette partie fixe telle qu'arrêtée pour l'exercice 2011/2012 est restée sans changement par rapport à l'exercice précédent :

- **Dominique Marcel**, Président-Directeur général : part fixe de 360 000 euros. La rémunération de Monsieur Dominique Marcel est attachée à l'exercice de la Direction générale, et non à la Présidence du Conseil qui ne fait pas l'objet de rémunération spécifique, le Président ne percevant pas non plus de jetons de présence.
- **Franck Silvent**, Directeur général délégué : part fixe de 200 000 euros, attachée à son contrat de travail de Directeur finance, stratégie, développement et services supports du Groupe, à laquelle s'ajoute une indemnité forfaitaire annuelle brute de mandat social de 40 000 euros. Cette indemnité n'est pas comprise dans la rémunération annuelle de référence devant servir de base au calcul de l'indemnité de rupture attachée à la rupture du contrat de travail et au calcul de la part variable.

On notera par ailleurs, qu'à compter du 28 janvier 2013, Agnès Pannier-Runacher, percevra au titre de son mandat de Directeur général délégué une rémunération comprenant une part fixe de 240 000 euros.

Rémunération variable :

La part variable de la rémunération du Président-Directeur général, de Monsieur Franck Silvent (Directeur général délégué jusqu'au 31 décembre 2012) et de Madame Agnès Pannier-Runacher (Directeur général délégué à compter du 28 janvier 2013) peut atteindre 50% de la part fixe.

Concernant Monsieur Franck Silvent, l'assiette retenue pour la part fixe ne comprend pas l'indemnité de mandat social et s'élève donc à 200 000 euros.

Les primes des dirigeants mandataires sociaux liées aux objectifs relatifs à un exercice sont arrêtées par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, en fonction de l'appréciation qui est faite de l'atteinte des objectifs fixés pour l'exercice concerné postérieurement à la clôture dudit exercice. Elles sont donc versées au cours de l'exercice suivant.

Ainsi la part variable qui a été versée en 2011/2012 au Président-Directeur général et à Monsieur Franck Silvent est la part due au titre de l'exercice 2010/2011 ; celle qui leur est due au titre de l'exercice 2011/2012 ne leur sera versée qu'en 2012/2013.

• **Liquidation de la part variable due au titre de l'exercice 2010/2011, versée en 2011/2012 :**

Sur la base des travaux et propositions du Comité des nominations et des rémunérations, le Conseil d'administration réuni le 13 décembre 2011 a :

- fixé à 5% (sur une part variable maximum de 25%) de la rémunération fixe annuelle de référence le montant de la part variable due au titre de la réalisation des objectifs quantitatifs, lesquels étaient liés au niveau de l'EBO, de l'AFD (Autofinancement disponible) et du ROCE dégagés au cours de l'exercice,
- fixé à 25% de la rémunération fixe annuelle de référence le montant de la part variable due au titre de la réalisation des objectifs qualitatifs, après avoir constaté l'atteinte des objectifs fixés tenant notamment à la mise en œuvre de la stratégie de développement du Groupe et la stratégie industrielle déterminés dans le cadre des priorités définies par le Conseil.

En conséquence, le Conseil a décidé que la part variable de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux au titre de l'exercice 2010/2011 serait de 30% de la rémunération fixe annuelle de référence.

• **Rémunération variable due au titre de l'exercice 2011/2012, versée en 2012/2013 :**

Fixation des objectifs 2011/2012

Le Conseil d'administration en date du 18 janvier 2012 a décidé que la rémunération variable des deux dirigeants mandataires sociaux au titre de l'exercice 2011/2012 continuerait d'évoluer de 0 à 50% de la rémunération annuelle fixe de référence et serait déterminée de la manière suivante :

- de 0 à 25% de la rémunération fixe annuelle de référence, selon des critères qualitatifs tenant notamment à la définition et à la mise en œuvre de certains axes stratégiques et à la concrétisation de certains projets de développement,
- de 0 à 25% de la rémunération fixe annuelle de référence, selon des critères quantitatifs liés au niveau d'EBO, d'AFD, d'endettement net et de ROCE dégagés par le Groupe au cours de l'exercice.

Liquidation de la part variable 2011/2012 – Sur la base des travaux et propositions du Comité des nominations et des rémunérations, le Conseil d'administration réuni le 18 décembre 2012 a :

- fixé à 25 % de la rémunération fixe annuelle de référence le montant de la part variable due au titre de la réalisation des objectifs qualitatifs, après avoir constaté l'atteinte des objectifs fixés,

- fixé à 17,5 % de la rémunération fixe annuelle de référence le montant de la part variable due au titre de la réalisation des objectifs quantitatifs.

En conséquence, le Conseil a décidé que la part variable des dirigeants mandataires sociaux au titre des résultats 2011/2012 serait fixée à 42,5 % de la rémunération fixe annuelle de référence. Pour l'exercice 2011/2012, les parts variables de Monsieur Dominique Marcel et Monsieur Franck Silvent sont donc respectivement de 153 000 euros et 85 000 euros.

• **Prime d'objectifs de Monsieur Franck Silvent couvrant la période du 1^{er} octobre 2012 au 31 décembre 2012**

Compte tenu de la cessation, au 31 décembre 2012, des fonctions de Monsieur Franck Silvent au sein de CDA, le Conseil d'administration a décidé, sur la base des travaux et des propositions du Comité des nominations et des rémunérations, de verser à Monsieur Franck Silvent, conformément aux stipulations de son contrat de travail, une prime d'objectif couvrant la période du 1^{er} octobre 2012 au 31 décembre 2012.

Cette prime est d'un montant de 21 250 euros. Elle a été calculée en multipliant la part fixe sur trois mois de Monsieur Franck Silvent (hors mandat social) [50 000 euros] par le taux de 42,5% déterminé pour l'exercice 2011/2012.

La prime d'objectif de Monsieur Franck Silvent lui sera versée concomitamment à la rémunération variable qui lui est due au titre de l'exercice 2011/2012.

Autres éléments

Les dirigeants mandataires sociaux bénéficient par ailleurs :

- D'avantages en nature, sous forme d'une voiture de fonction,
- Du contrat d'assurance Groupe, composé d'une adhésion au régime de retraite à prestations définies et d'une adhésion au régime de retraite à cotisations définies, conforme aux dispositions de l'article L. 911-1 du Code de la Sécurité Sociale (les modalités de ce contrat étant précisées au Chapitre V),
- De l'accord d'intéressement.

En revanche, le Président-Directeur général et le Directeur général délégué de la CDA ne se sont plus bénéficiaires des Plans d'actions de performance mis en œuvre.

Ils ne perçoivent par ailleurs aucun jeton de présence au titre des mandats exercés dans l'ensemble des sociétés du Groupe.

Cumul éventuel avec un contrat de travail

Monsieur Dominique Marcel, Président-Directeur général, est mandataire social et ne dispose d'aucun contrat de travail.

Monsieur Franck Silvent, Directeur général délégué jusqu'au 31 décembre 2012, était titulaire, jusqu'à cette date, d'un contrat de travail de Directeur finance, stratégie, développement et services supports, contrat antérieur à sa nomination en qualité de mandataire social.

Absence d'indemnités de départ abusives («parachutes dorés»)

Indemnité de départ de Monsieur Dominique Marcel, Président-Directeur général

Selon les décisions prises par le Conseil en la matière, une indemnité de rupture sera versée par la Société à Monsieur Dominique Marcel dans les conditions suivantes :

(a) En cas de sortie définitive de la Société (le mandataire ne demeurant ni salarié ni mandataire social de la Société ou d'une des sociétés de son Groupe) par suite :

- de révocation ou de non renouvellement de son mandat social de Président-Directeur général, hors cas de faute grave ou de faute lourde (ces notions étant appréciées au regard des critères arrêtés par le Code du travail),
- ou de démission intervenant dans les 12 mois d'un changement de contrôle (hypothèse où une ou plusieurs personnes agissant seule ou de concert, vient ou viennent à acquérir ou détenir le contrôle de la Société au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce), à l'exclusion de tout autre cas de sortie (et notamment démission en dehors du cas cité ci-dessus, mise ou départ à la retraite, force majeure).

(b) Le versement de cette indemnité de rupture est soumis à une condition de performance individuelle et à une condition de performance du Groupe. La réalisation des conditions de performance sera appréciée à la date de la rupture du mandat social de la façon suivante :

- condition de performance individuelle : elle sera réalisée si en moyenne sur les trois derniers exercices clos, le montant moyen de bonus attribué par le Conseil à Monsieur Dominique Marcel est supérieur à 30% du bonus maximum attribuable,
- condition de performance du Groupe : elle sera réalisée si en moyenne sur les trois derniers exercices clos, et sur la base des comptes consolidés, le rapport EBO/ chiffre d'affaires est supérieur ou égal à 20% à périmètre constant.

Ces conditions de performance seront toutefois révisables par le Conseil lors de chaque renouvellement de mandat.

(c) Le montant de cette indemnité de rupture sera égal à deux fois la «rémunération annuelle de référence» de Monsieur Dominique Marcel.

La «rémunération annuelle de référence» sera sa dernière rémunération brute annuelle de base y compris le montant brut de la prime d'objectifs qui lui aura été versée au titre du dernier exercice social clos, à l'exclusion du montant des avantages en nature, des remboursements de frais professionnels et des instruments financiers et options de souscription qui auraient pu être octroyés au bénéficiaire durant cette période.

Cependant, l'indemnité de rupture ne sera définitivement acquise qu'après vérification par le Conseil d'administration de la Compagnie des Alpes que les critères ci-dessus sont remplis. Elle sera réputée inclure l'éventuelle indemnité qui serait due pour absence de justes motifs de révocation.

La Société considère que les conditions de versement de l'indemnité de rupture du Président-Directeur général sont conformes aux recommandations AFEP-MEDEF en la matière.

En effet, d'une part, le versement de cette indemnité, est subordonné à un départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie. Cette notion générique de départ contraint doit nécessairement être interprétée en considération des spécificités de la société concernée et notamment de son mode de Direction et de son actionnariat. Ainsi, la Société organisée sous forme de société anonyme à conseil d'administration, considère que la révocation ou le non renouvellement de mandat, pour un cas autre qu'une faute grave ou qu'une faute lourde, et outre le cas du changement de contrôle, témoigne nécessairement de l'existence d'un désaccord stratégique entre le reste du Conseil et/ou ses principaux actionnaires et le Président-Directeur général. Par ailleurs, elle considère que la notion de «départ contraint» visée par l'AFEP-MEDEF permet que ledit départ puisse prendre la forme juridique d'une démission formellement remise par le Président-Directeur général, en particulier consécutivement à un changement de contrôle. C'est la raison pour laquelle la Société a apporté cette précision et strictement limité le versement de l'indemnité au cas de démission consécutive à un changement de contrôle.

D'autre part et dans tous les cas, le versement de cette indemnité est soumis à une condition de performance individuelle et à une condition de performance du Groupe, ce qui exclut son versement, comme le recommande l'AFEP-MEDEF, si le dirigeant ou la Société est en situation d'échec.

Indemnité de départ de Monsieur Franck Silvent au titre de son contrat de travail

Le contrat de travail de Monsieur Franck Silvent, Directeur général délégué, prévoit le versement d'une indemnité en

cas de rupture dudit contrat à l'initiative de l'employeur, sauf cas de faute grave ou lourde et dont le versement est subordonné à des conditions de performance individuelle et collective.

Cette indemnité est égale à deux fois la « rémunération annuelle de référence » du bénéficiaire, la « rémunération annuelle de référence » étant sa rémunération brute annuelle de base y compris le montant brut de la prime d'objectifs, à l'exclusion du montant des avantages en nature, des remboursements de frais professionnels et des instruments financiers qui auraient pu être octroyés au bénéficiaire durant cette période.

Cette indemnité de départ résulte exclusivement des termes du contrat de travail, distinct des fonctions de Directeur général délégué confiées par la suite à Monsieur Franck Silvent, aucune indemnité n'étant par ailleurs versée à ce dernier en cas de perte de son mandat social.

Indemnité de départ de Madame Agnès Pannier-Runacher, Directeur général délégué à compter du 28 janvier 2013

Selon les décisions prises par le Conseil le 18 décembre 2012, une indemnité de rupture sera versée par la Société à Madame Agnès Pannier-Runacher en cas de sortie définitive de la Société (le mandataire ne demeurant ni salarié ni mandataire social de la Société ou d'une des sociétés de son Groupe) par suite de révocation de son mandat social, hors cas de faute grave ou faute lourde appréciée au regard des critères arrêtés par le Code du travail.

Cette indemnité de rupture, distincte des éléments de rémunération habituels, sera égale à deux fois la « rémunération annuelle de référence » de Madame Agnès Pannier-Runacher.

Le versement de cette indemnité de rupture est subordonné au respect d'une condition de performance individuelle et d'une condition de performance du Groupe. La réalisation de ces deux conditions de performance sera appréciée à la date de rupture du mandat social de la façon suivante :

- condition de performance individuelle : cette condition sera réalisée si en moyenne sur les trois derniers exercices clos, le montant moyen de part variable attribué par le Conseil à Madame Agnès Pannier-Runacher est supérieur à 30% de la part variable maximum attribuable.
- condition de performance du Groupe : cette condition sera réalisée si en moyenne sur les trois derniers exercices clos, et sur la base des comptes consolidés, le rapport EBO/chiffre d'affaires est supérieur ou égal à 20% à périmètre constant.

La « rémunération annuelle de référence » visée ci-avant sera la dernière rémunération brute annuelle de base y compris le montant brut de la prime d'objectifs qui lui aura été versée au titre du dernier exercice social clos, à l'exclusion du montant des avantages en nature, des remboursements de frais professionnels et des instruments financiers et options de souscription qui auraient pu être octroyés au bénéficiaire durant cette période.

L'indemnité de rupture ne sera définitivement acquise qu'après vérification par le Conseil d'administration de la Compagnie des Alpes que les critères ci-dessus sont remplis. Cette indemnité de rupture sera réputée inclure l'éventuelle indemnité qui serait due pour absence de justes motifs de révocation.

La Société considère que les conditions de versement de l'indemnité de rupture de Madame Agnès Pannier-Runacher, Directeur général délégué sont conformes aux recommandations AFEP-MEDEF en la matière.

L'encadrement des régimes de retraite supplémentaires

Le Conseil de surveillance du 17 janvier 2006 a approuvé la mise en place d'un contrat d'assurance Groupe, composé d'un règlement au régime de retraite à prestations définies et d'un règlement au régime de retraite à cotisations définies, conforme aux dispositions de l'article L. 911-1 du Code de la Sécurité Sociale. Ses principales modalités sont décrites au Chapitre V.2.1. du Document de référence.

Le régime supplémentaire à cotisations définies bénéficie à l'ensemble du personnel des entités du siège (CDA, CDA-DS, CDA Productions, CDA Management, CADEVI et INGELO) y compris ses mandataires sociaux. Le régime à prestations définies est ouvert aux mandataires sociaux, cadres dirigeants et cadres CIII (73 bénéficiaires).

La fixation de règles complémentaires pour les options d'achat ou de souscription d'actions et l'attribution d'actions de performance

Attribution d'options de souscription d'action et d'actions de performance

Dans le cadre de sa politique de rémunération et d'intéressement de ses dirigeants et de ses salariés, le Groupe CDA a mis en place il y a de nombreuses années un dispositif d'octroi annuel d'options de souscription d'actions, complété en 2006 et combiné jusqu'en 2009 avec un dispositif d'attribution gratuite d'actions dites de performance.

Depuis l'exercice 2009/2010, les Plans mis en œuvre par la Compagnie des Alpes ne comprennent plus qu'un unique volet « attribution d'actions de performance » à l'exclusion de tout octroi d'options de souscription d'actions.

Les dirigeants mandataires sociaux de la Compagnie des Alpes ne bénéficient plus, depuis 2009/2010, de ces attributions.

Exercice des options de souscription d'actions

Le prix d'exercice des options de souscription d'actions octroyées au titre des Plans antérieurs est égal à la moyenne des 20 derniers cours de bourse sans décote.

L'exercice des options de souscription d'actions n'est pas autorisé avant l'expiration du délai d'indisponibilité fiscale de 4 ans.

Les dirigeants mandataires sociaux font partie de la liste d'initiés de la CDA et à ce titre, en application du Code monétaire et financier, ils ne peuvent réaliser d'opérations financières sur les titres CDA (y compris sur les options de souscription d'actions) quand ils détiennent une information privilégiée au sens de l'article 621-1 du Règlement Général de l'AMF.

La Société n'a jamais mis en place d'instruments de couverture des options.

Conditions subordonnant l'acquisition définitive des actions de performance

Toutes les actions attribuées au titre des Plans mis en œuvre par la Compagnie des Alpes l'ont été sous réserve de réalisation de conditions de performance.

Celles-ci sont décrites, pour chaque Plan, dans les Documents de référence afférents à l'exercice en question dans le Chapitre «Gouvernement d'entreprise».

Les conditions de performance du dernier Plan mis en œuvre au titre de 2011/2012, dont n'ont pas bénéficié les dirigeants mandataires sociaux de la CDA mais dont bénéficient les autres membres du Comex et de l'encadrement du Groupe, sont décrites au Chapitre V.3.

Conservation des actions acquises

Les Plans combinés mis en œuvre depuis l'entrée en vigueur de la loi du 30 décembre 2006 (amendement «Balladur») prévoient, pour leur volet applicable aux dirigeants mandataires sociaux, que :

- 20% des actions issues de l'exercice des options de souscription d'actions seront conservées au nominatif jusqu'à la cessation du mandat,
- 20% des actions attribuées gratuitement et définitivement acquises seront conservées au nominatif au-delà de la période de conservation, jusqu'à la cessation du mandat.

Acquisition d'une quotité d'actions supplémentaires

En application du Code AFEP-MEDEF, le Conseil de surveillance du 22 janvier 2009 a retenu le principe

selon lequel les actions de performance attribuées aux dirigeants mandataires sociaux seront conditionnées à l'achat d'une quotité supplémentaire d'actions.

Cette quotité a été fixée pour la première fois dans le règlement du Plan n°12 mis en œuvre au titre de l'exercice 2008/2009. Elle est égale à 10% des actions initialement attribuées et définitivement acquises.

La transparence sur tous les éléments de la rémunération

Le détail des rémunérations des mandataires sociaux, présenté selon le Code AFEP-MEDEF tel que précisé et complété par la recommandation AMF du 22 décembre 2008, figure au Chapitre V, section 2.

4.2.2. La rémunération des membres du Conseil

Les membres du Conseil d'administration ne perçoivent pas au sein du Groupe, sauf cas exceptionnel, d'autre rémunération que celle représentée par les jetons de présence. Ceux-ci sont alloués par l'Assemblée générale et sont répartis par le Conseil. Cette répartition entre les membres du Conseil est faite sur la base d'un montant forfaitaire par présence effective aux réunions du Conseil ou des Comités. Ces éléments figurent au Chapitre V, section 2.

4.3. Les dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques

Dans le cadre de sa démarche permanente d'amélioration du contrôle interne, la Compagnie des Alpes s'appuie sur le cadre de référence sur la gestion des risques et le contrôle interne publié par l'AMF en juin 2010 et a utilisé, pour l'établissement du présent Rapport, le guide de mise en œuvre de cette recommandation par les valeurs petites et moyennes publié en juillet 2010.

4.3.1. Le dispositif de contrôle interne

Le contrôle interne est un dispositif mis en œuvre par la Direction générale, les dirigeants et les collaborateurs du Groupe, destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- La conformité aux lois et aux réglementations en vigueur,
- L'application des instructions et orientations de la Direction générale,
- La réalisation et l'optimisation des opérations, notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs du Groupe,
- La fiabilité des informations financières.

Le dispositif s'appuie sur 5 composantes :

- Une organisation, c'est-à-dire une définition claire des responsabilités, des ressources et compétences adéquates s'appuyant sur des règles et procédures, des outils et systèmes d'information,
- La diffusion d'informations pertinentes,
- Un dispositif d'analyse des risques,
- Des activités de contrôle proportionnées aux enjeux,
- Un dispositif de surveillance,

4.3.1.1. L'organisation du Groupe : les responsabilités et compétences

Les activités du Groupe sont localisées dans les Alpes pour le métier Domaines skiables et en Europe, avec une forte concentration en Ile de France, en Belgique et aux Pays-Bas, pour le métier Parcs de loisirs.

Le pilotage du Groupe est placé sous la responsabilité du Président-Directeur général, assisté d'un Directeur général délégué. Le pilotage est basé sur une organisation matricielle se décomposant en grandes Directions, fonctionnelles et opérationnelles, dirigées chacune par un membre du Comex :

- Les Directions fonctionnelles transverses, qui couvrent l'ensemble des processus, sont responsables de la conception des politiques, des normes et du cadrage des plans d'actions pour l'ensemble du Groupe. Ce sont :
 - La Direction du Marketing, Ventes, Développement, Produits (DMVDP), qui pilote le processus marketing et ventes, les projets de partenariats commerciaux ou stratégiques et de développement sans prise de participations, et est garante de la politique de contenu des produits. Cette Direction assure notamment la mise en œuvre opérationnelle du développement à l'international (conventions de management et d'assistance) et le développement des marques. Postérieurement à la clôture de l'exercice, et dans la lignée du Projet d'Entreprise, cette Direction a évolué en la Direction Marketing, Vente, Développement Produit et International,
 - La Direction Innovation & Nouveaux Métiers, créée postérieurement à la clôture de l'exercice, qui a pour mission d'insuffler une culture de l'innovation au sein du Groupe de façon transverse ainsi que d'initier et favoriser des projets innovants en collaboration avec les Directions concernées,
 - La Direction Industrielle (DI), qui pilote les processus achats, investissements, qualité et sécurité. Le processus sécurité concerne les risques sur la santé et la sécurité des personnes, et les risques sur l'intégrité du patrimoine matériel et sur l'environnement,

- La Direction de la communication en charge de la communication financière et institutionnelle,
- La Direction des ressources humaines en charge de la politique de ressources humaines du Groupe,
- rattachées à la DF3S jusqu'au 31 décembre 2012, date de la suppression de la DF3S :

(a) la Direction Finances, Risques et Administration (DFRA), qui, outre ses missions de support aux opérations, est responsable de la mise en place et du maintien des outils informatiques, de la production de l'information comptable et financière, du pilotage de la stratégie financière du Groupe, des revues de performance et d'activité et coordonne les actions visant à assurer la conformité tant au regard des lois et règlements (en particulier s'agissant de la vie sociale et de la gouvernance, en appui avec la Direction juridique Groupe) que des normes et procédures internes (en appui avec la Direction du Contrôle Interne, des risques et des Assurances),

(b) la Direction de la stratégie et des participations, qui couvre les principales fonctions d'acquisition et de cession du Groupe.

- Trois Directions opérationnelles, deux pour les Domaines skiables et une pour les Parcs de loisirs, pilotent la mise en œuvre des plans d'action et portent les objectifs et les résultats de l'exploitation, du management et de la gestion des ressources humaines dans les entités opérationnelles.

Le Président-Directeur général, le Directeur général délégué, les Directeurs des Directions fonctionnelles et des Directions opérationnelles et la Directrice Finances, Risques et Administration composent le Comité exécutif du Groupe qui se réunit sur une base hebdomadaire pour examiner le niveau d'activité et est consulté sur toutes les décisions importantes concernant la vie du Groupe, notamment en termes d'investissements et de développement.

4.3.1.2. Les principales chartes du Groupe

Des chartes diffusent à tous les collaborateurs les valeurs du Groupe :

- La Charte de Gouvernement d'Entreprise définit les domaines pour lesquels les décisions de la Direction générale sont subordonnées à une autorisation préalable du Conseil d'administration et les conditions de délivrance de ces autorisations. Elle précise en outre les missions et prérogatives des différents comités du Conseil d'administration, et notamment du Comité d'audit et des comptes. La Charte est disponible sur le site internet de la Société, à l'adresse suivante : www.compagniedesalpes.com.

- La Charte de Déontologie rappelle les valeurs et principes d'action du Groupe Compagnie des Alpes. Elle fournit un guide de comportement professionnel, rappelle notamment les principes de déontologie boursière qui s'imposent à chacun, explicite les risques de conflits d'intérêts et définit les comportements adaptés. Elle est annexée au contrat de travail des cadres dirigeants. Ce principe est en cours de généralisation pour l'ensemble des collaborateurs du Groupe afin d'acter son caractère d'opposabilité.
- Une Charte d'utilisation des ressources du Système d'Information (SI). Comme pour la Charte de déontologie, elle est progressivement rendue opposable à l'ensemble des collaborateurs du Groupe.

4.3.1.3. Les processus stratégiques

Les principaux processus stratégiques sont :

- Le processus des systèmes d'information du Groupe, sous la responsabilité de la Direction des Systèmes d'Information du Groupe, direction rattachée à la DFRA,
- Le processus de contractualisation, qui assure la cohérence des rôles et responsabilités et garantit la bonne communication des objectifs fixés par la Direction générale avec notamment les responsables d'entités opérationnelles, animé par la Direction juridique, entité rattachée à la DFRA,
- Le processus des revues de performance et d'activité, qui constitue un support important de pilotage et d'arbitrage, animé par la Direction du contrôle de gestion, entité rattachée à la DFRA,
- Le processus investissements, qui vise à assurer la maîtrise du flux d'investissements en cohérence avec la stratégie, les objectifs de qualité et les ressources financières, animé par la DI,
- Le processus de prévention des risques industriels et de la sécurité, qui vise à assurer la sécurité des personnes et des biens, animé par la Direction des risques du Groupe, rattachée à la DFRA en étroite collaboration avec la DI. Des responsables qualité, sécurité, environnement ont été mis en place dans chacune des filiales Domaines skiables (toutes certifiées ISO 9001 (Qualité) / OHSAS 18001 (Sécurité) / ISO 14001 (Environnement)). Ces responsables veillent au respect des procédures Groupe définies ainsi qu'au bon déroulement du processus d'obtention et de renouvellement de la certification,
- Le processus plan marketing et vente, qui vise à optimiser l'allocation du budget marketing et ventes et à définir des plans d'actions et une stratégie tarifaire en relation avec la stratégie commerciale, animé par la DMVDP,
- Le processus budget-plan, qui constitue un processus essentiel du pilotage financier animé par la DFRA.

4.3.2. Processus relatif à l'élaboration de l'information comptable et financière

4.3.2.1. Organisation comptable et financière et processus

Au sein de la DFRA, la Direction financière du Groupe est responsable des processus suivants :

- Formalisation des méthodes et procédures réunies autour du référentiel des principes comptables du Groupe, actualisé dans le cadre des évolutions des normes IFRS. Ce référentiel précise notamment les principes spécifiques au traitement des immobilisations utilisées par le Groupe en fonction de leurs caractéristiques techniques et réglementaires,
- Processus budgétaire et du plan moyen terme du Groupe, comprenant la communication d'objectifs, la préparation, l'examen et la validation des budgets annuels et des plans à cinq ans de l'ensemble des sociétés consolidées par intégration globale,
- Processus de reporting, permettant de réaliser un suivi de l'activité et de la trésorerie sur base hebdomadaire, des charges opérationnelles, financières et des investissements sur base mensuelle. Ces informations sont comparées au budget et aux résultats de l'exercice précédent,
- Processus de préparation et de contrôle des états financiers consolidés et de l'information financière réglementée, et de la documentation nécessaire à la présentation des comptes au Conseil d'administration et à la communication financière,
- Communication financière mise en œuvre en liaison avec la Direction de la Communication. L'information réglementée donne lieu à l'établissement d'un calendrier prévisionnel communiqué au marché,
- Processus d'établissement du document de référence.

Les calendriers de production des données comptables sont publiés annuellement. Les Directions des sociétés entrant dans le périmètre des comptes consolidés sont responsables de l'établissement des comptes sociaux et de la préparation des liasses de consolidation. Elles mettent en place un contrôle de premier niveau. La Direction de la comptabilité, au sein de DFRA, assiste les directeurs financiers des sociétés pour l'application des principes comptables et assure les contrôles de cohérence.

Le processus de retraitement des comptes sociaux est assuré sous la responsabilité de la Direction de la consolidation.

4.3.2.2. Systèmes d'information comptables et financiers

Les systèmes d'information comptables et financiers du Groupe sont en ligne avec les standards du marché et satisfont aux exigences applicables en matière de fiabilité, de disponibilité et de pertinence de l'information comptable et financière. Les systèmes communs à plusieurs entités sont maintenus par la Direction des Systèmes d'Information du Groupe, qui veille également au bon fonctionnement des interfaces permettant de les alimenter.

Le Groupe veille à ce qu'ils soient adaptés et améliorés pour évoluer avec ses besoins. Des ressources de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre sont en place à cet effet et disposent de budgets pour remplir cette mission.

La nécessité d'assurer l'intégrité et la sécurité des systèmes d'information comptables et financiers est prise en compte dans le dispositif de contrôle interne spécifique à la sécurité des systèmes d'information du Groupe. Le respect des obligations de conservation des informations, données et traitements informatiques est mis en œuvre sous la responsabilité des Directions des entités concernées et fait l'objet de contrôles.

4.3.2.3. Activités de contrôle

Au sein de la DFRA, la Direction financière du Groupe a mis en place un dispositif de communication avec les Directions financières des filiales qui a vocation à lui permettre d'identifier les risques portant sur la qualité de l'information comptable et financière et/ou sur le respect des calendriers. Elle met en place le cas échéant les plans d'actions visant à les maîtriser.

Les procédures et les bonnes pratiques diffusées parmi les acteurs de la fonction Finance permettent de réduire les risques d'erreurs ou de fraudes :

- Moyens de paiement et autorisations de les mettre en œuvre pilotés, au sein de DFRA, par la Direction Financements et Trésorerie,
- Automatisation progressive des opérations de rapprochement bancaire sous la responsabilité de la Direction Financements et Trésorerie,
- Procédures d'inventaire et de conservation qui visent à préserver les actifs sous la responsabilité de la Direction consolidation et conception du Groupe,
- Contrôle de points sensibles, notamment les caisses, les émissions de billets et de forfaits, les marges sur achats pour les ventes de produits en boutiques ou la restauration sous la responsabilité de directeurs financiers des sites.

Lors de la préparation des états financiers, les instructions données et les contrôles réalisés visent à garantir

un processus standard et homogène de formalisation des liasses et des analyses complémentaires ; les informations sont préparées sous la responsabilité des filiales, qui s'engagent de manière formalisée sur l'image fidèle qu'elles doivent donner.

En matière d'arrêté des comptes, toutes les sociétés contrôlées appliquent les mêmes procédures.

4.3.2.4. Surveillance du processus

Le Conseil d'administration est responsable de la publication d'une information comptable et financière fiable et pertinente, permettant aux investisseurs de se faire une opinion précise sur la situation financière du Groupe.

L'information comptable et financière fait l'objet d'un processus de validation impliquant la Direction générale, les Commissaires aux comptes et le Conseil d'administration, notamment via son Comité d'audit et des comptes.

Ce dernier examine les comptes semestriels et annuels préparés par la Société ainsi que le rapport de gestion sur les comptes consolidés, en présence des Commissaires aux comptes, qui présentent leur propre rapport sur le déroulement du processus d'arrêté des comptes, ainsi que sur les principales options comptables, sur les événements ayant eu une incidence significative sur la situation financière et sur les remarques qu'ils ont à formuler.

Les changements de principes comptables sont examinés par le Comité d'audit et des comptes.

L'examen des comptes par le Comité d'audit et des comptes porte sur l'intégralité du rapport annuel, incluant l'ensemble des Annexes aux comptes consolidés et aux comptes sociaux de la Société.

Il intervient lorsque les Commissaires aux comptes ont suffisamment avancé leurs travaux pour être en mesure de se prononcer.

Les comptes sont examinés par le Conseil d'administration lors de chaque arrêté de comptes.

4.3.3. Le dispositif de gestion des risques

La gestion des risques, qui complète le dispositif de contrôle interne du Groupe, est un dispositif dynamique qui contribue à :

- Préserver la valeur, les actifs et la réputation du Groupe,
- Sécuriser les prises de décision et les processus afin de favoriser l'atteinte des objectifs,
- Favoriser la cohérence des actions avec les valeurs de la Société,
- Mobiliser les collaborateurs du Groupe autour d'une vision commune des risques.

Ce dispositif s'appuie sur :

- Une organisation définissant les rôles et responsabilités, et les procédures,
- Une politique de gestion des risques qui formalise les objectifs de la gestion des risques,
- La diffusion des informations en interne.

L'organisation de la gestion des risques repose sur l'existence d'un Comité des risques Groupe, présidé par le Président-Directeur général, et d'un Comité des risques pour chacun des deux métiers, Parcs de loisirs et Domaines skiables, auxquels participent les dirigeants opérationnels.

En 2011, a été créé un Comité des Risques Immatériels.

Le Groupe a engagé depuis 2007/2008 une démarche de renforcement de son dispositif d'évaluation des risques susceptibles d'impacter ses activités et sa situation patrimoniale. La méthode d'évaluation se base sur les impacts potentiels sur la situation du Groupe, la probabilité d'occurrence et le niveau de maîtrise que les activités de contrôle ou les plans d'actions permettent d'assurer.

Les risques évalués sont rattachés à des processus, en distinguant :

- Les processus opérationnels, qui ont pour objet principalement l'exploitation des installations au service de la clientèle, la promotion et la réalisation des ventes,
- Les processus support aux opérations, qui comprennent notamment la gestion des ressources humaines, des systèmes d'information, les achats, la gestion comptable et financière,
- Et les processus support au développement du Groupe, qui comprennent le dispositif de pilotage, la gouvernance, la protection du patrimoine et la croissance externe.

Cette démarche vise à permettre aux responsables des entités opérationnelles comme aux responsables des activités support mutualisées d'analyser et de mieux maîtriser les risques placés sous leur responsabilité, et à la Direction générale de disposer d'une vision d'ensemble et de piloter le dispositif.

Le déploiement de la cartographie des risques a été finalisé dans les entités opérationnelles en avril 2011 et un reporting effectué au niveau du Comité des Risques Groupe. Les entités s'organisent aujourd'hui pour mettre en place des plans d'actions qui soient menés par des pilotes. La progression de la mise en place des plans d'actions est surveillée par ce Comité des Risques Groupe.

Les Comités des Risques métiers suivent régulièrement la situation des risques industriels et de la sécurité, analysent les rapports d'incidents, définissent les plans d'action et en suivent l'exécution.

4.3.4. La surveillance

4.3.4.1. L'Audit interne

L'Audit interne effectue des missions qui ont pour objet de s'assurer du respect des règles et procédures internes, de vérifier leur efficience ou d'identifier les insuffisances, et de détecter d'éventuelles fraudes.

Les missions d'Audit interne sont menées dans le respect de la Charte de l'Audit interne du Groupe Compagnie des Alpes, qui décrit les finalités et objectifs de l'Audit interne, les modalités de conduite de missions et les obligations respectives des auditeurs et des audités.

Chaque année, le plan d'audit est approuvé par le Comité exécutif et un rapport d'activité est présenté au Comité d'audit et des comptes.

Des missions non prévues au plan d'audit peuvent être réalisées à la demande du Président Directeur-Général ou du Comité d'audit et des comptes, notamment en urgence dans le cas de risque imminent ou avéré.

En mai 2009, la Direction de l'Audit interne de la Compagnie des Alpes a obtenu la Certification IFACI. Cette certification a été renouvelée en juin 2012.

4.3.4.2. Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et contrôle la gestion. Il est assisté par trois Comités spécialisés dont les missions sont précisées au Chapitre V, section 4.1.4.

5. Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration

Exercice clos, le 30 septembre 2012

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Compagnie des Alpes SA et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2012.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;

- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 24 janvier 2013

Les Commissaires aux comptes,

Catherine Pariset

PricewaterhouseCoopers Audit

Guillaume Potel

Mazars

Chapitre VI

Renseignements à caractère général

1. Renseignements concernant la Compagnie des Alpes	173
2. Conventions entre actionnaires	174
3. Evolution du capital de la Société au cours des cinq dernières années	175
3.1. Evolution du capital de la Société au cours des cinq dernières années	175
3.2. Evolution de la répartition du capital et des droits de vote	176
3.3. Personnes morales ou physiques pouvant exercer un contrôle	176
3.4. Part du capital de la Société faisant l'objet de nantissement ou d'autres restrictions	176
3.5. Développement de l'actionnariat personnes physiques	177
3.6. Actionnariat des salariés	177
3.7. Participations et opérations sur titres des mandataires sociaux et dirigeants	177
3.8. Rachat d'actions	177
3.9. Autorisations d'augmenter le capital social	178
4. Opérations avec les parties liées	180
5. Marché des titres de la Compagnie des Alpes	182
6. Politique d'information	183
6.1. Documents d'information	183
6.2. Communiqués de presse	183
6.3. Comité Consultatif des Actionnaires	184
7. Responsable du document de référence et du rapport financier annuel	185
8. Responsables du contrôle des comptes	186
9. Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux	186
10. Tableau de concordance du document de référence	187
11. Tableau de concordance du rapport financier annuel	192
12. Tableau de concordance RSE	193

1. Renseignements concernant la Compagnie des Alpes

Dénomination sociale : Compagnie des Alpes.

Siège social :

89 rue Escudier, 92100 Boulogne-Billancourt.

Forme juridique :

Société Anonyme de droit français, constituée le 26 janvier 1989.

D'abord régie par la forme de société anonyme à Conseil d'administration et Président-Directeur général jusqu'au 25 février 2000, la Société a à cette date adopté la forme de SA à Conseil de surveillance et Directoire. Le 19 mars 2009, l'Assemblée générale a décidé de modifier le mode de gouvernance en revenant à la formule de société anonyme à Conseil d'administration.

A cette occasion de nouveaux statuts ont été adoptés par les actionnaires.

Durée : fixée à 99 ans à compter de la date d'immatriculation, elle expirera le 12 février 2088.

Objet social (article 2 des statuts)

La Compagnie des Alpes a pour objet, en France comme à l'étranger :

- l'acquisition, la détention, la gestion et l'aliénation de toute valeur mobilière et de toute participation dans toutes les entreprises françaises ou étrangères sous quelque forme que ce soit, et notamment celles ayant des activités dans le tourisme de montagne ; la participation directe ou indirecte de la Société dans toutes opérations se rattachant à l'objet précité, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, souscription ou achats de titres ou droits sociaux, fusion, association en participation ou autrement tant en France qu'à l'étranger, comme l'octroi de financements sous quelque forme que ce soit aux dites entreprises ; et généralement toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement, en totalité ou en partie, à l'objet social, similaire ou connexe.

R.C.S. : la Société est inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 349 577 908 RCS Nanterre.

A.P.E. : 7010 Z (Activités des sièges sociaux).

Lieu où peuvent être consultés les documents juridiques : les statuts, comptes et rapports des contrôleurs

légaux, procès-verbaux d'Assemblées générales peuvent être consultés au siège social de la Société.

Numéro de téléphone du siège social :

01 46 84 88 00.

Exercice social : du 1^{er} octobre au 30 septembre.

Droits attachés aux actions

(articles 6 et 8.4. des statuts)

Toutes les actions sont de même catégorie et bénéficient des mêmes droits tant dans la répartition des bénéfices que dans le boni de liquidation. Lors de la tenue des Assemblées, chaque action donne droit à une voix. Aucun actionnaire ne bénéficie donc de droit de vote double. Les dividendes et acomptes sur dividendes mis en paiement se prescrivent par 5 ans au profit de l'Etat.

Répartition statutaire des bénéfices

(articles 21 et 22 des statuts)

Sur les bénéfices de chaque exercice, diminués, le cas échéant, des pertes antérieures, il est tout d'abord prélevé cinq pour cent pour constituer le fonds de réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint le dixième du capital social.

Après affectation à la réserve légale, l'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, peut prélever toutes sommes qu'elle juge convenable de fixer, soit pour être reportées à nouveau sur l'exercice suivant, soit pour être affectées à un ou plusieurs fonds de réserves, facultatives, ordinaires ou extraordinaires.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice net de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes à porter en réserves en application de la loi ou des statuts et augmenté du report bénéficiaire.

Après approbation des comptes et constatation des sommes distribuables, l'Assemblée générale détermine la part attribuée aux actionnaires sous forme de dividende. L'Assemblée générale peut, en outre, décider la mise en distribution des sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, soit pour fournir ou compléter un dividende, soit à titre de distribution exceptionnelle ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont prélevés en priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

Les modalités de mise en paiement des dividendes sont fixées par l'Assemblée générale ou, à défaut, par le Conseil d'administration.

L'Assemblée peut notamment accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende ou acompte sur dividende mis en distribution une option entre le paiement en numéraire ou en action.

Assemblées Générales (articles 14 à 18 des statuts)

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Chaque action donne le droit de participer, dans les conditions fixées par la loi, aux Assemblées générales et aux votes.

Franchissement de seuil (article 8.5. des statuts)

Toute personne physique ou morale venant à posséder, seule ou de concert, une fraction de 2,5% au moins du capital ou des droits de vote de la Société, ou un multiple de ce pourcentage, doit en informer la Société, dans un délai de cinq jours de bourse à compter du franchissement du seuil de participation, du nombre total d'actions et de droits de vote de celle-ci qu'elle possède, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au siège social. Elle doit fournir la même information, dans le même délai, à l'Autorité des Marchés Financiers.

L'obligation d'information prévue ci-dessus s'applique également lors du franchissement à la baisse de chaque seuil de 2,5% du capital ou des droits de vote de la Société.

A défaut d'avoir été déclarés dans les conditions ci-dessus énoncées, les actions ou les droits de vote excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privés du droit de vote dans les Assemblées d'actionnaires, si le défaut de déclaration a été constaté et si un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 2,5% du capital en font la demande consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée générale.

Les dispositions ci-dessus s'appliquent sans préjudice des déclarations de franchissements de seuils prévues par la loi.

2. Conventions entre actionnaires

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de pacte d'actionnaires, de pacte de préférence, ou d'autre accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.

3. Evolution du capital de la Société au cours des cinq dernières années

Au 30 septembre 2012, le capital de la Compagnie des Alpes s'élevait à 184 379 151,40 €. Il était composé de 24 188 697 actions sans valeur nominale, entièrement libérées.

3.1. Evolution du capital de la Société au cours des cinq dernières années

Année	Nature de l'opération	Montant des variations de capital (en euros)		Montants successifs du capital (en euros)	Nombre d'actions à l'issue de l'opération
		Nominal	Prime		
25 mai 2007	Division par deux du nominal des actions	-	-	117 256 120,62	15 382 828
Du 25 mai 2007 au 30 septembre 2007	Levées d'options de souscription d'actions	225 040,05	497 311,62	117 481 160,67	15 412 351
1 ^{er} octobre 2007	Augmentation de capital en numéraire	10 126 337,47	35 041 778,53	127 607 498,14	16 740 825
28 février 2008	Augmentation de capital en numéraire	1 649 493,36	5 708 006,64	129 256 991,50	16 957 222
25 mars 2008	Acquisition définitive d'actions attribuées gratuitement	98 635,58	-	129 355 627,08	16 970 162
Du 1 ^{er} octobre 2007 au 30 septembre 2008	Levées d'options de souscription d'actions	805 755,14	1 584 287,78	130 161 382,22	17 075 869
27 avril 2009	Augmentation de capital (paiement du dividende en actions)	4 495 190,90	8 578 990,18	134 656 573,12	17 665 593
22 mars 2010	Acquisition définitive d'actions attribuées gratuitement	336 915,98	-	134 993 489,10	17 709 793
26 avril 2010	Augmentation de capital (paiement du dividende en actions)	4 004 833,33	8 615 130,55	138 998 322,43	18 235 187
21 juillet 2010	Augmentation de capital en numéraire	44 838 104,59	55 161 165,41	183 836 427,02	24 117 497
21 mars 2011	Acquisition définitive d'actions attribuées gratuitement	276 423,55	-	184 112 850,57	24 153 761
19 mars 2012	Acquisition définitive d'actions attribuées gratuitement	266 300,83	-	184 379 151,40	24 188 697

La seule opération intervenue au cours de l'exercice 2011/2012 qui a eu pour effet de modifier le capital de la Compagnie des Alpes est l'acquisition définitive d'une partie des actions de performance attribuées au titre du Plan n°13, après appréciation des critères de performance et vérification des droits des bénéficiaires.

Ainsi, en date du 19 mars 2012, le Président-Directeur général, agissant sur délégation du Conseil d'administra-

tion, a constaté l'acquisition définitive de 34 936 actions de performance. Le capital a ainsi été augmenté de 266 300,83 €, par émission au nominal de 34 936 actions nouvelles libérées par incorporation spéciale de réserves. Des précisions concernant cette acquisition définitive d'actions de performance figurent au Chapitre V.3.2.

3.2. Evolution de la répartition du capital et des droits de vote

	30/09/2010	%	30/09/2011	%	30/09/2012	%
Caisse des Dépôts	9 615 579	39,87%	9 615 579	39,81%	9 615 579	39,75%
Sofival	2 110 806	8,75%	2 110 806	8,74%	2 110 806	8,73%
Crédit Agricole des Savoie	1 681 985	6,97%	1 681 985	6,96%	1 681 985	6,95%
Crédit Agricole Rhône Alpes (Capida)	89 700	0,37%	89 700	0,37%	89 700	0,37%
Banque Populaire des Alpes	926 473	3,84%	926 473	3,84%	1 204 473	4,98%
BPCE	579 305	2,40%	579 305	2,40%	1	0,00%
Caisse d'Epargne Rhône Alpes	422 182	1,75%	422 182	1,75%	723 486	2,99%
Public et autres, dont, en particulier :	8 691 467	36,04%	8 727 731	36,13%	8 762 667	36,23%
<i>OPCVM français</i>	3 116 138	12,92%	2 849 338	11,80%	2 414 774	9,98%
<i>dont FCP CDA Actionnariat</i>	412 944	1,71%	386 666	1,60%	386 666	1,60%
<i>Intermédiaires financiers hors France</i>	3 480 640	14,43%	3 862 523	15,99%	4 166 267	17,22%
<i>dont M & G Investments (Prudential)</i>	2 702 865	11,21%	2 808 809	11,63%	2 819 483	11,66%
<i>Actionnaires individuels</i>	1 831 500	7,59%	1 753 912	7,26%	1 907 149	7,88%
Total	24 117 497	100%	24 153 761	100%	24 188 697	100%

sources : Etudes TPI et actionnaires nominatifs

Au cours de l'exercice, la répartition du capital entre les principaux actionnaires est restée globalement stable, sous réserve de plusieurs transferts de titres intervenus au sein du groupe BPCE.

En date du 28 juin 2012, BPCE a cédé sa participation à la Banque Populaire des Alpes (à hauteur de 278 000 actions) et à la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes (à hauteur de 301 304 actions). La Caisse d'Epargne Rhône-Alpes a déclaré le même jour avoir franchi à la hausse le seuil statutaire de 2,5%, sa participation ayant été portée de 1,75 à 2,99%.

La part du flottant reste globalement stable à 36%, avec, en son sein, des variations mineures.

On notera notamment un léger retrait des OPCVM français, en baisse d'1,8 point par rapport à l'exercice précédent, alors que l'actionnariat étranger via les comptes de dépositaires augmente de 1,2 point.

Pour sa part, au 30 septembre 2012, l'actionnariat individuel, en particulier français, a augmenté d'un peu plus d'un demi-point (7,88% du capital social au 30 septembre 2012 contre 7,26% du capital social au 30 septembre 2011). Il se porte à un niveau supérieur à celui atteint à la clôture de l'exercice 2009/2010. CDA Actionnariat reste stable.

3.3. Personnes morales ou physiques pouvant exercer un contrôle

Tel qu'indiqué ci-après à la section 4 du présent Chapitre (Opérations avec les parties liées), la Caisse des Dépôts, actionnaire de référence à 39,75%, déclare contrôler la Compagnie des Alpes et est de ce fait considérée comme une partie liée au sens de la norme IAS 24. Les comptes du Groupe CDA sont ainsi consolidés par intégration globale dans les comptes consolidés de la Caisse des Dépôts.

Néanmoins, tel qu'indiqué au Chapitre V.4.1.5. (Contrôle), la composition du Conseil d'administration est basée sur une logique démocratique de représentation de l'actionnariat de la Société, qui, avec la présence des administrateurs indépendants, assure que le contrôle n'est pas susceptible d'être exercé de manière abusive ou préjudiciable à cette dernière.

3.4. Part du capital de la Société faisant l'objet de nantissement ou d'autres restrictions

A la connaissance de la Société, une très faible quantité d'actions représentant environ 0,02 % du capital sont nanties ou font l'objet d'autres restrictions à la date du 30 septembre 2012.

Il s'agit principalement d'actions provisoirement indisponibles et inscrites en compte nominatif auprès de la Société Générale, gestionnaire des Plans d'options et d'actions de performance CDA.

3.5. Développement de l'actionnariat personnes physiques

Créé en septembre 2005, le Club des actionnaires a pour objet de favoriser la connaissance du Groupe par les actionnaires de la Compagnie des Alpes. L'adhésion au Club est gratuite et ouverte à tout actionnaire détenant au moins une action. Elle permet aux membres de bénéficier de services (lettre de la CDA, invitations à des rencontres et des salons) et, sous réserve de la détention d'un minimum de 200 actions le 30 septembre de chaque année, de bénéficier d'offres commerciales sur des forfaits de remontées mécaniques ou d'entrées dans des Parcs du Groupe.

La documentation détaillant le dispositif est téléchargeable sur le site internet ou disponible sur simple demande au siège de la Société.

La Compagnie des Alpes est aussi la première valeur moyenne cotée à Paris à avoir mis en place un Comité Consultatif des Actionnaires, dont il est fait état au Chapitre VI.6.3.

3.6. Actionnariat des salariés

Depuis 1995, la Compagnie des Alpes a mis en place un Plan d'Epargne Groupe avec notamment pour objectif d'associer tous les salariés du Groupe CDA aux résultats au travers de l'augmentation attendue du cours de l'action CDA. Ainsi, dans le cadre du Plan d'Epargne Groupe, les salariés peuvent investir dans un Fonds Commun de Placement d'entreprise dénommé CDA Actionnariat dont la vocation est de détenir exclusivement des titres CDA.

Le FCPE CDA Actionnariat détenait 1,6% du capital de la CDA au 30 septembre 2012, sans évolution par rapport à l'exercice précédent.

Les cadres dirigeants ainsi qu'une partie des membres du personnel d'encadrement du Groupe sont par ailleurs éligibles aux plans d'options de souscription d'actions et/ou d'attribution gratuite d'actions de performance mis en œuvre par la CDA.

3.7. Participations et opérations sur titres des mandataires sociaux et dirigeants

Participations des administrateurs dans le capital de l'émetteur

Le nombre d'actions que détient chaque administrateur est indiqué au Chapitre V.2.

Opérations sur titres de la Société réalisées par les administrateurs et personnes qui leur sont liées, les dirigeants mandataires sociaux et autres responsables visés par le Code monétaire et financier

Les opérations sur titres qui ont été réalisées par les administrateurs, les personnes qui leur sont liées, les dirigeants mandataires sociaux ou les autres responsables visés à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire financier au cours de l'exercice sont limitées à celles intervenues, en date du 28 juin 2012, au sein du groupe BPCE, opérations mentionnées au Chapitre VI.3.2. ci-avant. Ces opérations ont fait l'objet de déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers.

3.8. Rachat d'actions

Du 1^{er} octobre 2011 au 30 septembre 2012, deux programmes de rachat d'actions se sont succédés dans le cadre des autorisations délivrées par l'Assemblée générale à l'effet de permettre à la Société de racheter ses propres titres dans la limite d'un pourcentage d'actions en auto-détention de 10% du capital social :

- le programme déjà en vigueur au cours de l'exercice précédent, mis en œuvre le 17 mars 2011 par le Conseil d'administration sur la base de l'autorisation qui lui a été donnée le même jour par l'Assemblée générale ordinaire ;
- un nouveau programme de rachat d'actions, mis en œuvre par le Conseil le 15 mars 2012 à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire du même jour et sur la base de l'autorisation renouvelée par cette dernière.

Cette dernière autorisation a été donnée au Conseil d'administration pour une nouvelle période de 18 mois.

Le nouveau programme, actuellement en cours, est entré en vigueur le 16 mars 2012, jour de la diffusion de son descriptif.

Conformément aux articles 241-1 à 241-6 du Règlement général de l'AMF et du Règlement européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003, ce descriptif précise les objectifs et modalités du programme, identiques à ceux du programme précédent. Il présente également le bilan de l'utilisation du programme précédent.

Un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers, consacré à l'animation de marché du titre CDA, avait été conclu le 7 juillet 2005 avec SG Securities, avec un encours total de trésorerie porté à 1,5 M€.

A effet du 1^{er} décembre 2011, la Compagnie des Alpes a résilié le contrat de liquidité conclu avec SG Securities

VI. Renseignements à caractère général

Evolution du capital de la Société au cours des cinq dernières années

et signé avec Kepler Capital Markets, société anonyme au capital de 30 756 566 euros dont le siège social est sis 112 avenue Kléber à Paris (75116), immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 143 064 841 RCS Paris, un nouveau contrat de liquidité.

Ce contrat, conclu pour une période initiale s'achevant au 30 septembre 2012, puis renouvelable par tacite reconduction pour des durées de douze mois, est consacré tout comme le précédent à la seule animation du titre CDA et est conforme à la Charte de déontologie établie par l'Association française des marchés financiers (AMAFI) telle qu'approuvée par l'AMF par décision du 21 mars 2011.

Les moyens qui ont été portés au crédit du compte de liquidité ouvert par Kepler Capital Markets pour la mise en œuvre de ce nouveau contrat de liquidité, au 1^{er} décembre 2011, sont les suivants :

- 50 430 titres
- 89 752,95 € en espèces

Le bilan des opérations de rachat d'actions, sur la période du 1^{er} octobre 2011 au 30 septembre 2012, est le suivant.

Situation au 30 septembre 2012

Pourcentage du capital auto-détenu de manière directe ou indirecte	Non significatif
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	néant
Nombre de titres détenus en portefeuille	32 189
Valeur comptable du portefeuille au 30 septembre 2012 (en milliers d'euros)	421
Valeur de marché du portefeuille au 30 septembre 2012 (en milliers d'euros)	468

Flux bruts cumulés au 30 septembre 2012

	Achats	Ventes	Transferts
Nombre de titres	154 897	166 218	0
Cours moyen de la transaction (en euros)	14,88	14,98	0
Prix d'exercice moyen (en euros)	15,19	14,86	0
Montants (en milliers d'euros)	2 353	2 471	0

Tous les mouvements mentionnés dans le tableau de flux bruts cumulés ci-dessus ont été réalisés dans le cadre du contrat de liquidité conclu avec Kepler Capital Markets.

La Société n'a pas utilisé de produits dérivés.

3.9. Autorisations d'augmenter le capital social

L'intégralité des délégations en matière d'augmentation de capital en cours de validité ont été données par l'Assemblée générale extraordinaire du 15 mars 2012 pour une durée de 26 mois.

Toutes les délégations en cours sont ainsi valables jusqu'en mai 2014.

Les délégations dont dispose le Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital et l'usage qui en a été fait, le cas échéant, sont précisées dans le tableau de synthèse ci-après :

VI. Renseignements à caractère général
Evolution du capital de la Société au cours des cinq dernières années

Objet de la délégation	Date de l'AGE	Échéance	Montant nominal maximal autorisé	Utilisations	Solde de l'autorisation au 30/09/2012
Autorisation à l'effet d'attribuer gratuitement des actions aux salariés et mandataires sociaux du Groupe	18/03/2010 (15 ^{ème} résolution)	Délégation d'une durée initiale de 26 mois expirée le 15/03/2012 - entrée en vigueur d'une nouvelle délégation ayant le même objet (voir ci-dessous)	2% du capital au jour de la décision d'attribution, outre un maximum de 7% du capital pour l'ensemble des actions gratuites et options de souscription en circulation	Actions de performance (Plan n°15) : 58 593 actions (soit, au jour de l'attribution, 0,24% du capital)	Néant (délégation expirée)
Autorisation à l'effet d'attribuer gratuitement des actions aux salariés et mandataires sociaux du Groupe	15/03/2012 (9 ^{ème} résolution)	26 mois (soit jusqu'au 14/05/2014)	1% du capital au jour de la décision d'attribution, outre un maximum de 7% du capital pour l'ensemble des actions gratuites et options de souscription en circulation	Néant	1% du capital / Solde du plafond maximum : 6,1% (le nombre d'actions gratuites et d'options de souscription en circulation représentant 0,90% du capital)
Délégation pour augmenter le capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (émissions réservées aux actionnaires)	15/03/2012 (10 ^{ème} résolution)	26 mois (soit jusqu'au 14/05/2014)	Actions : 60 M€ ; Titres de créances : 100 M€	Néant	Actions : 60 M€ ; Titres de créances : 100 M€
Délégation pour augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, par offre au public	15/03/2012 (11 ^{ème} résolution)	26 mois (soit jusqu'au 14/05/2014)	Actions : 45 M€ ; Titres de créances : 100 M€	Néant	Actions : 45 M€ ; Titres de créances : 100 M€
Délégation pour augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, par offre de placement privé	15/03/2012 (12 ^{ème} résolution)	26 mois (soit jusqu'au 14/05/2014)	Actions : 20% du capital (soit, actuellement, 36,87 M€) Titres de créance: 100 M€	Néant	Actions : 20% du capital (soit, actuellement, 36,87 M€) Titres de créance : 100 M€
Délégation pour augmenter le montant des émissions décidées en cas de demandes excédentaires	18/03/2010 (19 ^{ème} résolution)	26 mois (soit jusqu'au 17/05/2012)	15% de l'émission initiale	Néant	Néant (délégation expirée)
Délégation pour augmenter le capital sans droit préférentiel de souscription pour rémunérer des apports en nature de titres	15/03/2012 (13 ^{ème} résolution)	26 mois (soit jusqu'au 14/05/2014)	10% du capital (soit, actuellement 18,44 M€)	Néant	10% du capital (soit, actuellement 18,44 M€)
Délégation pour augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	15/03/2012 (14 ^{ème} résolution)	26 mois (soit jusqu'au 14/05/2014)	Actions : 30 M€	Néant	Actions : 30 M€
Délégation pour augmenter le capital par émission réservée aux salariées dans le cadre du Plan d'Epargne Groupe	15/03/2012 (15 ^{ème} résolution)	26 mois (soit jusqu'au 14/05/2014)	700 000 actions (2,9% du capital, soit actuellement 5,3 M€)	Néant	700 000 actions (2,9% du capital, soit actuellement 5,3 M€)
Plafond nominal total, toutes autorisations confondues	15/03/2012 (16 ^{ème} résolution)		Actions : 70 M€ ; Titres de créances : 200 M€		Actions : 70 M€ ; Titres de créances : 200 M€

La seule autorisation utilisée par le Conseil au cours de l'exercice est celle consentie à l'effet d'attribuer gratuitement des actions aux termes de la 15^{ème} résolution de l'Assemblée générale du 18 mars 2010, 58 593 actions de performance ont ainsi été attribuées dans le cadre du Plan n°15 mis en œuvre au titre de l'exercice 2011/2012.

4. Opérations avec les parties liées

Dans le cadre de ses comptes consolidés, la Société a retenu comme parties liées, au sens de la norme IAS 24 :

- d'une part l'actionnaire de référence de la Société (soit la Caisse des dépôts),
- d'autre part les filiales contrôlées exclusivement et les sociétés dans lesquelles la Compagnie des Alpes exerce une influence notable,
- et, les principaux dirigeants comprenant, outre les membres du Conseil, les membres du Comex dont le Président-Directeur général, le Directeur général délégué, et les Directeurs généraux adjoints.

• Caisse des dépôts et consignations (CDC)

- **Futuroscope :** En janvier 2011 et sur la base des premiers accords intervenus en octobre 2010 sur la base d'une démarche partenariale souhaitée par l'ensemble des parties, la CDA est devenue l'actionnaire de référence du Futuroscope, aux côtés du Département de la Vienne et de la CDC qui en est également actionnaire à la fois direct et indirect.

Ce partenariat, tel que décrit dans le Document de référence 2011 (page 176), a continué de produire ses effets au cours de l'exercice 2011/2012.

- **Deux Alpes Loisirs (DAL) :** Les accords intervenus en décembre 2009 aux termes desquels la CDA, par l'intermédiaire de Compagnie des Alpes-Domains Skiabiles, la CDC, la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes (CERA) et la Banque Populaire des Alpes (BPA) détiennent, via leur filiale commune Deux Alpes Invest, 97,17 % de la société et du groupe Deux Alpes Loisirs (exploitant du Domaine skiable des Deux Alpes), se sont poursuivis normalement.

Aux termes d'un acte d'adjudication en date du 13 juillet 2012, Compagnie des Alpes-Domains skiabiles a par ailleurs procédé à l'acquisition directe de 2 000 actions Deux Alpes Loisirs (0,96% du capital).

• Bioscope :

En 2009, la société Eco Bio Gestion, détenue à 100% par la CDA, a conclu pour une durée de douze ans un contrat d'exploitation du Parc du Bioscope avec la SMVP, détenue à 100% par la Caisse des dépôts et consignations depuis 2009 et titulaire de la délégation de service public afférente à ce parc. En mars 2012, la SMVP et les collectivités locales concédantes ont fait le constat que, d'une part, l'exploitation du Bioscope

n'est pas parvenue à atteindre l'équilibre économique et financier escompté et, d'autre part, que le Bioscope n'offre pas de perspective visible de redressement. Les partenaires se sont dès lors entendus pour procéder à une résiliation à l'amiable du dispositif contractuel actuel (en ce compris la DSP et le contrat d'exploitation susmentionnés), entraînant un arrêt de l'exploitation du Bioscope fin 2012. Cet accord est accompagné d'un protocole de partenariat qui a pour conséquence deux niveaux de contribution possibles pour le groupe Caisse des dépôts :

- l'un à hauteur d'1 M€ pour les frais d'études de reconversion du site et l'octroi de subventions de fonctionnement, pour lequel CDA s'est engagée à hauteur de 50%. Cet engagement est provisionné dans les comptes consolidés de l'entreprise ;
 - l'autre pour une enveloppe globale maximale de 3 M€ au titre de contribution sur d'éventuels projets d'études de réhabilitation du site, à laquelle CDA pourrait participer à hauteur de 2 M€ maximum. Cependant, en l'état actuel du dossier, le Groupe n'a aucune visibilité sur l'existence effective d'éventuels projets de réaménagement du site. En conséquence, cet engagement, dont la probabilité de mise en œuvre demeure aléatoire, n'a pas fait l'objet de provisionnement.
- **Licence :** La convention de licence d'utilisation des dénominations sociales « Caisse des dépôts et consignations » et « Groupe Caisse des Dépôts », autorisée au cours de l'exercice 2005, s'est poursuivie normalement.

Sociétés contrôlées

Les transactions entre la Société et ses filiales contrôlées sont éliminées en consolidation et ne sont donc pas détaillées dans le présent document.

Les produits d'exploitation de la SA CDA proviennent essentiellement des prestations de services réalisées pour ses filiales dans le cadre de conventions libres conclues à des conditions courantes. Le rôle de la SA Compagnie des Alpes au sein du Groupe est présenté au Chapitre II.2.

Au 30 septembre 2012, l'encours de financement de CDA-Financement (filiale de la Compagnie des Alpes) auprès des sociétés contrôlées s'élève à 248 M€. L'encours de placement des sociétés contrôlées auprès de CDA-Financement s'élève pour sa part à 93,8 M€.

Entités associées

Les flux financiers entre la SA Compagnie des Alpes et les entités associées n'ont pas de caractère significatif.

Principaux dirigeants

Les rémunérations globales allouées aux principaux dirigeants au titre de leurs fonctions dans le Groupe telles que visées par la norme IAS 24.16 sont les suivantes :

En milliers d'euros

Conseil d'administration	0
Comité exécutif Groupe	
Avantages à court terme	
<i>Eléments de salaire</i>	3 061
<i>Autres avantages à court terme</i>	519
Avantages à long terme	53
Indemnités de fin de contrat*	3 178
Païement fondé sur des actions	100

* établi sur la base des maxima théoriques

Une information détaillée sur les rémunérations figure par ailleurs au Chapitre V – Section 2.

Des informations comptables sur les parties liées figurent dans le Chapitre III - Note 6.5. de l'Annexe aux comptes consolidés.

Par ailleurs, le rapport spécial des commissaires aux comptes, dont une copie est jointe au paragraphe 5 du Chapitre IV, détaille les conventions, visées aux articles L.225-38 et L. 225-42-1 du Code de commerce, autorisées depuis la clôture de l'exercice 2011/2012 par le Conseil d'administration de Compagnie des Alpes.

5. Marché des titres de la Compagnie des Alpes

La Compagnie des Alpes a été introduite en Bourse le 18 novembre 1994 à un cours de 11,09 € (après prise en compte de la division par 2 du nominal intervenue en 2007 et des différentes opérations sur titres). L'action Compagnie des Alpes est cotée au compartiment B (Mid-caps) de NYSE Euronext. Elle fait partie des indices CAC All-Tradable (ex SBF 250), CAC Mid & Small (ex CAC Mid & Small190, et CAC Small (ex CAC Small 90). L'ex CAC Mid 100, indice dans lequel la CDA était présente, a été remplacé par le CAC Mid 60, dans lequel la CDA n'est pas représentée.

Depuis le 26 mai 2010, l'action CDA bénéficie du statut «SRD long-seulement», ce qui signifie que la valeur est exigible au SRD à l'achat seulement. Cette évolution du SRD, obtenue auprès de l'Autorité des Marchés Financiers par la société NYSE Euronext, prévoit une extension de la liste des valeurs exigibles au SRD dans des conditions techniques précises. Ce nouveau dispositif permet aux investisseurs de bénéficier d'un effet de levier sur l'action CDA.

Date	Plus Haut Cours	Date du Plus Haut Cours	Plus Bas Cours	Date du Plus Bas Cours	Dernier Cours	Cours Moyen (ouverture)	Cours Moyen (clôture)	Nombre de titres échangés	Capitaux en millions d'euros	Nbre de séances de cotation
juil. 2011	23,23	05 juil.	20,22	29 juil.	21,86	22,524	22,467	125 346	2,79	21
août-11	22,22	1-août	18,5	26-août	19,26	20,03	19,906	137 056	2,76	23
sept. 2011	19,4	01 sept.	17,4	26 sept.	18,72	18,581	18,51	67 321	1,24	22
oct. 2011	18,89	28 oct.	16	05 oct.	18,22	17,919	17,904	70 391	1,24	21
nov. 2011	18,28	01 nov.	13,51	25 nov.	15,64	15,999	15,897	111 777	1,73	22
déc. 2011	16,1	05 déc.	13,58	15 déc.	14,35	14,866	14,832	590 860	8,28	21
janv. 2012	17	20 janv.	14,15	02 janv.	16,29	15,548	15,627	208 342	3,27	22
févr. 2012	17,6	02 févr.	16,29	01 févr.	17	16,997	17,019	124 318	2,12	21
mars-12	17,99	16-mars	16,01	23-mars	16,62	16,915	16,913	205 495	3,49	22
avr. 2012	16,6	02 avr.	15,01	23 avr.	15,31	15,866	15,784	80 444	1,27	19
mai-12	15,4	2-mai	13,6	31-mai	13,6	14,838	14,777	69 880	1,02	22
juin-12	13,6	1-juin	12,4	26-juin	12,75	12,874	12,818	116 268	1,5	21
juil. 2012	12,92	05 juil.	12,3	23 juil.	12,54	12,612	12,6	109 589	1,38	22
août-12	13,09	21-août	12,4	3-août	12,8	12,757	12,757	101 048	1,29	23
sept. 2012	14,6	28 sept.	12,82	03 sept.	14,54	13,541	13,55	164 393	2,24	20
oct. 2012	14,6	01 oct.	13,18	24 oct.	13,79	13,676	13,651	138 815	1 895,05	23
nov. 2012	13,91	02 nov.	12,8	12 nov.	13,26	13,25	13,217	73 664	976,17	22
déc. 2012	14,4	31 déc.	13,2	04 déc.	14,4	13,596	13,642	132 288	1 803,37	19

Au cours de l'exercice 2011/2012, le volume moyen de titres échangés a légèrement progressé à un peu plus de 7 600 titres par jour de cotation contre près de 7 000 titres jour l'exercice précédent. Les volumes traités en 2009/2010 (8 900 titres jour) avaient été particulièrement soutenus en raison de l'augmentation de capital de juillet 2010 (13 000 titres jour en moyenne) et de l'option de paiement du dividende en titres CDA à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de mars 2010 (10 000 titres jour en moyenne), option non réitérée en 2011. Le cours moyen (capitaux échangés / nombre de titres échangés)

ressort à 14,76 € contre 22,52 € par action sur l'exercice précédent.

A la clôture de l'exercice, le 30 septembre 2012, l'action Compagnie des Alpes cotait 14,54 € et la capitalisation boursière de la Compagnie des Alpes s'élevait à 351,2 millions d'euros.

Etablissement assurant le service financier: la Compagnie des Alpes a mandaté la société CACEIS pour assurer le service financier. Pour la gestion des titres inscrits au nominatif pur, il convient de s'adresser à :

CACEIS Corporate Trust
14, rue Rouget de Lisle
92 862 Issy-les-Moulineaux Cedex 09

Prestataire de services d'investissement assurant l'animation du titre dans le cadre du programme de rachat d'actions :

En date du 1^{er} décembre 2011, la Compagnie des Alpes a annoncé avoir transféré à Kepler Capital Markets (Paris), le contrat de liquidité confié jusqu'alors à SG Securities (Paris).

Kepler Capital Markets
112 Avenue Kleber
75116 Paris

6. Politique d'information

La communication financière de la Compagnie des Alpes s'attache à diffuser une information complète, sincère et transparente. En tant que société cotée, l'information est dite « réglementée ». Des textes légaux et réglementaires encadrent la communication financière et oblige toute entreprise cotée à donner une image exacte, précise et sincère de sa situation financière.

La Compagnie des Alpes met ainsi à la disposition du public des publications variées, périodiques et permanentes, participe à des rencontres avec les actionnaires individuels et institutionnels, et répond à toutes les demandes des investisseurs et actionnaires avec une grande réactivité. La personnalisation des échanges se fait naturellement toujours dans le plus grand respect des règles d'équité d'accès à l'information. Le titre Compagnie des Alpes est par ailleurs régulièrement suivi par 7 grands cabinets d'analystes français.

6.1. Documents d'information

La Compagnie des Alpes met à la disposition du public, en français et en anglais, les informations et documents requis par la réglementation et notamment l'information dite réglementée telle que :

- Documents de référence déposés / rapports financiers annuels,
- Rapports financiers semestriels,
- Information financière trimestrielle,
- Avis financiers et communiqués de presse diffusés par l'intermédiaire d'un prestataire diffuseur agréé (Les Echoswire) en application de la Directive Transparence de l'Union Européenne,

- Notes d'opérations financières enregistrées par l'AMF s'il y a lieu.

Elle met également à disposition du public les statuts, la Charte de gouvernement d'Entreprise ou d'autres documents tels que :

- Une brochure de présentation du Groupe, résumée et illustrée,
- Une lettre périodique, adressée à tous les actionnaires membres du club des actionnaires et à ceux qui en font la demande. Sur l'exercice 2011/2012, une lettre a été publiée en juillet 2012 (N°26),
- Le guide du club des actionnaires.

Ces documents et informations sont disponibles sur simple demande au siège social ou accessibles et téléchargeables en intégralité depuis le site internet du Groupe : www.compagniedesalpes.com.

6.2. Communiqués de presse

Les informations suivantes ont été publiées depuis le 1^{er} octobre 2011 :

27 octobre 2011

Chiffre d'affaires consolidé annuel de l'exercice 2010/2011 : + 7,5% à périmètre réel ; quasi stable à périmètre comparable.

1^{er} décembre 2011

Transfert du contrat de liquidité.

14 décembre 2011

Un résultat net part du Groupe à 30,7 M€.

Des performances financières affectées à court terme par des aléas conjoncturels et les coûts spécifiques de développement.

Une structure financière solide qui laisse intactes les possibilités de développement.

Des éléments d'environnement favorables pour 2011/2012.

04 janvier 2012

Cession du parc allemand Fort Fun.

10 janvier 2012

Bilan semestriel du contrat de liquidité Compagnie des Alpes contracté le 1^{er} décembre 2012 avec la société Kepler Capital Markets.

19 janvier 2012

Chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre de l'exercice 2011/2012 : + 21% à périmètre réel ; + 6,3% à périmètre comparable.

31 janvier 2012

Révocation par la Compagnie des Alpes du transfert de titres attaché à la cession de Fort Fun.

26 avril 2012

Chiffre d'affaires du premier semestre 2011/2012 : + 8,3% à périmètre réel ; + 4,9% à périmètre comparable.

Une très bonne saison d'hiver pour les Domaines skiables.

Un premier semestre de bonne facture pour les Parcs de loisirs.

24 mai 2012

Résultats semestriels 2011/2012 en progression.

Une saison de ski très satisfaisante.

Des Parcs de loisirs dotés d'atouts solides face au contexte actuel.

Concrétisation de Grévin Prague.

5 juillet 2012

Bilan semestriel du contrat de liquidité Compagnie des Alpes contracté avec la société Kepler Capital Markets.

24 juillet 2012

Chiffre d'affaires consolidé des trois premiers trimestres de l'exercice 2011/2012 : + 5,5% à périmètre réel ; + 3% à périmètre comparable.

Une saison de ski très satisfaisante.

Un début de saison en demi-teinte pour les Parcs de Loisirs qui ne préjuge pas nécessairement de l'activité d'été.

25 octobre 2012

Chiffre d'affaires consolidé annuel de l'exercice 2011/2012 : + 5,6% à périmètre réel ; + 3,7% à périmètre comparable.

Une saison 2011/2012 satisfaisante pour les Domaines skiables.

Une activité résistante dans les Parcs de loisirs, confortée par les choix d'investissements du Groupe.

Désengagement du Bioscope.

18 décembre 2012

Nomination d'Agnès Pannier-Runacher en qualité de Directeur général délégué de CDA.

19 décembre 2012

Résultat net part du Groupe : 27,7 M€, en progression de + 4,5% à périmètre comparable retraité.

Bonne résistance opérationnelle et financière des résultats 2011/2012 dans un contexte conjoncturel difficile.

Premiers succès des choix stratégiques dans les Parcs de loisirs.

Autofinancement disponible : + 3 M€ à 18 M€

Distribution d'un dividende de 0,7 € par action

L'intégralité des communiqués est consultable et téléchargeable depuis le site internet du Groupe.

Site internet : www.compagniedesalpes.com

Le site Internet de la Compagnie des Alpes tient à jour l'ensemble des informations utiles à l'actionnaire. Bilingue, il permet de télécharger les documents officiels et tous les communiqués de presse via le lien URL suivant : <http://www.compagniedesalpes.com/fr/amf.asp>

6.3. Comité Consultatif des Actionnaires

Le Comité Consultatif des Actionnaires a été créé en novembre 2005. La Compagnie des Alpes est la première valeur moyenne à avoir mis en place un Comité Consultatif des Actionnaires pour renforcer et améliorer la qualité de sa communication avec les actionnaires individuels. Représentant la diversité de son actionnariat individuel, ce comité réunit, deux à trois fois par an, six personnes recrutées en fonction de leur qualification et de leur représentativité. La liste des membres est disponible sur le site internet du Groupe. Au cours de l'exercice, ce comité s'est réuni le 20 avril 2012 postérieurement à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires, et le 22 novembre 2012. Il a été consulté notamment sur le contenu et l'organisation des informations de la brochure institutionnelle. Il a également participé à la réflexion sur diverses thématiques, à titre d'exemple structure et contenu de la lettre aux actionnaires, Assemblées générales, sans compter les points à date réguliers sur des sujets d'actualité importants de la CDA, et ses axes stratégiques.

• Contact actionnaires

Début 2008, et sur recommandation du Comité Consultatif des Actionnaires, la Compagnie des Alpes a mis à la disposition des actionnaires un numéro vert :



En appelant ce numéro, les actionnaires individuels peuvent obtenir les informations publiées sur les activités du Groupe ainsi que toutes les informations pratiques relevant de la gestion de leurs titres et de leurs avantages.

• Réunions publiques

Les dirigeants de la Compagnie des Alpes participent régulièrement à des réunions de présentation du Groupe à Paris, en Province et à l'étranger. Le calendrier de ces réunions est annoncé à l'avance dans la presse locale et sur le site internet de la Société.

• **Agenda 2012/2013**

24 janvier 2013

Chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre de l'exercice 2012/2013

14 mars 2013

Assemblée générale annuelle des actionnaires, à Paris

25 avril 2013

Chiffre d'affaires du 2^{ème} trimestre de l'exercice 2012/2013

23 mai 2013

Résultats du 1^{er} semestre de l'exercice 2012/2013

25 juillet 2013

Chiffre d'affaires du 3^{ème} trimestre de l'exercice 2012/2013

30 septembre 2013

Clôture de l'exercice 2012/2013

24 octobre 2013

Chiffre d'affaires annuel de l'exercice 2012/2013

19 décembre 2013

Résultats annuels de l'exercice 2012/2013

7. Responsable du document de référence et du rapport financier annuel

Responsable du Document de référence
et du Rapport financier annuel

Monsieur Dominique MARCEL,
Président-Directeur général,

Attestation

«J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste qu'à ma connaissance les comptes présentés sont établis conformément aux normes comptables applicables

et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion compris dans le présent Document de référence présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent Document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble dudit Document.

Je vous rappelle que le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2010, figurant à la page 107 du Document de référence 2010 et incorporé par référence au présent Document, contient une observation afin d'attirer l'attention sur la note « 1. Principes et méthodes comptables » de l'annexe, laquelle précise que les nouvelles normes IFRS appliquées à compter du 1^{er} octobre 2009 n'ont pas entraîné de changement significatif sur les modalités d'évaluation et de présentation des comptes.

Contacts investisseurs

Responsables de l'information et de la communication financière

Sandra Picard-Ramé,
Directrice de la communication CDA
Tél & Fax : +33 1 46 84 88 53
courriel : sandra.picard@compagniedesalpes.fr

Claire Monteil-Robert,
Communication financière et Relations investisseurs
Tel & Fax : +33 1 46 84 88 79
courriel : claire.monteil-robert@compagniedesalpes.fr

Martine Blain ; Céline Bellon
Relations avec les actionnaires et gestion du Club des actionnaires
Tél. : +33 1 46 84 88 09 ; +33 1 46 84 88 43
Courriels : martine.blain@compagniedesalpes.fr ;
celine.bellon@compagniedesalpes.fr

8. Responsables du contrôle des comptes

PricewaterhouseCoopers Audit SA

63, rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine

Commissaire aux comptes titulaire, représenté par Madame Catherine Pariset. PricewaterhouseCoopers Audit est membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles.

Nommé le 15 mars 2012 (renouvellement de mandat). Fin de mandat à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2016/2017.

M. Yves Nicolas

63, rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine

Commissaire aux comptes suppléant.

Nommé le 15 mars 2012 (renouvellement de mandat). Fin de mandat à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2016/2017.

Cabinet Mazars

Exaltis
61, rue Henri Régnauld
92075 Paris La Défense Cedex

Commissaire aux comptes titulaire, représenté par Monsieur Guillaume Potel.

Nommé le 18 mars 2010 (renouvellement de mandat). Fin de mandat à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014/2015.

M. Raymond Pétroni

Exaltis
61, rue Henri Régnauld
92075 Paris La Défense Cedex

Commissaire aux comptes suppléant.

Nommé le 18 mars 2010 (en remplacement de Monsieur Guillaume Potel dont le mandat est venu à expiration). Fin de mandat à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014/2015.

9. Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux

Montants en milliers d'euros HT	Mazars				PricewaterhouseCoopers Audit S.A.			
	Montants		%		Montants		%	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Emetteur	184	180	27%	29%	168	180	31%	31%
Filiales intégrées globalement	411	389	59%	64%	371	403	68%	69%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Emetteur	91	42	13%	7%	0	0	0%	0%
Filiales intégrées globalement	8	0	1%	0%	6	0	1%	0%
Sous-total	694	611	100%	100%	545	583	100%	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
Autres								
Sous-total	0		0,00	0%	0	0	0%	0%
TOTAL	694	611	100%	100%	545	583	100%	100%

10. Tableau de concordance du document de référence

Règlement CE N°809-2004 de la Commission européenne du 29 avril 2004

Figurent dans le présent tableau de concordance, en regard de chacune des rubriques prévues par l'annexe I du règlement (CE) numéro 809/2004 de la Commission Européenne du 29 avril 2004 (le « règlement »), les numéros du ou des paragraphes du présent document de référence dans lesquels sont mentionnées les informations relatives à chacune des rubriques du règlement.

Annexe I du règlement CE N°809/2004		Document de référence	
		Chapitre(s) Section(s)	Page(s)
I.	Personne responsable		
1.	Personne responsable des informations contenues dans le document de référence	VI/7	185
2.	Déclaration de la personne responsable du document de référence	VI/7	185
II.	Contrôleurs légaux des comptes		
1.	Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes de l'émetteur	VI/8	186
2.	Contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été renouvelés	N/A	N/A
III.	Informations financières sélectionnées		
1.	Informations financières historiques sélectionnées	I/2 ; II/2.5	5-8 ; 30
2.	Informations financières sélectionnées pour des périodes intermédiaires et données comparatives couvrant les mêmes périodes de l'exercice précédent	N/A	N/A
IV.	Facteurs de risques	II/6	53-58
V.	Informations concernant l'émetteur		
1.	Histoire et évolution de la Société		
1.1.	Raison sociale et nom commercial	VI/1	173
1.2.	Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur	VI/1	173
1.3.	Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	VI/1	173
1.4.	Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant ses activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone	VI/1 ; II/6.2.1 ; III/2 note 1.9	173 ; 55 ; 69
1.5.	Evénements importants dans le développement de l'activité de l'émetteur	I/3 ; II/4	9-10 ; 31-33
2.	Investissements		
2.1.	Principaux investissements réalisés par l'émetteur durant chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques	II/1.8 ; III/2 notes 5.2 à 5.4 ; III/2 note 7.2	28 ; 85-88 ; 101
2.2.	Principaux investissements de l'émetteur qui sont en cours	III/2 notes 5.2 à 5.4 ; II/4.2	85-88 ; 32
2.3.	Principaux investissements que compte réaliser l'émetteur à l'avenir et faisant l'objet d'engagements fermes	I/4.3 ; II/4.2	19-20 ; 32

VI. Aperçu des activités

1.	Principales activités		
1.1.	Nature des opérations effectuées par l'émetteur et ses principales activités	I/4 ; II/2	10-20 ; 29
1.2.	Nouveau produit ou service important lancé sur le marché	I/3	9-10
2.	Principaux marchés	I/4	10-20
3.	Événements ayant influencé les renseignements fournis conformément aux points VI.1 et VI.2	N/A	N/A
4.	Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	N/A	N/A
5.	Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	I/4	10-20

VII. Organigramme

1.	Description du Groupe et place occupée par l'émetteur	II/2.1 ; III/2 note 3	29 ; 79
2.	Liste des filiales importantes de l'émetteur	III/2 note 4.2	82-83

VIII. Propriétés immobilières, usines et équipements

1.	Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées	I/4.3 ; III/2 notes 1.7 à 1.9 ; III/2 notes 5.3 et 5.4	19-20 ; 68-72 ; 86-88
2.	Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation, faite par l'émetteur, de ses immobilisations corporelles	II/5.3	45-51

IX. Examen de la situation financière et du résultat

1.	Situation financière	II/1	23-28
2.	Résultat d'exploitation	II/1	23-28
2.1.	Situation financière de l'émetteur, évolution de cette situation financière et résultat des opérations effectuées durant chaque exercice et période intermédiaire pour lesquels des informations financières historiques sont exigées	II/1	23-28
2.2.	Évolution et explication de l'évolution du chiffre d'affaires	II/1	23-28
2.3.	Stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur les opérations de l'émetteur	N/A	N/A

X. Trésorerie et capitaux

1.	Informations sur les capitaux de l'émetteur (à court terme et à long terme)	II/1.8 ; III/1	28 ; 61-64
2.	Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur	II/1.8 ; III/1 ; III/2 note 7	28 ; 63 ; 101
3.	Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de l'émetteur	II/1.8 ; III/2 note 5.14	28 ; 94-96
4.	Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux	II/1.7 ; III/2 note 5.14	27 ; 94-96
5.	Informations concernant les sources de financement des investissements futurs et des immobilisations corporelles	II/1.8 ; II/6.1 ; III/2 note 5.14	28 54-55 94-96

XI. Recherche et développement, brevets et licences

N/A N/A

XII. Information sur les tendances

1.	Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la fin du dernier exercice jusqu'à la date du document de référence	II/3	31
2.	Tendance connue, incertitude ou demande ou engagement ou événement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur, au moins pour l'exercice en cours	II/4	31-33

XIII. Prévision ou estimation du bénéfice

1.	Principales hypothèses de la prévision	N/A	N/A
2.	Rapport des contrôleurs légaux indépendants sur les prévisions	N/A	N/A
3.	Elaboration des prévisions sur une base comparable aux informations financières historiques	N/A	N/A
4.	Actualité des prévisions faites dans un prospectus pendant	N/A	N/A

XIV. Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale

1.	Informations sur les activités, l'absence de condamnation et les mandats sociaux	V/1 ; 135-143 ; V/4.1.3	154-157
2.	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	V/1.4	143
	• Arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres, en vertu duquel l'une quelconque des personnes visées au point XIV.1 a été sélectionnée en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que membre de la direction générale	V/1.4	143
	• Détail de toute restriction acceptée par les personnes visées au point XIV.1 concernant la cession, dans un certain laps de temps, de leur participation dans le capital social de l'émetteur	V/4.2.1 ; VI/2	165 ; 174

XV. Rémunération et avantages des personnes visées au point XIV.1

1.	Montant de la rémunération versée et avantages en nature octroyés par l'émetteur ou ses filiales	V/2 ; 144-152 ; IV/2 note 23	124
2.	Montant total de sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	IV/5 ; V/2 ; 144-152 ; V/4.2.1 ; VI/4	132 ; 162-164 ; 181

XVI. Fonctionnement des organes d'administration et de direction

1.	Date d'expiration du mandat actuel des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance	V/1 ; 135-143 ; V/4.1.3	157
2.	Informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à l'émetteur ou à l'une de ses filiales	IV/5 ; V/1.5 ; VI/4	132 ; 143 ; 181
3.	Informations sur le comité de l'audit et le comité de rémunération de l'émetteur	V/1.2.2 ; V/4.1	142 ; 152-160
4.	Conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur	V/4	152-165

XVII. Salariés

1.	Nombre de salariés à la fin de la période couverte par les informations financières historiques ou nombre moyen durant chaque exercice de cette période et répartition des salariés	II/5.2.1 ; III/2 note 8.1	34 ; 102
----	---	------------------------------	-------------

2.	Participations et stock-options : pour chacune des personnes visées au point XIV.1, informations concernant la participation qu'elle détient dans le capital social de l'émetteur et toute option existant sur ses actions	V/1 ; 135-142 ; V/2 ; 144-147 ; V/3 ; 149-152 ; V/4.1.3 ; 157 ; VI/3.7 177
3.	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	V/3 149-152

XVIII. Principaux actionnaires

1.	Nom de toute personne non-membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance détenant, directement ou indirectement, un pourcentage du capital social ou des droits de vote devant être notifié en vertu de la législation nationale applicable	VI/3.2 176
2.	Différences entre les droits de vote des principaux actionnaires	N/A N/A
3.	Détention ou contrôle de l'émetteur et mesures prises pour éviter un exercice abusif de ce contrôle	V/4.1.5 ; 160 ; VI/3.3 176
4.	Accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle de la Société	N/A N/A

III/2
note 1.1 ; 65-66 ;
IV/2 notes
20 et 24.4 ; 124-125 ;
IV/5 ; 130-133 ;
VI/4 180-181

XIX. Opérations avec des apparentés

XX. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

1.	Informations financières historiques	I/2 ; II/2.5 ; 5-8 ; 30 ; III ; 61-104 ; IV 107-127
2.	Informations financières pro-forma et description de l'influence de la restructuration	II/1.1 23-24
3.	Etats financiers annuels (comptes sociaux et comptes consolidés)	III ; 61-104 ; IV 107-127
4.	Vérification des informations financières historiques annuelles	
4.1.	Déclaration attestant que les informations financières historiques ont été vérifiées	III/3 ; 105 ; IV/4 128-129
4.2.	Autres informations contenues dans le document de référence vérifiées par les contrôleurs légaux	IV/5 ; 130-133 ; V/5 170-171
4.3.	Lorsque des informations financières figurant dans le document de référence ne sont pas tirées des états financiers vérifiés par l'émetteur, en indiquer la source et préciser qu'elles n'ont pas été vérifiées	N/A N/A
5.	Date des dernières informations financières vérifiées	30/09/2012
6.	Informations financières intermédiaires et autres	N/A N/A
7.	Politique de distribution de dividendes	II/2.4 30
7.1.	Dividende par action	II/2.4 ; 30 ; IV/3 127
8.	Procédures judiciaires et d'arbitrage	II/6.2.2 55-56
9.	Changement significatif de la situation financière ou commerciale survenu depuis la fin du dernier exercice	N/A N/A

XXI. Informations complémentaires

1.	Capital social	IV/2 note 10 ; VI/3	117 ; 175-179
1.1.	Montant du capital souscrit, nombre d'actions émises, valeur nominale par action et rapprochement du nombre d'actions en circulation à la date d'ouverture et à la date de clôture de l'exercice	VI/3	175-176
1.2.	Actions non représentatives du capital	N/A	N/A
1.3.	Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par l'émetteur ou par ses filiales	VI/3.8	177-178
1.4.	Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	N/A	N/A
1.5.	Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	VI/3.9	178-179
1.6.	Informations sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord prévoyant de le placer sous option	N/A	N/A
1.7.	Historique du capital social pour la période couverte par les informations financières historiques	VI/3.1	175
2.	Acte constitutif des statuts		
2.1.	Objet social de l'émetteur	II/2 ; VI/1	29 ; 173
2.2.	Dispositions contenues dans les statuts ou un règlement concernant les membres des organes d'administration, de direction et de surveillance	V/4.1	152-161
2.3.	Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	VI/1	173
2.4.	Nombre d'actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	N/A	N/A
2.5.	Convocation et admission aux assemblées générales annuelles et aux assemblées générales extraordinaires des actionnaires	V/4.1.6 ; VI/1	160 ; 174
2.6.	Dispositions des statuts, d'une charte ou d'un règlement de l'émetteur pouvant avoir pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de son contrôle	N/A	N/A
2.7.	Disposition des statuts, d'une charte ou d'un règlement fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée	VI/1	174
2.8.	Conditions imposées par les statuts, une charte ou un règlement, régissant les modifications du capital, lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit	N/A	N/A

XXII. Contrats importants

III/2 note 1.9 69-72

XXIII. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts

1.	Identité des experts	N/A	N/A
2.	Attestation concernant les informations provenant d'une tierce partie	N/A	N/A

XXIV. Documents accessibles au public

VI/6 183-185

XXV. Informations sur les participations

Informations concernant les entreprises dans lesquelles l'émetteur détient une fraction du capital susceptible d'avoir une incidence significative sur l'appréciation de son patrimoine, de sa situation financière ou de ses résultats	III/2 note 3 ; III/2 note 4.2 ; IV/2 note 4	79 ; 82-83 ; 114-115
---	---	----------------------------

11. Tableau de concordance du rapport financier annuel

Le présent document de référence comprend tous les éléments du rapport financier annuel visé aux articles L. 451-1-2 I du Code monétaire et financier et 222-3 du règlement général de l'AMF. La table de concordance suivante renvoie aux extraits du document de référence correspondant aux différentes rubriques du rapport financier annuel.

Rapport Financier Annuel	Document de référence	
	Chapitre(s) Section(s)	Page(s)
I. Comptes annuels de la Société	IV	107-127
II. Comptes consolidés du Groupe	III	61-104
III. Rapport de gestion comprenant au minimum les informations mentionnées aux articles L. 225-100, L. 225-102, L. 225-100-3 et L. 225-211 alinéa 2 du Code de commerce		
1. Informations visées aux articles L. 225-100 et L. 225-102 du Code de commerce :		
- Analyse de l'évolution du chiffre d'affaires	II/1	23-28
- Analyse des résultats	II/1	23-28
- Analyse de la situation financière	II/1	23-28
- Indicateurs clés des ressources humaines et environnementaux	II/5	35-53
- Principaux risques et incertitudes	II/6	53-58
- Délégations en cours de validité en matière d'augmentation de capital	VI/3.9	178-179
2. Informations visées à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce :		
- Eléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique	V/4.1.7	160-161
3. Informations visées à l'article L. 225-211 du Code de commerce :		
- Rachat par la Société de ses propres actions	VI/3.8	177-178
IV. Déclaration de la personne responsable du rapport financier annuel	VI/7	185
V. Rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels et consolidés	IV/4; III/3	128-129; 105
VI. Honoraires des Commissaires aux comptes	VI/9	186
VII. Rapport du Président du Conseil d'administration sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques	V/4	152-169
VIII. Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration	V/5	170-171

12. Tableau de concordance RSE

Le tableau de concordance suivant renvoie aux extraits du document de référence correspondant aux différentes rubriques visées à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

		Document de référence
		Chapitre(s) Section(s)
		Page(s)
I. Informations sociales		
1-a Effectif total		
- Embauches en contrat à durée déterminée	II/5.2.2, 5.2.9, 5.2.10	35-36 ; 41-44
- Embauches en contrat à durée indéterminée	II/5.2.9, 5.2.10	41-44
- Difficultés éventuelles de recrutement	N/A	
- Licenciements et leurs motifs	II/5.2.8, 5.2.9, 5.2.10	39-44
- Heures supplémentaires	II/5.2.9, 5.2.10	41-44
- Main-d'œuvre extérieure à la Société	II/5.2.9, 5.2.10	41-44
1-b Informations relatives aux plans de réduction des effectifs		
- Sauvegarde de l'emploi	II/5.2.8	39-40
- Efforts de reclassement	II/5.2.8	39-40
- Ré-embauches	II/5.2.2, 5.2.8	35-36 ; 39-40
- Mesures d'accompagnement	II/5.2.8	39-40
2 Organisation du temps de travail		
- Durée du temps de travail pour les salariés à temps plein	II/5.2.3, 5.2.9, 5.2.10	36-37 ; 41-44
- Durée du temps de travail pour les salariés à temps partiel		
- Absentéisme	II/5.2.9, 5.2.10	41-44
- Motifs de l'absentéisme	II/5.2.9, 5.2.10	41-44
3 Rémunérations		
- Evolution de la rémunération	II/5.2.3, 5.2.9, 5.2.10	36-37 ; 41-44
- Charges sociales	II/5.2.9, 5.2.10	41-44
- Intéressement	II/5.2.3	36-37
- Participation et plans d'épargne salariale	II/5.2.3	36-37
- Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes	II/5.2.2, 5.2.3, 5.2.5.2	35-37 ; 38
4 Relations professionnelles et bilan des accords collectifs	II/5.2.5, 5.2.9, 5.2.10	37-39 ; 41-44
5 Conditions d'hygiène et de sécurité	II/5.2.6, 5.2.9, 5.2.10	39 ; 41-44
6 Formation	II/5.2.7, 5.2.9, 5.2.10	39 ; 41-44
7 Emploi et l'insertion des travailleurs handicapés	II/5.4, 5.2.9, 5.2.10	51 ; 41-44

8 Œuvres sociales	II/5.2.9, 5.2.10	41-44
9 Sous-traitance		
- Prise en compte de l'impact territorial de ses activités en matière d'emploi et de développement régional	II/5.4.3, 5.2.9, 5.2.10	52-53 ; 41-44
- Relations entretenues par la Société avec les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, etc...	II/5.2.7, 5.4.3	39 ; 52-53
- Importance de la sous-traitance	II/5.4.3	52-53
- Promotion auprès du sous-traitant du respect des dispositions des conventions fondamentales de l'OIT	II/5.4.3	52-53
- Prise en compte par les filiales étrangères de l'entreprise de l'impact de leurs activités sur le développement régional et les populations locales	II/5.2.7, 5.4.4	39 ; 53
II. Informations environnementales		
1 La consommation de ressources en eau		
- Consommation de matières premières	II/5.3.3.2	48
- Consommation d'énergie	II/5.3.3.3	48-49
- Mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique	II/5.3.3.3.1	48-49
- Recours aux énergies renouvelables	II/5.3.3.3.1	48-49
- Conditions d'utilisation des sols	II/5.3.3.4	49
- Rejets dans l'air, l'eau et le sol	II/5.3.2.1	45-46
- Nuisances sonores ou olfactives	II/5.3.2.3	46-47
- Traitement des déchets	II/5.3.2.2	46
2 Mesures prises pour limiter les atteintes à l'équilibre biologique	II/5.3.1	45
3 Démarches d'évaluation ou de certification entreprises en matière d'environnement	II/5.3.1	45
4 Mesures prises, le cas échéant, pour assurer la conformité de l'activité de la Société aux dispositions législatives	II/5.3.1	45
5 Dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité de la Société sur l'environnement	II/5.3.1, 5.3.3	45 ; 47-49
6 Existence de services internes de gestion de l'environnement	II/ 5.3.1	45
- Formation et information des salariés sur celui-ci	II/5.4.4	53
- Moyens consacrés à la réduction des risques pour l'environnement	II/5.3.1	45
- Organisation mise en place pour faire face aux accidents de pollution au-delà des établissements de la Société	II/5.3.2.1, 5.3.3.1, 5.3.3.2	45-48
7 Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement	II/6.3.8	58
8 Montant des indemnités versées au cours de l'exercice en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement	NÉANT	N/A
9 Eléments sur les objectifs assignés aux filiales à l'étranger	II/5.3.2.3	46-47

CompagniedesAlpes.com